



OCP S.A.

NOTE D'INFORMATION

Emission obligataire subordonnée perpétuelle avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement d'intérêt

Montant maximum de l'emprunt : 5 milliards de dirhams

	Tranche A Non cotée	Tranche B Cotée	Tranche C Non Cotée	Tranche D Non cotée	Tranche E Non cotée
Plafond	5 000 000 000 (cinq milliards) MAD				
Nombre max. de titres	50 000 Obligations subordonnées perpétuelles				
Valeur nominale	100 000 dirhams				
Taux d'Intérêt	Révisable chaque 10 ans, en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché primaire des Bons du Trésor de maturité 10 ans en date du 27 mars 2018 soit 3,23% pour les 10 premières années augmenté d'une prime de risque soit compris entre 4,03% et 4,23% pour les 10 premières années Révisable annuellement, en référence au taux 52 semaines déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché primaire des Bons du Trésor (base monétaire), en date du 03 avril 2018 soit 2,30% augmenté d'une prime de risque, soit entre 3,00% et 3,20% pour la première année. Pour la première fois Révisable 15 ans jusqu'à la Première Date d'Option de Remboursement et au-delà révisable tous les 10 ans. Pour la première période de 15 ans, le taux est révisable 15 ans en référence au taux 15 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché primaire des Bons du Trésor de maturité 15 ans en date du 13 mars 2018 soit 3,67% pour les 15 premières années augmenté d'une prime de risque soit compris entre 4,72% et 4,92% pour les 15 premières années. Révisable chaque 20 ans, en référence au taux 20 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché primaire des Bons du Trésor de maturité 20 ans en date du 27 mars 2018 soit 3,98% pour les 20 premières années augmenté d'une prime de risque soit compris entre 5,08% et 5,28% pour les 20 premières années				
Prime de risque	Entre 80 et 100 pbs		Entre 70 et 90 pbs	Entre 105 et 125 pbs	Entre 110 et 130 pbs
Maturité	Perpétuelle				
Première Date d'Option de Remboursement	Le 14 mai 2028	Le 14 mai 2028	Le 14 mai 2028	Le 14 mai 2033	Le 14 mai 2038
Négociabilité	De gré à gré	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré	De gré à gré	De gré à gré
Step-up	A compter du 14 mai 2028 un premier step-up de +25 points de base A compter du 14 mai 2048, un step-up additionnel de +75 points de base			A compter du 14 mai 2033 un premier step-up de +25 points de base A compter du 14 mai 2053, un step-up additionnel de +75 points de base	A compter du 14 mai 2038 un premier step-up de +25 points de base A compter du 14 mai 2058, un step-up additionnel de +75 points de base
Méthode d'allocation	A la Française en fonction du nombre additionnel de points de base par rapport à la borne inférieure de l'intervalle de spread avec priorisation de la Tranche E puis D puis A et B puis C en cas d'égalité de points de base additionnels par rapport à la borne inférieure de l'intervalle de prime de risque proposé pour chaque Tranche.				

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 02 MAI AU 04 MAI 2018 INCLUS

Souscription réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans la présente note d'information

La négociation sur le marché secondaire est strictement réservée aux investisseurs qualifiés présentés dans la présente note d'information et interdite aux Etats Unis et à toute personne résidente aux Etats-Unis.

Organismes Conseils et Coordinateurs Globaux	Organismes Placeurs		Organisme chargé de l'enregistrement à la Bourse de Casablanca	Organisme Domiciliaire
	Co-chefs de file	Membres du syndicat de placement		

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par l'AMMC le 23 Avril 2018 sous la référence VI/EM/006/2018

TABLE DES MATIERES

Partie I.	Attestations et coordonnées	9
Partie II.	Présentation de l'opération.....	28
I.	Cadre de l'opération	29
II.	Objectifs de l'opération	29
III.	Structure de l'offre	30
IV.	Restriction relative à la négociabilité des titres	30
V.	Renseignements sur les titres à émettre.....	32
VI.	Calendrier de l'opération.....	62
VII.	Cotation en bourse des obligations.....	62
VIII.	Etablissements placeurs et intermédiaires financiers	63
IX.	Garantie de bonne fin	63
X.	Modalités de souscription.....	63
XI.	Modalités de traitement des ordres.....	65
XII.	Modalités de règlement et de livraison des titres	67
XIII.	Domiciliataire de l'émission.....	67
XIV.	Frais de transaction.....	67
XV.	Résultats de l'opération	67
XVI.	Régime fiscal.....	67
XVII.	Charges relatives à l'opération	68
Partie III.	Présentation générale de OCP SA	70
I.	Renseignements à caractère général	71
II.	Renseignements sur le capital de OCP	73
III.	Pacte d'actionnaires.....	75
IV.	Dividendes.....	75
V.	Nantissement d'actifs	78
VI.	Nantissement d'actions.....	78
VII.	Notation.....	78
VIII.	Assemblées d'actionnaires	79
IX.	Convocation et lieu de réunion des assemblées générales.....	80
X.	Organes d'administration	81
XI.	Organes de direction.....	85
XII.	Gouvernement d'entreprise	91
Partie IV.	Marché du Groupe OCP.....	95
I.	Introduction	96
II.	Les déterminants de la consommation mondiale d'engrais.....	96
III.	L'offre mondiale d'engrais phosphatés	102
IV.	Commerce international de phosphate et dérivés	104
V.	Contribution du phosphate et de ses dérivés à l'économie nationale	107

Partie VI. Activité du Groupe OCP.....	111
I. Historique	112
II. Filiales et participations d'OCP SA	114
III. Métiers du Groupe OCP	136
IV. Moyens techniques et stockage	150
V. Evolution de l'activité du groupe OCP	155
Partie VII. Stratégie et politiques du Groupe OCP	166
I. Orientations stratégiques du Groupe OCP	167
II. Politique commerciale et d'approvisionnement	168
III. Politique d'investissement.....	172
IV. Ressources humaines.....	174
V. Politique de recherche et développement	183
VI. Système d'information et de gestion	184
VII. Politique de qualité, sécurité et environnement.....	186
Partie VIII. Analyse financière	193
I. Principes et méthodes comptables.....	194
II. Périmètre de consolidation	196
III. Analyse du compte de résultat consolidé	199
IV. Segments opérationnels	211
V. Analyse du bilan consolidé du Groupe OCP	213
VI. Tableau des flux de trésorerie.....	226
VII. Etude des équilibres financiers.....	228
Partie IX. Perspectives.....	231
I. Introduction	232
II. Programme d'investissement industriel	232
III. Capacités de production du groupe OCP à horizon 2028.....	233
Partie X. Facteurs de risque	234
I. Risques liés à l'industrie du phosphate et des engrais.....	235
II. Risques liés à l'activité du groupe.....	236
III. Risques liés aux obligations offertes	238
Partie XI. Faits exceptionnels et litiges.....	240
I. Faits exceptionnels	241
II. Litiges et affaires contentieuses.....	241
Partie XII. Annexes	242
DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES	243
I. Comptes consolidés.....	244
II. Périmètre de consolidation	246
III. comptes sociaux	254
BULLETIN DE SOUSCRIPTION	312
RAPPORTS DE NOTATION	315



IV.	rapport de notation s&p - 27 juin 2017	316
V.	rapport de notation fitch ratings - 07 novembre 2017	329
CONTRAT D'EMISSION.....		333

ABREVIATIONS

ACP	Acide phosphorique
ADNOC	Abu Dhabi National Oil Company
AFC	Africa Fertilizer Complex
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BCP	Banque Centrale Populaire
BPL	Bone Phosphate of Lime
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CNRA	Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
CRU	Commodities Research Unit
DAP	Di Ammonium Phosphate
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
HC	Hors-cadres
ICS	Industries Chimiques Safi
IPSE	Institut de Promotion Socioéducative
JPH	Jorf Phosphate Hub
JV	Joint-Venture
KT	Millier de tonne
IFA	International Fertilizer Association
MAD	Dirhams marocains
MAP	Mono Ammonium Phosphate
MEA	Zone d'extraction Merah Lahrach
MP	Maroc Phosphore
NPK	N : Azote P : Phosphore K : Potassium
OE	Ouvriers Employés
OIS	Opération industrielle SAFI
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
ONHYM	Office National des Hydrocarbures et des Mines
PB	Phosboucrâa
PMP	Pakistan Maroc Phosphore
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
SADV	Société d'Aménagement et de Développement Vert
SAP D	Sulfuric Acid Plant D
SPH	Safi Phosphate Hub
STEP BG	Station d'Épuration Benguerir
T	Tonne
TAMCA	Techniciens, Agents de Maîtrise, et Cadres Administratifs
TCAM	Taux de croissance annuel moyen
TSM	Tonne Sèche Marchande
TSP	Triple Superphosphate
TMH	Tonne Métrique Humide
USD	United States Dollar
USGS	US Geological Survey

DEFINITIONS

Argus FMB	Organisation indépendante, basée à Londres, qui produit des évaluations et des analyses de prix des marchés internationaux d'énergie et de matières premières.
BPL	La teneur en phosphate est habituellement exprimée en tant que phosphate tricalcique et traditionnellement désignée sous le nom de BPL (Bone Phosphate of Lime = phosphate de chaux des os: $P_2O_5 \times 2,1853 = BPL$).
CFR	Incoterm qui signifie que le vendeur paye le transport jusqu'au port d'embarquement, ainsi que le chargement et le transport maritime.
Dragline	Engin d'excavation utilisé dans le génie civil et les mines à ciel ouvert. Cet engin est aussi appelé pelle à benne traînante. Cette pelle mécanique à câbles sert à extraire les matériaux meubles, comme la terre, le sable, le gravier, etc. Elle agit en raclant le terrain.
Downstream	Unité de séchage au niveau de la plateforme de Jorf Lasfar permettant le séchage de la pulpe de roche de phosphate provenant de Khouribga via le slurry pipeline
FOB	Incoterm qui signifie que le prix exclut les frais de transport.
JPH	Jorf Phosphate Hub ; plateforme intégrée donnant accès, aux unités présentes, à un pool de services et d'utilités fournis par OCP.
Jour Ouvré	Désigne un jour de bourse à la Bourse de Casablanca.
OGM	Un organisme génétiquement modifié (OGM) est un organisme vivant dont le patrimoine génétique a été modifié par l'Homme. Selon les définitions, ces modifications sont issues, soit du génie génétique soit du génie génétique et de la sélection artificielle. La transgénèse permet l'insertion d'un ou de plusieurs nouveaux gènes dans le génome d'un organisme.
P_2O_5	Le pentoxyde de phosphore est l'oxyde de phosphore dont la formule est P_2O_5 . C'est un composé fortement hygroscopique qui se transforme en acide phosphorique en s'hydratant.
Phosphate extrait/traité	Le phosphate est extrait brut du sous-sol grâce à des mines à ciel ouvert ou des mines souterraines. Le minerai est traité lorsque, suite à l'extraction, il est épierré et criblé, puis séché ou calciné.
Phosphogypse	Sous-produit de fabrication.
Réserves	Les réserves minérales sont des concentrations de minerai reconnues de manière suffisante, et dont la forme, le tonnage et les teneurs sont telles que leur exploitation présente un intérêt économique.
Ressources	Les ressources minérales sont des concentrations ou des indices minéralisés, dont la forme, le tonnage, et les teneurs en minéraux, sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'exploitation rentable.
Revamping	Réorganisation ou réhabilitation d'un processus ou d'une unité industriels ou d'un système d'information existant afin de les rendre plus efficaces.
Société / Groupe / Emetteur	Désigne OCP SA.

AVERTISSEMENT

Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations subordonnées perpétuelles est soumis à plusieurs risques spécifiques conformément à la Partie Facteurs de Risques de la présente note d'information visée par l'AMMC. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission d'obligations objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque membre du syndicat de placement ne proposera les obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur au Maroc. Aussi, les organismes chargés du placement ne devra en aucun cas accepter des souscriptions formulées par des investisseurs autres que ceux listés dans la présente note d'information.

Ni l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux (AMMC) ni l'émetteur, ni Attijari Finances Corp., n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par les organismes chargés du placement.

Les teneurs de comptes, les sociétés de bourse et autres intermédiaires financiers ne doivent en aucun cas accepter les ordres d'achat sur le marché secondaire des obligations objet de la présente Note d'Information formulées par des personnes autres que les investisseurs qualifiés prévus par les dispositions de l'article 12-3 du Dahir portant loi n°1-93-212 tel que modifié et complété et de l'article III.1.21 de la circulaire de l'AMMC sous réserve des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

Cette restriction concerne toutes les tranches de la présente émission en ce compris les obligations cotées à la Bourse de Casablanca.

Il reste néanmoins entendu qu'en aucun cas et à aucun moment, les obligations émises ne pourront être offertes, vendues ou revendues aux Etats-Unis ou à des personnes résidentes aux Etats-Unis.

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés, chirographaires ou ordinairement subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs au titres constituent des engagements subordonnés de dernier rang et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l'Emetteur.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière, l'évolution de son activité et ses perspectives ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés.

Ladite note d'information a été préparée par Attijari Finances Corp. et CDG Capital conformément aux modalités fixées par la circulaire de l'AMMC prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par OCP SA, notamment lors des due diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa;
- Liasses comptables sociales et consolidées d'OCP SA pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 et pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2015 et 2016 ;
- Résumés des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2015 et 2016.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège d'OCP SA et selon les modalités suivantes :
 - ✓ elle est disponible à tout moment au siège social de OCP SA ;
 - ✓ elle est disponible sur demande auprès de Attijari Finances Corp. et CDG Capital ;
 - ✓ elle est disponible sur demande auprès des membres du syndicat de placement ;
 - ✓ elle est disponible sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma);
 - ✓ au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet (www.casablanca-bourse.com).

Partie I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identité

Dénomination ou raison sociale	OCP SA
Représentant légal	M. Mostafa TERRAB
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Téléphone	05 22 23 00 25
Adresse électronique	h.hajoui@ocpgroup.ma

Attestation

Le Président Directeur Général atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de OCP SA ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Mostafa TERRAB
Président Directeur Général

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité	Ernst & Young	Deloitte Audit
Représentant légal	Abdelmejid FAIZ (jusqu'en 2014) Bachir Tazi (depuis 2015)	Ahmed BENABDELKHALEK (jusqu'en 2014) Fawzi BRITEL (depuis 2015)
Adresse	37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca	288, Boulevard Zerktouni - Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 95 79 00	+212 522 22 40 25/26/34/81
Numéro de télécopie	+212 5 22 39 02 26	+212 522 22 40 78
Date de 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2008	2008
Date d'expiration du Mandat actuel	AGO qui statuera sur l'exercice 2017	AGO qui statuera sur l'exercice 2017

Ernst & Young

37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca

Deloitte Audit

288, Boulevard Zerktouni
Casablanca

ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES DES EXERCICES 2015, 2016 ET 2017**Attestation**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes annuels consolidés IFRS audités du Groupe OCP.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les comptes annuels consolidés IFRS du Groupe OCP tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2015, 2016 et 2017.

Les commissaires aux comptes**Ernst & Young**

Bachir TAZI
Associé

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Ernst & Young

37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca

Deloitte Audit

288, Boulevard Zerktouni
Casablanca

ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RELATIVE AUX COMPTES SOCIAUX DES EXERCICES 2015, 2016 ET 2017**Attestation**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes annuels sociaux audités de OCP SA.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les comptes annuels sociaux de OCP SA tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2015, 2016 et 2017.

Les commissaires aux comptes**Ernst & Young**

Bachir TAZI
Associé

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Ernst & Young

37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca

Deloitte Audit

288, Boulevard Zerktouni
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES SOCIAUX)
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 24 mars 2015, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société OCP S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 68.699.854.981,96 dont un bénéfice net de MAD 6.994.910.500,77.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux régies d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCP S.A. au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 11 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes
Ernst & Young
Bachir TAZI
Associé

Deloitte Audit
Fawzi BRITEL
Associé

Ernst & Young

37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca

Deloitte Audit

288, Boulevard Zerktouni
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES SOCIAUX)
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 24 mars 2015, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société OCP S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 67.150.457.218,92 dont un bénéfice net de MAD 950.940.986,96.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux régies d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCP S.A. au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 modifiée et complétée par la loi 20-05 et par la loi 78-12, nous portons à votre connaissance que la société OCP SA a procédé au cours de l'exercice 2016 à la création de la société "OCP Research" avec un capital de MMAD 2,6 totalement libéré, détenue à 100% par OCP SA.

Casablanca, le 22 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes
Ernst & Young
Bachir TAZI
Associé

Deloitte Audit
Fawzi BRITEL
Associé

Ernst & Young

37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca

Deloitte Audit

288, Boulevard Zerktouni
Casablanca

**RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES SOCIAUX)
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 24 mars 2015, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société OCP S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 65.989.357 dont un bénéfice net de KMAD 514.632.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au deuxième paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCP S.A. au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, nous portons à votre connaissance que la société OCP SA a procédé au cours de l'exercice 2017 à la création de la société "TEAL TECHNOLOGY SERVICES" avec un capital de MMAD 15 totalement libéré, détenue à 49% par OCP SA.

Les commissaires aux comptes

Casablanca, le 21 mars 2018

Ernst & Young

Bachir TAZI
Associé

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Ernst & Young

37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca

Deloitte Audit

288, Boulevard Zerktouni
Casablanca

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la Société OCP S.A. et de ses filiales (Groupe OCP), comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2015, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des annexes aux comptes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 63.778 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 8.010.

Responsabilité de la Direction relative aux états financiers consolidés

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Casablanca, le 11 mars 2016

Les auditeurs contractuels

Ernst & Young

Bachir TAZI

Associé

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL

Associé

Ernst & Young

37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca

Deloitte Audit

288, Boulevard Zerktouni
Casablanca

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la Société OCP S.A. et de ses filiales (Groupe OCP), comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2016, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des annexes aux comptes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 71.805 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 3.780.

Responsabilité de la Direction relative aux états financiers consolidés

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Casablanca, le 22 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young

Bachir TAZI

Associé

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL

Associé

Ernst & Young

37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca

Deloitte Audit

288, Boulevard Zerktouni
Casablanca

RESUME DU RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la Société OCP S.A. et de ses filiales (Groupe OCP), comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2017, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des annexes aux comptes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 73.830 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 4.689.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Casablanca, le 21 mars 2018

Les Auditeurs contractuels**Ernst & Young**

Bachir TAZI
Associé

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

III. ORGANISMES CONSEIL

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Corp.	CDG Capital
Représentant	Idriss BERRADA	Mehdi BOURISS
Fonction	Directeur Général	Directeur Général Adjoint
Adresse	163 Boulevard Hassan II, Casablanca	Immeuble Mamounia, Place Moulay El Hassan, Rabat
Numéro de téléphone	+212 5 22 42 94 49	+212 5 37 66 52 82
Numéro de télécopie	+212 5 22 47 64 32	+212 5 37 66 52 70
Adresse électronique	i.berrada@attijari.ma	mehdi.bouriss@cdgcapital.ma

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de OCP à travers :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par OCP SA, notamment lors des due diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Liasses comptables sociales et consolidées d'OCP SA pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 et pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2015 et 2016.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

La préparation de cette note d'information a été effectuée conformément aux règles et usages internes en vigueur au sein de Attijari Finances Corp. et CDG Capital.

Attijari Finances Corp.

Idriss BERRADA
Directeur Général

CDG Capital

Mehdi BOURISS
Directeur Général Adjoint

IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Dénomination ou raison sociale	Hdid Consultants
Représentant	Mohamed HDID
Fonction	Gérant
Adresse	4 Rue Maati Jazouli, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 39 78 51
Adresse électronique	m.hdid@hdid.ma

Attestation

L'opération, objet de la présente note d'information est conforme aux dispositions statutaires d'OCP SA et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Hdid Consultants
Mohamed HDID
Gérant

V. AGENCES DE NOTATION

Dénomination ou raison sociale	Fitch Ratings	Standard & Poor's
Représentant	Myriam AFFRI	Gaetan MICHEL
Adresse	Fitch Ratings Limited 30 North Colonnade London E14 5GN	40 rue de Courcelles, 75008 Paris
Numéro de téléphone	(44) 20 3530 1919	(33) 1-4420-7329
Adresse électronique	myriam.affri@fitchratings.com	gaetan.michel@spglobal.com

VI. LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Responsable	Ghita LARAKI
Fonction	Responsable Communication Financière et Relations Investisseurs
Adresse	2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 23 00 25
Numéro de télécopie	+212 5 22 22 17 53
Adresse électronique	g.laraki@ocpgroup.ma

Partie II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE DE L'OPERATION

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 14 mars 2017, a approuvé le principe, pour OCP SA, de recourir à un emprunt obligataire national, en une ou plusieurs fois, en une ou plusieurs tranches d'un montant global maximum en principal de cinq milliards de dirhams (5 000 000 000 MAD).

Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée à l'effet de statuer sur ladite émission, une proposition visant à déléguer au Président du Conseil d'Administration, les pouvoirs de fixer les modalités de la présente Opération, dans la limite des caractéristiques et modalités précisées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

A cet effet, l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 22 juin 2017, a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire national, en une ou plusieurs fois, en une ou plusieurs tranches, d'un montant maximum en principal de cinq milliards de dirhams (5.000.000.000 MAD) sous la forme d'obligations subordonnées perpétuelles, cotées et non cotées marquées par une augmentation de la prime de risque à chaque date de rachat (*step-up*), en application des dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

L'Assemblée Générale Ordinaire a ensuite délégué au Président du Conseil d'Administration tous les pouvoirs aux fins de procéder à la réalisation de l'émission, dans la limite des caractéristiques et modalités précisées par l'Assemblée Générale Ordinaire, et notamment

- Fixer la ou les tranches de l'émission ;
- Recueillir les souscriptions ou les versements ;
- Fixer les modalités dans lesquelles sera assurée la préservation des intérêts des obligataires et notamment désigner le mandataire provisoire représentant la masse des obligataires ;
- Fixer, dans le cadre des modalités décidées par l'Assemblée Générale Ordinaire toutes les modalités définitives de l'émission, en ce compris la possibilité de limiter le montant au montant effectif des souscriptions reçues.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire est valable pour une durée d'un an à compter de la date de tenue de ladite Assemblée.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Président du Conseil d'Administration a fixé, en date du 23 avril 2018, les modalités de l'Opération telles que détaillées ci-après dans la présente note d'information.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a limité le montant de l'Emission au montant effectivement souscrit.

II. OBJECTIFS DE L'OPERATION

Dans le cadre de son programme de développement visant à asseoir sa position de leader, OCP a lancé un programme d'investissement d'envergure portant sur un montant d'environ 200 milliards de dirhams sur la période 2008-2030.

Ce programme d'investissement est financé partiellement par des fonds propres et de l'endettement.

Afin de satisfaire une partie de ces besoins en financement, la Société a décidé de recourir à un emprunt obligataire subordonné perpétuel national. Ce recours s'inscrit dans une stratégie visant à optimiser l'accès au marché des capitaux et diversifier les sources de financement.

Le recours à un emprunt par l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles permet à l'Emetteur de consolider sa structure financière notamment en lui conférant un traitement en capitaux propres par les agences de notation sous réserve du respect des conditions requises par celles-ci.

Aussi et afin de maintenir la présente obligation dans la partie permanente de sa structure de capital, OCP a l'intention de financer tout remboursement de la présente obligation, à la date de remboursement des obligations ou dans un intervalle de 6 mois préalable à ladite date de remboursement, par une émission de titres de capital, ou de titres de rang *pari-passu* dont les termes

confèrent un traitement au moins équivalent au niveau de contenu en capitaux propres des titres rachetés.

III. STRUCTURE DE L'OFFRE

OCP SA envisage l'émission d'un maximum de 50 000 obligations subordonnées perpétuelles d'une valeur nominale unitaire de 100 000 dirhams, pour un montant maximal de 5 000 000 000 avec une première option de remboursement telle que définie comme suit :

- Une tranche « A » à taux révisable tous les 10 ans, non cotée, avec une première option de remboursement au 10^{ème} anniversaire, d'un plafond de 5 000 000 000 MAD (cinq milliards de dirhams) et d'une valeur nominale de 100 000 MAD ;
- Une tranche « B » à taux révisable tous les 10 ans, cotée à la Bourse de Casablanca, avec une première option de remboursement au 10^{ème} anniversaire, d'un plafond de 5 000 000 000 MAD (cinq milliards de dirhams) et d'une valeur nominale de 100 000 MAD ;
- Une tranche « C » à taux révisable annuellement, non cotée, avec une première option de remboursement au 10^{ème} anniversaire, d'un plafond de 5 000 000 000 MAD (cinq milliards de dirhams) et d'une valeur nominale de 100 000 MAD ;
- Une tranche « D » à taux révisable 15 ans pour la première période précédant la première date d'option de remboursement et révisable tous les 10 ans au-delà, non cotée, avec une première option de remboursement au 15^{ème} anniversaire, d'un plafond de 5 000 000 000 MAD (cinq milliards de dirhams) et d'une valeur nominale de 100 000 MAD ;
- Une tranche « E » à taux révisable tous les 20 ans, non cotée, avec une première option de remboursement au 20^{ème} anniversaire, d'un plafond de 5 000 000 000 MAD (cinq milliards de dirhams) et d'une valeur nominale de 100 000 MAD

Le montant total adjugé sur les cinq tranches ne devra en aucun cas excéder la somme de 5 000 000 000 de dirhams (cinq milliards de dirhams). Par ailleurs, en vertu des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale du 22 juin 2017, le Président du Conseil d'Administration, dans les limites des caractéristiques et modalités autorisées par l'Assemblée Générale, a limité le montant de l'émission au montant effectif des souscriptions reçues.

Pour être cotée à la Bourse de Casablanca, le montant alloué à la tranche B doit être supérieur ou égal à 20.000.000 MAD. Si à la clôture de la période de souscription le montant alloué à la tranche B est inférieur à 20.000.000 MAD, les souscriptions relatives à cette tranche seront annulées.

La souscription à la présente émission est réservée exclusivement aux investisseurs qualifiés de droit marocain suivants :

- Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;
- Les Compagnies financières¹ ;
- Les Etablissements de crédit ;
- Les Compagnies d'assurance et de réassurance ;
- La Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- Les organismes de retraite et de pension.

IV. RESTRICTION RELATIVE A LA NEGOCIABILITE DES TITRES

Les teneurs de comptes, les sociétés de bourse et autres intermédiaires financiers ne doivent en aucun cas accepter les ordres d'achat sur le marché secondaire des obligations objet de la présente Note d'Information formulés par des personnes autres que les investisseurs qualifiés prévus par les

¹ Article 20 de la Loi 103-12 du 24 décembre 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

dispositions de l'article 12-3 du Dahir portant loi n°1-93-212 tel que modifié et complété et de l'article III.1.21 de la circulaire de l'AMMC sous réserve des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

Cette restriction concerne toutes les tranches de la présente émission en ce compris les obligations cotées à la Bourse de Casablanca.

Il reste néanmoins entendu qu'en aucun cas et à aucun moment, les obligations émises ne pourront être offertes, vendues ou revendues aux Etats-Unis ou à des personnes résidentes aux Etats-Unis.

V. RENSEIGNEMENTS SUR LES TITRES A EMETTRE

Avertissement

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés, chirographaires ou ordinairement subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs au titres constituent des engagements subordonnés de dernier rang et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l'Emetteur.

Par ailleurs, cette obligation subordonnée perpétuelle n'a pas de date d'échéance déterminée mais pourra être remboursée au gré de l'émetteur, selon les tranches, à partir de la 10^{ème} année pour les Tranches A, B et C, 15^{ème} année pour la Tranche D et 20^{ème} année pour la Tranche E et à tout moment dans le cas de survenance d'un Evènement de Méthodologie de Notation qui pourrait avoir un impact sur la maturité prévue et sur les conditions de réinvestissement.

Enfin, cette obligation subordonnée perpétuelle intègre une clause de différé de paiement des intérêts, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranche de Rang Equivalent ou Inférieur, pouvant, bien que les intérêts soient capitalisés, exposer les porteurs d'obligations à un risque de réinvestissement.

Tranche A : obligations subordonnées perpétuelles non cotées à taux révisable 10 ans avec 1^{ère} option de remboursement à 10 ans

Nature des Titres	Obligations subordonnées perpétuelles non cotées dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites auprès des affiliés habilités.
Forme Juridique	Obligations au porteur
Plafond de La Tranche	5 milliards de dirhams
Nombre Maximum de Titres à Emettre	50 000 titres
Valeur Nominale Unitaire	100 000 MAD
Prix de Souscription	Au pair soit 100 000 MAD
Maturité de l'Emprunt	Perpétuelle. Les titres constituent des obligations perpétuelles de l'Emetteur et n'ont pas de date d'échéance déterminée, mais pourront être remboursés au gré de l'Emetteur à partir de la 10 ^{ème} année et à tout moment dans certaines circonstances (cf. « Option de Remboursement » et « Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel »).
Nature du Taux d'Intérêt	Révisable
Période de Souscription	Du 02 mai 2018 au 04 mai 2018 inclus

Date de Jouissance	Le 14 mai 2018
Première Date d'Option de Remboursement	Le 14 mai 2028 (Date de Jouissance + 10 ans)
Date(s) de Révision de Taux	Le 14 mai 2028 (Date de Jouissance + 10 ans) inclus et au-delà tous les 10 ans.
Méthode d'Allocation	A la Française en fonction du nombre additionnel de points de base par rapport à la borne inférieure de l'intervalle de spread avec priorisation de la Tranche E puis D puis A et B puis C en cas d'égalité de points de base additionnels par rapport à la borne inférieure de l'intervalle de prime de risque proposé pour chaque Tranche.
Taux d'Intérêt Nominal	Avant la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, le Taux d'Intérêt Nominal est déterminé en référence au taux calculé à partir de la courbe primaire des taux des Bons du Trésor (BDT) 27 mars 2018 sur une maturité de 10 ans, soit 3,23%, augmenté d'une prime de risque comprise entre [80 ; 100] points de base, fixée à l'issue de l'adjudication. Pour les 10 premières années le taux d'intérêt nominal est compris entre [4,03% ; 4,23%]. A partir et au-delà de la Première Date d'Option de Remboursement, celle-ci étant incluse, et à chaque Date de Révision de Taux, le taux d'intérêt sera révisé à un nouveau taux calculé ou observé lors de la dernière séance d'adjudication, 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, à partir de la courbe primaire des taux des BDT sur une maturité de 10 ans, augmenté de la prime de risque fixée lors de l'adjudication et comprise entre [80 ; 100] points de base, et du Step-up Applicable. Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjugé lors de la séance précédente. Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 10 ans précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 10 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon. Le nouveau Taux d'Intérêt Nominal sera publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon. Dans le cas où le taux BDT 10 ans n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence BDT 10 ans se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle).
Date de Paiement de Coupon	Annuellement à chaque date d'anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 14 mai de chaque année ou le 1 ^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas un jour

	ouvré. Les intérêts cesseront de courir à dater du jour où le principal sera remboursé.
Prime de Risque	Entre 80 et 100 points de base.
Step-up (surprime) Applicable	Avant la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, aucun <i>step-up</i> ne sera ajouté à la Prime de Risque. A compter du 14 mai 2028 (Date de Jouissance + 10 ans) inclus, un premier <i>step-up</i> de 25 points de base (pbs) sera ajouté à la Prime de Risque. A compter du 14 mai 2048 (Date de Jouissance + 30 ans) inclus, un <i>step-up</i> additionnel de 75 points de base (pbs) sera appliqué.
Coupon(s) Payable(s)	A chaque Date de Paiement du Coupon, le coupon payable sera déterminé comme la somme de : (i) Coupon de Base; et (ii) Compte d'Intérêts
Coupon de Base	$C = T \times P \times J / 365$ ou 366 (si année bissextile) C : Coupon de base P : Principal T : Taux d'Intérêt Nominal J : Nombre de jours exact
Compte d'Intérêts	Nul à la date du premier paiement ; Aux Dates de Paiement de Coupon suivantes, égal au produit de: (i) Coupon Payable à la Date de Paiement de Coupon précédente moins coupon payé à la Date de Paiement de Coupon précédente ; et (ii) $(1 + \text{Taux d'Intérêt Nominal})$ applicable à la période $\times J / 365$ ou 366 (si année bissextile))
Paiement du Coupon	Les Coupons Payables seront servis annuellement à chaque date anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 14 mai de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée. Cependant, à la discrétion de l'Emetteur ce paiement pourra être différé dans sa totalité et pas en partie, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Cas de Différé de Paiement de Coupon	Différé de coupon à la discrétion de l'Emetteur A toute Date de Paiement de Coupon, l'Emetteur pourra, à son gré, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres, à

	travers l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, le Représentant de la Masse des Obligataires, l'AMMC, la Bourse de Casablanca et après publication par l'Emetteur d'un avis dans un journal d'annonces légales à l'avance dans un délai minimum de 30 jours ouvrables, choisir de différer le paiement du montant total (mais pas une partie seulement) du Coupon Payable de toutes les Tranches de A à E. Tout différé de paiement ne constituera pas un défaut de l'Emetteur, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Restriction sur la Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur	Si l'Emetteur, à sa discrétion, a choisi de différer un paiement de Coupon Payable, il n'est plus en droit de : - Déclarer ou distribuer de dividende sur les actions ordinaires au titre de l'exercice en cours, ou payer un intérêt sur une tranche de même rang que la présente obligation, ou - Rembourser, annuler, acheter ou racheter des titres au même rang que la présente obligation, ou les actions ordinaires.
Option de Remboursement	A compter et à partir de la Première Date d'Option de Remboursement et à chaque Date de Révision de Taux, l'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC, la Bourse de Casablanca et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser au pair (le nominal) les titres en totalité et non en partie seulement, majoré du Coupon Payable à la date de remboursement. Cette notification demeure ferme et irrévocable. Tout remboursement optionnel sur la présente Tranche A déclenche systématiquement le remboursement de la totalité des Tranches A et B.
Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel	L'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC, la Bourse de Casablanca et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser l'Emission au pair et en totalité, toutes tranches confondues, et non en partie seulement, en ce qui concerne le principal ainsi que le Coupon Payable à la date fixée pour le remboursement dans le cas suivant : - à tout moment, l'Emetteur reçoit, soit directement soit au travers d'une publication par l'agence concernée, la confirmation écrite d'une quelconque agence de notation dont l'Emetteur bénéficie d'une notation sollicitée, qu'un amendement ou un changement est intervenu concernant les critères de Contenu en Capitaux Propres de ladite agence de notation, cet amendement ou ce changement

	donnant lieu à un plus faible Contenu en Capitaux Propres pour les titres par rapport au Contenu en Capitaux Propres attribué à la date d'émission, ou si le Contenu en Capitaux Propres n'est pas attribué à la date d'émission, à la date à laquelle le Contenu en Capitaux Propres est attribué pour la première fois (un "Evénement de Méthodologie de Notation").
Contenu en Capitaux Propres	Signifie la part admise de l'Emission dans les fonds propres de l'Emetteur par les agences de notation.
Assimilations	Les obligations subordonnées perpétuelles émises dans le cadre de la présente Opération ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'émissions antérieures. Au cas où l'Emetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang / Subordination	Les obligations émises sont des titres subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs aux titres constituent des engagements directs inconditionnels non assortis de sûretés et subordonnés de dernier rang et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l'Emetteur.
Garantie	La présente émission ne fait pas l'objet de garantie.
Négociabilité des Titres	Les obligations sont négociables de gré à gré, uniquement entre investisseurs qualifiés prévus par les dispositions de l'article 12-3 du Dahir portant loi n°1-93-212 tel que modifié et complété et de l'article III.1.21 de la circulaire de l'AMMC sous réserve des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables. Il est interdit d'offrir, vendre ou revendre ces obligations aux Etats-Unis ou à des personnes résidentes aux Etats-Unis.
Paiements au titre des obligations en cas de liquidation de l'Emetteur	En cas de jugement du tribunal compétent décidant la liquidation judiciaire de l'Emetteur ou la cession totale de l'entreprise à la suite d'une décision de redressement judiciaire concernant l'Emetteur ou en cas de liquidation de l'Emetteur pour toute autre raison, les paiements aux créanciers de l'Emetteur seront effectués selon l'ordre de priorité indiqué ci-dessous (dans chaque cas, sous réserve du paiement complet des créanciers prioritaires) et aucun paiement du principal et des intérêts (y compris le Compte d'Intérêts) relatif aux titres ne pourra être fait avant le paiement complet des porteurs de toute autre dette (autres que les titres de même rang). Cela implique que : - les créanciers non-subordonnés au titre des engagements

	non-subordonnés de l'Emetteur ; - les créanciers ordinairement subordonnés au titre des engagements subordonnés ordinaires de l'Emetteur seront payés en priorité par rapport aux créanciers subordonnés détenteurs des présents titres et aux créanciers de même rang que ces derniers.
Représentant de la Masse des Obligataires	Le Président du Conseil d'Administration a décidé, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 22 juin 2017, de désigner le Cabinet HDID CONSULTANTS, représenté par M. Mohamed HDID, en qualité d'associé gérant, 4 rue Maati Jazouli, Casablanca, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la Tranche A , et ce en attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la période de souscription aux obligations de la Tranche A . Etant entendu que le mandataire provisoire nommé est identique pour les Tranches A et B, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires dans un délai maximal de 1 an à compter de l'ouverture de la période souscription pour désigner le mandataire permanent. L'identité de cette personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse.
Notation	La présente Emission ne fait l'objet d'aucune notation
Droit Applicable	Droit marocain
Juridiction compétente	Tribunal de commerce de Casablanca
Etablissement Centralisateur Dépositaire des titres	Désigne Attijariwafa Bank en tant que établissement centralisateur dépositaire des titres assurant leur service financier

Tranche B : obligations subordonnées perpétuelles cotées à la Bourse de Casablanca à taux révisable 10 ans avec 1ère option de remboursement à 10 ans

Nature des Titres	Obligations subordonnées perpétuelles cotée à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites auprès des affiliés habilités.
Forme Juridique	Obligations au porteur
Plafond de La Tranche	5 milliards de dirhams
Nombre Maximum de Titres à Emettre	50 000 titres
Valeur Nominale Unitaire	100 000 MAD
Prix de Souscription	Au pair soit 100 000 MAD
Maturité de l’Emprunt	Perpétuelle. Les titres constituent des obligations perpétuelles de l’Emetteur et n’ont pas de date d’échéance déterminée, mais pourront être remboursés au gré de l’Emetteur à partir de la 10 ^{ème} année et à tout moment dans certaines circonstances (cf. « Option de Remboursement » et « Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel »).
Nature du Taux d’Intérêt	Révisable
Période de Souscription	Du 02 mai 2018 au 04 mai 2018 inclus
Date de Jouissance	Le 14 mai 2018
Première Date d’Option de Remboursement	Le 14 mai 2028 (Date de Jouissance + 10 ans)
Date(s) de Révision de Taux	Le 14 mai 2028 (Date de Jouissance + 10 ans) inclus et au-delà tous les 10 ans.
Méthode d’Allocation	A la Française en fonction du nombre additionnel de points de base par rapport à la borne inférieure de l’intervalle de spread avec priorisation de la Tranche E puis D puis A et B puis C en cas d’égalité de points de base additionnels par rapport à la borne inférieure de l’intervalle de prime de risque proposé pour chaque Tranche.
Taux d’Intérêt Nominal	Avant la Première Date d’Option de Remboursement celle-ci étant exclue, le Taux d’Intérêt Nominal est déterminé en référence au taux calculé à partir de la courbe primaire des taux

	des Bons du Trésor (BDT) 27 mars 2018 sur une maturité de 10 ans, soit 3,23%, augmenté d'une prime de risque comprise entre [80 ; 100] points de base, fixée à l'issue de l'adjudication. Pour les 10 premières années le taux d'intérêt nominal est compris entre [4,03% ; 4,23%]. A partir et au-delà de la Première Date d'Option de Remboursement, celle-ci étant incluse, et à chaque Date de Révision de Taux, le taux d'intérêt sera révisé à un nouveau taux calculé ou observé lors de la dernière séance d'adjudication, 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, à partir de la courbe primaire des taux des BDT sur une maturité de 10 ans, augmenté de la prime de risque fixée lors de l'adjudication et comprise entre [80 ; 100] points de base, et du Step-up Applicable. Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjudgé lors de la séance précédente. Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 10 ans précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 10 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon. Le nouveau Taux d'Intérêt Nominal sera transmis à la bourse de Casablanca 5 jours de bourse avant la date anniversaire du coupon et publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon. Dans le cas où le taux BDT 10 ans n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence BDT 10 ans se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle).
Date de Paiement de Coupon	Annuellement à chaque date d'anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 14 mai de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts cesseront de courir à dater du jour où le principal sera remboursé.
Prime de Risque	Entre 80 et 100 points de base
Step-up (surprime) Applicable	Avant la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, aucun <i>step-up</i> ne sera ajouté à la Prime de Risque. A compter du 14 mai 2028 (Date de Jouissance + 10 ans) inclus, un premier <i>step-up</i> de 25 points de base (pbs) sera ajouté à la Prime de Risque. A compter du 14 mai 2048 (Date de Jouissance + 30 ans) inclus, un <i>step-up</i> additionnel de 75 points de base (pbs) sera appliqué.

Coupon(s) Payable(s)	A chaque Date de Paiement du Coupon, le coupon payable sera déterminé comme la somme de : (i) Coupon de Base; et (ii) Compte d'Intérêts
Coupon de Base	$C = T \times P \times J/365$ ou 366 (si année bissextile) C : Coupon de base P : Principal T : Taux d'Intérêt Nominal J : Nombre de jours exact
Compte d'Intérêts	Nul à la date du premier paiement ; Aux Dates de Paiement de Coupon suivantes, égal au produit de : (i) Coupon Payable à la Date de Paiement de Coupon précédente moins coupon payé à la Date de Paiement de Coupon précédente ; et (ii) $(1 + \text{Taux d'Intérêt Nominal})$ applicable à la période $\times J/365$ ou 366 (si année bissextile))
Paiement du Coupon	Les Coupons Payables seront servis annuellement à chaque date anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 14 mai de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée. Cependant, à la discrétion de l'Emetteur ce paiement pourra être différé dans sa totalité et pas en partie, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Cas de Différé de Paiement de Coupon	Différé de coupon à la discrétion de l'Emetteur A toute Date de Paiement de Coupon, l'Emetteur pourra, à son gré, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres, à travers l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, le Représentant de la Masse des Obligataires, l'AMMC, la Bourse de Casablanca et après publication par l'Emetteur d'un avis dans un journal d'annonces légales à l'avance dans un délai minimum de 30 jours ouvrables, choisir de différer le paiement du montant total (mais pas une partie seulement) du Coupon Payable de toutes les Tranches de A à E. Tout différé de paiement ne constituera pas un défaut de l'Emetteur, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Restriction sur la Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur	Si l'Emetteur, à sa discrétion, a choisi de différer un paiement de Coupon Payable, il n'est plus en droit de : - Déclarer ou distribuer de dividende sur les actions ordinaires au titre de l'exercice en cours, ou payer un intérêt sur une tranche de même rang que la présente obligation, ou - Rembourser, annuler, acheter ou racheter des titres au même

	rang que la présente obligation, ou les actions ordinaires.
Option de Remboursement	A compter et à partir de la Première Date d'Option de Remboursement et à chaque Date de Révision de Taux, l'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC, la Bourse de Casablanca et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser au pair (le nominal) les titres en totalité et non en partie seulement, majoré du Coupon Payable à la date de remboursement. Cette notification demeure ferme et irrévocable. Tout remboursement optionnel sur la présente Tranche B déclenche systématiquement le remboursement de la totalité des Tranches A et B.
Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel	L'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC, la Bourse de Casablanca et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser l'Emission au pair et en totalité, toutes tranches confondues, et non en partie seulement, en ce qui concerne le principal ainsi que le Coupon Payable à la date fixée pour le remboursement dans le cas suivant : - à tout moment, l'Emetteur reçoit, soit directement soit au travers d'une publication par l'agence concernée, la confirmation écrite d'une quelconque agence de notation dont l'Emetteur bénéficie d'une notation sollicitée, qu'un amendement ou un changement est intervenu concernant les critères de Contenu en Capitaux Propres de ladite agence de notation, cet amendement ou ce changement donnant lieu à un plus faible Contenu en Capitaux Propres pour les titres par rapport au Contenu en Capitaux Propres attribué à la date d'émission, ou si le Contenu en Capitaux Propres n'est pas attribué à la date d'émission, à la date à laquelle le Contenu en Capitaux Propres est attribué pour la première fois (un "Evénement de Méthodologie de Notation").
Contenu en Capitaux Propres	Signifie la part admise de l'Emission dans les fonds propres de l'Emetteur par les agences de notation.
Assimilations	Les obligations subordonnées perpétuelles émises dans le cadre de la présente Opération ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'émissions antérieures. Au cas où l'Emetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des

	porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang / Subordination	Les obligations émises sont des titres subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs aux titres constituent des engagements directs inconditionnels non assortis de sûretés et subordonnés de dernier rang et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l'Emetteur.
Garantie	La présente émission ne fait pas l'objet de garantie.
Négociabilité des Titres	Les obligations sont négociables à la Bourse de Casablanca, uniquement entre investisseurs qualifiés prévus par les dispositions de l'article 12-3 du Dahir portant loi n°1-93-212 tel que modifié et complété et de l'article III.1.21 de la circulaire de l'AMMC sous réserve des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables. Il est interdit d'offrir, vendre ou revendre ces obligations aux Etats-Unis ou à des personnes résidentes aux Etats-Unis.
Paiements au titre des obligations en cas de liquidation de l'Emetteur	En cas de jugement du tribunal compétent décidant la liquidation judiciaire de l'Emetteur ou la cession totale de l'entreprise à la suite d'une décision de redressement judiciaire concernant l'Emetteur ou en cas de liquidation de l'Emetteur pour toute autre raison, les paiements aux créanciers de l'Emetteur seront effectués selon l'ordre de priorité indiqué ci-dessous (dans chaque cas, sous réserve du paiement complet des créanciers prioritaires) et aucun paiement du principal et des intérêts (y compris le Compte d'Intérêts) relatif aux titres ne pourra être fait avant le paiement complet des porteurs de toute autre dette (autres que les titres de même rang). Cela implique que : - les créanciers non-subordonnés au titre des engagements non-subordonnés de l'Emetteur ; - les créanciers ordinairement subordonnés au titre des engagements subordonnés ordinaires de l'Emetteur seront payés en priorité par rapport aux créanciers subordonnés détenteurs des présents titres et aux créanciers de même rang que ces derniers.
Cotation des titres	Les obligations, objet de la Tranche B, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 09 mai 2018 sur le compartiment obligataire sous le ticker OOCPC. Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le montant alloué à la Tranche B doit être supérieur à 20 000 000 MAD. Si à la clôture de la période de souscription, le montant alloué à la Tranche B est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à cette Tranche seront annulées.

Procédure de première cotation	La cotation de la Tranche B sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du règlement Général de la Bourse de Casablanca.
Enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca est la société de bourse Attijari Intermédiation.
Représentant de la Masse des Obligataires	Le Président du Conseil d'Administration a décidé, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 22 juin 2017, de désigner le Cabinet HDID CONSULTANTS, représenté par M.Mohamed HDID, en qualité d'associé gérant, 4 rue Maati Jazouli Casablanca, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la Tranche B, et ce en attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la période de souscription aux obligations de la Tranche A . Etant entendu que le mandataire provisoire nommé est identique pour les Tranches A et B, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires dans un délai maximal de 1 an à compter de l'ouverture de la période souscription pour désigner le mandataire permanent. L'identité de cette personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse.
Notation	La présente Emission ne fait l'objet d'aucune notation
Droit Applicable Juridiction compétente	Droit marocain Tribunal de commerce de Casablanca
Etablissement Centralisateur Dépositaire des titres	Désigne Attijariwafa Bank en tant que établissement centralisateur dépositaire des titres assurant leur service financier

Tranche C: obligations subordonnées perpétuelles non cotées à taux révisable annuellement avec 1ère option de remboursement à 10 ans

Nature des Titres	Obligations subordonnées perpétuelles non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites auprès des affiliés habilités.
Forme Juridique	Obligations au porteur
Plafond de La Tranche	5 milliards de dirhams
Nombre Maximum de Titres à Emettre	50 000 titres
Valeur Nominale Unitaire	100 000 MAD
Prix de Souscription	Au pair soit 100 000 MAD
Maturité de l’Emprunt	Perpétuelle. Les titres constituent des obligations perpétuelles de l’Emetteur et n’ont pas de date d’échéance déterminée, mais pourront être remboursés au gré de l’Emetteur à partir de la 10 ^{ème} année et à tout moment dans certaines circonstances (cf. « Option de Remboursement » et « Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel »).
Nature du Taux d’Intérêt	Révisable
Période de Souscription	Du 02 mai 2018 au 04 mai 2018 inclus
Date de Jouissance	Le 14 mai 2018
Première Date d’Option de Remboursement	Le 14 mai 2028 (Date de jouissance + 10 ans)
Date de Révision de Taux	Annuellement à la date anniversaire de la Date de Jouissance soit le 14 mai de chaque année.
Méthode d’Allocation	A la Française en fonction du nombre additionnel de points de base par rapport à la borne inférieure de l’intervalle de spread avec priorisation de la Tranche E puis D puis A et B puis C en cas d’égalité de points de base additionnels par rapport à la borne inférieure de l’intervalle de prime de risque proposé pour chaque Tranche.
Taux d’Intérêt Nominal	Révisable annuellement. Le taux d’intérêt sera révisable annuellement sur la base du Taux de Référence augmenté de : (i) Une prime de risque comprise entre [70 ; 90] points de base pour la première période de 10 ans ; (ii) Une prime de risque comprise entre [70 ; 90] points de base et du Step-up Applicable au-delà de la première période de 10 ans. Le Taux d’Intérêt Nominal sera publié par l’Emetteur dans un journal d’annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d’anniversaire du coupon. Pour la première année, le taux d’intérêt nominal ressort entre [3,00% ; 3,20%], déterminé en référence à la courbe primaire des taux BDT 52 semaines (taux monétaire) tel que calculé au 3

	avril 2018, soit 2,30%, augmenté d'une prime de risque comprise entre [70 ; 90] points de base fixée à l'issue de l'adjudication.
Taux de Référence	A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est : Le taux sera observé ou calculé en référence au taux BDT 52 semaines (taux monétaire) à partir de la courbe primaire (taux monétaire) adjudgé lors de la dernière séance d'adjudication précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon. Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjudgé lors de la séance précédente. Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 52 semaines précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 52 semaines telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon. Dans le cas où le taux BDT 52 semaines n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du Taux de Référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : $(((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact})} - 1) \times 360/k ; \text{où}$ k : maturité du taux actuariel qu'on souhaite transformer Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours (si année bissextile). Le Taux de Référence sera publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon.
Date de Paiement de Coupon	Annuellement à chaque date d'anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 14 mai de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts cesseront de courir à dater du jour où le principal sera remboursé.
Prime de Risque	Entre 70 et 90 points de base
Step-up (surprime) Applicable	- Avant la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, aucun <i>step-up</i> ne sera ajouté à la Prime de Risque - A compter du 14 mai 2028 (Date de Jouissance + 10 ans) inclus, un premier <i>step-up</i> de 25 points de base (pbs) sera ajouté à la Prime de Risque. - A compter du 14 mai 2048 (Date de Jouissance + 30 ans)

	inclus, un <i>step-up</i> additionnel de 75 points de base (pbs) sera appliqué.
Coupon(s) Payable(s)	A chaque date de Paiement du Coupon , le coupon payable sera déterminé comme la somme de : (i) Coupon de Base; et (ii) Compte d'Intérêts
Coupon de Base	$C = T \times P \times J / 360$ ▪ C : Coupon de base ▪ P : Principal ▪ T : Taux d'Intérêt Nominal ▪ J : Nombre de jours exact
Compte d'Intérêts	▪ Nul à la date du premier paiement ; ▪ Aux Dates de Paiement de Coupon suivantes, égal au produit de: (i) Coupon Payable à la Date de Paiement de Coupon précédente moins coupon payé à la Date de Paiement de Coupon précédente ; et (ii) $(1 + \text{Taux d'Intérêt Nominal})$ applicable à la période $\times J/360$
Paiement du Coupon	Les Coupons Payables seront servis annuellement à chaque date anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 14 mai de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée. Cependant, à la discrétion de l'Emetteur ce paiement pourra être différé dans sa totalité et pas en partie, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Cas de Différé de Coupon	Différé de coupon à la discrétion de l'Emetteur A toute Date de Paiement de Coupon, l'Emetteur pourra, à son gré, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres, à travers l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, le Représentant de la Masse des Obligataires, l'AMMC, la Bourse de Casablanca et après publication par l'Emetteur d'un avis dans un journal d'annonces légales à l'avance dans un délai minimum de 30 jours ouvrables, choisir de différer le paiement du montant total (mais pas une partie seulement) du Coupon Payable de toutes les Tranches de A à E. Tout différé de paiement ne constituera pas un défaut de l'Emetteur, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Restriction sur la Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur	Si l'Emetteur, à sa discrétion, a choisi de différer un paiement de Coupon Payable, il n'est plus en droit de : - Déclarer ou distribuer de dividende sur les actions ordinaires au titre de l'exercice en cours, ou payer un intérêt

	sur une tranche de même rang que la présente obligation, ou - Rembourser, annuler, acheter ou racheter des titres au même rang que la présente obligation, ou les actions ordinaires.
Option de Remboursement	A compter et à partir de la Première Date d'Option de Remboursement et à chaque Date de Révision de Taux, l'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser au pair (le nominal) les titres en totalité et non en partie seulement, majoré du Coupon Payable à la date de remboursement. Cette notification demeure ferme et irrévocable.
Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel	L'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC, la Bourse de Casablanca et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser l'Emission au pair et en totalité, toutes tranches confondues, et non en partie seulement, en ce qui concerne le principal ainsi que le Coupon Payable à la date fixée pour le remboursement dans le cas suivant : - à tout moment, l'Emetteur reçoit, soit directement soit au travers d'une publication par l'agence concernée, la confirmation écrite d'une quelconque agence de notation dont l'Emetteur bénéficie d'une notation sollicitée, qu'un amendement ou un changement est intervenu concernant les critères de Contenu en Capitaux Propres de ladite agence de notation, cet amendement ou ce changement donnant lieu à un plus faible Contenu en Capitaux Propres pour les titres par rapport au Contenu en Capitaux Propres attribué à la date d'émission, ou si le Contenu en Capitaux Propres n'est pas attribué à la date d'émission, à la date à laquelle le Contenu en Capitaux Propres est attribué pour la première fois (un "Evénement de Méthodologie de Notation").
Contenu en Capitaux Propres	Signifie la part admise de l'Emission dans les fonds propres de l'Emetteur par les agences de notation.
Assimilations	Les obligations subordonnées perpétuelles émises dans le cadre de la présente Opération ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'émissions antérieures. Au cas où l'Emetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

Rang / Subordination	Les obligations émises sont des titres subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs aux titres constituent des engagements directs inconditionnels non assortis de sûretés et subordonnés de dernier rang et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l’Emetteur.
Garantie	La présente émission ne fait pas l’objet de garantie.
Négociabilité des Titres	Les obligations sont négociables de gré à gré, uniquement entre investisseurs qualifiés prévus par les dispositions de l’article 12-3 du Dahir portant loi n°1-93-212 tel que modifié et complété et de l’article III.1.21 de la circulaire de l’AMMC sous réserve des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables. Il est interdit d’offrir, vendre ou revendre ces obligations aux Etats-Unis ou à des personnes résidentes aux Etats-Unis.
Paievements au titre des obligations en cas de liquidation de l’Emetteur	En cas de jugement du tribunal compétent décidant la liquidation judiciaire de l’Emetteur ou la cession totale de l’entreprise à la suite d’une décision de redressement judiciaire concernant l’Emetteur ou en cas de liquidation de l’Emetteur pour toute autre raison, les paiements aux créanciers de l’Emetteur seront effectués selon l’ordre de priorité indiqué ci-dessous (dans chaque cas, sous réserve du paiement complet des créanciers prioritaires) et aucun paiement du principal et des intérêts (y compris le Compte d’Intérêts) relatif aux titres ne pourra être fait avant le paiement complet des porteurs de toute autre dette (autres que les titres de même rang). Cela implique que : - les créanciers non-subordonnés au titre des engagements non-subordonnés de l’Emetteur ; - les créanciers ordinairement subordonnés au titre des engagements subordonnés ordinaires de l’Emetteur, seront payés en priorité par rapport aux créanciers subordonnés détenteurs des présents titres et aux créanciers de même rang que ces derniers.
Représentant de la Masse des Obligataires	Le Président du Conseil d’Administration a décidé conformément à la décision de l’Assemblée Générale du 22 juin 2017 de désigner le Cabinet HDID CONSULTANTS, représenté par M. Mohamed HDID, en qualité d’associé gérant, 4 rue Maati Jazouli, Casablanca, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d’obligations de la Tranche C , et ce en attendant la tenue de l’assemblée générale des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d’entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d’ouverture de la période de souscription aux obligations de la Tranche C. Par ailleurs, le Président du Conseil d’Administration s’engage à procéder à la convocation de l’assemblée générale des obligataires dans un délai maximal de 1 an à compter de l’ouverture de la période souscription pour désigner le mandataire permanent. L’identité de cette personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse.
Notation	La présente Emission ne fait l’objet d’aucune notation
Droit Applicable	Droit marocain.
Jurisdiction Compétente	Tribunal de commerce de Casablanca.

Etablissement Centralisateur Dépositaire des titres	Désigne Attijariwafa Bank en tant que établissement centralisateur dépositaire des titres assurant leur service financier.

Tranche D : obligations subordonnées perpétuelles non cotées avec 1ère option de remboursement à 15 ans, à taux révisable quinze ans jusqu'à la Première Date d'Option de Remboursement et au-delà à taux révisable tous les 10 ans

Nature des Titres	Obligations subordonnées perpétuelles dématérialisées non cotées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites auprès des affiliés habilités.
Nature des Titres	Obligations
Forme Juridique	Obligations au porteur
Plafond de La Tranche	5 milliards de dirhams
Nombre Maximum de Titres à Emettre	50 000 titres
Valeur Nominale Unitaire	100 000 MAD
Prix de Souscription	Au pair soit 100 000 MAD
Maturité de l'Emprunt	Perpétuelle. Les titres constituent des obligations perpétuelles de l'Emetteur et n'ont pas de date d'échéance déterminée, mais pourront être remboursés au gré de l'Emetteur à partir de la 15 ^{ème} année et à tout moment dans certaines circonstances (cf. « Option de Remboursement » et « Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel »).
Nature du Taux d'Intérêt	Révisable
Période de Souscription	Du 02 mai 2018 au 04 mai 2018 inclus
Date de Jouissance	Le 14 mai 2018
Première Date d'Option de Remboursement	Le 14 mai 2033 (Date de jouissance + 15 ans)
Date(s) de Révision de Taux	Le 14 mai 2033 (Date de Jouissance + 15 ans) inclus et au-delà tous les 10 ans.
Méthode d'Allocation	A la Française en fonction du nombre additionnel de points de base par rapport à la borne inférieure de l'intervalle de spread avec priorisation de la Tranche E puis D puis A et B puis C en cas d'égalité de points de base additionnels par rapport à la borne inférieure de l'intervalle de prime de risque proposé pour chaque Tranche.

Taux d'Intérêt Nominal	Avant la Première Date de Révision de Taux celle-ci étant exclue, le Taux d'Intérêt Nominal est déterminé en référence au taux calculé à partir de la courbe primaire des taux des Bons du Trésor (BDT) au 13 mars 2018 sur une maturité de 15 ans, soit 3,67%, augmenté d'une prime de risque comprise entre [105 ; 125] points de base fixée à l'issue de l'adjudication. Pour les 15 premières années le taux d'intérêt nominal est compris entre [4,72%; 4,92%]. A partir et au-delà de la Première Date de Révision de Taux, celle-ci étant incluse, et à chaque Date de Révision de Taux, le taux d'intérêt sera révisé à un nouveau taux calculé ou observé lors de la dernière séance d'adjudication, 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, à partir de la courbe primaire des taux des BDT sur une maturité de 10 ans, augmenté de la prime de risque fixée lors de l'adjudication et comprise entre [105 ; 125] points de base, et du Step-up Applicable. Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjugé lors de la séance précédente. Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 10 ans précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 10 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon. Le nouveau Taux d'Intérêt Nominal sera publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon. Dans le cas où le taux BDT 10 ans n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence BDT 10 ans se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle).
Date de Paiement de Coupon	Annuellement à chaque date d'anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 14 mai de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts cesseront de courir à dater du jour où le principal sera remboursé.
Prime de Risque	Entre 105 et 125 points de base
Step-up (surprime) Applicable	▪ Avant la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, aucun <i>step-up</i> ne sera ajouté à la Prime de Risque. ▪ A compter du 14 mai 2033 (Date de Jouissance + 15 ans) inclus, un premier <i>step-up</i> de 25 points de base (pbs) sera ajouté à la Prime de Risque. ▪ A compter du 14 mai 2053 (Date de Jouissance + 35 ans) inclus, un <i>step-up</i> additionnel de 75 points de base (pbs)

	sera appliqué.
Coupon(s) Payable(s)	A chaque Date de Paiement du Coupon, le coupon payable sera déterminé comme la somme de : (i) Coupon de Base; et (ii) Compte d'Intérêts
Coupon de Base	$C = T \times P \times J/365$ ou 366 (si année bissextile) ▪ C : Coupon de base ▪ P : Principal ▪ T : Taux d'Intérêt Nominal ▪ J : Nombre de jours exact
Compte d'Intérêts	▪ Nul à la date du premier paiement ; ▪ Aux Dates de Paiement de Coupon suivantes, égal au produit de : (i) Coupon Payable à la Date de Paiement de Coupon précédente moins coupon payé à la Date de Paiement de Coupon précédente ; et (ii) $(1 + \text{Taux d'Intérêt Nominal})$ applicable à la période $\times J/365$ ou 366 (si année bissextile))
Paiement du Coupon	Les Coupons Payables seront servis annuellement à chaque date anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 14 mai de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée. Cependant, à la discrétion de l'Emetteur ce paiement pourra être différé dans sa totalité et pas en partie, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Cas de Différé de Coupon	Différé de coupon à la discrétion de l'Emetteur A toute Date de Paiement de Coupon, l'Emetteur pourra, à son gré, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres, à travers l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, le Représentant de la Masse des Obligataires, l'AMMC , la Bourse de Casablanca et après publication par l'Emetteur d'un avis dans un journal d'annonces légales à l'avance dans un délai minimum de 30 jours ouvrables, choisir de différer le paiement du montant total (mais pas une partie seulement) du Coupon Payable de toutes les Tranches de A à E. Tout différé de paiement ne constituera pas un défaut de l'Emetteur, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.

Restriction sur la Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur	Si l'Emetteur, à sa discrétion, a choisi de différer un paiement de Coupon Payable, il n'est plus en droit de : - Déclarer ou distribuer de dividende sur les actions ordinaires au titre de l'exercice en cours, ou payer un intérêt sur une tranche de même rang que la présente obligation, ou - Rembourser, annuler, acheter ou racheter des titres au même rang que la présente obligation, ou les actions ordinaires.
Option de Remboursement	A compter et à partir de la Première Date d'Option de Remboursement et à chaque Date de Révision de Taux, l'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser au pair (le nominal) les titres en totalité et non en partie seulement, majoré du Coupon Payable à la date de remboursement. Cette notification demeure ferme et irrévocable.
Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel	L'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC, la Bourse de Casablanca et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser l'Emission au pair et en totalité, toutes tranches confondues, et non en partie seulement, en ce qui concerne le principal ainsi que le Coupon Payable à la date fixée pour le remboursement dans le cas suivant : - à tout moment, l'Emetteur reçoit, soit directement soit au travers d'une publication par l'agence concernée, la confirmation écrite d'une quelconque agence de notation dont l'Emetteur bénéficie d'une notation sollicitée, qu'un amendement ou un changement est intervenu concernant les critères de Contenu en Capitaux Propres de ladite agence de notation, cet amendement ou ce changement donnant lieu à un plus faible Contenu en Capitaux Propres pour les titres par rapport au Contenu en Capitaux Propres attribué à la date d'émission, ou si le Contenu en Capitaux Propres n'est pas attribué à la date d'émission, à la date à laquelle le Contenu en Capitaux Propres est attribué pour la première fois (un "Événement de Méthodologie de Notation").
Contenu en Capitaux Propres	Signifie la part admise de l'Emission dans les fonds propres de l'Emetteur par les agences de notation.
Assimilations	Les obligations subordonnées perpétuelles émises dans le cadre

	de la présente Opération ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'émissions antérieures. Au cas où l'Emetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang / Subordination	Les obligations émises sont des titres subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs aux titres constituent des engagements directs inconditionnels non assortis de sûretés et subordonnés de dernier rang et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l'Emetteur.
Garantie	La présente émission ne fait pas l'objet de garantie.
Négociabilité des Titres	Les obligations sont négociables de gré à gré, uniquement entre investisseurs qualifiés prévus par les dispositions de l'article 12-3 du Dahir portant loi n°1-93-212 tel que modifié et complété et de l'article III.1.21 de la circulaire de l'AMMC sous réserve des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables. Il est interdit d'offrir, vendre ou revendre ces obligations aux Etats-Unis ou à des personnes résidentes aux Etats-Unis.
Paiements au titre des obligations en cas de liquidation de l'Emetteur	En cas de jugement du tribunal compétent décidant la liquidation judiciaire de l'Emetteur ou la cession totale de l'entreprise à la suite d'une décision de redressement judiciaire concernant l'Emetteur ou en cas de liquidation de l'Emetteur pour toute autre raison, les paiements aux créanciers de l'Emetteur seront effectués selon l'ordre de priorité indiqué ci-dessous (dans chaque cas, sous réserve du paiement complet des créanciers prioritaires) et aucun paiement du principal et des intérêts (y compris le Compte d'Intérêts) relatif aux titres ne pourra être fait avant le paiement complet des porteurs de toute autre dette (autres que les titres de même rang). Cela implique que : - les créanciers non-subordonnés au titre des engagements non-subordonnés de l'Emetteur ; - les créanciers ordinairement subordonnés au titre des engagements subordonnés ordinaires de l'Emetteur seront payés en priorité par rapport aux créanciers subordonnés détenteurs des présents titres et aux créanciers de même rang que ces derniers.
Représentant de la Masse des Obligataires	Le Président du Conseil d'Administration a décidé, conformément à la décision de l'Assemblée Générale 22 juin 2017, de désigner le Cabinet HDID CONSULTANTS, représenté par M. Mohamed HDID, en qualité d'associé gérant, 4 rue Maati Jazouli, Casablanca, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la Tranche D , et ce

	en attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la période de souscription aux obligations de la Tranche D. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée des obligataires dans un délai maximal de 1 an à compter de l'ouverture de la période souscription pour désigner le mandataire permanent. L'identité de cette personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse.
Notation	La présente Emission ne fait l'objet d'aucune notation
Droit Applicable Juridiction Compétente	Droit marocain. Tribunal de commerce de Casablanca.
Etablissement Centralisateur Dépositaire des titres	Désigne Attijariwafa Bank en tant que établissement centralisateur dépositaire des titres assurant leur service financier

Tranche E : obligations non cotées à taux révisable tous les vingt ans avec 1ère option de remboursement à 20 ans

Nature des Titres	Obligations subordonnées perpétuelles dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites auprès des affiliés habilités.
Nature des Titres	Obligations
Forme Juridique	Obligations au porteur
Plafond de La Tranche	5 milliards de dirhams
Nombre Maximum de Titres à Emettre	50 000 titres
Valeur Nominale Unitaire	100 000 MAD
Prix de Souscription	Au pair soit 100 000 MAD
Maturité de l’Emprunt	Perpétuelle. Les titres constituent des obligations perpétuelles de l’Emetteur et n’ont pas de date d’échéance déterminée, mais pourront être remboursés au gré de l’Emetteur à partir de la 20 ^{ème} année et à tout moment dans certaines circonstances (cf. « Option de Remboursement » et « Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel »).
Nature du Taux d’Intérêt	Révisable
Période de Souscription	Du 02 mai 2018 au 04 mai 2018 inclus
Date de Jouissance	Le 14 mai 2018
Première Date d’Option de Remboursement	Le 14 mai 2038 (Date de jouissance + 20 ans)
Date(s) de Révision de Taux	Le 14 mai 2038 (Date de Jouissance + 20 ans) inclus et au-delà tous les 20 ans.
Méthode d’Allocation	A la Française en fonction du nombre additionnel de points de base par rapport à la borne inférieure de l’intervalle de spread avec priorisation de la Tranche E puis D puis A et B puis C en cas d’égalité de points de base additionnels par rapport à la borne inférieure de l’intervalle de prime de risque proposé pour chaque Tranche.
Taux d’Intérêt Nominal	Avant la Première Date de Révision de Taux celle-ci étant

	exclue, le Taux d'Intérêt Nominal est déterminé en référence au taux calculé à partir de la courbe primaire des taux des Bons du Trésor (BDT) au 27 mars 2018 sur une maturité de 20 ans, soit 3,98%, augmenté d'une prime de risque comprise entre [110 ; 130] points de base fixée à l'issue de l'adjudication. Pour les 20 premières années le taux d'intérêt nominal est compris entre [5,08%; 5,28%]. A partir et au-delà de la Première Date de Révision de Taux, celle-ci étant incluse, et à chaque Date de Révision de Taux, le taux d'intérêt sera révisé à un nouveau taux calculé ou observé lors de la dernière séance d'adjudication, 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, à partir de la courbe primaire des taux des BDT sur une maturité de 20 ans, augmenté de la prime de risque fixée lors de l'adjudication et comprise entre [110 ; 130] points de base, et du Step-up Applicable. Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjugé lors de la séance précédente. Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 20 ans précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 20 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon. Le nouveau Taux d'Intérêt Nominal sera publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon. Dans le cas où le taux BDT 20 ans n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence BDT 20 ans se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 20 ans (base actuarielle).
Date de Paiement de Coupon	Annuellement à chaque date d'anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 14 mai de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts cesseront de courir à dater du jour où le principal sera remboursé.
Prime de Risque	Entre 110 et 130 points de base
Step-up (surprime) Applicable	- Avant la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, aucun <i>step-up</i> ne sera ajouté à la Prime de Risque. - A compter du 14 mai 2038 (Date de Jouissance + 20 ans) inclus, un premier <i>step-up</i> de 25 points de base (pbs) sera ajouté à la Prime de Risque. - A compter du 14 mai 2058 (Date de Jouissance + [40] ans) inclus, un <i>step-up</i> additionnel de 75 points de base (pbs) sera appliqué.

Coupon(s) Payable(s)	A chaque Date de Paiement du Coupon, le coupon payable sera déterminé comme la somme de : (iii) Coupon de Base; et (iv) Compte d'Intérêts
Coupon de Base	$C = T \times P \times J/365$ ou 366 (si année bissextile) ▪ C : Coupon de base ▪ P : Principal ▪ T : Taux d'Intérêt Nominal ▪ J : Nombre de jours exact
Compte d'Intérêts	▪ Nul à la date du premier paiement ; ▪ Aux Dates de Paiement de Coupon suivantes, égal au produit de: (iii) Coupon Payable à la Date de Paiement de Coupon précédente moins coupon payé à la Date de Paiement de Coupon précédente ; et (iv) $(1 + \text{Taux d'Intérêt Nominal})$ applicable à la période $\times J/365$ ou 366 (si année bissextile))
Paiement du Coupon	Les Coupons Payables seront servis annuellement à chaque date anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 14 mai de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée. Cependant, à la discrétion de l'Emetteur ce paiement pourra être différé dans sa totalité et pas en partie, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Cas de Différé de Coupon	Différé de coupon à la discrétion de l'Emetteur A toute Date de Paiement de Coupon, l'Emetteur pourra, à son gré, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres, à travers l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, le Représentant de la Masse des Obligataires, l'AMMC , la Bourse de Casablanca et après publication par l'Emetteur d'un avis dans un journal d'annonces légales à l'avance dans un délai minimum de 30 jours ouvrables, choisir de différer le paiement du montant total (mais pas une partie seulement) du Coupon Payable de toutes les Tranches de A à E. Tout différé de paiement ne constituera pas un défaut de l'Emetteur, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Restriction sur la Rémunération de	Si l'Emetteur, à sa discrétion, a choisi de différer un paiement de Coupon Payable, il n'est plus en droit de :

Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur	- Déclarer ou distribuer de dividende sur les actions ordinaires au titre de l'exercice en cours, ou payer un intérêt sur une tranche de même rang que la présente obligation, ou - Rembourser, annuler, acheter ou racheter des titres au même rang que la présente obligation, ou les actions ordinaires.
Option de Remboursement	A compter et à partir de la Première Date d'Option de Remboursement et à chaque Date de Révision de Taux, l'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser au pair (le nominal) les titres en totalité et non en partie seulement, majoré du Coupon Payable à la date de remboursement. Cette notification demeure ferme et irrévocable.
Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel	L'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC, la Bourse de Casablanca et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser l'Emission au pair et en totalité, toutes tranches confondues, et non en partie seulement, en ce qui concerne le principal ainsi que le Coupon Payable à la date fixée pour le remboursement dans le cas suivant : - à tout moment, l'Emetteur reçoit, soit directement soit au travers d'une publication par l'agence concernée, la confirmation écrite d'une quelconque agence de notation dont l'Emetteur bénéficie d'une notation sollicitée, qu'un amendement ou un changement est intervenu concernant les critères de Contenu en Capitaux Propres de ladite agence de notation, cet amendement ou ce changement donnant lieu à un plus faible Contenu en Capitaux Propres pour les titres par rapport au Contenu en Capitaux Propres attribué à la date d'émission, ou si le Contenu en Capitaux Propres n'est pas attribué à la date d'émission, à la date à laquelle le Contenu en Capitaux Propres est attribué pour la première fois (un "Événement de Méthodologie de Notation").
Contenu en Capitaux Propres	Signifie la part admise de l'Emission dans les fonds propres de l'Emetteur par les agences de notation.
Assimilations	Les obligations subordonnées perpétuelles émises dans le cadre de la présente Opération ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'émissions antérieures. Au cas où l'Emetteur émettrait ultérieurement de nouveaux

	titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang / Subordination	Les obligations émises sont des titres subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs aux titres constituent des engagements directs inconditionnels non assortis de sûretés et subordonnés de dernier rang et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l'Emetteur.
Garantie	La présente émission ne fait pas l'objet de garantie.
Négociabilité des Titres	Les obligations sont négociables de gré à gré, uniquement entre investisseurs qualifiés listés prévus par les dispositions de l'article 12-3 du Dahir portant loi n°1-93-212 tel que modifié et complété et de l'article III.1.21 de la circulaire de l'AMMC sous réserve des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables. Il est interdit d'offrir, vendre ou revendre ces obligations aux Etats-Unis ou à des personnes résidentes aux Etats-Unis.
Paiements au titre des obligations en cas de liquidation de l'Emetteur	En cas de jugement du tribunal compétent décidant la liquidation judiciaire de l'Emetteur ou la cession totale de l'entreprise à la suite d'une décision de redressement judiciaire concernant l'Emetteur ou en cas de liquidation de l'Emetteur pour toute autre raison, les paiements aux créanciers de l'Emetteur seront effectués selon l'ordre de priorité indiqué ci-dessous (dans chaque cas, sous réserve du paiement complet des créanciers prioritaires) et aucun paiement du principal et des intérêts (y compris le Compte d'Intérêts) relatif aux titres ne pourra être fait avant le paiement complet des porteurs de toute autre dette (autres que les titres de même rang). Cela implique que : - les créanciers non-subordonnés au titre des engagements non-subordonnés de l'Emetteur ; - les créanciers ordinairement subordonnés au titre des engagements subordonnés ordinaires de l'Emetteur seront payés en priorité par rapport aux créanciers subordonnés détenteurs des présents titres et aux créanciers de même rang que ces derniers.
Représentant de la Masse des Obligataires	Le Président du Conseil d'Administration a décidé, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 22 juin 2017, de désigner le Cabinet HDID CONSULTANTS, représenté par M. Mohamed HDID, en qualité d'associé gérant, 4 rue Maati Jazouli, Casablanca, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la Tranche E , et ce en attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la période de

	souscription aux obligations de la Tranche E . Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée des obligataires dans un délai maximal de 1 an à compter de l'ouverture de la période souscription pour désigner le mandataire permanent. L'identité de cette personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse.
Notation	La présente Emission ne fait l'objet d'aucune notation
Droit Applicable Juridiction Compétente	Droit marocain. Tribunal de commerce de Casablanca.
Etablissement Centralisateur Dépositaire des titres	Désigne Attijariwafa Bank en tant que établissement centralisateur dépositaire des titres assurant leur service financier

VI. CALENDRIER DE L'OPERATION

Le calendrier de l'Opération se présente comme suit :

Ordre	Etapes	Au plus tard
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	11 avril 2018
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'opération	23 avril 2018
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'information visée par l'AMMC	23 avril 2018
4	Publication de l'avis relatif à l'opération au bulletin de la cote pour la tranche B	24 avril 2018
5	Publication de l'extrait de la note d'information dans un journal d'annonces légales	25 avril 2018
6	Ouverture de la période de souscription	02 mai 2018
7	Clôture de la période des souscriptions	04 mai 2018
8	Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération et des taux d'intérêts faciaux retenus avant 10h00	07 mai 2018
9	- Admission des obligations - Enregistrement de l'opération en bourse - Annonce des résultats de l'opération au bulletin de la cote pour les tranches cotées et non cotées	09 mai 2018
10	Règlement / Livraison	14 mai 2018
11	Publication des résultats et des taux d'intérêt faciaux retenus de l'opération par l'émetteur dans un journal d'annonces légales	14 mai 2018

VII. COTATION EN BOURSE DES OBLIGATIONS

Date de cotation en Bourse	09 Mai 2018
Ticker	Tranche B: OOCPC
Cycle de négociation	Fixing
Procédure de première cotation	Cotation Directe
Taille minimum de blocs (TMB)	100 obligations

VIII. ÉTABLISSEMENTS PLACEURS ET INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Conseillers financiers et coordinateurs globaux	CDG Capital	Tour Mamounia, place Moulay el Hassan, Hassan, Rabat
	Attijari Finances Corp	163 Boulevard Hassan II, Casablanca
Organismes Chargés du Placement	CDG Capital Co-chef de File	Tour Mamounia , place Moulay el Hassan, Hassan, Rabat
	Attijariwafabank Co-chef de File	163, Boulevard Hassan II, Casablanca
	BMCE Bank of Africa Membre du syndicat de placement	140, Avenue Hassan II, Casablanca
	Banque Centrale Populaire Membre du syndicat de placement	101 Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca
Organisme Centralisateur de l'Opération	CDG Capital	Tour Mamounia , place Moulay el Hassan, Hassan, Rabat
Organisme chargé du service financier des titres et de la domiciliation et agent de calcul	Attijariwafa Bank	163 Boulevard Hassan II, Casablanca
Société de Bourse chargée de l'enregistrement de l'opération en bourse	Attijari Intermédiation	163 Boulevard Hassan II, Casablanca

IX. GARANTIE DE BONNE FIN

La présente émission n'est assortie d'aucune garantie de bonne fin.

X. MODALITES DE SOUSCRIPTION

X.1. PERIODE DE SOUSCRIPTION

La période de souscription est ouverte auprès des organismes chargés du placement, du 02 mai 2018 au 04 mai 2018 inclus.

X.2. SOUSCRIPTEURS

La souscription primaire des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente Note d'Information, est réservée aux investisseurs tels que listés dans la présente note d'information, suivants :

- Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les compagnies financières visées par le Dahir n° 1-14-193 du 1er rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;

- Les établissements de crédit visés à l'article premier du Dahir n°1-14-193 précité sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées et telles que régies par la loi n°17-99 portant Code des Assurances sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- La Caisse de Dépôt et de Gestion sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent ;
- Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelle que soit la catégorie de souscripteurs.

Les teneurs de comptes, les sociétés de bourse et autres intermédiaires financiers ne doivent en aucun cas accepter les ordres d'achat sur le marché secondaire des obligations objet de la présente Note d'Information formulés par des personnes autres que les investisseurs qualifiés prévus par les dispositions de l'article 12-3 du dahir portant loi n° 1-93-212 tel que modifié et complété et de l'article III.1.21 de la circulaire de l'AMMC sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

Cette restriction concerne toutes les tranches de la présente émission en ce compris les obligations cotées à la Bourse de Casablanca.

Il reste néanmoins entendu qu'en aucun cas et à aucun moment, les obligations émises ne pourront être offertes, vendues ou revendues aux Etats-Unis ou à des personnes résidentes aux Etats-Unis.

X.3. IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

Préalablement à la réalisation de la souscription des obligations subordonnées perpétuelles, les teneurs de compte des souscripteurs devront s'assurer que le représentant des souscripteurs bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal soit au titre d'un mandat dont il dispose.

Ils devront s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories prédéfinies. A ce titre, ils doivent obtenir, s'ils ne l'ont pas déjà, une copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories, et la joindre au bulletin de souscription.

Catégorie d'investisseurs	Document à joindre
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément + pour les Fonds Commun de Placement (FCP), le certificat de dépôt au greffe du tribunal + pour les SICAV, le modèle des inscriptions au Registre de Commerce.
Investisseurs qualifiés de droit marocain (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification sus mentionnées seront frappées de nullité.

X.4. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, le montant de la souscription, la tranche et la prime de risque (par palier de 1 point de base à l'intérieur de la fourchette proposée pour chaque tranche). A moins d'être frappées de nullité, les souscriptions sont cumulatives quotidiennement, par montant de souscription et par tranche. Les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles. Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente note d'information, dans la limite du montant de l'opération, soit 5 milliards de dirhams.

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner pour l'emprunt coté et non coté à taux révisable annuellement et/ou à taux révisable 10 ans et/ou à taux révisable 15 ans jusqu'à la Première Date d'Option de Remboursement puis révisable 10 ans et ou à taux révisable 20 ans. Les titres sont payables au comptant en un seul versement le 14 mai 2018 (jour de règlement/livraison) et inscrits sur le compte du souscripteur le même jour.

Les souscripteurs adressent leurs demandes de souscription à leurs dépositaires respectifs (sans qu'il y ait d'obligation d'ouvrir un compte chez Attijariwafa Bank ou CDG Capital ou BMCE Bank of Africa ou Banque Centrale Populaire), ces derniers se chargent de les transmettre à un membre du syndicat de placement soit à Attijariwafa Bank ou à CDG Capital ou à BMCE Bank of Africa ou à la Banque Centrale Populaire, seules entités chargées du placement. Les organismes placeurs sont tenus de recueillir les ordres de souscription auprès des teneurs de compte des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables après la clôture de la période de souscription, dûment remplis et signés par les souscripteurs, ou leur mandataire, selon le modèle joint en annexe.

Chaque souscripteur devra :

- Remettre préalablement à la clôture, de la période de souscription, un bulletin de souscription dûment signé, sous pli fermé auprès des organismes placeurs. Dans le cas où les souscripteurs envoient, à travers leur dépositaires respectifs, les bulletins de souscriptions par fax à CDG Capital ou à Attijariwafa Bank ou à BMCE Bank of Africa ou à la Banque Centrale Populaire respectivement au 05 37 66 52 70 ou au 05 22 99 21 08 ou au 05 22 49 29 88 ou au 05 22 47 19 89, les organismes chargés du placement doivent confirmer leur réception par communication téléphonique enregistrée ;
- Formuler son/ses ordres de souscription en spécifiant le nombre de titres demandé, le montant de sa souscription la/les tranche(s) souhaitée(s) ainsi que la prime de risque (en points de base) et le taux global souscrit. Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, comportant une clause expresse le permettant, le mandataire peut souscrire en lieu et place du mandant. Les ordres de souscriptions seront collectés par le biais des Organismes chargés du placement. Les-dits organismes s'engagent à ne pas accepter de souscriptions collectées en dehors de la période de souscription ou ne respectant pas les modalités de souscription. Toutes les souscriptions se feront en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.

La signature du bulletin de souscription vaut adhésion au contrat d'émission joint en annexe à la présente note d'information.

Tous les ordres de souscription ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappées de nullité.

XI. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

XI.1. MODALITES DE CENTRALISATION DES ORDRES

Au cours de la période de souscription, un état récapitulatif des souscriptions enregistrées dans la journée sera préparé par les membres du syndicat de placement et transmis à CDG Capital en qualité d'établissement centralisateur de l'Opération. En cas de non-souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention « Néant ». A la clôture de la période de souscription, soit le 04 mai 2018 à 15h30, les Organismes Placeurs devront établir un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'ils auront reçu.

Il sera procédé le 04 mai 2018 à 17h30 à :

- L'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et les modalités de souscription susmentionnées ;
- La consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, c'est-à-dire, toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité ;
- L'allocation selon la méthode définie dans la partie « Modalités d'allocation » ci-après.

XI.2. MODALITES D'ALLOCATION

L'allocation des obligations subordonnées perpétuelles sera effectuée à la date de clôture de la période de souscription par CDG Capital, en qualité de Co-chef de file, centralisateur de l'Opération en présence de l'émetteur et des autres membres du syndicat de placement.

Il sera procédé, le jour de la clôture de la période de souscription à 18h30, au siège de OCP SA, à :

- L'ouverture des plis ;
- L'allocation selon la méthode définie ci-dessous.

Les demandes exprimées et non rejetées seront servies jusqu'à ce que le montant maximum de l'émission soit atteint. Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est de 5 milliards de dirhams, le montant adjugé pour les cinq tranches confondues ne pourra en aucun cas, dépasser 5 milliards de dirhams pour l'ensemble de l'émission.

Dans la limite du montant de l'émission obligataire subordonnée perpétuelle, l'allocation des obligations subordonnées perpétuelles OCP SA se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française, c'est à dire, l'ensemble des souscriptions retenues dans une tranche seront servies aux taux correspondant au nombre de points de base limites de cette tranche.

Les ordres seront consolidés et ordonnés par ordre croissant de nombres de points de base additionnels proposés par rapport à la borne inférieure de chaque intervalle de spread toutes tranches confondues.

Les ordres correspondant au nombre de points de base additionnel le plus bas seront alloués en priorité. En cas d'égalité du nombre de points de base additionnel, les ordres seront alloués, et ce, jusqu'à atteindre le montant maximum de l'émission comme suit :

- Priorisation de la Tranche E par rapport aux autres Tranches ;
- Priorisation de la Tranche D par rapport aux Tranches A, B et C ;
- Priorisation des Tranches A et B, par rapport à la Tranche C.

La prime de risque retenue pour chaque tranche sera égale à la prime de risque la plus élevée des demandes retenues sur cette tranche et sera appliquée à toutes les souscriptions retenues.

Pour les souscripteurs ayant exprimé une demande avec un nombre de points de base égal au nombre de points de base limites, ils seront servis au prorata de leur demande si le nombre de titres disponibles est inférieur à celui demandé, et à hauteur de leur demande si le nombre de titres disponibles est égal au nombre demandé.

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle de prorata, n'est pas un nombre entier, le nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une obligation subordonnée par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes. La règle de prorata étant déterminée par le rapport :

« Quantité offerte / Quantité demandée au taux limite »

A l'issue de la séance d'allocation, un procès-verbal d'allocation (détaillée par catégorie de souscription et par tranche) sera établi par CDG Capital, en qualité de centralisateur de l'Opération.

L'allocation sera déclarée et reconnue « définitive et irrévocable » dès la signature dudit procès-verbal par OCP SA et les membres du syndicat de placement.

Pour être cotée à la Bourse de Casablanca, le montant alloué à la Tranche B doit être supérieur ou égal à 20 000 000 MAD. Si à la clôture de la période de souscription le montant alloué à la Tranche B est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à cette tranche seront annulées. Il sera alors procédé à une nouvelle allocation de l'ensemble des souscriptions.

XI.3. MODALITES D'ANNULATION DES SOUSCRIPTIONS

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la note d'information et plus généralement, à toute disposition législative ou réglementaire applicable à la présente émission est susceptible d'annulation par tous les organismes placeurs dès réception.

XI.4. MODALITES D'ENREGISTREMENT

L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération en date du 09 mai 2018 est la société de bourse Attijari Intermédiation.

Le prix d'enregistrement est arrêté à 100 000 dirhams par obligation.

A l'issue de l'allocation, les titres attribués à chaque souscripteur sont enregistrés dans son compte titres le jour du Règlement / Livraison soit le 14 mai 2018.

XII. MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES

XII.1. MODALITES DE VERSEMENT DES SOUSCRIPTIONS

Le règlement / livraison entre l'émetteur (OCP) et les souscripteurs se fera par la filière ajustement pour la tranche B et via la filière de gré à gré de Maroclear, pour les tranches A, C, D, et E, à la date de jouissance prévue le 14 mai 2018. Les titres seront payables au comptant, en un seul versement et inscrits au nom des souscripteurs le jour du règlement / livraison soit le 14 mai 2018.

XIII. DOMICILIATAIRE DE L'EMISSION

Attijariwafa Bank est désigné en tant que domiciliataire de l'opération, chargé d'exécuter toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission objet de la présente note d'information.

XIV. FRAIS DE TRANSACTION

A l'exception de la commission d'admission à la Bourse de Casablanca pour la tranche cotée qui s'établit à 0,05% HT du montant de l'opération plafonnée à 10.000 Dirhams HT², aucune autre commission ne sera facturée aux souscripteurs.

Tous les frais d'intermédiation relatifs à cette émission obligataire, incluant les commissions du dépositaire, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les investisseurs demeureront à leur charge.

XV. RESULTATS DE L'OPERATION

Les résultats de l'opération seront publiés au bulletin de la cote par la Bourse de Casablanca, le 09 mai 2018 ainsi que dans un journal d'annonces légales par l'émetteur en date du 14 mai 2018 pour toutes les tranches.

XVI. REGIME FISCAL

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain présenté ci-dessous est à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur. Ainsi, les personnes morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications législatives ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

² TVA de 10% à appliquer

XVI.1. REVENUS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR).

XVI.1.1. PERSONNES SOUMISES A L'IS

Le taux d'impôt sur les sociétés retenu à la source est fixé à 20 %, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- La raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- Le numéro du registre du commerce et celui d'identification à l'impôt sur les sociétés.

Sont exonérés de l'impôt sur les sociétés retenu à la source, les intérêts et autres produits similaires servis aux :

- Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (O.P.C.V.M.) régis par le dahir portant loi n°1-93-213 ;
- Fonds de placements collectifs en titrisation (F.P.C.T.) régis par la loi n°10-98 ;
- Organismes de placements en capital-risque (O.P.C.R.) régis par la loi n°41-05 ;
- Organismes de placement collectif immobilier (O.P.C.I), régis par la loi n° 70-14.

XVI.1.2. PERSONNES SOUMISES A L'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit à restitution pour les bénéficiaires personnes morales et les personnes physiques soumises à l'IR selon le régime BNR ou BNS.

Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :

- Le nom, prénom, adresse et le numéro de la CIN ou de carte d'étranger ;
- Le numéro d'article d'imposition à l'IR.

XVI.2. PLUS-VALUES

XVI.2.1. PERSONNES SOUMISES A L'IR

Pour les titres non- inscrits à l'actif professionnel, le taux d'imposition est de 20% pour les profits nets résultant des cessions d'obligations et autres titres de créance. Pour les titres inscrits à l'actif professionnel, les plus-values sur cession de titres de créances sont comprises dans le résultat imposable soumis à l'IR au taux de barème progressif.

XVI.2.2. PERSONNES SOUMISES A L'IS

Les plus-values issues de la cession sont comprises dans les produits de la société et imposées à l'IS au taux de droit commun.

XVII. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Les frais de l'opération sont à la charge de l'émetteur et sont estimés à environ 0,2% hors taxes du montant de l'opération.

La nature de ces frais est détaillée ci-dessous :

- Le conseil financier ;
- Le placement;
- Le conseil juridique;

- La centralisation des titres;
- La communication;
- La commission de Visa revenant à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux;
- Le dépositaire central ; et
- Les commissions revenant à la Bourse de Casablanca.

Partie III. PRESENTATION GENERALE DE OCP SA

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	OCP SA
Siège social	2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Téléphone	05.22.23.00.25
Fax	05.22.22.17.53
Site Internet	www.ocpgroup.ma
Forme juridique	Société anonyme régie par les lois et règlements en vigueur, notamment par le dahir n°1-96-124 du 14 rabii II 1417 portant promulgation de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 81-99, 23-01, 20-05, 78-12
Date de constitution	Office Chérifien des Phosphates : 7 août 1920 OCP SA : La loi n° 46-07 promulguée le 26 février 2008 porte transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en société anonyme
Durée de vie	La durée de la société est fixée à 99 ans à compter du 1 ^{er} avril 2008, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la loi
Registre de commerce	Casablanca, 40 327
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social	8 287 500 000 MAD divisé en 82 875 000 actions nominatives de 100 MAD chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées
Consultation des documents juridiques	Les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège d'OCP SA : 2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Objet social	Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet : - l'exercice du monopole pour la recherche et l'exploitation des phosphates accordés à l'Etat en application de l'article 6 du dahir du 9 rejev 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier et plus généralement conformément aux dispositions de la loi 46-07 ; - toutes activités, opérations et prestations, de quelque nature qu'elles soient, liées directement ou indirectement à l'exploitation, à la valorisation et/ou à la commercialisation ainsi qu'à la promotion et au développement, tant au Maroc qu'à l'étranger, des phosphates et de leurs dérivés ; - plus généralement, toutes opérations ou structurations d'opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social décrit ci-dessus et à tout objet similaire ou connexe susceptible de faciliter ou de favoriser le développement de la Société et de son activité ; - le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles de toute forme, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement, sous réserves des limitations imposées par la loi, et ce tant au Maroc qu'à l'étranger.
Textes législatifs et réglementaires applicables à l'émetteur	De par sa forme juridique et du fait de que son actionnaire majoritaire soit l'Etat marocain, OCP SA est régie par le droit marocain et en particulier par : - la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes promulguée par le dahir n° 1-96-124 du 30 Août 1996 telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 20-05 et par la loi 78-12 ; - la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ; - la loi n°02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par le dahir n°1-12-20 du 27 Chaabane 1433 (17 juillet 2012) ; - la loi n°39_89 relative au transfert d'entreprises publique au secteur privé. De par son activité, OCP SA est régie par : - La loi n° 46-07 portant transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en société anonyme promulguée par le dahir n° 1-08-15 du

26 février 2008. L'article 2 de cette loi dispose qu'OCP SA a pour objet, à titre principal, l'exercice du monopole que la loi accorde à l'Etat pour la recherche et l'exploitation des phosphates, notamment, en application de l'article 6 du Dahir du 9 Rejeb 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier.

- Le Dahir du 9 Rejeb 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier ;
- Le Dahir en date du 24 Safar 1337 (30 novembre 1918) relatif aux occupations temporaires du domaine public ;
- Le Dahir n° 1-95-154 18 rabii I 1416 (16 Août 1995) portant promulgation de la loi n° 10-95 sur l'eau (B.O. 20 septembre 1995).
- Le Dahir n° 1-03-61 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air (B.O. du 19 juin 2003).
- Le Dahir n° 1-06-153 du 30 chaoual 1427 (22 Novembre 2006) portant promulgation de la loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination. (B.O. n° 5480 du 7 décembre 2006).
- Le Dahir n° 1-03-60 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2013) portant promulgation de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement (B.O. du 19 juin 2003).
- Le Dahir n° 1-14-09 du 4 joumada I 1435 (6 mars 2014) portant promulgation de la loi cadre n° 99-12 portant charte nationale de l'environnement et du développement durable. (B. O. n° 6240 du 20 mars 2014).
- Le Dahir 3 chaoual 1332 (25 Août 1914) portant réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux (B.O. 7 septembre 1914).

De par son appel public à l'épargne, OCP SA est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives à l'appel public à l'épargne, notamment :

- Le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par la loi 23-01, la loi 36-05 et la loi 44-06 ;
- Le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00 et 52-01 et 45-06 ;
- Le Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°499-98 du 27 juillet 1998 amendé par l'arrêté n°1960-01 du 30 octobre 2001, par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par l'arrêté n°1268-08 du 7 juillet 2008.
- Le Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43-02 ;
- Le Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- Le Règlement général de l'AMMC tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2169/16 du 14 juillet 2016.

Tribunal compétent en cas de litiges	Tribunal de commerce de Casablanca
Régime fiscal applicable	OCP SA est soumise au taux de l'impôt sur les sociétés progressif- et à une TVA au taux de 20%. Compte tenu de l'activité de la Société (société exportatrice), OCP SA bénéficie également d'une imposition à l'IS avec un taux réduit de 17,5% sur la partie de l'activité exportée.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE OCP

II.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Au 31 mars 2018, le capital social de la société OCP SA s'établit à 8 287 500 000 MAD, intégralement libéré. Il se compose de 82 875 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune.

II.2. HISTORIQUE DE L'ACTIONNARIAT

II.2.1. HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2017, le capital social d'OCP SA s'établit à 8 287 500 000 dirhams réparti en 82 875 000 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.

Au cours des 10 dernières années, le capital social d'OCP SA a connu les évolutions suivantes :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Prix de l'action (MAD)	Nominal (MAD)	Montant de l'opération (KMAD)	Nombre total d'actions	Capital social (post opérations) (KMAD)
26/02/2008	Transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en OCP SA	78 000 000	100	100	7 800 000	78 000 000	7 800 000
13/01/2009	Augmentation de capital réservée à la BCP	4 875 000	1 025,64	100	5 000 000	82 875 000	8 287 500

Source : OCP SA

Le 26 février 2008, l'Office Chérifien des Phosphates, établissement public, a été transformé en société anonyme, portant la nouvelle dénomination sociale « OCP SA », au capital social de 7 800 000 000 dirhams réparti en 78 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.

Le 13 janvier 2009, OCP SA a procédé à l'augmentation de ses fonds propres d'un montant de 5 milliards de dirhams entièrement réservée à la Banque Centrale Populaire (BCP). Cette opération a consisté en l'émission de 4 875 000 actions nouvelles représentant 5,88% du capital d'OCP SA post augmentation de capital. Lesdites actions ont été émises au prix unitaire de 1 025,64 MAD dont 100 MAD de nominal et 925,64 MAD de prime d'émission.

Le 22 décembre 2011, la BCP a cédé à :

- Fonds Moussahama II, filiale de la BCP, 472 507 actions qu'elle détenait dans le capital social d'OCP SA, représentant 0,57% du capital social d'OCP SA
- Infra Maroc Capital, filiale de la BCP, 356 243 actions qu'elle détenait dans le capital social d'OCP SA, représentant 0,43% du capital social d'OCP SA.

En décembre 2012, la Société d'Aménagement et de Développement Vert (« SADV »), filiale d'OCP, a acquis des actions OCP détenues par la BCP et celles détenues par le Fonds Moussahama II, pour détenir au total 0,88% du capital d'OCP SA, soit :

- 256 793 actions détenues par la BCP représentant 0,31% du capital social d'OCP SA
- 472 507 actions détenues par le Fonds Moussahama II représentant 0,57% du capital social d'OCP SA. A travers cette opération, le Fonds Moussahama II a cédé l'ensemble de ses actions détenues dans OCP SA.

En 2015, la BCP a transféré à sa filiale Infra Maroc Capital, 1,82% du capital d'OCP SA, représentant 1 509 076 actions.

En 2016, la BCP a transféré à sa filiale Infra Maroc Capital 605 811 actions représentant 0,73% du capital d'OCP SA.

En 2017, la BCP a transféré à Upline Infrastructure Fund 908 717 actions représentant 1,10% du capital d'OCP SA.

II.2.2. HISTORIQUE DE L'ACTIONNARIAT SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

Actionnaire	31/12/2013			31/12/2014		
	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote
Etat marocain	78 000 000	94,12%	94,12%	78 000 000	94,12%	94,12%
Banque Centrale Populaire	3 789 457	4,57%	4,57%	3 789 457	4,57%	4,57%
SADV	729 300	0,88%	0,88%	729 300	0,88%	0,88%
Infra Maroc Capital	356 243	0,43%	0,43%	356 243	0,43%	0,43%
Total	82 875 000	100%	100%	82 875 000	100%	100%

Source : OCP SA

Actionnaire	31/12/2015			31/12/2016			31/12/2017		
	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote
Etat marocain	78 000 000	94,12%	94,12%	78 000 000	94,12%	94,12%	78 000 000	94,12%	94,12%
Banque Centrale Populaire	2 280 381	2,75%	2,75%	1 674 570	2,02%	2,02%	765853	0,92%	0,92%
SADV	729 300	0,88%	0,88%	729 300	0,88%	0,88%	729 300	0,88%	0,88%
Infra Maroc Capital	1 865 319	2,25%	2,25%	2 471 130	2,98%	2,98%	2 471 130	2,98%	2,98%
Upline Infrastructure Fund	-	-	-	-	-	-	908 717	1,10%	1,10%
Total	82 875 000	100%	100%	82 875 000	100%	100%	82 875 000	100%	100%

Source : OCP SA

II.3. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

II.3.1. REPARTITION DU CAPITAL D'OCP SA AU 31 MARS 2018

La structure de l'actionnariat d'OCP SA se présente de la manière suivante :

Actionnaire	Nombre de titres	% du capital et des droits de vote
Etat marocain	78 000 000	94,12%
Banque Centrale Populaire	765853	0,92%
SADV	729 300	0,88%
Infra Maroc Capital	2 471 130	2,98%
Upline Infrastructure Fund	908 717	1,10%
Total	82 875 000	100%

Source : OCP SA

II.3.2. PRESENTATION DE L'ACTIONNAIRE DE REFERENCE

L'Etat marocain est représenté dans le capital de la Société par le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP). Le Maroc est une monarchie constitutionnelle ayant à sa tête Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Le Roi est chef de l'Etat, chef de l'armée et Commandeur des croyants.

La Constitution, dont la dernière réforme a été adoptée par référendum en juillet 2011, repose sur un système bicaméral. Le Parlement est composé de la Chambre des Représentants (députés élus pour cinq ans au suffrage universel direct) et de la Chambre des Conseillers (conseillers élus pour neuf ans au suffrage indirect). Le premier Ministre est le Chef du Gouvernement.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs du pays :

Indicateurs 2016 (en Milliards de MAD)	
PIB (prix courants)	1016
Formation brute de capital fixe	307
Dette intérieure du Trésor	515
Dette publique extérieure	312

Source : Haut-commissariat au Plan, Ministère des Finances

Et le rating du pays par les agences de notation :

Notation du Maroc	
S&P (07/04/2017)	BBB-
Fitch (29/03/2018)	BBB-

Source : Sites des agences de rating

III. PACTE D'ACTIONNAIRES

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires signé à ce jour.

IV. DIVIDENDES

IV.1. DISPOSITIONS STATUTAIRES

L'article 33 des statuts de OCP SA prévoit que :

«Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution ou l'affectation de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Ces fonds de réserve extraordinaires peuvent être affectés notamment, suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la Société, soit à l'amortissement total de ces actions ou à leur amortissement partiel par voie de tirage au sort ou autrement.

Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en cas de liquidation où leurs droits se limitent au remboursement de leur capital.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

La perte, s'il en existe, est, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrite à un compte spécial, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction. »

IV.2. DIVIDENDES PAYES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la Société sur la base du résultat net enregistré au cours des exercices 2014/2016 :

	2014	2015	2016
Résultat net – MMAD	6 316	6 995	950
Dividende distribués en n+1 – MMAD	1 251	2 500	1 675
Etat	1 178	2 353	1 577
BCP	57	69	34
S.A.D.V.	11	22	14
Infra Maroc Capital	5	56	50
Résultat net par action (MAD)	76,21	84,40	11,46
Dividendes par action (MAD)	15,09	30,17	20,21

Source : OCP SA

IV.3. MARCHE DES TITRES

Les titres émis par OCP SA se présentent comme suit :

Montant de l'émission (en million)	devise	Prix de l'émission	Nombre de titres	Taux d'intérêt	Nature du taux	Maturité (ans)	Mode de remboursement	Encours au 31 décembre 2017 (en million)	Date de jouissance	date d'échéance	ISIN
5 000	MAD	100,00%	50 000	[3,77%;4,27%] ³ [2,98%;3,48%] [3,37%;3,7%]	Variable	Perpétuelle	Aux dates d'option de remboursement	5 000	23/12/2016	-	Tranche(B) Cotée : MA000002179 2 Tranche(A) non Cotée : MA000009301 5 Tranche(C) non Cotée : MA000009302 3 Tranche(E) non Cotée : MA000009303 1
1 000	USD	98,765%	5 000	4,50%	Fixe	10,5	In fine	1 000	22/04/2015	22/10/2025	US67091TAC99
600	USD	99,056% - 93,992%	3 000	6,875%	Fixe	30	In fine	600	25/04/2014	25/04/2044	US67091TAB17
1 250	USD	99,059%	6 250	5,625%	Fixe	10	In fine	1 250	25/04/2014	25/04/2024	US67091TAA34
2 000	MAD	100,00%-101,19%	20 000	4,46%	Fixe	7	In fine	2 000	04/10/2011	04/10/2018	Tranche (A) non cotée : MA000009138 1 Tranche (B) cotée : MA000002150 3

Source : OCP SA

³ Les taux variables présentés dans le tableau ci dessus concernent les taux de la première année et le taux 52s révisable en vigueur au 23/12/2017 ressort à :
Tranches A et B : 4,07%
Tranches C et D : 3,28% révisé le 23/12/2017 à 3,31%
Tranches E et F : 3,67%

En octobre 2011, OCP SA a émis un emprunt obligataire de 2,0 milliards de dirhams remboursable in fine en octobre 2018. Les titres émis représentent des obligations négociables non cotées, entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités. Cet emprunt obligataire offre un coupon de 4,46%.

En avril 2014, OCP SA a émis un emprunt obligataire de 1,85 milliards d'US dollars dont une tranche de 1,25 milliards d'USD remboursable in fine à 10 ans et une tranche de 600 millions d'USD remboursable in fine à 30 ans, offrant respectivement un coupon de 5,625 % et 6,875 %. Les obligations sont cotées à l'Irish Stock Exchange (Bourse de Dublin) et ont été notées (BBB-) par Fitch Ratings et (BBB-) par Standard & Poors le 25 avril 2014.

En avril 2015, OCP SA a émis un emprunt obligataire de 1,00 milliards d'USD remboursable in fine à 10,5 ans, offrant un coupon de 4,50%. Ces obligations sont également cotées à l'Irish Stock Exchange et bénéficient de la même notation que les obligations émises en avril 2014.

En décembre 2016, OCP SA a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel de 5,0 milliards de dirhams avec options de remboursement anticipé à partir de la dixième année et de différé de paiement d'intérêt. Les titres émis représentent des obligations négociables cotées et non cotées selon les tranches, entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités. Cet emprunt obligataire offre actuellement un coupon compris entre 3,31% et 4,07%.

V. NANTISSEMENT D'ACTIFS

Néant

VI. NANTISSEMENT D'ACTIONS

Néant

VII. NOTATION

OCP SA fait l'objet d'une notation par deux agences internationales, à savoir Standard & Poor's (S&P) et Fitch Ratings.

La notation de S&P est BBB- avec perspective stable, celle de Fitch Ratings est BBB- avec perspective négative.

Cette notation figure dans la catégorie *Investment Grade* et reflète, selon :

- **S&P** : « une capacité adéquate à honorer ses engagements financiers. Toutefois, des conditions économiques défavorables ou des circonstances changeantes peuvent affaiblir la capacité de l'émetteur à respecter ces engagements financiers »
- **Fitch ratings** : « de faibles prévisions de risque de défaut. La capacité de remboursement des engagements financiers est jugée adéquate mais des conditions économiques ou de marché défavorables pourraient compromettre cette capacité. »

Lors de sa dernière note d'évaluation datant du 27 Juin 2017, l'agence de notation Standard & Poor's a maintenu la notation BBB-⁴ avec perspective stable.

L'agence de notation S&P affirme que les principaux facteurs justifiant la notation sont des réserves de phosphate importantes et à faible coût ainsi qu'une tendance favorable de la demande à long terme. Standard & Poor's note toutefois qu'OCP ne dispose pas d'un accès bon marché à ses deux principales matières premières, à savoir le soufre et l'ammoniac dont la variation des prix peut être considérable. OCP reste également exposé au risque-pays avec une forte concentration des actifs au Maroc, et au risque lié à une industrie cyclique avec des prix de phosphate très volatils et exposée à une surcapacité structurelle.

⁴ Long-term corporate credit rating

OCP bénéficie d'un accès à plus de 75% des réserves mondiales de roche de phosphate, assurant ainsi plusieurs siècles de production. Les coûts de production et de transport de la roche aux différents ports (où se situent presque toutes les usines d'engrais d'OCP) sont très bas, en raison d'une géologie favorable, de distances courtes, et de la mise en service d'un *slurry pipeline*, ce qui réduit les coûts de transport et d'énergie.

S&P mentionne enfin les liens forts entre OCP et le Gouvernement Marocain comme un soutien à la notation d'OCP dont S&P tiendra compte en cas de baisse de la notation intrinsèque d'OCP.

Pour sa part, l'agence de notation Fitch Ratings a maintenu, lors de sa dernière note d'évaluation du 7 novembre 2017, la note de OCP S.A. à BBB⁻⁵ avec perspective négative.

Ce rating de «BBB-» intègre un relèvement d'un cran grâce au soutien de l'État (Maroc, BBB- / Stable), en ligne avec la méthodologie de notation de Fitch. Le modèle d'OCP est soutenu, selon l'agence, par la taille exceptionnelle de ses réserves de minerai, ses positions de leader sur le marché du phosphate et de l'acide phosphorique, l'intégration verticale d'OCP S.A., et sa structure de coût compétitive.

Cependant, la perspective négative de la notation est liée à la forte pression sur les prix liée à l'offre, aux dépenses d'investissement élevées et aux montants d'arriérés de crédits de TVA dus par l'État à OCP SA

VIII. ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

Les modes de convocation, les conditions d'admissions, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société OCP SA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

Par ailleurs, conformément à l'article 3 de la loi 46-07, la société OCP S.A. peut ouvrir son capital conformément à la législation en vigueur applicable en la matière. L'Etat conserve directement un droit de vote majoritaire au sein des organes délibérants de la Société.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 9 juin 2011 a décidé la modification des articles 20 et 22 des statuts de la Société et ce, comme suit :

- La modification de l'article 1er des statuts pour soumettre la Société aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne ;
- La modification de l'article 20 des statuts pour prévoir que le contrôle est exercé par deux commissaires aux comptes au moins ;
- La modification de l'article 22 des statuts pour insérer les règles de convocation des assemblées générales d'actionnaires applicables aux sociétés faisant appel public à l'épargne.

⁵ Long-Term Issuer Default Rating (IDR)

IX. CONVOCATION ET LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES

L'article 22 des statuts stipule que les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital social ou par le ou les liquidateurs pendant la période de liquidation.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La Société doit publier, trente (30) jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires, dans un journal figurant dans la liste fixée par application de l'article 39 du dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, un avis de réunion contenant les indications prévues à l'article 124 de la loi n° 17-95 ainsi que le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée par le Conseil d'Administration.

Les convocations aux assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales.

Si toutes les actions de la société sont nominatives, l'avis prévu au précédent alinéa peut être remplacé par une convocation faite à chaque actionnaire dans les formes et conditions prescrites par les statuts.

Le délai de convocation est au mois de quinze (15) jours francs sur première convocation et de huit (8) jours francs sur convocation suivante. La convocation à une assemblée réunie sur deuxième convocation doit rappeler la date de l'assemblée qui n'a pas pu valablement délibérer.

IX.1. PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'article 25 alinéa 2 des statuts de la Société stipule que l'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil ou par l'administrateur le plus ancien présent à l'Assemblée.

Si l'Assemblée est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par le ou les liquidateurs, elle est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée, celle-ci élit son Président.

IX.2. QUORUM, VOTE ET NOMBRE DE VOIX

L'article 26 alinéa 1 des statuts de la Société stipule que dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée. Dans tous les cas, il est fait déduction des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Toutefois en application de l'article 3 de la Loi 46-07, les actions détenues par l'Etat, et ce quel qu'en soit le nombre, sont toujours assorties au minimum de la majorité des droits de vote aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

IX.3. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'article 27 alinéas 1 et 2 des statuts stipule que l'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts et qui excèdent les pouvoirs du Conseil d'Administration.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance dans le délai prescrit possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.

IX.4. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'article 28 des statuts stipule que l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et à décider notamment la transformation de la Société en société d'une autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.

En outre, dans les Assemblées Générales Extraordinaires à forme constitutive, appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire, dont les actions sont privées du droit de vote n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

X. ORGANES D'ADMINISTRATION

Les articles 12 à 19 des statuts de OCP SA contenant les règles relatives à la composition, aux modes de convocations, aux attributions, au fonctionnement et au quorum du Conseil d'Administration de OCP SA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes et à l'article 3 de la loi 46-07 portant transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en société anonyme.

X.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les articles 12 et 14 des statuts de OCP SA prévoient que :

- La Société est administrée par un Conseil d'Administration, composé de trois membres au moins et de douze membres au plus pris parmi les actionnaires et nommés conformément à la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05;
- La durée des fonctions des premiers administrateurs nommés par les statuts est de trois années.
- La durée des fonctions des administrateurs nommés par les assemblées générales est de six années. Elle expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat ;
- Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat

d'administrateur⁶; Le Conseil désigne également un secrétaire même en dehors de ses membres ;

La Présidence du Conseil d'Administration de OCP SA est assurée par M. Mostafa TERRAB dont le mandat a été renouvelé le 14 mars 2017. La composition du Conseil d'Administration de OCP SA se décline, au 31 mars 2018, de la manière suivante :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction actuelle	Date de nomination/ cooptation	Date d'expiration du mandat
M. Mostafa TERRAB Président Directeur Général	Président Directeur Général	2008	AGO Comptes 2022
BCP représentée par M. Mohamed BENCHAAOUN Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire	Administrateur	2009	AGO Comptes 2020
M. Nasser BOURITA Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération	Administrateur	2018	AGO Comptes 2021
M. Mohamed BOUSSAID Ministre de l'Economie et de Finances	Administrateur	2014	AGO Comptes 2022
M. Lahcen DAOUDI Ministre délégué auprès du chef du gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance	Administrateur	2018	AGO Comptes 2022
M. Moulay Hafid ELALAMY Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique	Administrateur	2014	AGO Comptes 2019
M. Abdelouafi LAFTIT Ministre de l'Intérieur	Administrateur	2018	AGO Comptes 2022
M. Ariz RABBAH Ministre de ministre de l'Energie, des Mines et du Développement durable	Administrateur	2018	AGO Comptes 2023
M. Mohamed SADIKI Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	Administrateur	2015	AGO Comptes 2022

Source : OCP SA

Le Secrétariat du Conseil est assuré par M. Mohamed EL KADIRI (Directeur Général Adjoint et Secrétaire Général d'OCP SA).

X.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration

Selon l'article 12 des statuts, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus pris parmi les actionnaires.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années concernant les premiers administrateurs nommés par les statuts et de six années pour les administrateurs nommés par les assemblées générales.

Par ailleurs, ces derniers sont toujours rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

⁶ Sous réserve de la conformité avec les dispositions de la loi organique n°02-12

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société sans délai, par lettre recommandée et de désigner, selon les mêmes modalités, un nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux Assemblées Générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou plusieurs nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci ou, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

En 2009, le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur qui a pour objet notamment de :

- Préciser la composition, l'organisation, le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration vis-à-vis de l'Assemblée générale en complétant certaines dispositions légales et statutaires existantes ;
- Optimiser l'efficacité des réunions et des débats et servir de référence pour l'évaluation périodique que le Conseil fera de son fonctionnement ;
- Et de manière plus générale, inscrire la conduite de la direction de la Société dans un cadre précis garantissant le respect des principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise.

Actions de garantie

Selon l'article 13, chaque membre du Conseil d'Administration doit être propriétaire d'une action de la société.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours du mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Bureau du Conseil

Selon l'article 14, le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil peut également désigner un secrétaire même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance, celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Délibération du Conseil

Selon l'article 15 des statuts, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige la loi et que l'intérêt de la Société le nécessite, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si la dernière réunion date de plus de trois mois.

En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation doit être faite huit jours à l'avance par tous moyens. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Tout membre du Conseil peut donner mandat par écrit à un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil.

Toute convocation doit mentionner les principales questions à l'ordre du jour et doit être accompagnée de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En application de l'article 3 de la loi 46-07, et quel que soit le nombre des administrateurs représentant l'Etat, ces derniers disposent toujours au minimum de la majorité des voix.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs et les autres personnes participant à la séance.

La justification du nombre des administrateurs en exercice résulte valablement, vis-à-vis des tiers, de la seule énonciation dans le procès-verbal de chaque réunion des noms des administrateurs présents, représentés ou absents.

Les délibérations du Conseil d'Administrateur sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés par le Président de séance et par au moins un administrateur ou, en cas d'empêchement du Président, par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administrateur uniquement ou par un Directeur Général, conjointement avec le secrétaire ou, en cours de liquidation, par un liquidateur.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

L'article 16 des statuts stipule que le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait

que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Tout acte d'administration et de disposition et qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents statuts, sont de sa compétence. Le Conseil d'Administration peut consentir à tout mandataire de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les statuts.

Le Conseil peut également soumettre à son approbation préalable tout acte ou toute décision de la direction générale.

X.3. CONVENTIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES MANDATAIRES SOCIAUX

Conventions soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration

Toutes conventions intervenant entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux ou l'un de ses actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital ou des droits de vote doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Cette autorisation n'est toutefois pas requise pour les opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention entre OCP et ses mandataires sociaux, et rentrant dans le champ d'application de l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, n'a été conclue au cours des trois derniers exercices.

Information du Conseil d'Administration

Le mandataire ou l'actionnaire intéressé est tenu d'informer le Conseil d'Administration dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation.

L'intéressé ne peut pas prendre part au vote du Conseil d'Administration ni de l'Assemblée appelés à statuer sur ces conventions.

Les conventions soumises à autorisation et conclues sans autorisation préalable du Conseil d'Administration peuvent être annulées si elles ont eu des conséquences dommageables pour la société.

X.4. AUTRES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 mars 2018, M. Mostafa TERRAB, Président du Conseil d'Administration d'OCP SA est également administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Activités	Fonction
JACOBS ENGINEERING SA (JESA)	Société d'ingénierie	Président du Conseil d'Administration
Fondation OCP	Association à but non lucratif	Président du Conseil d'Administration
UM6P SA	Enseignement supérieur privé	Président du Conseil d'Administration

Source : OCP SA à Mars 2018

XI. ORGANES DE DIRECTION

XI.1. DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement de la société, et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement, cette délégation

est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration lors de la désignation de son président. Les actionnaires et les tiers en sont informés dans les conditions réglementaires.

Lorsque la direction générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions relatives au Directeur Général lui sont applicables.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du Président du Conseil d'Administration ou à l'expiration du mandat du Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat et détermine sa rémunération.

Lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à des dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Pouvoirs

Le Président Directeur Général ou le Directeur Général, le cas échéant lorsque le Conseil d'Administration a choisi de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Président Directeur Général ou le Directeur Général, le cas échéant lorsque le Conseil d'Administration a choisi de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président Directeur Général ou le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Président Directeur Général ou du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration.

A l'égard de la société, les Directeurs Généraux Délégués sont investis des pouvoirs dont le conseil détermine, sur proposition du Directeur Général, l'étendue et la durée. A l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Les actes concernant la Société et tous engagements pris en son nom, ainsi que les retraits de fonds et valeurs, les mandats sur tous banquiers, débiteurs et dépositaires, et les souscriptions, endos, acceptations ou acquits d'effets de commerce, sont valablement signés par le Président ou, le cas échéant, par l'administrateur remplissant provisoirement les fonctions de président, par le Directeur Général, ou l'un des directeurs généraux délégués, ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans les limites de ses pouvoirs respectifs.

XI.2. LISTE DES DIRIGEANTS EXECUTIFS

Le Senior Management du Groupe OCP se compose de :

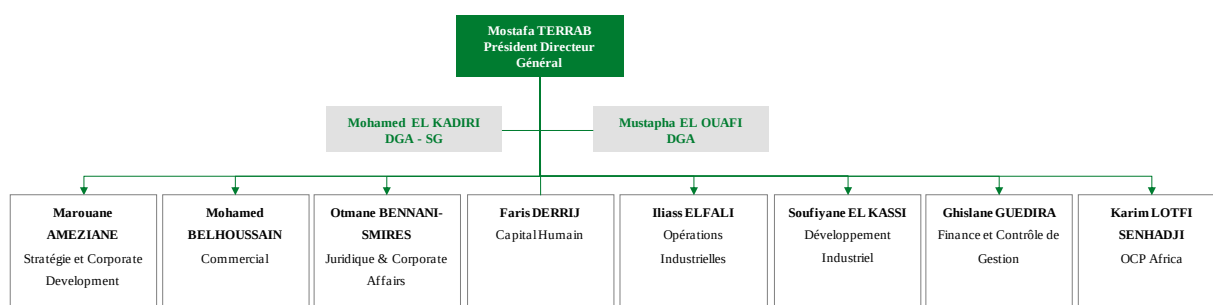
- Une Direction Générale, composée du Président-Directeur Général et de deux Directeurs Généraux Adjointes (dont le Directeur Général Adjoint – Secrétaire Général), en charge de porter la stratégie et la transformation à long terme du Groupe ;
- Une Direction Exécutive, composée d'Executive Vice-Presidents, en charge de la gestion opérationnelle des principaux métiers/fonctions du Groupe.

La liste des dirigeants d'OCP SA, au 31 mars 2018, se décline comme suit :

Prénom, NOM	Fonction	Date d'entrée au sein du Groupe	Date d'entrée en fonction
Mostafa TERRAB	Président Directeur Général	15 février 2006	15 février 2006*
Mohamed EL KADIRI	Directeur Général Adjoint – Secrétaire Général	18 septembre 2006	16 septembre 2013
Mustapha EL OUAFI	Directeur Général Adjoint	12 octobre 1992	06 juillet 2015
Marouane AMEZIANE	Executive Vice-President – Stratégie et Corporate Development	1 ^{er} septembre 2009	21 mai 2014
Mohamed BELHOUSAIN	Executive Vice-President – Commercial	14 septembre 1992	06 juillet 2015
Othmane BENNANI-SMIREN	Executive Vice-President – Legal – Corporate Affairs / General Counsel	19 avril 2010	24 novembre 2014
Faris DERRIJ	Executive Vice-President – Capital Humain	01 mars 2010	02 février 2016
Iliass EL FALI	Executive Vice-President – Opérations Industrielles	18 mai 2009	09 décembre 2015
Soufiyane EL KASSI	Executive Vice-President – Développement Industriel	20 mars 2000	13 novembre 2015
Ghislane GUEDIRA	Executive Vice-President – Finance et Contrôle de Gestion	01 juillet 2010	16 septembre 2013
Karim LOTFI SENHADJI	Executive Vice-President – Africa	01 avril 2010	16 mars 2018

**La date d'entrée en fonction de M. Mostafa TERRAB correspond à sa nomination en tant que Directeur Général de l'Office*
Source : OCP SA

L'organigramme fonctionnel, au 31 mars 2018, d'OCP SA se présente comme suit :



Source : OCP SA

XI.3. CURRICULUM VITAE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

XI.3.1. PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

M. Mostafa TERRAB (62 ans)

M. Mostafa Terrab a été nommé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en février 2006 Directeur Général de l'Office Chérifien des Phosphates. Il est, depuis juin 2008, Président Directeur Général d'OCP SA, suite à la transformation de l'office en société anonyme.

M. Terrab est diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (Paris) en 1979 et titulaire d'un Master en Ingénierie et d'un Doctorat d'Etat en Recherche Opérationnelle (PhD) du Massachusetts Institute of Technology (MIT) (Cambridge, État du Massachusetts, États-Unis) en 1990.

De 1983 à 1985, M. Mostafa Terrab a travaillé chez Bechtel Civil and Minerals Inc. (San Francisco, Californie, États-Unis) en qualité d'analyste en systèmes de transports. Il était notamment responsable des études de planning pour le projet de construction de l'aéroport international de Dammam (Arabie Saoudite) et membre de l'équipe chargée des études économiques liées au projet de la liaison fixe à travers le détroit de Gibraltar.

De septembre 1986 à août 1989, M. Terrab fut Professeur Adjoint et Chercheur au MIT (Cambridge, États-Unis). De 1988 à 1990, il a été Fellow au Laboratoire Draper de Cambridge (États-Unis), puis Professeur au Rensselaer Polytechnique Institute (Troy, État de New-York, États-Unis) de 1990 à 1992, dans les départements des sciences de la décision et des systèmes d'ingénierie et d'ingénierie civile et environnementale.

M. Terrab a reçu en 1988 le prix Frederick C. Hennie III pour sa contribution au programme d'enseignement du département d'ingénierie électrique et informatique du MIT.

De 1992 à 1996, M. Terrab a occupé successivement les fonctions de Chargé de Mission au Cabinet Royal puis de Secrétaire Général du Secrétariat Exécutif du Sommet Economique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Il a été nommé en avril 1996 membre du G14, Groupe de Réflexion créé par feu S.M. Hassan II.

M. Mostafa Terrab a été nommé en février 1998 Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT).

D'avril 2002 à février 2006, il a occupé le poste de spécialiste de la régulation au sein du Département de la Communication et des Technologies de l'Information de la Banque Mondiale (Washington) et a lancé le programme INFODEV (Information For Development).

XI.3.2. DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS

M. Mohamed EL KADIRI (66 ans)

Mohamed EL KADIRI, Directeur Général Adjoint et Secrétaire Général d'OCP, est Docteur d'Etat en Hyperfréquences et Matériaux de l'Université des Sciences et Techniques de Lille (USTL) en France.

Avant d'intégrer le Groupe OCP, Mohamed EL KADIRI a enseigné l'électronique et les télécommunications durant 7 ans à l'USTL et 16 ans à l'Ecole Mohammeda des Ingénieurs. Il a ensuite rejoint, en 1998, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications où il a occupé le poste de Conseiller technique puis celui de Directeur Technique de l'ANRT.

Il est auteur d'une centaine de publications et de communications et a été en charge de dossiers à caractère stratégique à l'ANRT (plan national de Fréquences, Licences GSM, 3G, etc...). Au niveau international, il a été Président pendant deux ans, du groupe de travail chargé de la structure de l'Union Internationale des Télécommunications.

Il a rejoint le Groupe OCP en 2006 en tant que Chef de Secrétariat du Directeur Général puis Secrétaire Général de OCP SA depuis 2008 et Directeur Général Adjoint – Secrétaire Général en 2013.

M. Mustapha EL OUAFI (48 ans)

M. Mustapha EL OUAFI, Directeur Général Adjoint, est diplômé de l'Ecole Mohammeda des Ingénieurs (EMI).

M. EL OUAFI a rejoint OCP en 1992, en tant qu'ingénieur des mines à Khouribga. De 2007 à 2010, il a été Directeur Commercial Asie, Moyen Orient et Océanie, puis Directeur du site de Jorf Lasfar de 2011 à 2013. Il a ensuite été nommé Directeur Exécutif Commercial, Marketing et Achats de matières premières.

Il occupe le poste de Directeur Général Adjoint depuis juillet 2015.

XI.3.3. EXECUTIVE VICE-PRESIDENTS

M. Marouane AMEZIANE (34 ans)

M. Marouane AMEZIANE, Executive Vice-President Stratégie et Corporate Development, est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, ainsi que de la Saïd Business School (Université d'Oxford).

Il a débuté sa carrière en tant qu'analyste au sein du Département Transports Afrique de la Banque Mondiale à Washington. Il a ensuite été conseiller financier en financements structurés et financements de projets chez KPMG Corporate Finance (Paris). Il a rejoint OCP en 2009 en tant que Chargé de Mission auprès du Président Directeur Général. En janvier 2012, il a été nommé Directeur du Cabinet du Président Directeur Général.

Il occupe le poste d'Executive Vice-President Stratégie et Corporate Development depuis mai 2014.

M. Mohamed BELHOUSAIN (51 ans)

M. Mohamed BELHOUSAIN, Executive Vice-President Commercial, est diplômé de l'Ecole Nationale de l'Industrie Minérale (ENIM) de Rabat.

Il a débuté sa carrière à OCP en tant qu'ingénieur des mines à Khouribga, puis Responsable des Ventes Asie du Sud et Océanie. Il occupe ensuite le poste de Directeur Marketing du Groupe, puis Directeur Commercial Asie, Moyen Orient et Océanie.

Il occupe le poste d'Executive Vice-President Commercial depuis juillet 2015.

M. Otmane BENNANI-SMIREs (37 ans)

M. Otmane BENNANI-SMIREs, Executive Vice-President Juridique, est titulaire d'un Bachelor en économie et en gestion de la Rice University de Houston, au Texas et d'un diplôme en droit civil et en common law de l'Université McGill de Montréal, au Québec. Il est avocat en exercice et membre en règle du barreau du Québec.

Il a débuté sa carrière en tant qu'avocat au sein d'un cabinet à Montréal au Canada. Il a ensuite rejoint le Groupe en 2010 en tant que Senior Legal Counsel.

Il occupe le poste d'Executive Vice-President Juridique depuis novembre 2014.

M. Faris DERRIJ (41 ans)

M. Faris DERRIJ, Executive Vice-President Capital Humain est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon.

Il a rejoint le Groupe OCP en 2010 et a débuté sa carrière à OCP en tant que Directeur de la Performance Globale Mine. Par la suite, il prend en charge la Direction de Production de l'Axe Merah Béni Idir - site de Khouribga, puis devient Directeur du site de Gantour. Il a ensuite occupé la fonction de Directeur du site de Safi et est également en charge des « corporate affairs ».

Auparavant, M. DERRIJ a occupé des postes de responsabilité chez TOTAL France, et MEDITEL.

Il occupe le poste d'Executive Vice-President Capital Humain depuis février 2016.

M. Soufiyane EL KASSI (41 ans)

M. Soufiyane EL KASSI, Executive Vice-President Développement Industriel est diplômé de l'École des Mines de Paris.

Il a rejoint le Groupe en 2000 en tant qu'ingénieur puis responsable extraction au site minier de Khouribga. Il a été membre de la Task Force en charge de la mise en place de la stratégie de Transformation Industrielle du Groupe en 2007. Il a ensuite été en charge de la direction du Business Steering de 2010 à 2011, puis a occupé le poste de directeur du Site de Gantour de 2011 à 2013.

Il occupe le poste d'Executive Vice-President Développement Industriel depuis novembre 2015.

M. Iliass ELFALI (42 ans)

M. Iliass ELFALI, Executive Vice-President Opérations Industrielles est diplômé de l'Ecole des Mines de Paris.

Il a rejoint le Groupe OCP en 2009. Il a débuté sa carrière à OCP en tant que Chef de Projet à la Direction Stratégie et Partenariat. Par la suite, il prend en charge la Direction Partenariat, puis la Direction d'IMACID à Jorf Lasfar. Il a ensuite occupé la fonction de Directeur du site de Safi. Auparavant, M. ELFALI a occupé des postes de responsabilité chez Lesieur Cristal, Air Liquide Maroc, et Ynna Steel.

Il occupe le poste d'Executive Vice-President Opérations Industrielles depuis décembre 2015.

Mme Ghislane GUEDIRA (46 ans)

Mme Ghislane GUEDIRA, Executive Vice-President Finance et Contrôle de Gestion est diplômée de l'ESCP.

Mme Ghislane GUEDIRA a rejoint OCP en 2010 en tant que Conseiller du Président Directeur Général en charge de la Stratégie Financière. Auparavant, elle était Directeur Général d'Amplitude Conseil, Secrétaire Générale de Winxo, et a occupé différentes fonctions managériales au sein du Groupe ONA. Elle a commencé sa carrière au sein du cabinet d'audit Arthur Andersen.

Elle occupe le poste d'Executive Vice-President Finance et Contrôle de Gestion depuis septembre 2013.

M. Karim LOTFI SENHADJI (46 ans)

M. Karim Lotfi SENHADJI, Executive Vice-President – Africa est titulaire d'un Executive MBA ESSEC & Mannheim Business Schools. Il est également diplômé de la Royal Air Forces School de Marrakech où il a obtenu son diplôme en ingénierie aéronautique et a été formé en tant que pilote.

Il a rejoint le groupe OCP en 2010 en tant que Directeur de contrôle de gestion du Groupe, par la suite il a occupé le poste de Vice-Président shipment et logistique. Avant de rejoindre OCP, M. Lotfi SENHADJI a occupé différents postes de direction au sein de plusieurs sociétés marocaines et multinationales, dont Holcim Group, Altadis Maroc et Méditelecom.

XII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

XII.1. REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

XII.1.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2015, 2016 et 2017, aucune rémunération n'a été attribuée aux membres du Conseil d'Administration d'OCP SA.

XII.1.2. MEMBRES DE DIRECTION⁷

La rémunération brute annuelle des membres de direction, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 148 MMAD (primes et indemnités comprises).

XII.1.3. PRETS ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

En vertu de l'article 62 de la Loi 17-95, il est interdit aux Administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de l'une de ses filiales ou d'une autre société qu'elle contrôle, se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

Cette interdiction s'applique aux directeurs généraux, aux directeurs généraux délégués, aux représentants permanents des personnes morales administrateurs et aux commissaires aux comptes ; elle s'applique également aux conjoints et aux ascendants et descendants jusqu'au 2ème degré inclus des personnes visées à l'article 62 de la loi 17-95 ainsi qu'à toute personne interposée.

Par ailleurs, aucun prêt n'a été attribué aux membres de direction.

XII.1.4. INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

A ce jour, il n'existe aucun schéma de participation des salariés au capital de OCP SA.

XII.2. COMITES D'OCP SA

Le Conseil d'Administration peut instituer un ou plusieurs comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leurs activités sous sa responsabilité. Ces attributions ne peuvent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les statuts au Conseil d'Administration.

Les Articles 51 et 76 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes autorisent OCP SA à créer le comité d'Audit et des Risques. Ce comité rend compte de ses missions au Conseil d'Administration.

⁷ Les membres de direction, regroupent le Président Directeur Général, les Directeurs généraux adjoints, les Executive Vice-Presidents, les Senior Vice-Presidents et Vice-Presidents du Groupe ainsi que les Conseillers du Président Directeur Général

Le comité a un rôle strictement consultatif. Le Conseil d'Administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par le comité.

La composition du comité peut être modifiée à tout moment par décision du Conseil.

Les réunions du comité se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu décidé par le Président du comité. Toutefois, les réunions peuvent se tenir, si nécessaire, par tous moyens de visioconférence ou moyens équivalents visés pour les délibérations des Conseils d'Administration.

Un compte rendu des travaux et des recommandations du comité préparé par le Secrétaire du Conseil est présenté au conseil par le Président du comité ou par un membre du comité.

Chaque année, le comité procède à l'évaluation de ses activités.

Dans son domaine de compétence, chaque comité émet des propositions, recommandations et avis selon les cas. A cette fin, il peut procéder ou faire procéder à toutes études susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil d'Administration auprès de consultants externes.

Le comité adopte une charte définissant son fonctionnement.

Au 31 Mars 2018, OCP dispose d'un comité d'audit et des risques présenté ci après.

XII.3. CHARTE DU COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES D'OCP SA.

En application des dispositions de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes (Article 51), les règles de fonctionnement du Comité d'Audit et des Risques d'OCP S.A. sont fixées conformément aux dispositions de la charte de Déontologie de l'Administrateur.

Le Comité d'Audit et des Risques d'OCP SA (le « Comité ») est une émanation du Conseil d'Administration. Il l'assiste sur le plan de la surveillance des règles de conformité des rapports financiers, du respect des prescriptions juridiques et réglementaires, de l'appréciation des risques, de l'évaluation du dispositif du contrôle interne ainsi que de la qualification, de l'indépendance et des travaux des auditeurs externes.

La Charte de Déontologie de l'Administrateur annexée au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration d'OCP S.A. s'applique aux membres du Comité d'Audit. Lesdits membres ne doivent, notamment, conserver aucun intérêt direct ou indirect en relation avec les prestataires, ni occuper une fonction dans les cabinets d'audit externe, ni assurer des prestations pour ces cabinets.

Les membres du comité d'Audit doivent être indépendants afin de pouvoir exercer leur mission en dehors de toute influence ou pression quelconque.

Le Comité doit réaliser son intervention sur la base de règles professionnelles permettant aux membres du Comité de sauvegarder leur intégrité et de réaliser leur mission conformément aux objectifs arrêtés.

Par ailleurs, les membres du Comité ainsi que les personnes invitées à ses réunions, sont tenus à l'obligation de secret professionnel. Ils ne doivent révéler, à des tiers, aucune information dont ils prennent connaissance à l'occasion de l'exercice de leur mission.

XII.4. COMPOSITION ET REUNIONS DU COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES

Le Comité se compose de trois (3) à cinq (5) membres désignés en vertu d'une résolution du Conseil.

Composition du Comité

Membres

- Président : M. Abderrahmane Semmar, Directeur de la DEPP ;
- Vice-Président : M. Allal Totss, Directeur Adjoint de la DEPP et Commissaire du Gouvernement d'OCP SA ;
- Représentant de la BCP : M. Mohamed Karim Mounir ;
- Secrétariat du Comité : Mme Ghislane Guedira, Executive Vice-President Finance et Contrôle de Gestion.

Participants sur Invitation du Comité :

- Les auditeurs internes et externes d'OCP SA. ;
- Les commissaires aux comptes ;
- Tout expert indépendant invité à participer aux travaux du Comité d'Audit.

Réunions du Comité

Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins 2 fois par an, sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'Administration.

Les commissaires aux comptes peuvent demander au Président du Comité de convoquer ce dernier, s'ils le jugent nécessaire.

L'Executive Vice-President Finance et Contrôle de Gestion présente les comptes et la situation financière de la Société.

Les commissaires aux comptes interviennent sur les règles comptables et leurs impacts sur les résultats et rendent compte de leurs diligences.

Les responsables de l'Audit Interne rendent compte de manière périodique des différentes missions effectuées, de leurs plans de travail et du programme d'action annuel.

XII.5. MISSIONS DU COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES

A la lumière des diligences des auditeurs internes et externes, le Comité a pour principales responsabilités :

- Évaluation de la fonction d'audit interne du Groupe, et notamment de l'organisation et de l'efficacité des procédures d'audit interne ;
- Approbation du programme annuel relatif à la fonction d'audit interne du Groupe ;
- Surveillance des fonctions d'audit interne et externe du Groupe ;
- Évaluation des règles et des méthodes comptables suivies par le Groupe ;
- Evaluation des termes de référence des audits comptables et financiers du Groupe ;
- Émission d'avis sur la désignation et la rémunération des auditeurs et des comptables externes du Groupe ;
- Examen des risques auxquels le Groupe est exposé et évaluation de l'importance de ces risques, particulièrement ceux liés aux fonctions d'audit interne et externe du Groupe ;
- Vérification de la prise en compte par le Groupe des recommandations formulées par le Comité d'audit et des risques ;
- Formulation de recommandations sur les mesures à prendre par le Conseil d'Administration pour améliorer la surveillance, la gestion des risques et la protection des informations en interne.

XII.6. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES

L'ordre du jour est fixé par le Président du Comité et communiqué au moins 15 jours à l'avance aux membres du Comité et aux participants permanents.

Il est communiqué, dans les mêmes conditions, à toute personne appelée à assister aux réunions du Comité.

Le Comité d'Audit tient, par le biais de son secrétariat, un dossier de synthèse regroupant :

- Le suivi des réunions du Comité et des décisions prises ;
- La synthèse générale des travaux de contrôle prescrits ;
- Le suivi des missions d'audit interne et externe et des interventions particulières ;
- La synthèse des recommandations émises.

Le secrétariat du Comité d'Audit est chargé de :

- La coordination des travaux du Comité ;

- L'exécution des décisions du Comité ;
- La gestion administrative des dossiers et le suivi des correspondances.

XII.7. RELATIONS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité remet, une fois par an, un rapport écrit au Conseil d'Administration retraçant ses activités au Conseil D'administration lors de sa réunion arrêtant les comptes annuels.

Le Comité peut être chargé par le Conseil d'Administration de missions particulières en relations avec ses attributions.

Le Comité informe le Conseil d'Administration et la Direction de la société des résultats des audits effectués.

XII.8. EVALUATION DES TRAVAUX DU COMITE AUDIT ET RISQUES

Le Comité procède à l'autoévaluation périodique du bilan de ses réalisations.

Partie IV. MARCHE DU GROUPE OCP

I. INTRODUCTION

Le phosphore contenu dans les roches phosphatées est principalement utilisé dans la production d'engrais : ceux-ci représentent environ 87 % de la demande mondiale de produits phosphatés. Le phosphore sert également à la fabrication d'agents de conservation alimentaire et de produits cosmétiques, au traitement de l'eau et à la métallurgie.

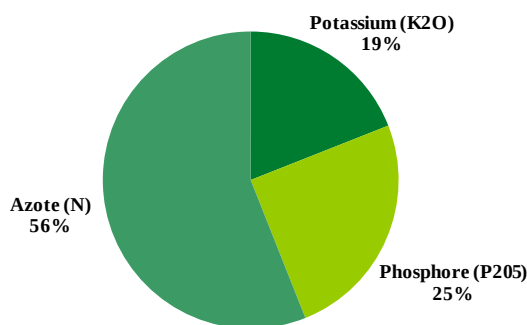
Les engrais sont utilisés pour accroître la fertilité des sols par apport de nutriments et permettent d'améliorer le rendement de la production des cultures agricoles. Les engrais sont classés selon leur apport de macronutriments (nécessaires en grandes quantités) et de micronutriments. Indispensables à la croissance des plantes, les principaux macronutriments sont l'azote (N), le phosphore (P) et le potassium (K).

Chacun de ces trois macronutriments a une fonction spécifique dans la formation des plantes et dans leur développement, d'où la nécessité d'équilibrer les proportions de ces trois nutriments afin d'optimiser l'efficacité des engrais.

Le phosphore joue un rôle fondamental dans le développement des racines des plantes ; il est également indispensable à la photosynthèse tout comme à la germination. L'azote est un élément important pour la croissance et le rendement de la plante. Enfin, le potassium sert à améliorer l'assimilation de l'eau par la plante et sa résistance à la sécheresse, aux maladies, aux aléas climatiques, aux mauvaises herbes et aux insectes. Bien que ces nutriments soient naturellement présents dans les sols, ils s'épuisent avec le temps, ayant pour conséquence la diminution des rendements agricoles, d'où la nécessité d'appliquer des engrais.

Selon l'IFA, la consommation mondiale de macronutriments pour la saison agricole 2016-2017 à 189 millions de tonnes, répartis comme suit : 56 % d'engrais azotés, 25 % d'engrais phosphatés, et 19 % d'engrais à base de potassium.

Consommation totale de nutriments (2016-2017) 189 millions de tonnes



Source : IFA – Short term Outlook of World Fertilizer Demand and Supply 2016/2017 – 2018/2019

II. LES DETERMINANTS DE LA CONSOMMATION MONDIALE D'ENGRAIS

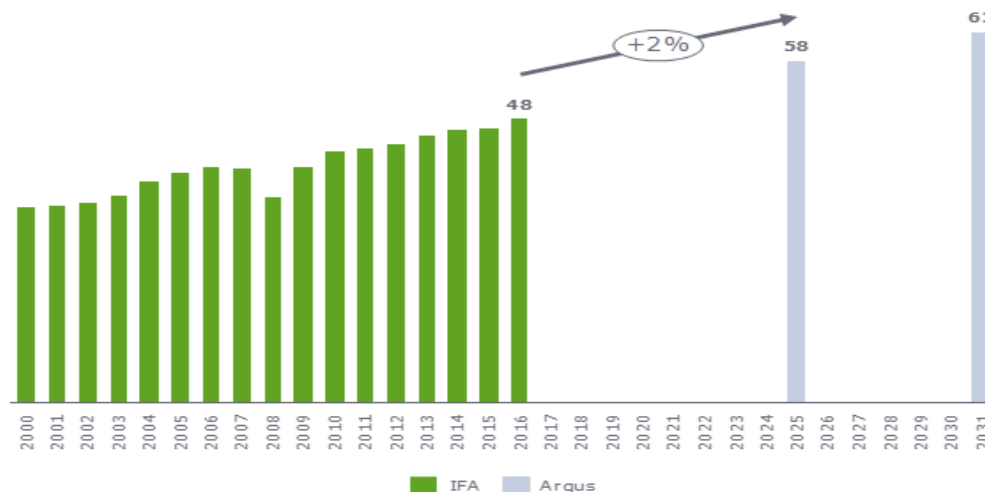
La consommation mondiale d'engrais dépend principalement des demandes alimentaires humaine et animale, qui dépendent à leur tour de la croissance démographique, de la superficie des terres cultivées, des évolutions dans les habitudes alimentaires notamment des pays émergents et de la consommation de biocarburants. Compte tenu du potentiel limité d'accroissement des terres arables, la productivité agricole est un enjeu majeur pour faire face au défi alimentaire d'ici 2050, et les engrais jouent un rôle clé dans l'accroissement des rendements agricoles.

Selon l'IFA, le taux de croissance annuel moyen de la consommation d'engrais à base d'azote, de phosphore et de potasse a atteint, entre 2000 et 2016, respectivement de 1,6%, 2,4% et 2,9% par an.

Selon Argus, la consommation mondiale d'engrais phosphatés devrait atteindre 57,8 millions de tonnes P₂O₅ à horizon 2025 par rapport à une consommation de 48,3 millions de tonnes P₂O₅ en 2016, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,0% entre 2016 et 2025.

Le graphique ci-dessous illustre les prévisions de croissance de la consommation mondiale d'engrais phosphatés :

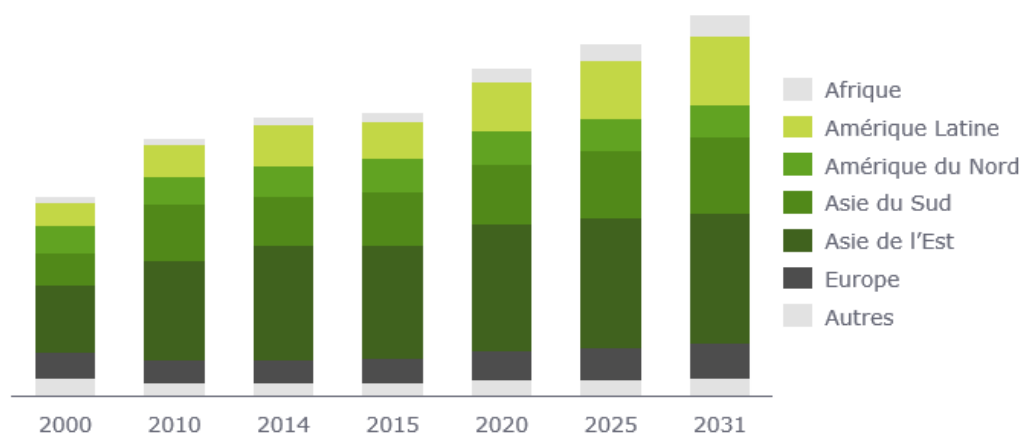
Évolution (prévue) de la consommation mondiale d'engrais phosphatés (2000 – 2031) (en millions de tonnes P₂O₅)



Source : IFA, Argus

Le graphique ci-dessous illustre la part de chaque région dans la consommation mondiale d'engrais phosphatés jusqu'en 2031, selon Argus.

Consommation en Mt P₂O₅ (2000-2031)

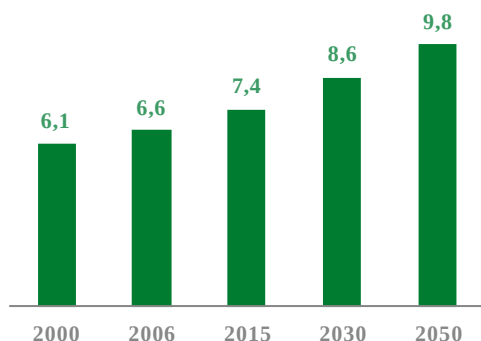


Source : IFA, Argus. 2010-2015 réalisé. 2020-2031 estimé

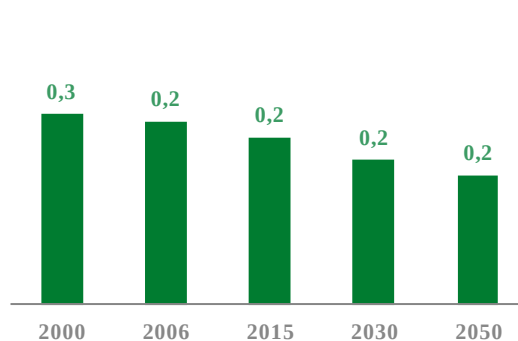
II.1. CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET TERRES ARABLES

Comme le montrent les graphiques ci-dessous, d'après la FAO, la population mondiale devrait augmenter de +32 % entre 2015 et 2050, atteignant près de 9,8 milliards d'habitants. Dans le même temps, et selon la même source, la superficie de terres arables par habitant devrait diminuer de 22 % à l'échelle mondiale entre 2015 et 2050 pour s'établir autour de 0,17 hectares par habitant, notamment en raison de l'intensification des phénomènes d'urbanisation et d'industrialisation.

Croissance démographique mondiale



Superficie de terres arables par habitant



Source : FAO, UN

Par conséquent et afin de répondre au défi alimentaire mondial, un accroissement des rendements à l'hectare est nécessaire pour être en mesure d'augmenter la production agricole, ce qui nécessite des apports toujours plus importants en nutriments à travers l'application d'engrais.

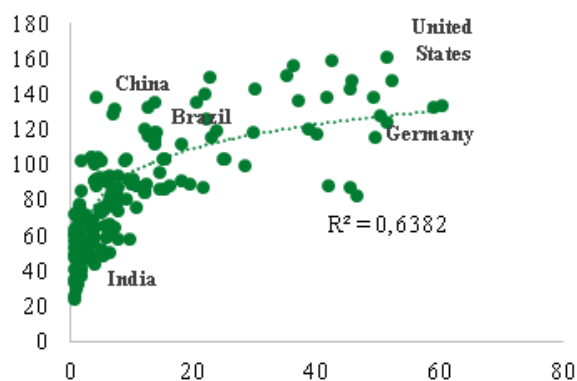
II.2. EVOLUTION DES HABITUDES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS EMERGENTS

Les pays développés appliquent généralement davantage d'engrais phosphatés que les pays émergents, au vu de la maturité de leur agriculture. Cependant, la croissance économique soutenue que connaissent les pays émergents stimule la demande d'aliments destinés à la consommation humaine et animale, générant des taux de croissance de consommation d'engrais phosphatés plus soutenus.

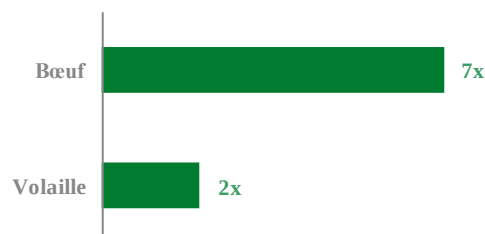
En effet, dans un contexte de croissance annuelle des PIB importante, les populations des pays émergents adoptent des régimes alimentaires de plus en plus riches en protéines à mesure que leur pouvoir d'achat augmente. Ainsi, la consommation des céréales destinées à l'alimentation du bétail et des volailles croît, et par conséquent la demande d'engrais.

A titre d'exemple, 7 kg de céréales sont nécessaires pour produire 1 kg de bœuf et 2 kg pour produire 1 kg de volaille. Par ailleurs, selon la FAO, la consommation de viande devrait augmenter en moyenne de 1,5 % par an entre 2009 et 2022 à l'échelle mondiale et de 2 % dans les pays émergents.

Consommation de protéines (grammes par personne et par jour en fonction du PIB par habitant en KUSD

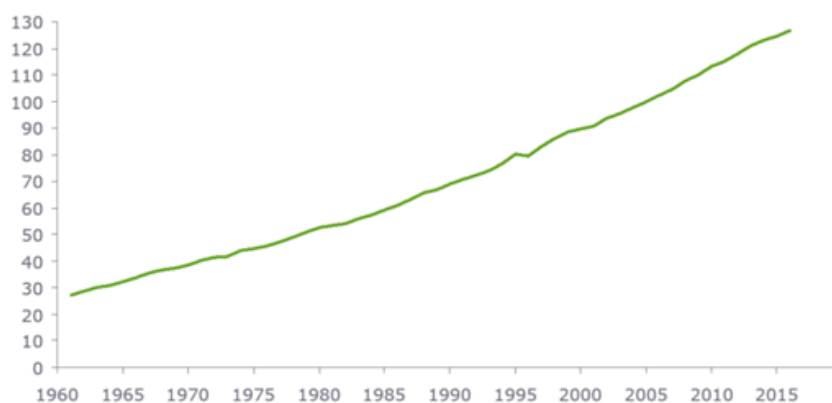


Quantité de céréales (en kilogrammes) nécessaire pour produire 1 kg de viande



Source : FAOSTAT et Banque mondiale, IFA, 2009.

Production de viande – indice 100 (référence 2005=100)



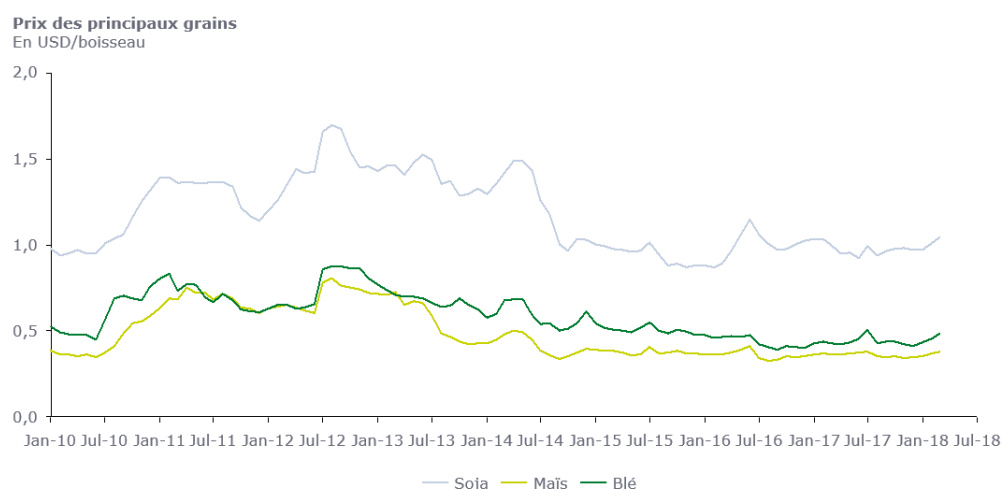
Source : FAOSTAT 2016

II.3. PRIX ET STOCKS DES PRODUITS AGRICOLES

Les niveaux de prix et de stocks des produits agricoles influent le budget que les agriculteurs peuvent consacrer à l'achat d'engrais. À fin Mars 2018, les prix mondiaux des céréales (maïs, soja et blé), comparés à la moyenne des cinq années précédentes, avaient évolué comme suit :

- -5% sur les prix du soja
- -7% sur les prix du blé
- -6% sur les prix du maïs

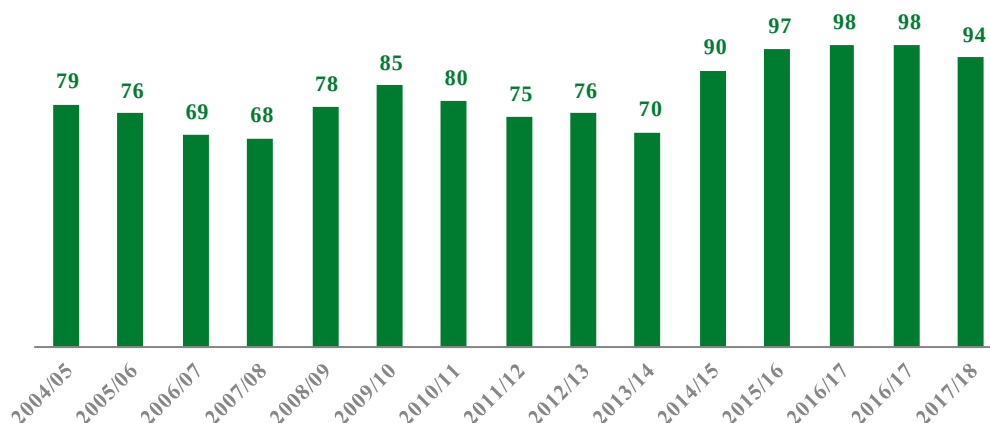
Évolution des prix du maïs, du soja et du blé (2010-2018)



Source : AHDB, Centre de données marché, Agriculture and Horticulture Development Board

D'après les prévisions du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), les stocks de céréales en jours de consommation, à fin 2017/18, devraient être de 26 % (environ 94 jours de consommation). Rappelons que le niveau moyen pour la période 2004-2016 correspondait à 79 jours de consommation.

Stocks mondiaux de céréales (maïs, soja et blé) en jours de consommation (2004-2018)



Note : estimation pour 2016/17 et prévision pour 2017/2018 Source : USDA, Mai 2017

II.4. PRODUCTION DE BIOCARBURANTS

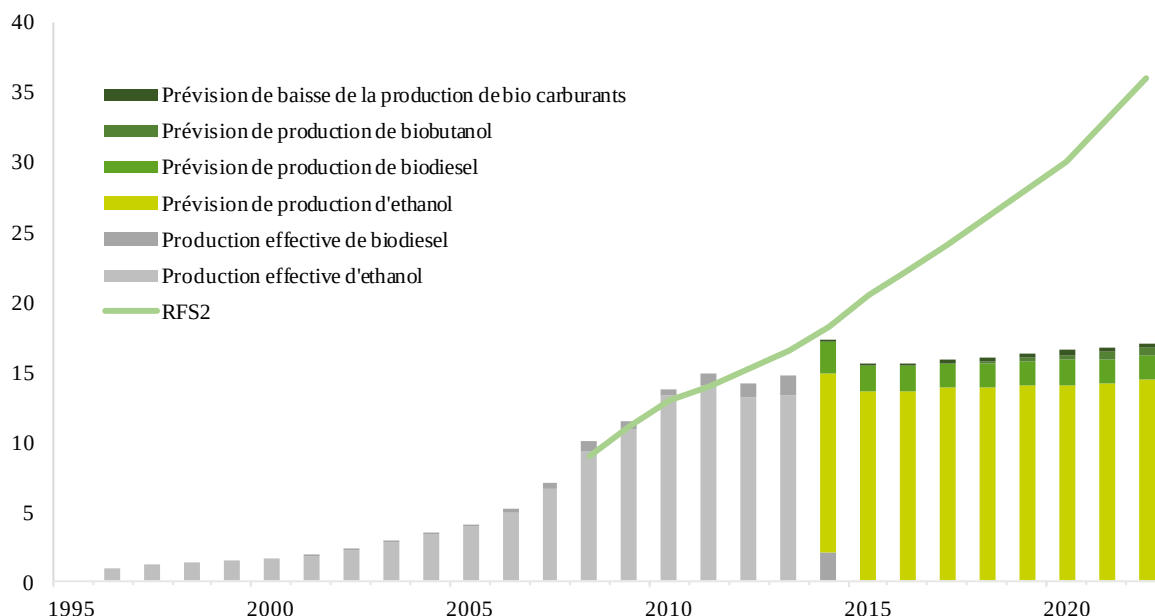
La production de biocarburant a considérablement augmenté, à un rythme annuel moyen de +14% sur les dix dernières années. Cela est notamment dû au nombre grandissant de pays adoptant des législations visant à remplacer les combustibles fossiles.

Cette tendance a influencé les pratiques agricoles dans la mesure où elle a contribué à l'accroissement de la demande en céréales à destination des biocarburants (maïs aux États-Unis, canne à sucre au Brésil ou betterave à sucre dans l'Union européenne), et par conséquent, affectant à la hausse la demande d'engrais.

Aux États-Unis en particulier (plus gros marché des biocarburants), l'EPA, Agence américaine pour la protection de l'environnement, indique que la croissance annuelle moyenne de la production de biodiesel s'est établie à +18% entre 2006 et 2016.

Pour sa part, l'Energy Information Administration (EIA) prévoit une croissance de la production de biocarburant qui se stabilise à 1 % par an entre 2014 et 2022, notamment du fait d'un développement plus lent que prévu des technologies relatives à la production de biocarburants à partir de cellulose.

Cible de production de carburants renouvelables à atteindre (RFS2) comparée à la production de biocarburants aux États-Unis depuis 1995 (en milliards de gallons)



Source : EIA : Perspectives annuelles sur l'énergie pour 2014 avec projections jusqu'en 2040 ; l'objectif des RFS2 est régi par l'EISA

III. L'OFFRE MONDIALE D'ENGRAIS PHOSPHATES

III.1. RESERVES MONDIALES DE PHOSPHATES

Les engrais phosphatés sont généralement produits à partir de trois éléments principaux : la roche phosphatée, le soufre et l'ammoniac. Les réserves de roche sont généralement localisées dans d'anciennes zones de remontée des eaux océaniques et d'anciens milieux pauvres en énergie. Les formations de roche phosphatées se présentent le plus souvent sous la forme de phosphorites sédimentaires d'origine marine. Les plus grands gisements de roche phosphatée se trouvent au Maroc, en Chine, au Moyen-Orient et aux États-Unis. De vastes gisements non sédimentaires ont également été recensés au Brésil, au Canada, en Finlande, en Russie et en Afrique du Sud. D'après le rapport publié en janvier 2018 par l'USGS, le Département d'études géologiques des États-Unis, les réserves mondiales de roche phosphatées sont évaluées à environ 70 milliards de tonnes, dont 50 milliards se trouvent au Maroc comme le montre la carte ci-dessous :

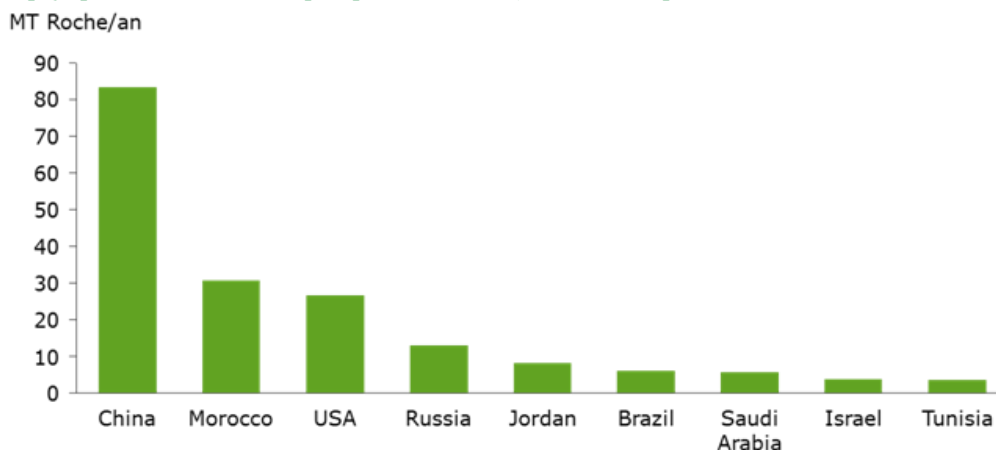
Réserves de phosphate à l'échelle mondiale (en milliards de tonnes)



Source : USGS, Janvier 2018

III.2. PRODUCTION MONDIALE DE ROCHE DE PHOSPHATE

Principaux pays producteurs de roche phosphatée en 2017 (Production exprimée en MT de tonnes de roche)



Source : IFA (2017)

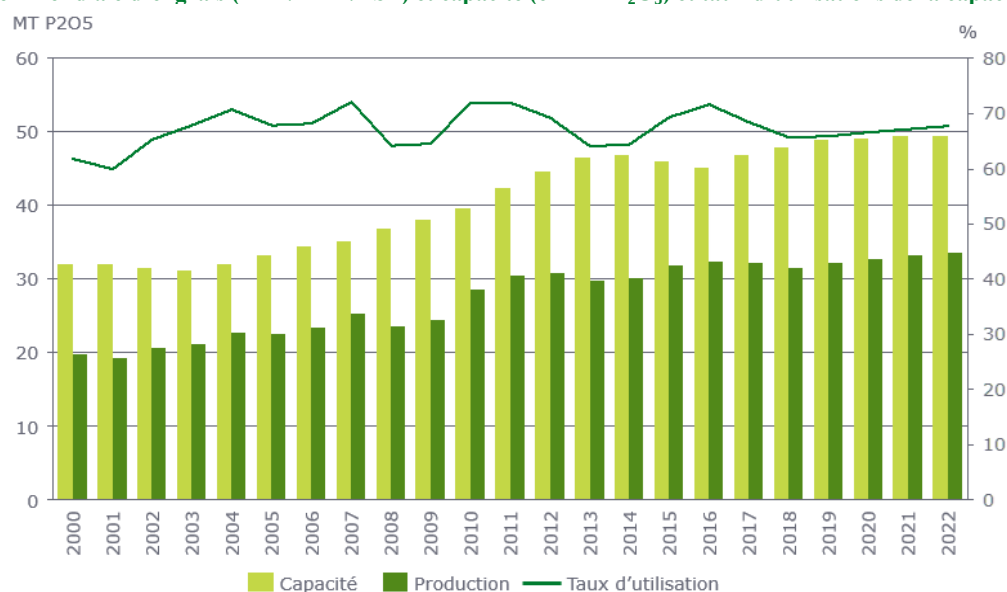
Selon IFA, la production de roche phosphatée s'est accrue considérablement, passant de 133 millions de tonnes en 2000 à 215 millions de tonnes en 2017, à un taux de croissance annuel moyen de +3%.

La production d'engrais phosphatés (DAP/MAP/TSP) a cru à un rythme soutenu sur la dernière décennie, augmentant d'environ 19,9 millions de tonnes de P_2O_5 en 2000 à 32,1 millions de tonnes de P_2O_5 en 2017, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,9%.

Ce niveau de production a permis un maintien des taux d'utilisation des capacités de granulation entre 60% et 72% sur 2000-2017. Au cours de cette même période, la consommation a crû plus rapidement que l'évolution de la capacité mondiale avec respectivement un taux de croissance annuel de 2,9% pour la première et 2,3% pour la seconde, selon CRU.

Le graphique ci-dessous illustre les évolutions historiques et les prévisions d'augmentation de la production et des capacités jusqu'en 2022.

Production mondiale d'engrais (DAP/MAP/TSP) et capacité (en MT P_2O_5) et taux d'utilisations de la capacité (%)⁸



Source : CRU

⁸ 2000-2016 réalisé, 2017 à 2022 estimé

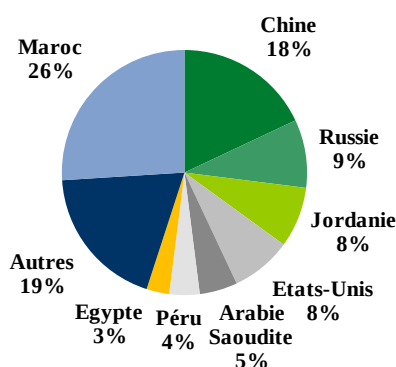
IV. COMMERCE INTERNATIONAL DE PHOSPHATE ET DERIVES

Les principaux marchés des produits phosphatés sont les suivants :

- *Roche phosphatée* : Roche vendue pour une application directe dans les sols acides, ou utilisée par d'autres industriels pour être transformée, principalement en engrais ;
- *Acide phosphorique* : Acide acheté pour être transformé dans des usines, principalement en engrais phosphatés ;
- *Acide phosphorique purifié et produits phosphatés pour l'alimentation des animaux* : Produits destinés à être transformés ou utilisés directement dans les industries agro-alimentaires ou pour l'alimentation d'animaux d'élevage ;
- *Engrais phosphaté* : Produits fertilisants destinés à l'application directe, ou utilisés en mélange avec d'autres engrais azotés ou potassés.

Selon l'IFA, le commerce mondial de roche phosphatée, d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés s'est élevé à 27,1 millions de tonnes P_2O_5 en 2016, contre 23,7 millions de tonnes P_2O_5 en 2013, soit une croissance annuelle de l'ordre de +4.6%. Six pays ont représenté 74% du commerce mondial de roche, d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés en 2016. Il s'agit du Maroc, de la Chine, de la Russie et de la Jordanie, des États-Unis et de l'Arabie Saoudite comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Part de marché (trade) des principaux exportateurs de produits phosphatée (2016)



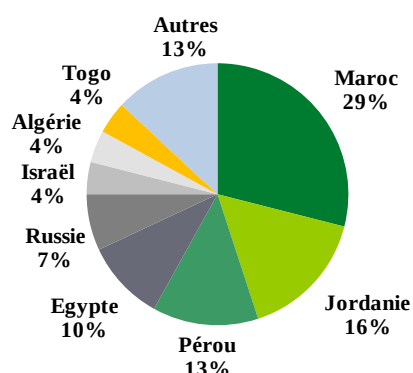
Source : statistiques de l'IFA (2016).

IV.1. ROCHE PHOSPHATEE

La roche phosphatée est principalement produite et transformée dans le pays détenant les réserves de minéral. Sur les quelques 200 millions de tonnes de roche phosphatée produites en 2016, seulement 27,6 millions de tonnes ont fait l'objet d'échanges commerciaux à l'international. Ces derniers ont augmenté de 6% par rapport à 2013, où le commerce mondial de roche phosphatée s'élevait à 26 millions de tonnes.

Le graphique ci-dessous montre les principaux exportateurs de roche phosphatée en 2016. OCP étant l'acteur le plus important, avec une part de marché de 29% des exportations mondiales en volume, sachant qu'il représentait 13% de la production mondiale de roche phosphatée la même année, selon l'IFA.

Part de marché (trade) des principaux exportateurs de roche phosphatée (2016)

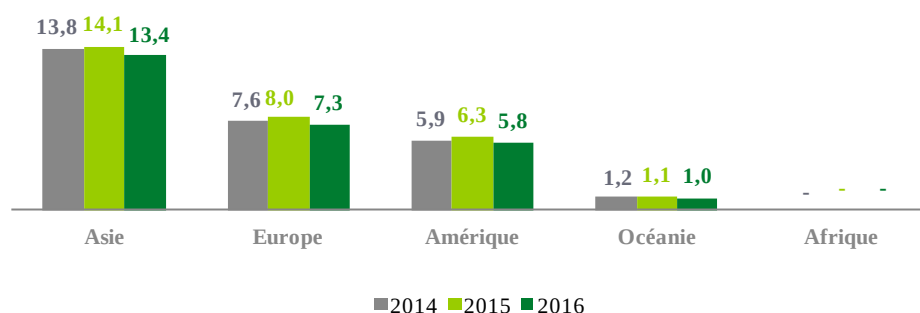


Source : statistiques de l'IFA (2016)

Hormis le Maroc, les principaux pays et acteurs exportateurs de roche phosphatée en 2016 sont : la Jordanie (Jordan Phosphates Mines Co), l'Egypte (Misr Phosphates et Al Watanya), le Pérou (Misky Mayo et Bayovar) et la Russie (Phosagro).

Le graphique ci-dessous montre les principaux importateurs de roche phosphatée de 2014 à 2016.

Importations mondiales de roche phosphatée (en million de tonnes)



Source : statistiques de l'IFA (2014 à 2016)

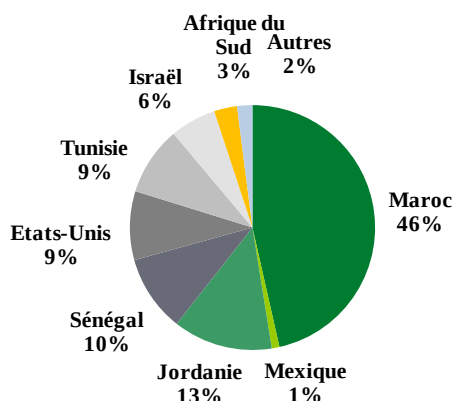
IV.2. ACIDE PHOSPHORIQUE⁹

Les exportations mondiales d'acide phosphorique ont atteint 3,9 millions tonnes P_2O_5 en 2016, en augmentation par rapport à l'année précédente (+5,6%).

⁹ Trade mondial de l'Acide excluant l'acide purifié à usage technique provenant de la Chine

Le graphique ci-dessous montre les principaux exportateurs d'acide phosphorique en 2016.

Part de marché des principaux exportateurs d'acide phosphorique (2016)

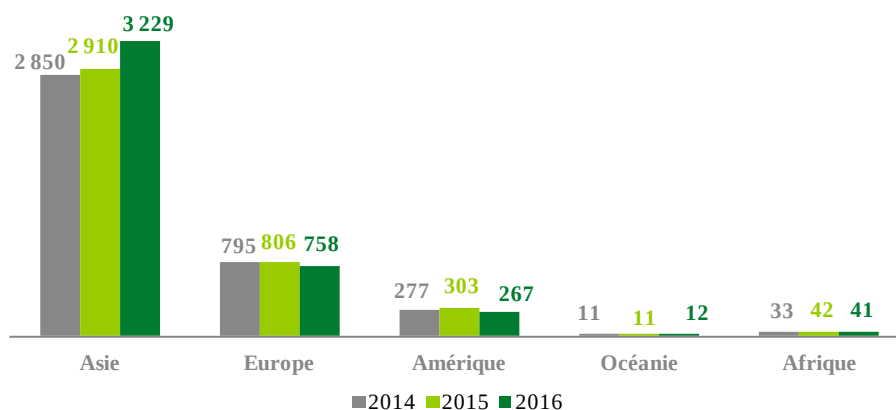


Source : statistiques de l'IFA (2016)

Le Groupe est le principal exportateur d'acide phosphorique, avec une part de marché atteignant 46% des exportations mondiales en volume en 2016, alors qu'il représentait 11 % de la production mondiale d'acide phosphorique la même année, selon l'IFA.

Le graphique ci-dessous montre les principaux importateurs d'acide phosphorique de 2014 à 2016.

Importations mondiales d'acide phosphorique (en milliers de tonnes de P_2O_5)



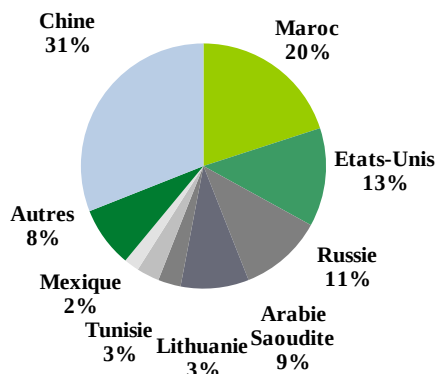
Source : statistiques de l'IFA (2014 à 2016)

IV.3. ENGRAIS PHOSPHATES

Les importations mondiales d'engrais phosphatés ont atteint près de 14 millions de tonnes P_2O_5 en 2016, soit une augmentation de 1% par rapport au niveau de l'année précédente (13,8 millions de tonnes P_2O_5).

Le graphique ci-dessous montre les principaux exportateurs d'engrais phosphatés en 2016. Le Groupe est le 2^{ème} plus grand exportateur d'engrais phosphatés, avec une part de marché de 20% des exportations mondiales en volume en 2016, alors qu'il représentait 9% de la production mondiale d'engrais phosphatés la même année, selon l'IFA.

Part de marché des principaux exportateurs d'engrais phosphatés (2016)

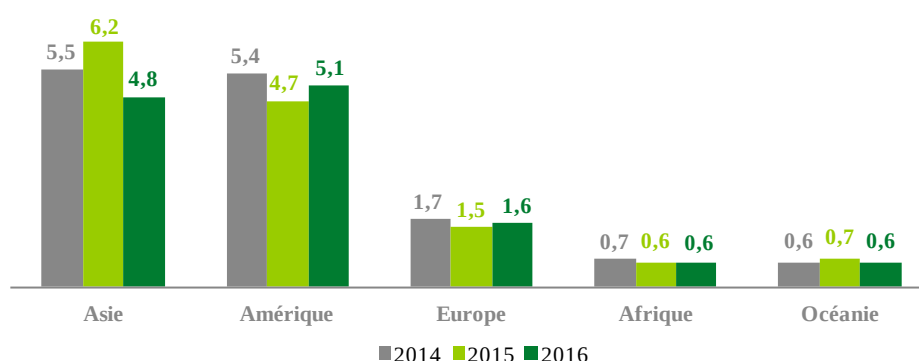


Source : statistiques de l'IFA (2016)

Hormis le Maroc, les principaux pays et acteurs exportateurs d'engrais, en 2016, sont : la Chine (YunTianHua, Kailin, Yihua, Wengfu), les Etats-Unis (Mosaic), la Russie (Phosagro, EuroChem) et l'Arabie Saoudite (Maaden).

Le graphique ci-dessous montre les principaux importateurs d'engrais phosphatés de 2014 à 2016.

Importateurs mondiaux d'engrais phosphatés (par million de tonnes de P_2O_5)



Source : statistiques de l'IFA (2014 à 2016)

IV.4. IMPORTATIONS MONDIALES DE PHOSPHATE PROVENANT DU GROUPE

Selon les estimations de CRU, en termes de volumes de P_2O_5 , les engrais phosphatés¹⁰ du Groupe (DAP, MAP et TSP) ont représenté respectivement 23%, 25%, 34%, 15%, et 5% des importations d'engrais phosphatés de l'Europe, de l'Amérique du Nord, de l'Afrique, de l'Amérique du Sud, et de l'Asie en 2015.

V. CONTRIBUTION DU PHOSPHATE ET DE SES DERIVES A L'ECONOMIE NATIONALE

Favorisée par une structure géologique diversifiée, incluant les phosphates, les métaux de base, les métaux précieux et les roches et minéraux industriels, l'exploitation minière a été, au cours de l'histoire, une activité économique significative au Maroc.

¹⁰ Engrais phosphatés hors NPK

Selon le Ministère de l'Energie et des Mines, l'importance du secteur minier est visible à travers :

- sa contribution dans la formation du Produit Intérieur Brut national, à hauteur de 10% en 2016 ;
- sa contribution dans les exportations du pays à hauteur de 17,6% en valeur en 2016 ;
- sa participation aux recettes fiscales ;
- sa contribution à la constitution des réserves de change ;
- ses retombées bénéfiques sur le développement régional et rural, matérialisées par le nombre d'emplois directs ;
- sa participation au désenclavement de certaines régions par la construction de structures économiques et socio-économiques ;
- ses effets d'entraînement, en particulier sur le secteur des transports et sur les infrastructures portuaires.

V.1. HISTORIQUE DU PHOSPHATE AU MAROC

En 1908, le géologue Brives mentionne la présence d'un niveau phosphaté au flanc du plateau de Guergouri (au sud de Marrakech), mais les premières indications des prospecteurs sur l'existence du minerai au Maroc remontent à 1912. En 1917, il a été décidé d'entamer des recherches.

Menés par l'État, ces travaux se poursuivent pendant plusieurs années sur l'ensemble du territoire marocain. L'administration établit alors l'importance exceptionnelle des gisements, tant par la teneur de leur minerai que par l'importance de la réserve.

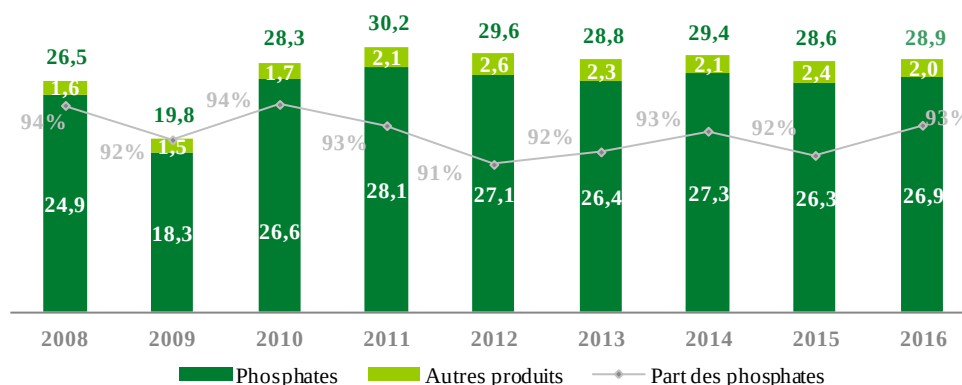
Le phosphate est de type sédimentaire, c'est-à-dire qu'il est présent dans des sables ou des calcaires et mélangé à ceux-ci. Les couches de minerai sont horizontales et exploitées à ciel ouvert ou au moyen de galeries souterraines.

V.2. PART DU PHOSPHATE DANS LA PRODUCTION MINIERE NATIONALE

L'activité minière a enregistré une hausse de 1% en 2016. Relativement à la production totale de la branche extractive, la part de la production de phosphate s'est établie à 93,0% en 2016, un niveau légèrement supérieur à celui enregistré en 2015 (91,7%). Cette performance est largement attribuable à la hausse de 2,4% de la production marchande de phosphates, en lien avec l'amélioration de la demande mondiale de phosphates et dérivés.

L'évolution de la part de la production en phosphate dans la production nationale minière se présente comme suit :

Evolution de la part du phosphate dans la production minière nationale (million de tonnes)



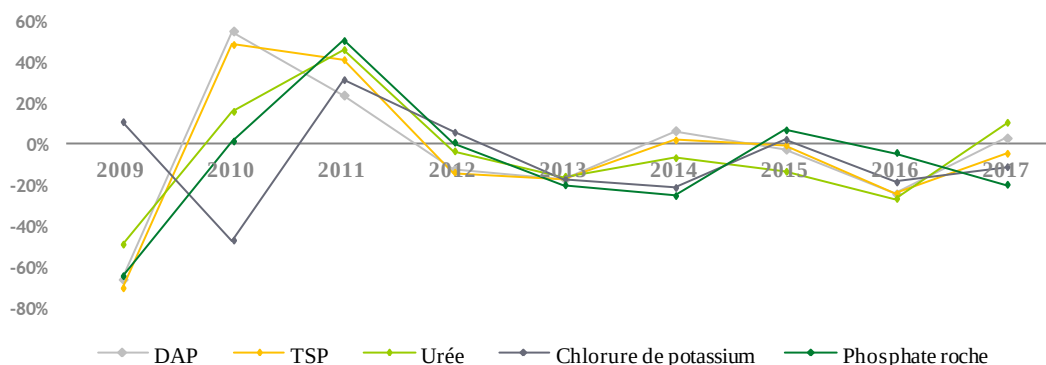
Source : ONHYM, Ministère de l'Energie et des Mines

V.3. PART DU PHOSPHATE DANS LES EXPORTATIONS NATIONALES ET CONTRIBUTION AU PRODUIT INTERIEUR BRUT

Comme reflété par l'évolution de l'indice des prix de la Banque Mondiale, le cours moyen des engrais a graduellement diminué à partir de 2011.

L'évolution du taux de croissance de l'indice des prix des principaux engrais se présente comme suit :

Evolution du taux de croissance des indices de prix des engrais (2009-2017)

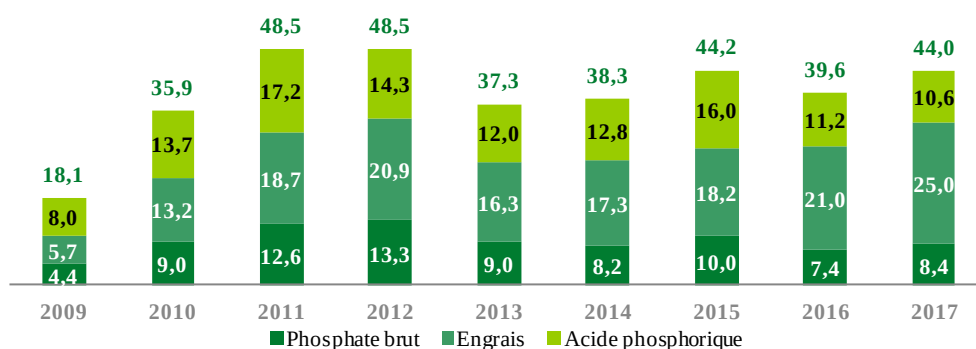


Source : Banque mondiale

Dans ce contexte, la valeur des exportations en produits phosphatés s'est établie à 44 Mrds MAD en 2017, dont 8,4 Mrds MAD en phosphate brut, 10,6 Mrds MAD en acide phosphorique et 25 Mrds MAD en engrais. Comparé à 2016, les exportations globales de phosphates et dérivés ont augmenté de 11,1% en 2017, avec des taux de croissance de 13,5% pour le phosphate brut, 19% pour les engrais et une baisse de 5,3% pour l'acide phosphorique.

L'évolution des exportations de phosphates et dérivés se présente comme suit :

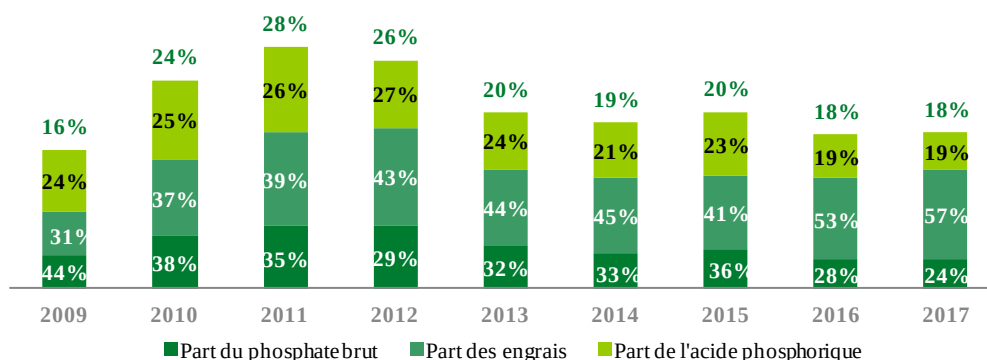
Evolution des exportations de phosphates et dérivés (en milliards de MAD)



Source : Office des changes

L'évolution de la part de la valeur des exportations de phosphates et dérivés dans les exportations nationales se présente comme suit :

Evolution de la part de la valeur des exportations de phosphates et dérivés dans les exportations globales (en %)

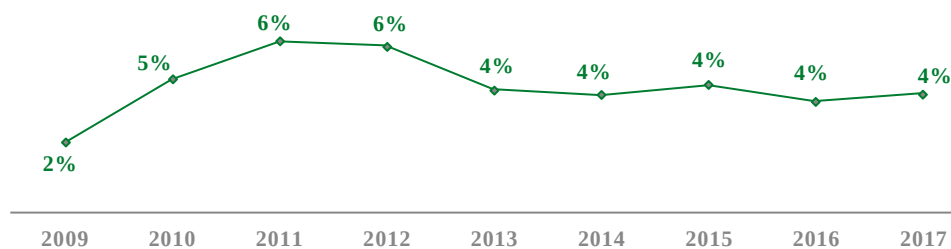


Source : Office des changes

En termes de contribution au Produit Intérieur Brut, la performance du secteur des phosphates s'est sensiblement améliorée passant de 3,9% en 2016 à 4,2%¹¹ en 2017.

L'évolution de la contribution du secteur des phosphates au PIB national se présente comme suit :

Evolution de contribution du secteur des phosphates au PIB national (en %)



Source : Office des changes, Haut-commissariat au Plan

¹¹ Chiffre basé sur le PIB 2017 estimé

Partie VI. ACTIVITE DU GROUPE OCP

I. HISTORIQUE

Les phosphates marocains sont exploités dans le cadre d'une exclusivité confiée à un établissement public créé en août 1920, l'Office Chérifien des Phosphates, devenu Groupe OCP en 1975. Mais c'est le 1^{er} mars 1921 que l'activité d'extraction et de traitement démarre à Boujniba, dans la région de Khouribga.

En 1965, avec la mise en service de Maroc Chimie à Safi, le Groupe devient également exportateur de produits dérivés. En 1998, il franchit une nouvelle étape en lançant la fabrication et l'exportation d'acide phosphorique purifié.

Le 28 février 2008, l'Office Chérifien des Phosphates, établissement public régi par le dahir n° 1-60178 du 4 safar 1380 (29 juillet 1960), est transformé en une société anonyme à Conseil d'Administration, dénommée « OCP SA », régie par les dispositions de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Parallèlement, de nombreux partenariats ont été développés avec des opérateurs industriels du secteur, au Maroc et à l'étranger.

Les événements marquants de l'histoire du Groupe OCP se présentent comme suit :

1920	■ Création, le 7 août, de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP).
1921	■ Début de l'exploitation en souterrain sur le gisement des Oulad Abdoun, le 1 ^{er} mars. ■ Première exportation de phosphate à partir du port de Casablanca le 23 juillet.
1931	■ Début de l'extraction en souterrain à Youssoufia (ex-Louis Gentil).
1951	■ Démarrage de l'extraction à ciel ouvert à Sidi-Daoui (Khouribga). Début du développement des installations de séchage et de calcination à Khouribga.
1954	■ Démarrage des premières installations de séchage à Youssoufia.
1961	■ Mise en service de la première laverie à Khouribga.
1965	■ Création de la société Maroc Chimie. ■ Début de la valorisation des phosphates avec le démarrage des installations de l'usine de Maroc Chimie, à Safi.
1974	■ Lancement des travaux pour la réalisation du centre minier de Benguéir, en mai. Le Groupe OCP prend le contrôle de la Société Marocaine des Fertilisants (Fertima), créée en 1972. ■ Naissance de l'Institut de Promotion Socio-Éducative (IPSE), en août.
1975	■ Création du Groupe OCP (décision de création en juillet 1974 et mise en place en janvier 1975). ■ Intégration des industries chimiques aux structures internes du Groupe OCP, en janvier. ■ Création du Centre d'Études et de Recherches des Phosphates Minéraux (Cerphos), en octobre.
1976	■ Démarrage à Safi de Maroc Phosphore I et Maroc Chimie, en novembre. ■ Prise de participation dans le capital de Phosboucraa à hauteur de 65%
1979	■ Transfert des bureaux de la Direction Générale au nouveau siège à Casablanca.
1980	■ Démarrage du site minier de Benguéir
1981	■ Démarrage à Jorf Lasfar de MP II. Le Groupe OCP entre dans le capital de Prayon (Belgique).
1982	■ Début des travaux de construction du complexe chimique MP III-IV à Jorf Lasfar.
1986	■ Démarrage des différentes lignes d'acide sulfurique et d'acide phosphorique de Maroc Phosphore III-IV.
1987	■ Démarrage des lignes d'engrais de Maroc Phosphore III-IV (octobre-décembre).
1996	■ Création de la société Euro-Maroc Phosphore (Emaphos).

	▪ Lancement des travaux de construction de l'usine d'acide phosphorique purifié de Emaphos, à Jorf Lasfar (janvier-février). ▪ Regroupement des activités des deux sociétés Maroc Chimie et Maroc Phosphore au sein de Maroc Phosphore (janvier). ▪ Introduction de Fertima à la Bourse des Valeurs de Casablanca (30% du capital) dans le cadre du projet de privatisation de la société (octobre).
1997	▪ Création de la société Indo-Maroc Phosphore (Imacid) en joint-venture avec le Groupe Birla.
1998	▪ Démarrage de la production d'acide phosphorique purifié (Emaphos, Jorf Lasfar), le 31 janvier.
1999	▪ Démarrage de la production d'acide phosphorique de l'usine d'Imacid à Jorf Lasfar, le 1er novembre.
2002	▪ Prise de participation dans la société indienne PPL en Joint-venture avec le Groupe Zuari. ▪ Acquisition de l'intégralité du capital de Phosboucraa.
2004	▪ Création de la Société « Pakistan Maroc Phosphore SA. » en Joint-venture entre le Groupe OCP et Fauji Fertilizer Bin Qasim Limited (Pakistan).
2005	▪ Démarrage de l'usine de Lavage/Flottation à Youssoufia.
2008	▪ Transformation de l'Office Chérifien de Phosphates en société anonyme OCP SA le 28 février. ▪ Démarrage de Pakistan Maroc Phosphore à Jorf Lasfar (PMP).
2009	▪ Démarrage de Bunge Maroc Phosphore à Jorf Lasfar. ▪ Augmentation de capital d'OCP SA, le 13 janvier 2009, d'un montant de 5 milliards de dirhams entièrement réservée à la Banque Centrale Populaire (BCP).
2010	▪ Création d'une JV avec Jacobs engineering (JESA). ▪ Ouverture d'un bureau de représentation au Brésil. ▪ Ouverture d'un bureau de représentation en Argentine. ▪ Création d'un fonds d'investissement Agricole. ▪ Création d'une société de valorisation du patrimoine immobilier (SADV).
2011	▪ Lancement des travaux de l'usine de dessalement à Jorf Lasfar. ▪ Emission d'un emprunt obligataire inaugural sur le marché local.
2012	▪ Fusion entre OCP S.A. et Maroc Phosphore S.A.
2013	▪ Lancement de la construction de quatre nouvelles usines de granulation, ayant chacune une capacité de production annuelle de 1 million de tonnes, à Jorf Lasfar. ▪ Création de DuPont OCP Operations Consulting S.A. (DuPont OCP) ▪ Bunge cède sa participation dans Bunge Maroc Phosphore à OCP SA qui devient actionnaire à 100%. L'entreprise change de dénomination pour devenir Jorf Fertiliser Company V (JFC V).
2014	▪ Emission obligataire inaugurale sur le marché international. ▪ Achèvement de plusieurs projets de développement : slurry pipeline de transport de pulpe de roche de Khouribga à Jorf Lasfar, station terminale du slurry pipeline, nouvelle unité de production d'acide phosphorique et centre de compétences industrielles basé à Jorf Lasfar. ▪ Ouverture d'un bureau de représentation à Singapour.
2015	▪ Ouverture d'un bureau de représentation en Côte d'Ivoire. ▪ Acquisition, à travers la filiale OCP International cooperative, d'environ 10 % des actions de Fertilizantes Heringer S.A. ▪ Lancement d'OCP Africa.
2016	▪ Ouverture d'OCP Research à Washington. ▪ Signature d'un partenariat avec l'Etat éthiopien visant la construction d'un complexe industriel d'engrais en Ethiopie. ▪ Signature avec le Groupe Dangote au Nigeria d'un MOU pour étudier l'opportunité de

création d'une JV amenée à porter des actifs industriels à Jorf et un complexe chimique au Nigeria.

- Emission obligataire perpétuelle subordonnée sur le marché national.
- Création d'une JV entre OCP et IBM visant à accélérer la transformation digitale des entreprises marocaines et africaines.
- Signature d'un partenariat de long terme avec ADNOC pour l'approvisionnement en soufre.
- Mise en service du Downstream et réalisation de la première exportation de la roche séchée au niveau du Downstream à Jorf Lasfar.

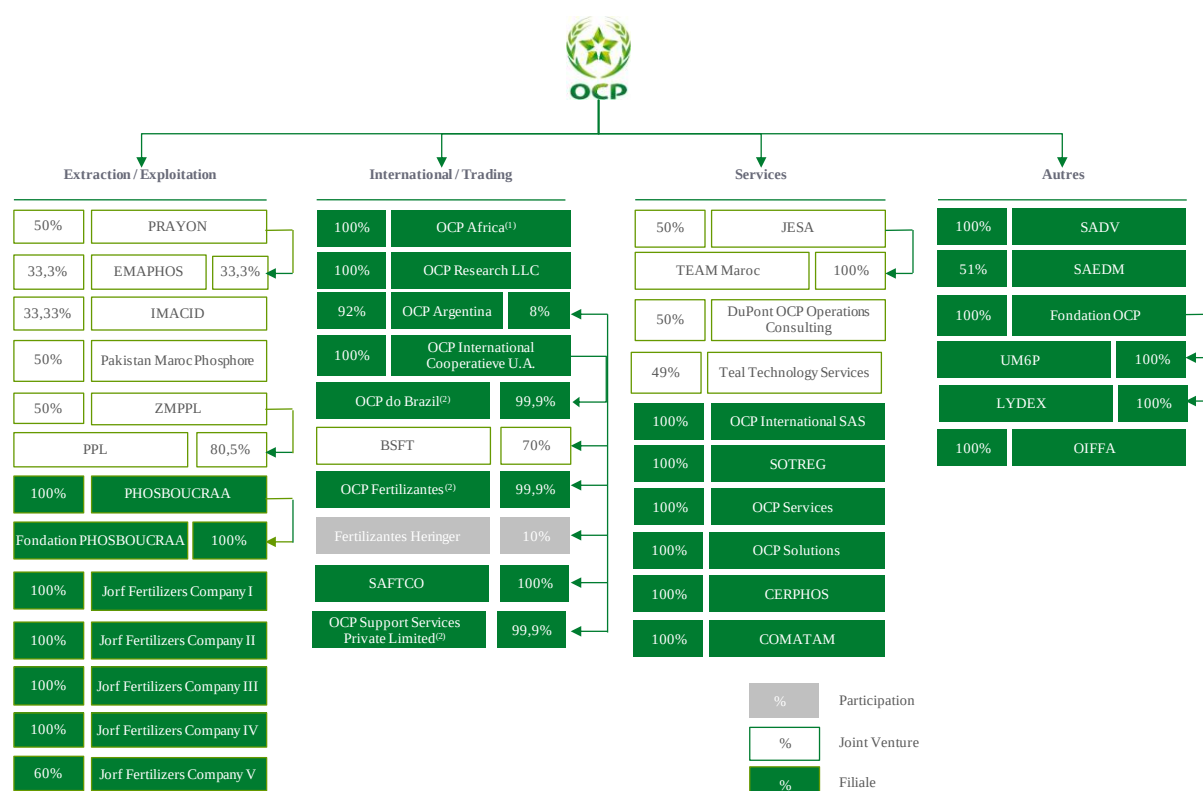
2017

Source : OCP SA

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS D'OCP SA

II.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE¹²

Les principales filiales et participations d'OCP SA au 31 mars 2018 se présentent comme suit :



⁽¹⁾Détient 9 filiales en Afrique : OCP Kenya, OCP Ghana, OCP Tanzania, OCP Africa Fertilizers Nigeria Ltd, OCP Zambia, OCP Côte d'Ivoire, OCP Cameroun, OCP Sénégal, OCP Bénin

⁽²⁾OCP International SAS (ex. LeJonc) détient 0,1% de OCP do Brazil et de OCP Fertilizantes et 0,1% de OCP Support services Private limited

Les pourcentages de détention présentés correspondent aux pourcentages de détention directe

Le Groupe OCP opère dans le domaine de l'industrie du phosphate et ses produits dérivés, son activité d'extraction et de traitement du phosphate est réalisée au niveau des sites miniers de Khouribga, Benguerir, Youssoufia et Boucraâ-Laâyoune.

L'activité chimique consistant en la transformation du phosphate en acide phosphorique et engrais phosphatés, est assurée au niveau des sites chimiques de Jorf Lasfar et Safi.

¹² Certaines filiales et participation à caractère non significatif ne sont pas représentées dans le présent organigramme

Evolution de l'organigramme du groupe au cours des 3 dernières années :

Depuis début 2015, le groupe OCP a procédé à l'acquisition de 10% du capital de Fertilizantes Heringer (janvier 2015), ainsi qu'à la création des filiales suivantes : JFC II, JFC III et JFC IV (février 2015), OCP Research LLC (janvier 2016), SAFTCO (Mai 2016), OCP Support Services Private Limited (novembre 2016). Le groupe OCP a également conclu un partenariat avec IBM pour créer la joint-venture Teal Technology Services (Décembre 2017).

OCP Africa a procédé à la création de 9 filiales en 2016 : OCP Kenya Limited, OCP Ghana Limited, OCP Zambia Limited, OCP Tanzania Limited, OCP Cameroun SA, OCP Sénégal SA, OCP Africa Fertilizers Nigeria Limited, OCP Côte d'Ivoire SA, OCP Benin SA.

La filiale JFCV, initialement détenue à hauteur de 100% par OCP S.A. a ouvert son capital en décembre 2016 à 9 investisseurs institutionnels, participant à hauteur de 40% dans le capital de l'entité.

Par ailleurs, depuis 2015, trois entités ont procédé à une modification de leur dénomination et objet social. Le nouvel objet social des trois entités se présente comme suit :

OCP International SAS (ex Le Jonc & Cie) en juillet 2015 : Achat, acquisition et exploitation de tous biens mobiliers et immobiliers, conseil et assistance dans les domaines des secteurs minier et industriel, la prise de participations dans d'autres entités.

OCP Africa (ex GPFCE) en octobre 2015 : Commercialisation d'engrais, de produits et de services pouvant contribuer au développement de la filière agricole en Afrique

OCP Solutions (ex SMESI) en février 2018 : Bureau d'études - prestations de conseil et d'assistance technique en stratégie, management et organisation, travaux de modélisation en analyses quantitatives.

II.2. PRESENTATION DES PRINCIPALES FILIALES¹³ AU 31 MARS 2018

II.2.1. FILIALES « INDUSTRIEL »

a. FILIALES DETENUES A 100%¹⁴ PAR LE GROUPE OCP :

Phosboucraa

Phosboucraa, filiale détenue par OCP S.A. à hauteur de 65% de 1976 à 2002 puis à hauteur de 100% en 2002. Son activité consiste en l'extraction et le traitement des phosphates de la zone sud. Cette société a été créée en 1962 par l'entreprise publique espagnole Instituto Nacional de Industria « INI ». En 1976, OCP a acquis auprès de l'INI une participation de 65% dans le capital de Phosboucraa. La joint-venture OCP-INI s'est poursuivie jusqu'en 2002, lorsqu'OCP a acquis la participation restante de 35% dans Phosboucraa.

Dénomination sociale	Phosboucraa
Domaine d'activité	Extraction, traitement, transport et commercialisation des phosphates de Boucraâ
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	04/07/1962
Date d'entrée d'OCP SA	24/04/1976
Capital social	1 000 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	1 000 Dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

¹³ Les principaux agrégats des filiales et participations sont présentés en annexe (Etat B4 des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux titres de participations détenus par l'émetteur)

¹⁴ Sauf JFC V, filiale détenue à 60% par OCP SA

JFC I

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company I
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	09/12/2014
Date d'entrée d'OCP SA	09/12/2014
Capital social	3 250 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

JFC II

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company II
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	12/02/2015
Date d'entrée d'OCP SA	12/02/2015
Capital social	3 000 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

JFC III

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company III
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	12/02/2015
Date d'entrée d'OCP SA	12/02/2015
Capital social	1 000 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

Jorf Fertilizers Company I, Jorf Fertilizers Company II et Jorf Fertilizers Company III, filiales détenues à 100% par OCP S.A., ont vu leur activité démarrer respectivement en avril 2015, en juillet 2016 et en avril 2017.

Ces trois sociétés sont spécialisées dans la fabrication et la commercialisation d'engrais (DAP, MAP, NPK et NPS) sur le site de Jorf Lasfar. Leurs capacités de production respectives s'élèvent à 1 million de tonnes de DAP.

JFC IV

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company IV
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	12/02/2015
Date d'entrée d'OCP SA	12/02/2015
Capital social	1 000 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

Jorf Fertilizers Company IV est une filiale détenue à 100% par OCP S.A.

Cette filiale porte des unités de production en cours de livraison. Elle a pour objet la fabrication et commercialisation d'engrais (DAP, MAP, NPK et NPS) sur le site de Jorf Lasfar. La capacité de production de cette entité s'élèvera également à un million de tonnes de DAP.

JFC V

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company V
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique marchand, d'engrais phosphatés et azotés d'autres produits dérivés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, Rue Al Abtal Hay Erraha Casablanca
Date de constitution	15/04/2008
Capital social	1 302 043 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	1 000,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 60,0% CIMR : 8,3% RCAR : 8.32% Fipar-Holding : 8,0% Chaabi Capital Investissement : 5,0% RMA : 4,2% Saham Assurance : 3,7% FCP Moustaqbal et Capital Taalim : 2,5%

Source : OCP SA

Jorf Fertilizers Company V, filiale détenue à 60% par OCP S.A.

Cette filiale a initialement été le fruit d'un partenariat entre OCP et le groupe brésilien Bunge, qui a débouché en 2008 sur la création d'une joint-venture dénommée Bunge Maroc Phosphore. En 2013, le groupe BUNGE s'est retiré du capital de la société suite à une réorientation stratégique induite par un changement d'actionnariat. Ainsi, la filiale renommée Jorf Fertilizers Company V, a d'abord été détenue à 100% par OCP S.A. jusqu'en 2016 où un groupe de nouveaux investisseurs a rejoint le tour de table de la société. Cette unité industrielle intégrée est située dans le complexe chimique de Jorf Lasfar. Elle dispose d'une capacité de production de 400 KT/an d'acide phosphorique, de 720 KT/an d'engrais MAP et de 270 KT/an d'engrais TSP.

En décembre 2016, JFC V a ouvert son capital à 8 investisseurs institutionnels participant à hauteur de 40% dans le capital de JFC V.

L'entrée des investisseurs institutionnels marocains dans le capital de JFC V était motivée par :

- le renforcement des fonds propres de la Société ;
- le financement de son besoin en fonds de roulement.

Présentation des partenaires

➤ CIMR :

Créée en 1949, La CIMR est une caisse de retraite qui a le statut d'association à but non lucratif. Cette dernière gère les cotisations de près de 615 934 salariés du secteur privé et sert des pensions de retraite à plus de 164 435 retraités.

➤ RCAR :

Créée par le dahir portant loi n° 1-77-216 du 4 octobre 1977 et gérée par la caisse de dépôt et de gestion, le régime collectif d'allocation de retraite (RCAR) est une institution de prévoyance sociale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

➤ Fipar-holding :

Fipar-holding est un acteur de référence du capital investissement au Maroc avec environ 7 milliards de dirhams d'actifs en propres et sous gestion.

➤ Chaabi Capital Investissement : (Upline Alternative Investments)

Chaabi Capital Investissement est un holding de participations détenu à 100% par Upline Group, spécialisé dans la gestion des fonds d'investissement et gérant des engagements de 7,5 Milliards de Dirhams.

➤ RMA :

Créée en 1949, RMA est une compagnie d'assurance, filiale du groupe FinanceCom.

➤ Saham Assurance :

Créée en 1949, Saham Assurance est une compagnie internationale d'assurance basée au Maroc.

➤ FCP Moustaqbal :

FCP MOUSTAQBAL est un fonds à capital variable au Maroc qui investit dans des actions, des certificats d'investissement, des obligations, des titres de créance négociables et d'autres instruments à revenu fixe.

➤ Capital Taalim :

FCP CAPITAL TAALIM est un fonds à capital variable enregistré au Maroc. Le fonds investit dans des obligations et titres de créance à moyen et long terme, dans des actions et des certificats d'investissement.

Rationnel de filialisation et de regroupement de certaines activités

Les activités de Maroc Chimie et Maroc Phosphore ont été regroupées dans un but d'unification et de consolidation au complexe chimique du Groupe. Par ailleurs, l'objectif principal de fusion de Maroc Phosphore et du Groupe OCP consiste à aligner le cadre institutionnel du Groupe sur son organisation opérationnelle et être en adéquation avec sa stratégie qui repose sur l'approche des axes industriels (Axe Nord et Axe Centre). Cette fusion vise également à simplifier, sur les plans juridiques, comptables et financiers, les structures opérationnelles et favoriser les synergies au sein du Groupe OCP.

Par ailleurs, la création des JFC, qui sont des unités indépendantes et autonomes de production et de commercialisation d'engrais basées sur la plateforme de Jorf Lasfar, a pour objectif d'accompagner l'augmentation de la demande en engrais phosphatés sur le marché international et vise à attirer les investisseurs à travers d'éventuelles prises de participation couplés à des contrats commerciaux (fourniture de matières premières, utilités...Etc.).

b. JOINT-VENTURES :

Prayon

Prayon est joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (S.R.I.W).

Prayon est spécialisée dans la production et la commercialisation d'acides purifiés, d'engrais, de sels phosphatés et sodiques, et de produits fluorés.

Elle opère à travers quatre sites de production (Engis et Puurs en Belgique, Les Roches en France et Augusta aux Etats-Unis), et détient plusieurs filiales et participations opérant notamment dans le développement de procédés, la vente de licences et la fabrication de fertilisants.

Dénomination sociale	Prayon
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'une large gamme de produits principalement phosphatés (acide phosphorique et sels dérivés) et fluorés ainsi que des spécialités de la chimie minérale (oxyde de zinc, hydrosulfite de soude, sels fluorés et pigments anticorrosion, etc). Prayon détient des filiales et participations opérant notamment dans le développement de procédés, la vente de licences et la fabrication de fertilisants : Be Life (JV détenue à 50% par Prayon et 50% par Umicore) détenant des brevets relatifs au Lithium Fer Phosphate), Prayon technologies)
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Engis, Belgique
Date de constitution	1981 sous le nom société Chimique Prayon - Rupel
Date de prise de participation d'OCP dans la société	1981
Capital social	43 000 000 Euros
Actionnaires	OCP S.A. : 50,0% Société Régionale d'Investissement de Wallonie : 50,0%

Source : OCP SA

Présentation du partenaire

La Société Régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) a pour mission de contribuer au développement de l'économie wallonne en soutenant financièrement les entreprises qui mènent des projets industriels ou de services générateurs de valeur ajoutée. La SRIW soutient aujourd'hui plus de 400 entreprises.

Euro Maroc Phosphore (EMAPHOS)

Euro Maroc Phosphore, joint-venture détenue à 33% par OCP S.A., à 33% par la Société Anonyme Métallurgique de Prayon et à 33% par Chemische Fabrik Budenheim.

Ce projet a été réalisé en collaboration avec des partenaires belges (la Société Anonyme Métallurgique de Prayon) et allemands (Chemische Fabrik Budenheim). Il a débouché sur la mise en service, en 1998 à Jorf Lasfar, d'un complexe industriel doté d'une capacité de production d'acide phosphorique purifié de 120 000 tonnes P_2O_5 par an.

L'objectif stratégique d'OCP à travers cette joint-venture est la création d'une forte valeur ajoutée dans le processus de valorisation des phosphates au complexe chimique de Jorf Lasfar ainsi que la consolidation des relations de partenariat avec les actionnaires actuels d'Emaphos.

Dénomination sociale	Euro Maroc Phosphore (EMAPHOS)
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique purifié
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	29/01/1996
Capital social	180 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	1000 Dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 33,3% Prayon S.A. : 33,3% Chemische Fabrik Budenheim : 33,3%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Prayon (présentée ci-dessus).

Créé en 1908, le groupe Allemand Chemische Fabrik Budenheim (CFB) est spécialisé dans la production de produits phosphatés.

Indo Maroc Phosphore (IMACID)

Indo Maroc Phosphore, joint-venture détenue à 33% par OCP S.A., à 33% par Chambal Fertiliser Chemicals Limited et à 33% par Tata Chemicals Limited.

Pour diversifier ses alliances stratégiques et sécuriser une partie de ses exportations, OCP s'est rapproché de la société indienne Chambal appartenant au Groupe privé Birla.

En 1999, ce partenariat a permis le démarrage, au sein du complexe industriel de Jorf Lasfar, d'Imacid, une usine d'acide phosphorique dont la capacité de production annuelle a été portée à 430 000 tonnes P_2O_5 depuis 2006. En mars 2005, un troisième actionnaire fut introduit dans le capital d'Imacid, Tata Chemicals Ltd, filiale du Groupe Indien Tata. La totalité de la production d'Imacid en acide phosphorique est dédiée à ces deux actionnaires indiens.

Dénomination sociale	Indo Maroc Phosphore
Domaine d'activité	Production et commercialisation d'Acide Phosphorique
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	20/11/1997
Capital social	619 998 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA. : 33,3% Chambal Fertilizers and Chemicals Ltd : 33,3% Tata Chemicals Limited : 33,3%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Chambal Fertilizer and Chemicals Limited (CFBL) est l'un des plus grands producteurs d'engrais en Inde. Le groupe dispose de trois activités principales : produits agricoles, transport maritime et textiles. Il s'est diversifié dans d'autres secteurs à travers ses filiales informatiques et d'infrastructures. Créé en 1985 par Zuari Industries Limited, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires 2016/17 de près de 76 milliards de Roupies Indiennes.

Tata Chemicals Limited (TCL) est une filiale du Groupe TATA qui a été créé en 1939. La société est présente dans plusieurs secteurs (Ingénierie, Chimie, Automobile, Energie, Télécommunications, Services etc.). Ses unités de fabrication sont basées en Asie, Europe, Afrique et Amérique du Nord. La société opère dans l'industrie des produits essentiels livrés aux plus grands fabricants au monde de verre, détergents et autres produits industriels. Au titre de 2016/2017, son chiffre d'affaires a atteint 135 milliards de Roupies Indiennes.

Pakistan Maroc Phosphore

Pakistan Maroc Phosphore (PMP), joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par Fauji. Dans le cadre de la consolidation et du renforcement de leur relation de coopération, OCP et le Groupe Fauji ont créé en 2004 la joint-venture PMP. La société dispose aujourd'hui d'une capacité de production nominale de 465 KT P_2O_5 d'acide phosphorique par an, destinée notamment à l'activité de production d'engrais de Fauji au Pakistan.

Dénomination sociale	Pakistan Maroc Phosphore
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique marchand ¹⁵
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, Rue Al Abtal Hay Erraha Casablanca
Date de constitution	09/09/2004
Capital social	800 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA. : 50,0% FAUJI : 50,0%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Le groupe Fauji est l'un des plus grands conglomérats Pakistanais intervenant dans diverses activités incluant principalement les engrais, l'agro-alimentaire, le ciment, la production d'énergie, le pétrole & gaz, et les infrastructures. En 2015, le groupe Fauji dispose de plus de 80 milliards de Roupies d'actifs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 84 milliards de Roupies Pakistanaïses.

¹⁵ Acide clarifié pour commercialisation avec une concentration à 54% en P_2O_5

Zuari Maroc Phosphates Private Limited

Zuari Maroc Phosphates Private Limited (ZMPPL), société de droit indien créée en 2002 et détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par Zuari Agro Chemicals Limited.

ZMPPL est une holding de participation détenant aujourd'hui 80,45% du capital de Paradeep Phosphates Limited (PPL), société indienne de production d'engrais phosphatés (DAP/NPK) avec une capacité de 1,6 million de tonnes par an. Le reste du capital est détenu par le gouvernement indien.

Dénomination sociale	Zuari Maroc Phosphates Private Limited (ZMPPL)
Domaine d'activité	Société d'investissement de droit indien
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	J.N. Marg Bhubaneswar, Khurda District, Odisha, GOA 751001, Inde
Date de constitution	24 janvier 2002
Capital social	3 596 millions de Roupies Indiennes
Valeur nominale des titres	10 Roupies Indiennes
Actionnaires	OCP S.A. : 50,0% ZACL : 50,0%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Zuari Agro Chemicals Limited (ZACL) est un des leaders du secteur des engrais en Inde. ZACL opère dans la production et commercialisation d'engrais complexes et spécialisés. Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires 2016/17 de près de 65 milliards de Roupies Indiennes.

Paradeep Phosphate Limited

Dénomination sociale	Paradeep Phosphate Limited (PPL Ltd)
Domaine d'activité	Production et commercialisation d'engrais (DAP/NPK) et Importation et ventes d'engrais (Urée, Potasse, DAP)
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Bhubaneswar - Inde
Date de constitution	1986
Date de prise de participation de ZMPL dans la société PPL	28/02/2002
Capital social	5 755 millions de Roupies Indiennes
Valeur nominale des titres	1 000,0 Roupies Indiennes
Actionnaires	ZMPL : 80,5% Gouvernement Indien : 19,6%

Source : OCP SA

II.2.2. FILIALES « ACTIVITE INTERNATIONALE/TRADING »

a. FILIALES DETENUES A 100% PAR LE GROUPE OCP :

OCP Africa¹⁶

OCP Africa, filiale détenue à 100% par OCP S.A.

Lancée en 2015, elle a pour objet notamment la commercialisation d'engrais, et autres produits et services dans le cadre du développement de la filière agricole en Afrique.

A ce jour, 9 filiales africaines ont été créées : OCP Kenya Limited, OCP Ghana Limited, OCP Zambia Limited, OCP Tanzania Limited, OCP Cameroun SA, OCP Sénégal SA, OCP Africa Fertilizers Nigeria Limited, OCP Côte d'Ivoire SA, OCP Benin SA.

Dénomination sociale	OCP Africa
Domaine d'activité	Commercialisation d'engrais, de produits et de services pouvant contribuer au développement de la filière agricole en Afrique. Avant 2015, OCP Africa était une société de services (GPFCE) en veille.
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	1959
Date de changement de dénomination	28/10/2015
Capital social	366 183 800 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

Les principales filiales africaines ayant contribué au chiffre d'affaires d'OCP Africa en 2017 sont :

- OCP Africa Fertilizantes Nigeria Limited, détenue à 99,9% par OCP Africa et 0,1% par OCP International SAS, et dotée d'un capital de 20 000 000 NGN
- OCP Kenya Limited, détenue à 100% par OCP Africa et dotée d'un capital de 100 000 KES
- OCP Ghana Limited, détenue à 100% par OCP Africa et dotée d'un capital de 3 876 000 GHS
- OCP Tanzania Limited, détenue à 99,9% par OCP Africa et 0,1% par OCP International SAS, et dotée d'un capital de 225 000 000 TZS
- OCP Sénégal, détenue à 100% par OCP Africa et dotée d'un capital de 58 670 000 F CFA

Ces filiales ont pour objet, principalement, la commercialisation et la vente d'engrais, et autres produits et services dans le cadre du développement de la filière agricole en Afrique ainsi que la fourniture de services d'intermédiation commerciale.

¹⁶ A ce jour OCP Africa et ses filiales ne détient aucun site de production

OCP International Coöperatieve U.A.

OCP International Coöperatieve U.A. (« OCP Coop »), filiale détenue à 100% par OCP S.A. Cette filiale est une holding d'investissement des participations majoritaires dans les sociétés suivantes : SAFTCO, OCP do Brazil, OCP Fertilizantes, OCP Support Services Limited, Black Sea Fertilizer Trading Co. OCP Coop détient également des participations minoritaires dans OCP De Argentina et Fertilizantes Heringer.

Dénomination sociale	OCP International Coöperatieve U.A.
Domaine d'activité	Holding d'investissement
Forme juridique	Coopérative
Siège social	De Entree 99, 1101 HE, Amsterdam, Pays-Bas
Date de constitution	15/04/2011
Capital social	64 933 238 Euros
Valeur nominale des titres	N.A.
Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

OCP De Argentina

OCP De Argentina, détenue à 8% par OCP Coop et 92% directement par OCP SA, est une société de droit argentin créée en 2011. Cette société réalise des études marketing et analyse les tendances du marché des engrais et du secteur de l'agro-business en Argentine.

Dénomination sociale	OCP De Argentina
Domaine d'activité	Etudes de marché, études en vue de l'amélioration des services rendus aux clients actuels
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Calle Arias 3751 21° CABA (1430) Buenos Aires Argentina
Date de constitution	29/04/2011
Capital social	5 000 000 Pesos
Valeur nominale des titres	1 Pesos
Actionnaires	OCP S.A. : 92,0% OCP International Cooperatieve U.A. : 8,0%

Source : OCP SA

OCP do Brasil

OCP do Brasil, détenue à 99,9% par OCP Coop et 0,1% par OCP International SAS, est une société de droit brésilien créée en 2009. Cette société réalise des études marketing et analyse les tendances du marché des engrais et du secteur de l'agro-business au Brésil.

Dénomination sociale	OCP do Brasil Ltda
Domaine d'activité	Etudes marketing et tendances du marché des engrais et du secteur de l'agro-business au Brésil. Evaluation de l'efficacité agronomique des produits OCP au Brésil.
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Siège social	Avenida das Nações Unidas, 11.711, Ed. Jorge Wallace Simonsen, Vila Almeida, São Paulo, Brésil
Date de constitution	21/08/2009
Capital social	3 790 860 Real
Valeur nominale des titres	1 Real
Actionnaires	OCP International Cooperatieve U.A. : 99,9% OCP International SAS : 0,1%

Source : OCP SA

OCP Fertilizantes

OCP Fertilizantes, détenue à 99,9% par OCP Coop et 0,1% par OCP International SAS, est une société de droit brésilien, créée en 2013, spécialisée dans la distribution d'engrais au Brésil. La création de cette filiale offre une plus grande flexibilité à OCP pour la commercialisation de ses produits brésiliens (stockage, acheminement, logistique, etc.), ainsi qu'une plus grande proximité avec les clients finaux.

Dénomination sociale	OCP Fertilizantes Ltda
Domaine d'activité	Distribution d'engrais
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Siège social	Avenida das Nações Unidas, 11.711, Ed. Jorge Wallace Simonsen, Vila Almeida, São Paulo, Brésil
Date de constitution	06/05/2013
Capital social	41 037 842 Real
Valeur nominale des titres	1 Real
Actionnaires	OCP International Cooperatieve U.A. : 99,9% OCP International SAS : 0,1%

Source : OCP SA

OCP Research LLC

OCP Research LLC détenue à 100% par OCP S.A. est une société de droit nord-américain créée en 2016. Cette société a pour objet la fourniture de prestation de services aux entités du Groupe (en ce compris l'Université, la Fondation, etc.) et notamment la veille stratégique du marché des phosphates.

Dénomination sociale	OCP Research LLC
Domaine d'activité	Renforcement des relations avec les clients, développement de nouveaux partenariats, veille stratégique sur le marché des phosphates
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Siège social	745 Fifth Avenue, suite 530, New York, NY 10151
Date de constitution	19/01/2016
Date d'entrée d'OCP SA	19/01/2016
Capital social	270 000 Dollars
Valeur nominale des titres	N.A
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

SAFTCO

SAFTCO, détenue à 100% par OCP Cooperatieve U.A., est une société de droit suisse, créée en 2016, qui a pour objet le négoce de matières premières incluant le phosphate, les engrais et les produits chimiques.

Dénomination sociale	SAFTCO S.A.
Domaine d'activité	Négoce de matières premières incluant le phosphate, les engrais et les produits chimiques
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Rue Pedro - Meylan 5, C/o Baker & McKenzie, avocats, 1208 Genève
Date de constitution	25/05/2016
Date d'entrée d'OCP SA	25/05/2016
Capital social	15 100 000 Franc Suisse
Valeur nominale des titres	1 Franc Suisse
Actionnaires	OCP International Cooperatieve : 100,0%

Source : OCP SA

OCP Support Services Private Limited

OCP Support Services Private Limited¹⁷ est une filiale d'OCP International Cooperative immatriculée en Inde, ayant pour objectif de développer et coordonner la veille commerciale et logistique et d'assurer le suivi des marchés et des opérations commerciales et logistiques.

Dénomination sociale	OCP Support Services Private Limited
Domaine d'activité	Veille commerciale, suivi des opérations commerciales et logistiques
Forme juridique	Société à Responsabilité limitée (Private Limited)
Siège social	16th floor, Vatika Towers,, Sector-54, Gurgaon, Gurgaon, Haryana, India, 122002
Date de constitution	16/11/2016
Capital social	300 000 Dollars (18 000 000 Roupies Indiennes)
Valeur nominale	10 Roupies Indiennes.
Actionnaires	OCP International Cooperative: 99,9% OCP International SAS : 0,1%

Source : OCP SA

b. JOINT VENTURES ET PARTICIPATIONS :

Fertilizantes Heringer SA.

Fertilizantes Heringer S.A., détenue à hauteur de 10% par le groupe OCP, est une société opérant dans la production, la commercialisation et la distribution d'engrais. La prise de participation du Groupe OCP dans le capital social de Fertilizantes Heringer S.A., distributeur d'engrais au Brésil détenant près de 13% des parts de marché, renforce la présence du Groupe OCP dans le marché brésilien. Elle permet, par ailleurs, de sécuriser pour le groupe OCP un contrat de vente long terme en produits phosphatés.

Dénomination sociale	Fertilizantes Heringer S.A.
Domaine d'activité	Production, commercialisation et distribution d'engrais
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Av. Idalino Carvalho s/n, Bairro Areinha, Viana, Espírito Santo, Brésil
Date de constitution	23/09/1968
Capital social	585 518 000 real
Valeur nominale des titres	Sans valeur nominale (cotation boursière)
Actionnaires	Heringer Participacoes Ltda (Famille Heringer) : 51,5% OCP International Cooperative: 10,00% Nutrien (Ex PCS) : 9,5% Autres : 29,0%

Source : OCP SA

Présentation de Nutrien

Nutrien est une entreprise canadienne spécialisée dans la production d'engrais (potasse, phosphate, nitrogène). Le groupe est né en 2018 de la fusion entre Potash Corporation of Saskatchewan (PCS) et Agrium. Le chiffre d'affaires de Nutrien s'est élevé à environ 18 milliards de dollars en 2017.

¹⁷ Filiale indirecte du Groupe OCP

BSFT

Black Sea Fertilizer Trading Co (« BSFT »), joint-venture détenue à 70% par OCP Coop et 30% par Toros Tarim Sanayi, est une société de droit turc opérant dans le domaine du négoce d'engrais dans la région de la Mer Noire, des Balkans et de l'Asie Centrale. La création de ce partenariat s'inscrit au cœur de la stratégie commerciale d'OCP visant à développer de nouveaux marchés porteurs et permet au groupe de consolider sa connaissance du marché régional.

Dénomination sociale	Black Sea Fertilizer Trading Co
Domaine d'activité	Prospection commerciale et vente d'engrais
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Trump Tower Büyükdere Cad. No 2 Kule Ofis Kat 16 Böl. 466 Şişli - İstanbul, Turquie
Date de constitution	18/05/2012
Capital social	2 100 000 Livre Turquie
Valeur nominale des titres	1 Livre Turquie
Actionnaires	OCP International Cooperative: 70,0% TOROS TARIM : 30,0%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Toros Tarim est une filiale de Tekfen, holding turque spécialisée dans le bâtiment, le génie civil, le transport et les engrais. Toros produit une large gamme d'engrais phosphatés et azotés à travers trois usines et en assure la commercialisation essentiellement en Turquie. Toros Tarim a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de près de 1,8 milliards de liras turques.

II.2.3. FILIALES ET JOINT-VENTURES « ACTIVITE SERVICES »

Jacobs Engineering S.A.¹⁸

Jacobs Engineering S.A., joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par le groupe Jacobs Engineering Inc.

Cette société de droit marocain a été créée en 2010 avec l'ambition d'accompagner OCP, ainsi que d'autres clients au Maroc et à l'international, dans leur développement industriel. Elle fournit des prestations d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction dans des activités liées à l'exploitation des phosphates ou à des projets d'infrastructure (énergie, eau, ports, routes etc.). En juillet 2012, JESA a acquis 100% des parts de la société Team Maroc.

Dénomination sociale	Jacobs Engineering S.A. (JESA)
Domaine d'activité	Prestations de services d'ingénierie et de gestion de projet
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	73, Bd Moulay Ismail, Roches Noires, 20300 Casablanca
Date de constitution	13 Août 2010
Capital social	45 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 50,0% JACOBS Engineering Inc. : 50,0%

Source : OCP SA

¹⁸ Activité majoritairement dédiée au Groupe OCP à ce jour, mais appelée à évoluer rapidement vers de nouveaux clients

Présentation des partenaires

Jacobs Engineering Group est l'un des leaders mondiaux de l'ingénierie. Avec un chiffre d'affaires de près de 10 milliards de dollars en 2017, le groupe offre un large éventail de services à des clients industriels, commerciaux et gouvernementaux.

Les principaux marchés de Jacobs Engineering sont : le secteur aéronautique et défense, la construction, l'énergie, les infrastructures, les mines, etc.

DuPont OCP Operations Consulting (« DOOC »)

DuPont OCP Operations Consulting S.A., joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par le groupe DuPont de Nemours.

Cette société de droit marocain a été créée en 2013 afin de fournir des prestations de conseil et de formation dans les domaines de la sécurité industrielle, de l'environnement, de l'énergie et de la productivité industrielle.

Dénomination sociale	Dupont OCP Operations Consulting ¹⁹
Domaine d'activité	Fourniture de services de conseil en matière de sécurité et développement durable des opérations industrielles
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Casablanca Nearshore Park – Shore 2 – Plateau 605, Sidi Maarouf, Casablanca
Date de constitution	25/12/2013
Capital social	50 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 50,0% Dupont : 50,0%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Dupont est une entreprise américaine, fondée en 1802, opérant dans le secteur de la chimie. Sa Business Unit DuPont Sustainable Solutions (DSS), créée en 1999 regroupe des experts délivrant des prestations de conseil et de formation auprès de clients industriels en vue d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, ainsi que la durabilité des opérations industrielles.

Le groupe Dupont a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de près de 25 milliards de dollars.

¹⁹ Activité majoritairement dédiée au Groupe OCP à ce jour, mais appelée à évoluer rapidement vers de nouveaux clients

OCP International S.A.S.²⁰

OCP International SAS, filiale détenue à 100% par OCP S.A. Cette filiale est une société de droit français dont l'objet social inclut : des activités de promotion et de gestion immobilière, des prestations de conseil et d'assistance ainsi que d'autres activités en relation avec le développement du Groupe.

Dénomination sociale	OCP International SAS (ex LEJONC & Cie)
Domaine d'activité	Achat, acquisition et exploitation de tous biens mobiliers et immobiliers ; conseil et assistance dans les domaines des secteurs minier et industriel ; la prise de participations dans d'autres entités
Forme juridique	Société par actions simplifiées de droit français
Siège social	19, rue Hamelin 75016 Paris
Date de constitution	29/06/1943
Date de changement de dénomination	01/07/2015
Capital social	30 420 913,50 Euros
Valeur nominale	30,5 euros
Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

SOTREG

SOTREG, société anonyme au capital de 56 millions de dirhams, détenue à 100% par OCP SA. Cette filiale a été créée en 1973 avec pour unique objet le transport du personnel du Groupe OCP.

Dénomination sociale	SOTREG
Domaine d'activité	Transport du personnel du Groupe OCP
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Angle Avenue Hassan II & Rue 2 Mars – BP 142, Khouribga 25000
Date de constitution	17/07/1973
Capital social	56 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

²⁰ Activité majoritairement dédiée au Groupe OCP

OCP Services

OCP Services, filiale créée en 2013 et détenue à 100% par OCP SA et dotée d'un capital social de 72 millions de dirhams. La société a pour objet, notamment, l'acquisition et l'exploitation de biens hôteliers ainsi que la fourniture à OCP SA de services de support divers (hébergement, restauration ...).

Dénomination sociale	OCP Services
Domaine d'activité	Acquisition et exploitation de biens hôteliers et installations similaires, facility management, restauration et agence de voyage
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	01 février 2013
Siège social	2 – 4 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Capital social	72 000 000 Dirhams
Valeur nominale	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

OCP Solutions

OCP Solutions (ex-SMESI) a été créée en 1959 et dotée d'un capital de 20 millions de dirhams. Elle est détenue à 100% par OCP SA. Son activité consiste à réaliser des prestations de conseil et d'assistance technique en stratégie, management et organisation, et à fournir des travaux de modélisation et analyses quantitatives.

Dénomination sociale	OCP Solutions (Ex-SMESI)
Domaine d'activité	Bureau d'études
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal Hay Erraha – Casablanca
Date de constitution	04/05/1959
Capital social	20 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	500,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

CERPHOS

Créé en 1975 et doté d'un capital de 7,4 millions de dirhams, CERPHOS est détenu à 100% par OCP SA et est un centre de recherche scientifique spécialisé dans les processus d'extraction, de traitement et de valorisation des phosphates en acide phosphorique et engrais phosphatés. CERPHOS explore également des recherches scientifiques dans la métallurgie, l'eau, l'énergie, l'environnement, et dans le développement durable.

Dénomination sociale	CERPHOS
Domaine d'activité	Etudes et recherches sur le phosphate et ses dérivés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	73 à 87, Boulevard Moulay Ismaïl - Casablanca
Date de constitution	15/10/1975
Capital social	7 400 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

COMATAM

Créée en 1991 et dotée d'un capital social de 500 000 dirhams, la COMATAM est une filiale à 100% du Groupe OCP. Elle est spécialisée dans la consignation de navires et l'affrètement de produits miniers, phosphates en particulier. Elle a également comme objet la création, l'acquisition et l'exploitation de tous services d'affrètements ou de services maritimes de transport pour toutes destinations ainsi que tous transports par terre et par eau s'y rattachant.

Dénomination sociale	COMATAM
Domaine d'activité	Consignation de navires et affrètement de produits miniers, phosphates en particulier
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	1991
Siège social	2 – 4 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Capital social	500 000 Dirhams
Valeur nominale	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

Teal Technology Services

Teal Technology Services S.A., joint-venture détenue à 49% par OCP S.A. et à 51% par IBM.

Dénomination sociale	Teal Technology Services
Domaine d'activité	Fourniture de services numériques et informatiques pour entreprises africaines
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2 - 4 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	14/12/2017
Capital social	15 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 49,0% IBM : 51,0%

Source : OCP SA

Cette joint-venture a été créée afin d'accompagner les entreprises africaines et marocaines, tous secteurs confondus - de l'industrie à l'agriculture - à travers des services numériques et informatiques leur permettant d'accélérer leur transformation digitale et en faire une réussite.

Présentation des partenaires

IBM est une multinationale américaine, issue de la fusion en 1911 de Computing Scale Company et de la Tabulating Machine Company. Ses activités s'articulent principalement autour de prestations de services informatiques (prestations de conseil, d'administration de système, d'hébergement, de support technique...), de développement de logiciels, la construction et la vente de matériel informatique.

Le groupe IBM a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de près de 80 milliards de dollars.

II.3. FILIALES «AUTRES »

SADV

La Société d'Aménagement et de Développement Vert (« SADV »), filiale détenue à 100% par OCP S.A. Cette société est en charge de l'aménagement et du développement de projets urbains à travers notamment :

- Le projet Ville Verte Mohammed VI à Benguerir, correspondant à une nouvelle ville à vocation universitaire répondant aux critères de respect de l'environnement et de la promotion du développement durable.
- Le projet Mine Verte visant la réhabilitation d'anciens sites miniers situés à Khouribga dans le cadre d'un développement durable.

Dénomination sociale	Société d'Aménagement et de Développement Vert
Domaine d'activité	Aménagement et développement de projets urbains, gestion d'actifs
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	09/12/2011
Capital social	865 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

SAEDM

La Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan (« SAEDM »), filiale détenue à 51% par OCP S.A. et à 49% par la Direction des Domaines Privés de l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances).

Cette société a pour objet l'aménagement, le développement et la construction de projets immobiliers au Maroc à travers notamment le Pôle Urbain de Mazagan.

Dénomination sociale	Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan (SAEDM)
Domaine d'activité	Aménagement, Développement & Commercialisation dans le domaine Immobilier
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	24 décembre 2013
Siège social	2-4, rue Al Abtal- Hay Erraha – Casablanca
Capital social	608 382 000 Dirhams
Valeur nominale	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 51,0% Direction des Domaines privés de l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances) : 49,0%

Source : OCP SA

Fondation OCP

La Fondation OCP, association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, a été créée en 2007, pour porter l'engagement social et sociétal d'OCP. Elle a pour vocation de définir et de mettre en

œuvre des actions citoyennes et orientées vers le développement humain, dans l'ensemble des communautés où le Groupe est présent.

La Fondation OCP développe également une offre de formation et de recherche avec l'Université Mohammed VI Polytechnique (« UM6P »), entité qu'elle détient depuis 2013. L'établissement est privé et a une vocation internationale. En outre, UM6P constitue le noyau de la Ville Verte Mohammed VI.

Par ailleurs, la Fondation OCP détient 100% de LYDEX, un lycée d'excellence situé dans la ville de Benguerir et offrant une formation préparant aux Grandes Ecoles.

Dénomination sociale	Fondation OCP
Domaine d'activité	Mise en œuvre de programmes citoyens axés sur le développement humain
Forme juridique	Association
Date de constitution	02 juillet 2007
Siège social	Rue Mohamed Jazouli, Madinat Al Ifrane, 10080
Capital social	N.A.
Valeur nominale	N.A.

Source : OCP SA

Université Mohammed VI Polytechnique (« UM6P »)

L'Université Mohammed VI Polytechnique est une institution de recherche et de formation installée au cœur de la ville Verte de Benguerir. Soutenue par la Fondation OCP, l'Université développe des programmes d'enseignement de haut niveau reposant sur les fondamentaux suivants : enseignement, recherche, développement, transfert des technologies, incubation de projets innovants, etc. Les unités d'enseignement de l'Université développent des partenariats internationaux (Sciences Po Paris et Sciences Po Aix, Ecole des Mines de Paris, MIT, Columbia University, etc.) auxquels s'ajoutent près de 70 accords d'échange conclus avec des établissements sur tous les continents. L'Université prévoit d'accueillir dans les 15 prochaines années 12 000 étudiants marocains et étrangers, encadrés par 1000 professeurs et chercheurs. Un cadre de vie attractif est dédié à ces enseignants-chercheurs via la création d'un quartier résidentiel d'une superficie de 23 Ha comprenant notamment des centres de loisirs et des commerces de proximité.

Dénomination sociale	Université Mohammed VI Polytechnique « UM6P »
Domaine d'activité	Enseignement supérieur et développement de la recherche scientifique et technologique
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	13 juin 2013
Siège social	LOT 660, Hay Moulay Rachid, Benguerir, Maroc
Capital social	400 000 000 Dirhams
Valeur nominale	100,0 Dirhams
Actionnaires	Fondation Sociale Groupe OCP : 100,0%

Source : OCP SA

OCP Innovation Fund for Agriculture (« OIFFA »)

OCP Innovation Fund For Agriculture (« OIFFA »), filiale détenue à 100% par OCP S.A. OCP Innovation Fund For Agriculture est un fonds d'investissement dont l'objectif est de promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie à travers le financement et l'accompagnement de projets portés par des petites et moyennes entreprises au Maroc. Opérationnel depuis 2011, l'OIFFA a investi environ 45 millions de dirhams dans plusieurs entreprises.

Dénomination sociale	OCP Innovation Fund For Agriculture
Domaine d'activité	Investissement dans des projets du secteur agricole, industriel ou agro-industriel
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	24 février 2011
Siège social	2, rue Al Abtal Hay Erraha, Casablanca
Capital social	200 000 000 Dirhams
Valeur nominale	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA. : 100,0%

Source : OCP SA

II.4. DIVIDENDE

La distribution de dividendes est décidée chaque année lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires pour les Joint-Ventures (JV) et pour les filiales. Cette décision tient compte de la situation financière de la JV / filiale et de son plan d'investissement inscrit dans le cadre de sa stratégie globale.

II.5. PRINCIPALES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE OCP S.A. ET SES FILIALES

Type de convention	Description	Filiales ou joint-ventures concernées	Montants échangés en 2017 (Mrds MAD)
Conventions financières	Conventions visant à optimiser l'utilisation des ressources financières du Groupe à travers : - Convention de comptes courants - Conventions de centralisation de trésorerie	- JESA - JFC I, II, III, IV, V - OCP International SAS - Phosboucraa - Sotreg - OCP Research - OCP Africa - SADV - Prayon	0,4
Conventions relatives à la fourniture de produits industriels	Conventions portant sur la commercialisation entre OCP S.A. et ses filiales de roche de phosphate, et d'autres produits phosphates et/ou soufrés	- EMAPHOS - Imacid - JFC I, II, III, V - PMP - Fertilizantes Heringer - BSFT - PPL - Prayon	10,5
Conventions de façonnage	Conventions entre OCP S.A. et ses filiales portant sur des prestations de transformation de produits d'une partie pour l'autre	- Imacid - JFC I, II, III, V - PMP	1,4
Conventions de « Services and Utilities »	Conventions de fournitures de services et utilités fournis par la plateforme de Jorf Lasfar aux joint-ventures et filiales	- Imacid - JFC I, II, III, V - PMP - EMAPHOS	5,1
Conventions portant sur d'autres types de prestations	Conventions relatives notamment à : détachement de personnel, assistance technique, assistance à la gestion, services informatiques, services commerciaux, etc.	- Dupont OCP Operations Consulting - OCP International SAS - SAFTCO - EMAPHOS - IMACID - JESA - OCP Fertilizantes - OCP do Brasil - OCP de Argentina - OCP Research - JFC I, II, III, V - PMP - Phosboucraa - OCP Africa - OCP Services - OCP Support Services Ltd - SAEDM - SADV - OCP Solutions - Teal Technology Services - CERPHOS - Sotreg	1,7

Source : OCP SA

III. METIERS DU GROUPE OCP

Le Groupe OCP est un producteur d'engrais verticalement intégré, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur des phosphates, et spécialisé dans l'extraction, la production et la commercialisation (i) de phosphates, (ii) d'acide phosphorique (dont l'acide phosphorique purifié) et (iii) d'engrais phosphatés.

En 2017, OCP est un des leaders mondiaux de la production de roche phosphates, d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés.

Les activités minières du Groupe OCP sont situées dans les régions de Khouribga, de Gantour et de Boucraâ. Elles consistent en l'extraction, le traitement, l'enrichissement et la livraison de phosphates aux unités chimiques du Groupe basées à Jorf Lasfar et Safi, ainsi qu'en l'exportation de roche vers plus de trente pays.

Les deux tiers environ de la production de roche d'OCP sont transformés en acide phosphorique, qui est lui-même majoritairement transformé en engrais phosphatés. Les quatre principaux types d'engrais phosphatés produits et exportés par OCP sont le MAP, le DAP, le TSP et les NPK. Le Groupe s'est par ailleurs diversifié dans la production d'un certain nombre de produits de spécialité à base de phosphates comme les engrais enrichis en soufre, la roche réactive, les micronutriments et les phosphates alimentaires.

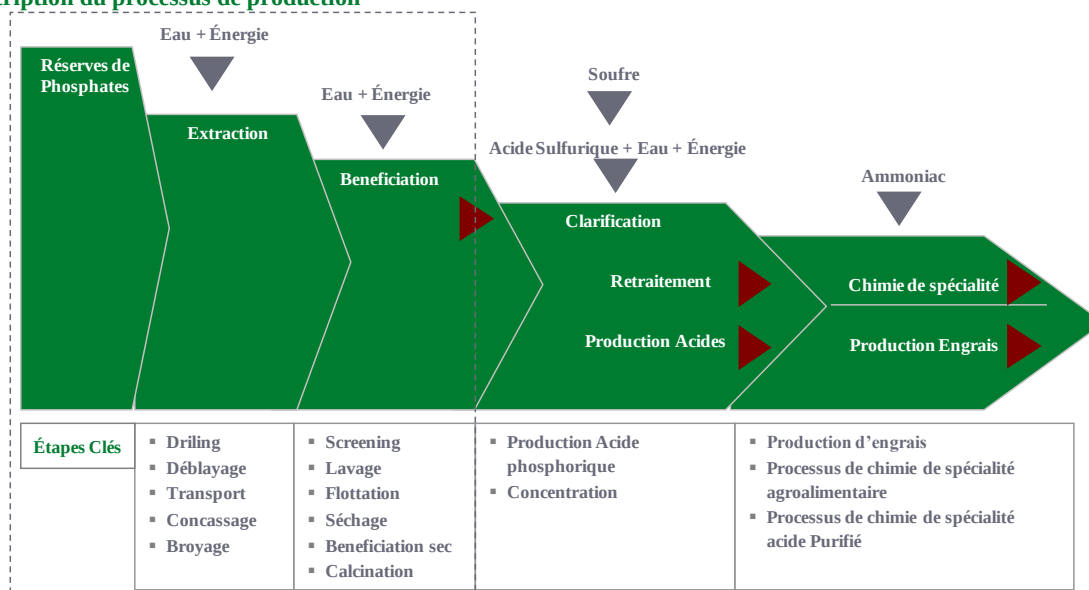
OCP développe de plus en plus de produits spécifiques, à plus forte valeur ajoutée et plus adaptés aux besoins des clients, et s'inscrit ainsi dans une tendance de « customisation » des engrais phosphatés.

OCP compte parmi ses clients des groupes industriels intégrés et non intégrés, des traders et des distributeurs.

Les activités du Groupe sont organisées en deux axes principaux :

- L'axe Nord est composé du site minier de Khouribga et du site chimique de Jorf Lasfar. Les deux sites sont liés par un slurry pipeline ;
- L'axe Centre est composé du bassin de Gantour (Benguerir et Youssoufia), du site minier de Boucraa et du site chimique de Safi.

Description du processus de production



Source : OCP SA

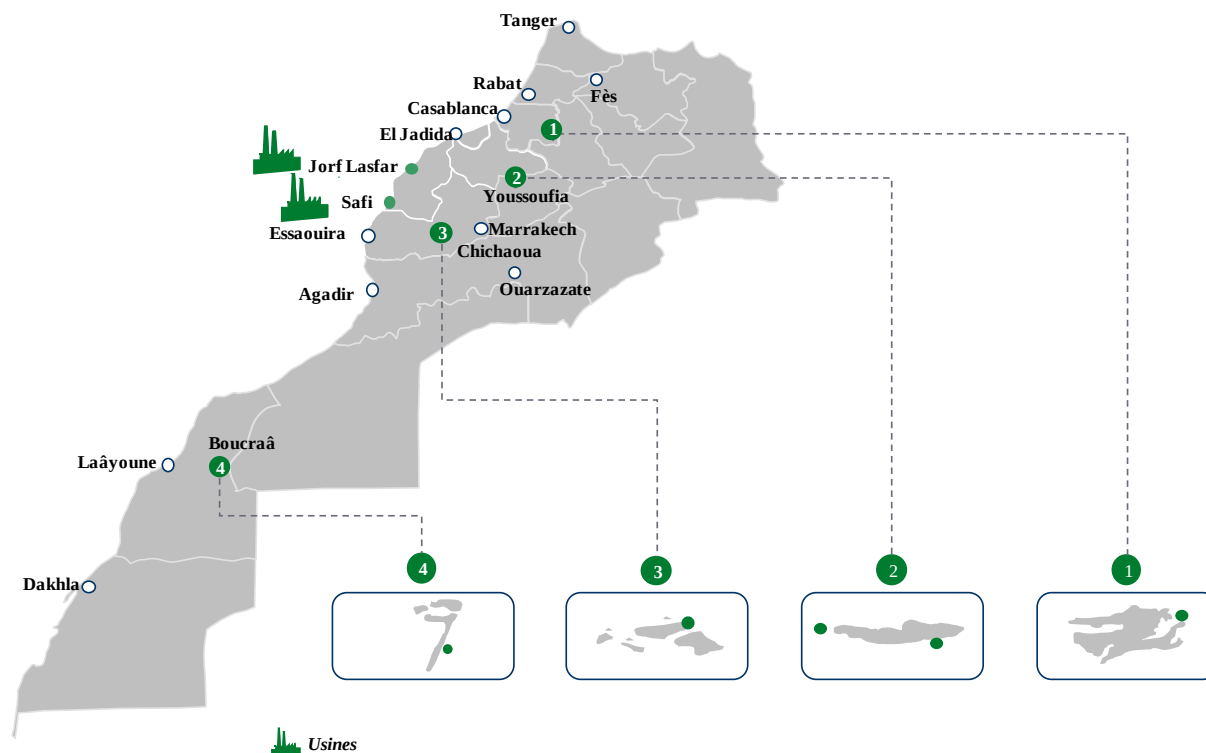
III.1. RESERVES

Les bassins phosphatés marocains sont répartis comme suit :

- Bassin des Oulad Abdoun dans la région de Khouribga ;
- Bassin de Gantour dans la région de Youssoufia ;
- Bassin de Oued Eddahab dans le Sahara marocain ;
- Bassin de Meskala dans la région d'Essaouira.

La carte des principaux sites d'implantation au Maroc se présente comme suit :

Bassins et ressources de phosphates au Maroc



Source : OCP SA, 2018

D'après les estimations d'OCP, les réserves de Khouribga représentent, au 31 Mars 2018, environ 43% des réserves totales du Groupe, tandis que les réserves de Gantour, Meskala et Boucraâ représentent respectivement environ 37%, 18% et 2% du total. Au 31 Mars 2018, le bassin de Meskala n'est pas exploité et constitue un gisement de relève pour OCP.

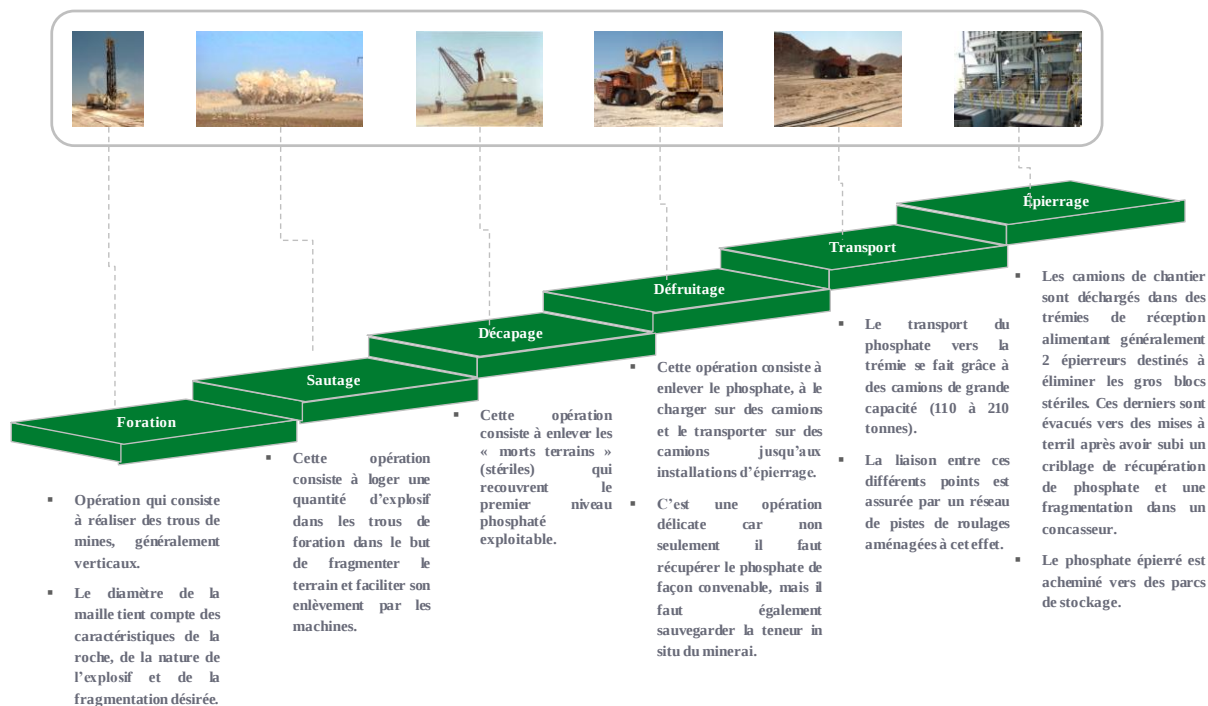
Selon l'étude de l'USGS publiée en janvier 2018, le Maroc possède les plus importantes réserves de phosphate au monde avec 50 milliards de tonnes, soit près de 71% des réserves mondiales (70 milliards de tonnes). Le Groupe OCP estime que les réserves économiquement exploitables représentent plusieurs centaines d'années de consommation mondiale des phosphates (aux niveaux de consommation actuels). La teneur moyenne en P_2O_5 de la roche actuellement exploitée par le Groupe est estimée à environ 31%, sur la base des estimations IFA 2016.

III.2. PROCESSUS D'EXTRACTION ET DE TRAITEMENT DU PHOSPHATE

Extraction du phosphate

Les principales étapes d'extraction du phosphate se présentent au 31 mars 2018 comme suit :

Processus d'extraction du phosphate



Source : OCP SA, 2017

Traitement du phosphate

En fonction de sa teneur en BPL (Bone Phosphate of Lime), le minerai extrait des gisements est classé en quatre catégories :

Classification du phosphate par catégorie et par teneur en BPL

Qualité	Teneur en BPL (%)
Haute teneur	BPL > 69,5%
Moyenne teneur	68,0% ≤ BPL < 69,5%
Basse teneur	61,0% ≤ BPL < 69,5%
Très basse teneur	40,0% ≤ BPL < 61,0%

Source : OCP SA

Le mode de traitement du minerai dépend de ses caractéristiques :

- Les phosphates HT et MT ont naturellement des teneurs marchandes et ne subissent que l'opération de séchage, qui réduit leur humidité pour permettre le transport par train. Pour le transport par **slurry pipeline** (minéraloduc), les phosphates HT et MT subissent une préparation spécifique dans des lignes de préparations se trouvant dans les laveries ;
- Les phosphates BT et TBT nécessitent un relèvement du titre en BPL dans les unités d'enrichissement. Avant d'être séchées **ou préparées pour un transport par le slurry**

pipeline, ces qualités subissent, un enrichissement humide par lavage, flottation ou un enrichissement à sec par calcination.

La préparation pour le transport par pipeline, consiste en un broyage, en vue d'avoir une distribution granulométrique qui permet à la fois d'optimiser le transport par pipeline et de répondre aux besoins des unités de valorisation. Ces dernières consomment la pulpe, sans aucune préparation préalable à l'exception de l'épaississement pour relever la concentration de la pulpe.

Les différents modes de traitement actuels sont :

- Le lavage : permet l'enrichissement du phosphate de basse teneur (BT) par lavage à l'eau ;
- La flottation : permet l'enrichissement du phosphate de très basse teneur (TBT) par l'intermédiaire d'additifs ;
- Les installations d'adaptation du produit lavé au transport par pipeline : Ces installations sont annexées aux laveries, elles permettent de broyer et traiter le produit issu du lavage/flottation en vue de lui conférer une granulométrie proche des exigences requises pour le transport par pipeline ;
- La calcination : permet d'éliminer les matières organiques contenues dans les phosphates (HT ou BT) ;
- Le séchage : permet de réduire l'humidité de phosphate à 2% de tous les produits (HT, MT, BT enrichie et TBT enrichie).

III.3. TRANSPORT DU PHOSPHATE

Le transport ferroviaire constituait jusqu'en 2014 le principal mode de transport de la roche du Groupe de ses mines à ses installations de traitement et aux ports de Casablanca et de Safi pour exportation.

Le phosphate extrait à Youssoufia et à Benguérir continue à être transporté par voie ferroviaire à Safi.

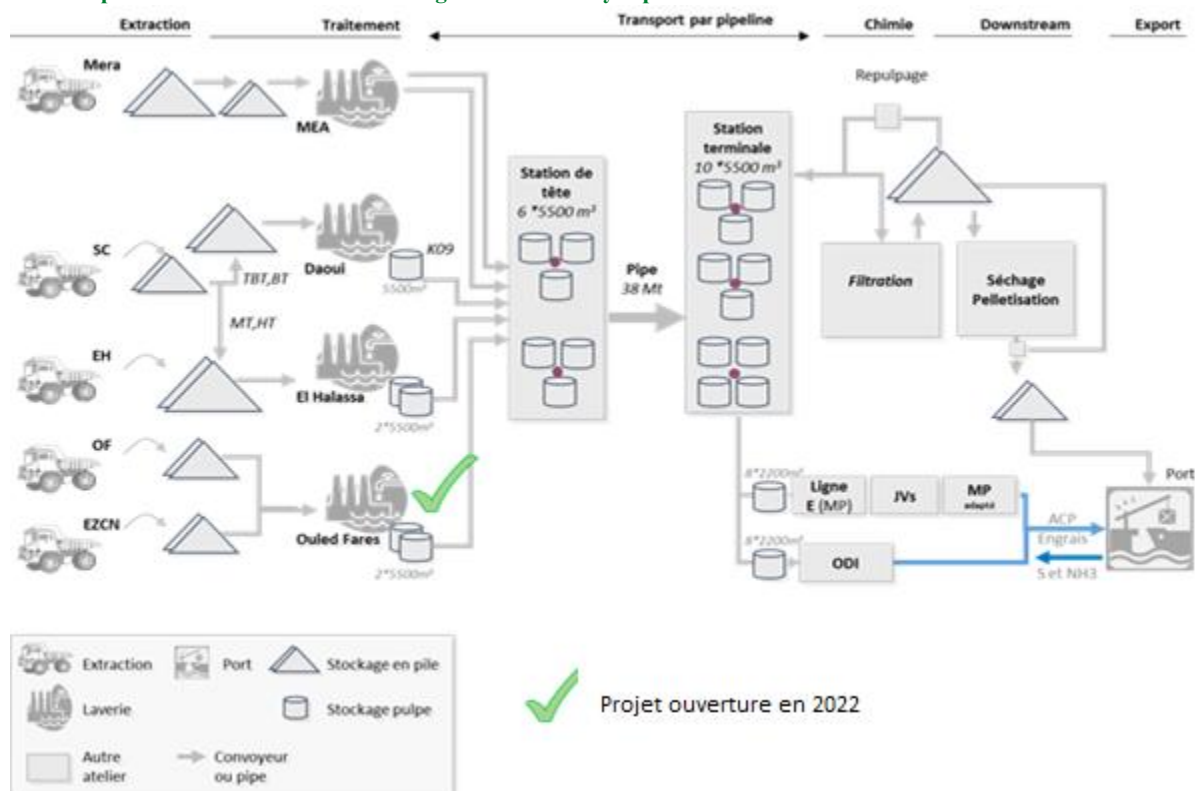
Le phosphate extrait à Khouribga est désormais transporté à Jorf Lasfar par le Slurry Pipeline. Le pipeline, opérationnel depuis avril 2014, a permis de mettre en place un nouveau processus industriel et une nouvelle supply-chain totalement intégrée permettant d'optimiser l'ensemble du processus.

En effet, le pipeline a permis d'éliminer plusieurs étapes dans le processus de production et/ou de logistique, notamment :

- Elimination du séchage du produit destiné à la valorisation localement, ce qui permet de réduire à la fois les coûts et de réduire considérablement les émissions de CO₂ ;
- Elimination de la *supply-chain* trains ;
- Elimination de circuits de stockage et de manutention par convoyeurs à bandes, au niveau de la mine et au niveau du Hub de Jorf Lasfar ;
- Elimination du broyage de produit au niveau des unités de production de l'acide phosphorique.

Il permet, en outre de réaliser une économie en eau, estimée à 3 millions de m³/an. Le nouveau processus industriel est schématisé ci-dessous :

Nouveau processus industriel suite à l'intégration du Slurry Pipeline



Source : OCP SA, 2017

Tracé du Slurry Pipeline Khouribga- Jorf Lasfar



Source : OCP SA, 2017

III.4. PROCESSUS DE TRANSFORMATION CHIMIQUE

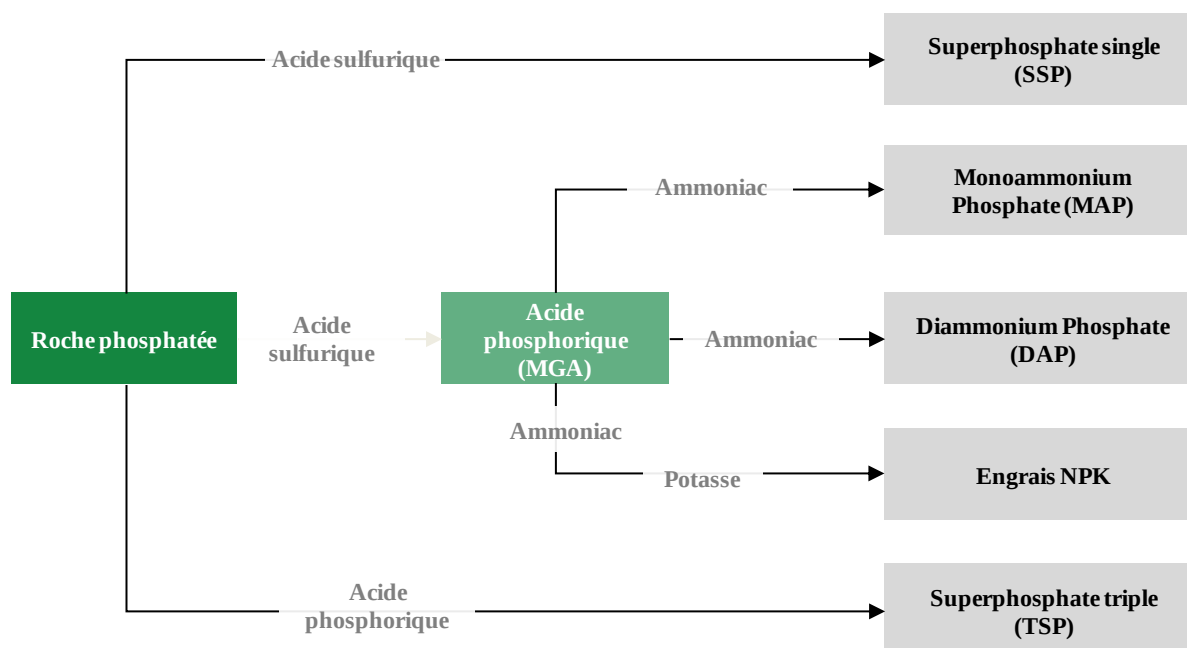
Pour répondre aux besoins du marché international et développer une industrie locale de transformation des phosphates, le Groupe OCP s'est doté dès 1965 de complexes chimiques. Ces unités d'envergure internationale sont spécialisées dans la production de deux catégories de produits :

- **L'acide phosphorique** : il est essentiellement obtenu par la réaction du phosphate extrait de la mine broyé avec l'acide sulfurique (procédé par voie humide). Ce produit entre dans la composition des engrais, mais est également utilisé dans de nombreux secteurs industriels : traitement de surface des métaux, industrie pharmaceutique et de la fermentation, traitement des eaux usées, produits de nettoyage, cosmétiques, boissons, etc.
- **Les engrais phosphatés** : ils sont fabriqués par le Groupe OCP à partir d'acide phosphorique. Les processus de fabrication démarrent par l'attaque de la roche par de l'acide sulfurique pour produire de l'acide phosphorique, et aboutissent au superphosphate, simple ou triple, qui est utilisé directement comme engrais. L'acide phosphorique peut également être associé à de l'ammoniaque (source d'azote) ou du potassium pour produire des engrais composés (DAP, MAP, NPK). Le Groupe OCP produit également des engrais spécialisés comme le NPS, enrichi en soufre, ou Teractiv®, formulation adaptée aux sols acides enrichie en calcium et en soufre, principalement commercialisée en Afrique.

La capacité de production d'acide phosphorique et d'engrais du Groupe OCP est répartie entre deux sites : Safi et Jorf Lasfar.

III.5. PROCESSUS DE PRODUCTION

Le processus de production des principaux produits commercialisés par le Groupe OCP se présente comme suit :



Source : OCP SA

Acide sulfurique :

Le procédé de production d'acide sulfurique fait appel à trois phases industrielles successives :

- Combustion de soufre pour former l'anhydride sulfureux ;
- Conversion catalytique d'anhydride sulfureux pour produire l'anhydride sulfurique ;
- Absorption de l'anhydride sulfurique par l'eau pour obtenir l'acide sulfurique à 98,5 %.

Ces étapes de production sont exothermiques. Une partie de la chaleur générée est récupérée et est utilisée, d'une part, pour produire l'énergie électrique et, d'autre part, pour des besoins d'exploitation à divers stades.

Le système de récupération de chaleur est généralisé au niveau des unités d'acide sulfurique du Groupe.

Acide phosphorique :

Le procédé de fabrication d'acide phosphorique est basé sur 4 opérations industrielles :

- Broyage du minerai : le degré de broyage dépend de l'origine, de la nature du minerai et du procédé de fabrication d'acide utilisé. En ce qui concerne la pulpe de phosphate acheminée par le slurry pipeline (entre Khouribga et Jorf Lasfar), son broyage est réalisé en amont à la mine avant expédition par le pipeline. En outre, avant introduction dans la cuve d'attaque par l'acide sulfurique, la pulpe fait l'objet d'un épaississement ;
- Attaque du phosphate par l'acide sulfurique ;
- Séparation par filtration : la réaction d'attaque conduit à la formation de cristaux de sulfate de calcium (gypse) et à l'acide phosphorique. Ce dernier est séparé du gypse par filtration. L'acide phosphorique produit à ce stade titre 25% à 29% P_2O_5 ;
- Concentration de l'acide : l'acide phosphorique produit est concentré par évaporation sous vide à 54% environ.

Acide phosphorique purifié :

L'acide phosphorique purifié est utilisé soit sous sa forme acide, soit, après transformation, sous forme de sels (de calcium, de sodium, de potassium, d'ammonium, etc.).

Le produit fabriqué par Emaphos est au grade alimentaire, avec un niveau de qualité parmi les meilleurs de l'industrie.

Engrais Triple Superphosphate – TSP :

La fabrication du TSP se base sur une attaque du phosphate par de l'acide phosphorique. Cet engrais résulte ainsi d'un double apport de l'élément P : par l'acide phosphorique et par le minerai de phosphate. Cet engrais peut être produit à Safi et à Jorf Lasfar.

Engrais Di-Ammonium Phosphate – DAP :

Le DAP est l'engrais phosphaté le plus répandu dans le monde. La fabrication du DAP est basée sur une réaction de neutralisation de l'acide phosphorique, source du phosphore, par l'ammoniaque, source d'azote.

L'élément N est concentré à 18%, l'élément P_2O_5 à 46%.

Engrais Mono-Ammonium Phosphate – MAP :

Le processus est identique à celui du DAP. Seuls les dosages changent comme suit : l'élément N est concentré à 11%, l'élément P_2O_5 à 52%.

Engrais NPK :

Le principe du processus de production est le même que pour le DAP et le MAP, seuls les dosages changent. La potasse est également introduite en fin de processus.

Engrais NPS :

Le processus est identique à celui du DAP avec ajout de l'acide sulfurique.

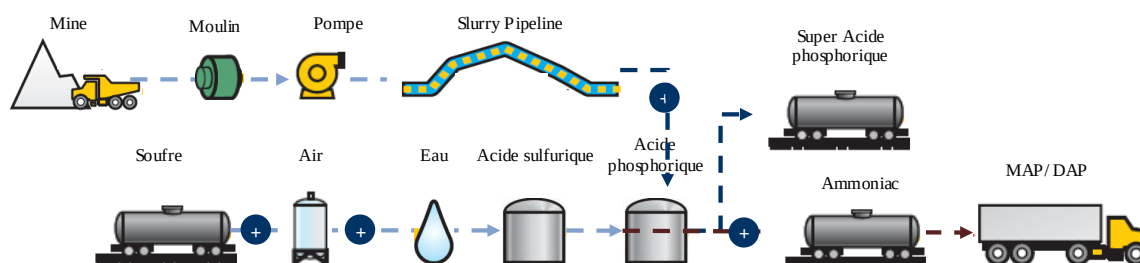
L'élément N est concentré à 13%, l'élément P_2O_5 à 46%, et l'élément S à 7%

DCP/MCP :

La fabrication des MCP / DCP est basée sur la réaction entre l'acide phosphorique traité avec le carbonate de calcium

Le schéma ci-dessous reprend le processus de production d'engrais depuis le lancement du pipeline :

Processus de production d'engrais suite à la mise en œuvre du pipeline



Source : OCP SA, 2017

III.6. PRESENTATION DES SITES DU GROUPE OCP

Site de Khouribga

Présentation du site

Situé à 120 km au sud-est de Casablanca et à 200 km à l'est de Jorf Lasfar, Khouribga constitue la plus importante zone de production de phosphate du Groupe OCP, avec une capacité annuelle actuelle de 26 millions de tonnes. Le site minier compte actuellement quatre zones d'extraction : Daoui, Merah Larach, Sidi Chennane et Beni Amir.

L'exploitation du site de Khouribga a démarré en 1921 par la méthode souterraine. L'introduction de l'exploitation à ciel ouvert a débuté en 1951. Elle concerne actuellement 7 niveaux phosphatés.

L'exploitation du site de Khouribga est importante en raison de caractéristiques géologiques favorables : faibles recouvrements, proximité des sources d'eau (bassin de l'oued Oum Rabia notamment), niveaux relativement riches en P_2O_5 .

Le traitement du phosphate au niveau de la zone de Khouribga consiste à valoriser les qualités sources extraites par des processus de traitement appropriés. Les unités de traitement se situent entre Khouribga, Fkih Ben Saleh et Oued-Zem. Elles sont constituées d'une usine de séchage à Béni-Idir, d'une laverie à Daoui et d'un complexe de séchage à Oued-Zem, d'une laverie et une station de pompage du pipeline à Merah Lahrach et d'une laverie et une station de pompage du pipeline à Beni Amir.

Situation des gisements et mines de Khouribga



Source : OCP SA, 2017

Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Khouribga au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

2015	■ Démarrage de la ligne HG de la laverie Beni Amir; ■ Démarrage en pulpe de la station de pompage Beni Amir; ■ Réalisation d'un projet pilote de récupération des phases argileuses contenues dans les boues de la laverie MEA ; ■ Aménagement de deux bassins de rétention d'eau sur les deux Oueds traversant la mine de Sidi Chennane ;
2016	■ Poursuite du programme de plantation d'arbres : 26000 arganiers et 39000 oliviers 5000 arbres forestiers ; ■ Traitement de 206 000 m2 de piste par la solution Dust-A-Side, et amélioration du rendement des camions de 10% ; ■ Montée en régime de la production au niveau de la laverie Beni Amir ; ■ Essai démarrage de l'Unité de Séchage Down Stream et arrêt de l'usine de séchage de COZ à fin Octobre ; ■ Obtention de la certification IFA
2017	■ Réalisation de plusieurs records: vente, extraction, Epierrage, Bénéficiaction, transport pipe , ■ Démarrage courant 2017 de: la trémie semi-mobile 2 de la mine Béni Amir, la nouvelle station de criblage à la trémie KRUPP de la mine de MEA , la nouvelle salle de contrôle à MLIKATE et le laboratoire des analyses chimiques à Beni Amir ; ■ Introduction des unités de criblage mobiles, pour améliorer l'activité d'épierrage et optimiser le transport.

Source : OCP SA

Site de Gantour

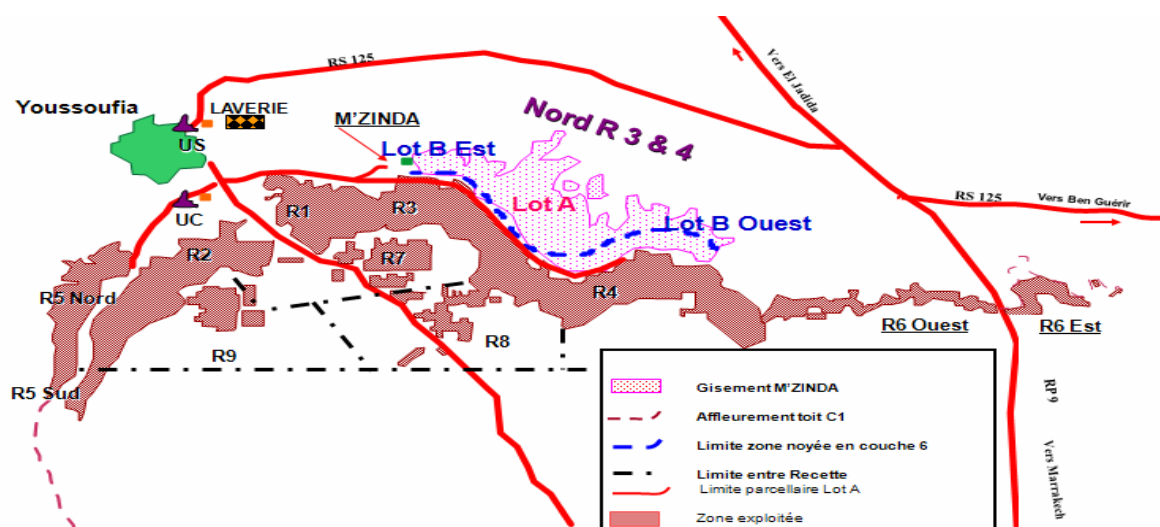
Présentation du site

Situé à approximativement 140 km à l'est de Safi, le gisement de Gantour s'étend sur 125 km d'est en ouest et sur 20 km du nord au sud. Il recouvre une superficie de 2 500 km² et présente une capacité de production de 8,6 millions de tonnes par an.

Le site de Gantour compte deux centres d'extraction et d'exploitation :

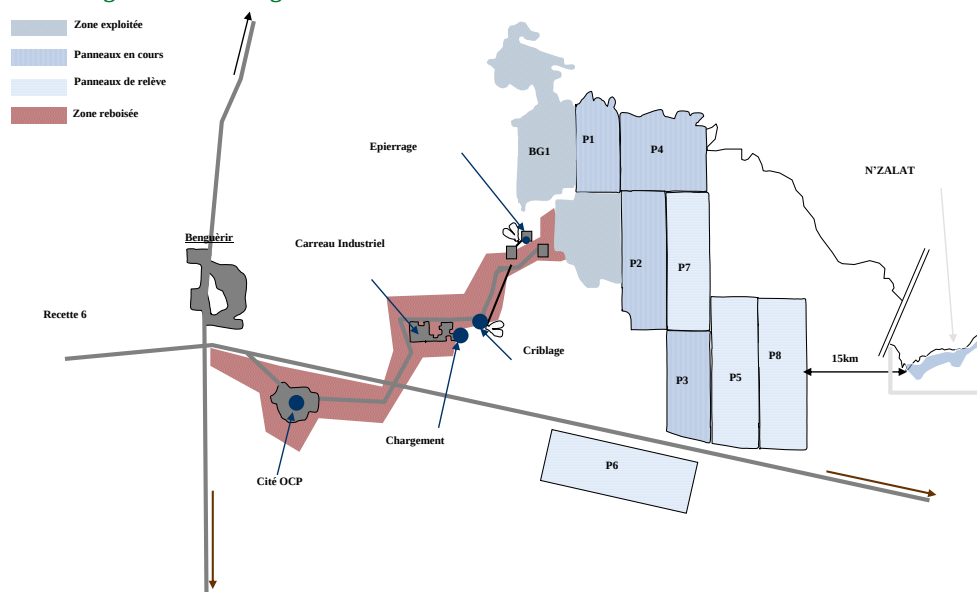
- Centre de Youssoufia (Bouchane et M'Zinda) : la zone de Youssoufia constitue la partie occidentale du gisement de Gantour, dont l'exploitation a démarré en 1931.
- Centre de Benguerir : la mine à ciel ouvert de Benguerir, implantée dans la partie orientale du gisement de Gantour, a démarré en 1980.

Zone de Youssoufia



Source : OCP SA, 2017

Plan de situation du gisement de Benguerir



Source : OCP SA, 2017

Les unités de traitement se situent à Youssoufia et comprennent une laverie, une usine de séchage et une usine de calcination.

Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Gantour au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

2015	- Mise en service d'un criblage mobile permettant des gains suite au non transport du stérile sur des distances importantes ; - Démarrage de la nouvelle installation d'épierreage et criblage de Mzinda ; - Démarrage des travaux de la liaison par convoyeur entre la mine de Mzinda et l'usine de la laverie.
2016	- Achèvement des travaux de la pépinière de Benguerir, d'aménagement et de plantation de l'arboretum et travaux de réalisation du pont sur la Route R206 ; - Généralisation de l'installation des économiseurs de Gasoil à la mine de Benguerir ; - Montée en cadence de la réhabilitation minière avec une superficie aménagée en 2016 de 160 ha et plantation de 67 000 arbres à Gantour.
2017	- Obtention de la certification IFA Protect & Sustain avec la mention « Excellence Level » , - Réalisation des records absolus en terme d'activités : Extraction, Criblage, Lavage, Calcination et Export du produit G10 , - Réalisation des Premiers essais des camions autonomes à Benguerir , - Mise en marche de la Salle De Contrôle (SDC) intégrée et digitalisée de la mine de Benguerir , - Livraison de 100% de l'énergie éolienne au poste 60 Kv de Benguerir en mois de septembre , - Alimentation Laverie Youssoufia par l'eau STEP BG.

Source : OCP SA

Site de Phosboucraâ

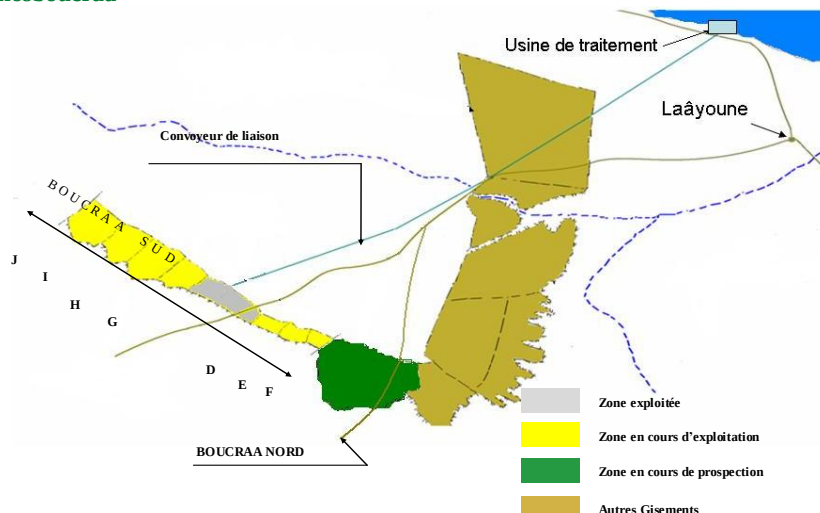
Présentation du site

Exploités par la société Phosboucraâ, filiale à 100% d'OCP SA, les gisements de phosphate d'Oued Eddahab sont situés dans les provinces sud du Maroc, à 50 km au sud-est de la ville de Laâyoune.

Seul le gisement de Boucraâ est actuellement en exploitation. De type sédimentaire, celui-ci présente deux couches phosphatées. Seule la couche I est exploitée. La valorisation de la couche II est prévue à partir de 2021 après l'achèvement de la réalisation, dans le cadre du projet de développement de Phosboucraâ²¹, de la construction de la nouvelle laverie avec une unité de flottation.

²¹ Le plan de développement d'un montant global de 16 700 MMAD consiste essentiellement en une nouvelle usine chimique d'une capacité de 1MT d'engrais ; une nouvelle unité de traitement au niveau de la mine et un nouveau port abrité. Ce dernier sera finalisé en 2021.

Carte du site de Phosboucraâ



Source : OCP SA, 2017

Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité de Phosboucraâ au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

2015	■ Prospection en interne et prolongement du circuit de production de 800m à la mine E3 avec la réalisation d'un Box Cut²² ■ Prolongement du circuit de la mine B de 250m : ■ Récupération de 240 000 TSM de qualité Océanie
2016	■ Début de l'activité de défruitage au Box Cut de la mine A (Extraction de 50000 TSM) à fin Septembre ■ Début des travaux de prospection à la mine C en vue de sa réouverture ; ■ Mise en service de la STEP de Boucraâ
2017	■ Mise en service du système de vidéosurveillance à la mine de Boucraa (200 caméras au total) ■ Réhabilitation du wharf par la pose de 14 caissons métalliques du pont d'accès.

Source : OCP SA

Site de Jorf Lasfar

Présentation du site

Le complexe des industries chimiques de Jorf Lasfar a été mis en exploitation en 1986. Il est situé à 24 km au sud de la ville d'El Jadida avec une superficie globale de 1 835 ha.

Le site de Jorf Lasfar regroupe les industries chimiques de valorisation de minerais de phosphates et de production des engrais phosphatés et /ou azotés.

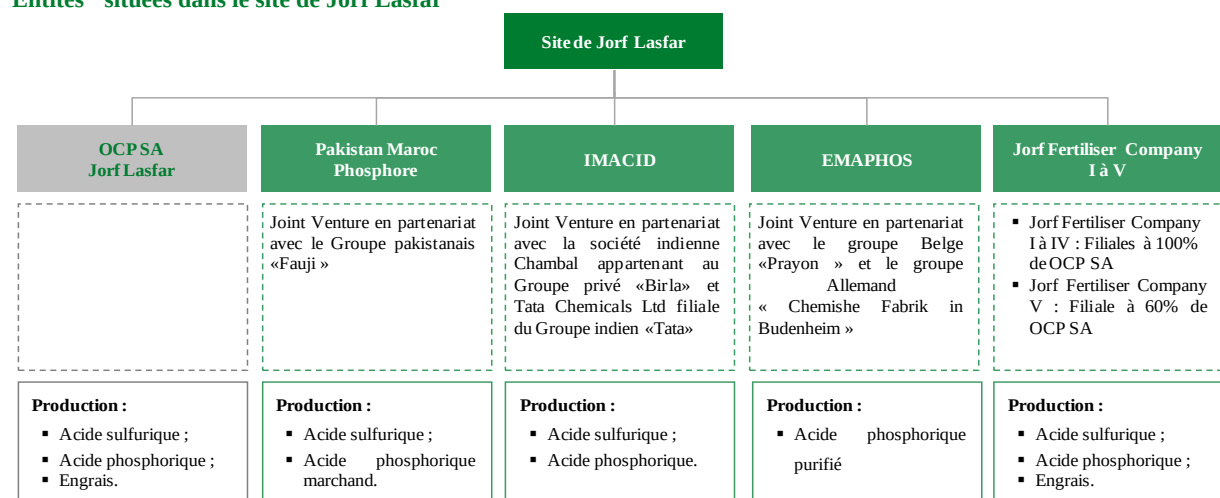
Les produits fabriqués à Jorf Lasfar sont :

- L'acide phosphorique ordinaire qualité engrais ;
- L'acide phosphorique purifié qualité alimentaire ;
- Les engrais.

²² 1^{ère} tranchée à exploiter dans un découpage d'une mine à ciel ouvert

Le site de Jorf Lasfar comprend les entités suivantes :

Entités²³ situées dans le site de Jorf Lasfar



Source : OCP SA

L'acide sulfurique est un produit intermédiaire destiné à produire de l'acide phosphorique. Au 31 mars 2018, la production d'EMAPHOS en acide phosphorique purifié est peu significative.

Avant 2012, les opérations en propre du Groupe OCP à Jorf Lasfar étaient menées par sa filiale à 100% Maroc Phosphore, qui a fait l'objet en 2012 d'une fusion-absorption par OCP SA.

Principaux faits marquants :

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Jorf Lasfar au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

2015	- Démarrage réussi de la ligne phosphorique XY le 05 /09/2015, après adaptation à la Pulpe ; - Production de 8 nouvelles qualités : ASP au Bore ; NPK (14-18-18) ; NPK (14-18-18-B) ; NPK (15-15-15-B) ; NPS (20-20) ; NPS(12-40-0,5Zn) ; NPK au cuivre et NPS (16-20) ; - Augmentation de 51 % de la capacité de production du NPK avec une production de 0,56 MT contre 0,37 MT réalisé en 2014 ; - Chargement du navire TONDA SEA de 80 000 T (DAP et MAP). Soit la plus grande cargaison de l'histoire du Groupe OCP (Mars) ; Démarrage de Reprise eau de mer (REM3 extension) alimentant les JFC (Mars) et Revamping des files 1 & 2 à la station de pompage (Juillet) ; - Démarrage de la ligne 07 D après amélioration du système d'assainissement (Octobre).
2016	- Mise en service des lignes adaptées début Juillet ; - Démarrage de l'unité de dessalement en 2016 ; - Production de 25 qualités d'engrais en 2016.
2017	- Réalisation de plusieurs records : production Soufre Liquide, ACP & NPK, déchargement soufre, chargement engrais, dépotage (NH₃, ACS, KCL), production dessalement ; - Réussite de l'audit de Certification du système de Management de l'énergie de l'entité Infrastructures JPH selon le référentiel ISO 50001, en Juin. Première entité certifiée à l'échelle du groupe OCP ; - Démarrage réussi de l'unité Engrais de JFC 3 en Avril 2017 ; - Mise en service du Downstream et réalisation de la première exportation de la roche séchée au niveau du Downstream à Jorf Lasfar.

Source : OCP SA

²³ Il est à noter que JFC IV est en cours de livraison

Site de Safi

Présentation du site

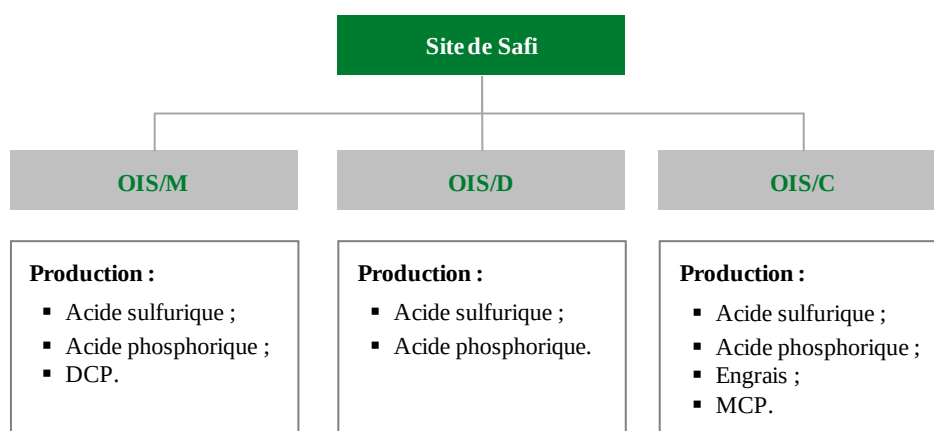
Premier site chimique du Groupe OCP, le complexe de Safi a démarré en 1965 pour valoriser la roche phosphate de Gantour. Le site de Safi regroupe des unités de valorisation de minerais de phosphates et de production des engrais phosphatés.

Les produits fabriqués à Safi se présentent comme suit :

- Acide phosphorique ordinaire qualité engrais et plusieurs qualités dites « spéciales » ;
- Engrais chimiques phosphatés (TSP) ;
- MCP/DCP²⁴

Le site de Safi comprend les entités opérationnelles suivantes : OIS/C²⁵, OIS /M²⁶ et OIS /D²⁷.

Entités basées dans le site de Safi



Source : OCP SA, 2018

²⁴ DCP: Dicalcium phosphate MCP: Mono-calcium phosphate. Ce sont des produits d'alimentation animale.

²⁵ Maroc Chimie qui est une unité de production d'acide et d'engrais

²⁶ Réfère à Maroc Phosphore 2

²⁷ Réfère à Maroc Phosphore 1

Principaux faits marquants :

2015	- Un nouveau record historique de production d'ACP avec une production totale de 1 425 950 TP2O5, contre le record réalisé en 2014 de 1 417 615 TP2O5 ; - Record de la production d'acide phosphorique à MPII : 514 200 TP2O5 contre 499 000 TP2O5 réalisée en 2014 ; - Record de la production de phosphate lavé MPII : 1 827 589 tsm contre 1 819 892 tsm enregistrée en 2014 ; - Record de la production d'acide sulfurique MPII : 1 721 818 TMH contre 1 710 720 TMH réalisée en 1984 ; - Record de la production d'acide sulfurique ligne H à MPI : 1 176 237 TMH contre 1 169 488 TMH réalisée en 2014 ; - Atteinte de la cadence de 100% pour l'unité MCP résultats des actions de correction dans les installations.
2016	- Réussite de l'audit de renouvellement de la certification ISO 22000 le 26 et 27 Septembre 2016 ; - Amélioration de la productivité de TSP suite à la fiabilisation des lignes ; - Fabrication d'une nouvelle qualité d'ACP54% TESSENDERLO à sulfates inférieures à 1% pour le besoin de production de feed MCP à teneur élevée en P2O5;
2017	- Réalisation de plusieurs records : production de TSP , transport usine-port de TSP , export de TSP et transport de phosphate OIG vers OIS . - Audits de renouvellement concluants portant sur l'ISO 9 001, ISO 14 001, OHSAS 18 001, IFA avec classe IFA Product steward EXCELLENCE, et GMP+B2.

Source : OCP SA

IV. MOYENS TECHNIQUES ET STOCKAGE

L'appareil productif d'OCP est constitué d'équipements et de matériels bénéficiant de prestations de maintenance, d'investissements de maintien et d'investissements de développement industriel qui permettent à l'outil de production d'OCP de se maintenir à l'état de l'art en matière de performance industrielle et de rendements, d'efficacité énergétique et de normes environnementales.

IV.1. CAPACITES DE PRODUCTION

IV.1.1. SITE DE KHOURIBGA

Le centre minier de Khouribga dispose d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

Installations (en 2017)	Capacité (en MT/an)
Séchage Béni-Idir	10,7
Séchage complexe Oued Zem	8,0
Séchage Downstream	6,0
Laverie Daoui	6,0
Laverie Merah	7,4
Laverie Beni Amir	12
Liaison Sidi Chennane	10,0
Liaison Zone Centrale	10,0

Source : OCP SA

IV.1.2. SITE DE GANTOUR

Le centre minier de Gantour dispose d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

Installations (en 2017)	Capacité (en MT/an)
Séchage à Youssoufia	3,2
Laverie flottation à Youssoufia	4,2
Calcination à Youssoufia	3,6
Liaison entre Youssoufia et laverie	3,5

Source : OCP SA

IV.1.3. SITE DE PHOSBOUCRAA

Le centre minier de Phosboucrâa dispose d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

Installations (en 2017)	Capacité
Unité de lavage et séchage	2,6 Mt/an
Wharf de longueur 3,2 Km	10 à 70 Kt
Unités de dessalement de l'eau de mer par osmose inverse	1,2 Mm ³ /d'eau douce par an

Source : OCP SA

IV.1.4. SITE DE JORF LASFAR

En 2017, la capacité de production du site de Jorf Lasfar se présente comme suit :

En milliers tonnes	Capacité de production annuelle				
	Acide sulfurique	Acide phosphorique* 29%	Acide phosphorique* 54%	Acide phosphorique purifié	Engrais
OCP Jorf Lasfar	5 659	2 215	1 716	-	5 658
IMACID	1 350	430	430	-	-
Pakistan Maroc Phosphore	1 315	465	465	-	-
JFC V	1 196	400	320	-	720
JFC I	1 440	500	400		1 000
JFC II	1 440	500	400		1 000
JFC III	1 000	250	130		750 ²⁸
EMAPHOS	-	-	-	120	-
Total	13 400	4 775	3 876	120	9 128

Source : OCP SA

* Capacités de production annuelle dédiées à l'acide phosphorique non cumulatives

Le site Jorf Lasfar a bénéficié d'une augmentation de la capacité de production depuis l'ouverture des JFC.

IV.1.5. SITE DE SAFI

En 2017, la capacité de production du site de Safi se présente comme suit :

Capacité de Production Annuelle				
En milliers de Tonne	Acide sulfurique	Acide phosphorique 29%	Acide phosphorique 54%	Engrais/Feeds
ICS/C	1 142	390	320	925
ICS/M	1 562	550	550	60
ICS/D	1 707	512	512	
Total	4 411	1 452	1 382	985

Source : OCP SA

²⁸ Production Prorata temporis compte tenu du démarrage de JFC III en avril 2017

La capacité de production au niveau du site de Safi a enregistré une quasi-stagnation sur la période 2015-2017.

IV.2. CAPACITES DE STOCKAGE

Le tableau ci-dessous indique la capacité de stockage des installations du Groupe à chacun de ses sites d'exploitation minière au 31 décembre 2017 :

Stockage du minerai phosphaté extrait		Capacité de stockage (en milliers de tonnes)
Khouribga		2 315
<i>Dont :</i>	<i>Daoui</i>	125
	<i>Beni Amir</i>	900
	<i>Sidi Chennane</i>	600
	<i>MEA</i>	690
Gantour		1 300
<i>Dont :</i>	<i>Ben Guerir</i>	300
	<i>Ben Guerir (humide criblé)</i>	500
	<i>Youssoufia (humide criblé)</i>	500
Boucraâ		520
<i>Dont :</i>	<i>Mine de Boucraâ</i>	220
	<i>Axe 1 (humide criblé)</i>	150
	<i>Axe 2 (humide criblé)</i>	150
Stockage de produits traités		
Khouribga		3 375
<i>Dont :</i>	<i>Parc el Wafi</i>	900
	<i>Usine à Benidir (stock humide)</i>	300
	<i>Complexe de séchage à Oued Zem (stock humide)</i>	250
	<i>Usine d'enrichissement à Merah</i>	450
	<i>Usine à Benidir (stock sec)</i>	100
	<i>Complexe de séchage à Oued Zem (stock sec)</i>	105
	<i>Downstream (stock humide)</i>	900
	<i>Port Casablanca</i>	370
Gantour		810
<i>Dont :</i>	<i>Usine de séchage (humide criblé et lavé)</i>	50
	<i>Usine de séchage (stock sec)</i>	60
	<i>Usine d'enrichissement (humide criblé)</i>	140
	<i>Usine d'enrichissement (lavé)</i>	100
	<i>Usine de calcination (humide criblé et lavé)</i>	400
	<i>Usine de calcination (stock sec)</i>	60
Boucraâ		740
<i>Dont :</i>	<i>Hangars de stockage du produit fini</i>	440
	<i>Stock humide criblé</i>	300

Source OCP SA

Le tableau ci-dessous indique la capacité de stockage des installations du Groupe à chacune de ses installations de traitement de produits chimiques au 31 décembre 2017 :

Données (en milliers de tonnes)	Capacité de stockage				
	Acide sulfurique	Acide phosphorique 29 %	Acide phosphorique 54 %	Acide phosphorique purifié	Engrais phosphatés
Jorf Lasfar	172	28	220	21	1 150
<i>Dont :</i>					
<i>OCP SA</i>	83	20	124	-	450
<i>IMACID</i>	18	3	39	-	-
<i>PMP</i>	13	2	35	-	-
<i>JFC V</i>	13	3	22	-	100
<i>JFC I</i>	15	-	-	-	200
<i>JFC II</i>	15	-	-	-	200
<i>JFC III</i>	15	-	-	-	200
<i>EMAPHOS</i>	-	-	-	21	-
Safi	143	11	140	-	180

Source : OCP SA

IV.3. INSTALLATIONS PORTUAIRES

La roche de phosphate est principalement exportée par les ports de Casablanca, de Safi et par le quai de Laâyoune. L'acide phosphorique est principalement exporté par les ports de Jorf Lasfar, de Safi et de Casablanca. Les engrais sont exportés par les ports de Jorf Lasfar et de Safi.

Le Groupe dispose d'un certain nombre d'installations dans les ports à partir desquels il expédie ses produits notamment dans le cadre de conventions signées avec l'Etat :

- Convention de Concession d'exploitation de terminaux au Port de Casablanca : 30 ans à partir du 1er Janvier 2007 (avec possible prorogation) ;
- Convention de Concession d'exploitation de terminaux au Port de Jorf Lasfar : 30 ans à partir 1^{er} Janvier 2013 (avec possible prorogation) ;
- Convention d'occupation temporaire de parcelles de terrain faisant partie du domaine public au port de Safi : 10 ans à compter de juin 2006 (renouvelable autant de fois que nécessaire).

Port	Installations
Casablanca	Un quai de chargement des navires d'une longueur de 660 m avec une capacité de chargement annuelle de 15 millions de tonnes ; une nef de déchargement des trains d'une longueur de 412 m et d'une capacité de déchargement annuelle de 15 millions de tonnes ; des installations de manutention, de stockage et de reprise, comprenant des hangars de stockage d'une capacité de 350 000 tonnes ; des convoyeurs de stockage et de reprise mesurant 25 km ; un bâtiment de pesage ; une station d'échantillonnage automatique ainsi que d'autres installations comprenant des bâtiments administratifs et des ateliers de maintenance
Jorf Lasfar	Deux portiques de chargement d'engrais ; un portique de déchargement de soufre solide ; un portique de déchargement de soufre liquide ; deux portiques de chargement d'acide phosphorique et de déchargement d'ammoniac ; deux hangars de stockage de soufre solide ; huit réservoirs d'ammoniac ; trois bacs de stockage intermédiaire de soufre liquide ; deux unités de fusion de soufre ; des convoyeurs de déchargement de soufre et des convoyeurs de chargement d'engrais
Safi	Une nef de déchargement de phosphate ; un hall de stockage de phosphate d'une capacité de 240 000 tonnes et deux circuits de chargement des navires. Une nef de déchargement d'engrais ; deux halls de stockage d'engrais avec une capacité de stockage respective de 60 000 tonnes et 70 000 tonnes ; circuits de chargement des navires ; circuit de déchargement du soufre des navires ; un hall de stockage de soufre d'une capacité de stockage de 35 000 tonnes ; un circuit de chargement des wagons de soufre ; deux extracteurs pour le chargement des camions ; circuits de dépotage d'ACP ; 11 bacs de stockage d'ACP ; trois stations de dépotage d'ACP des camions-citernes et deux stations de chargement des navires d'ACP
Laâyoune	Le Groupe dispose par ailleurs d'un <i>wharf</i> à Laâyoune qui consiste en un quai pour le chargement des navires avec du phosphate et un quai intermédiaire pour le déchargement des navires transportant le pétrole brut pour l'usine de traitement : deux machines de chargement des navires ; deux vedettes ; une série de convoyeurs de reprise de phosphate ; postes électriques et ouvrages maritimes (treuils d'amarrage, etc.). Le quai de Laâyoune est de 17 mètres de longueur ce qui permet l'accostage de navires ayant la capacité de transporter jusqu'à 70 000 tonnes de fret.

Source : OCP SA

V. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE OCP

Avertissement :

Les indicateurs présentés dans cette partie, y compris les chiffres relatifs aux ventes, sont établis sur base consolidée IFRS et n'intègrent pas par conséquent les indicateurs des Joint-ventures mises en équivalence.

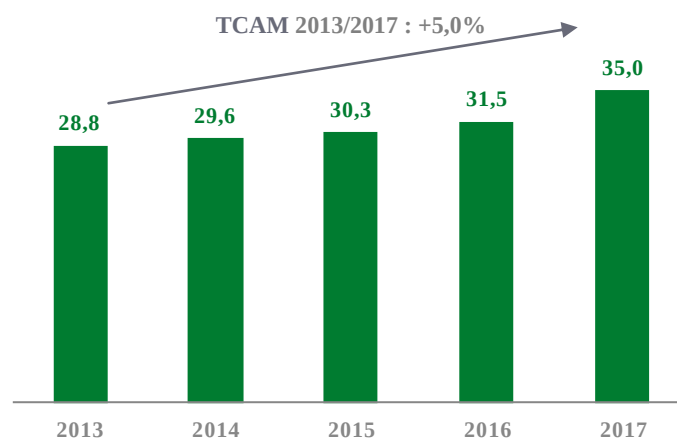
V.1. EVOLUTION DU SEGMENT ROCHE

V.1.1. EVOLUTION DES QUANTITES PRODUITES

Le volume extrait total du Groupe OCP, à fin 2017, s'élève à 35 millions de tonnes. Le site de Khouribga représente plus de 75% de cette production.

L'évolution des volumes de phosphate extraits entre 2013 et 2017 est présentée dans le graphique suivant :

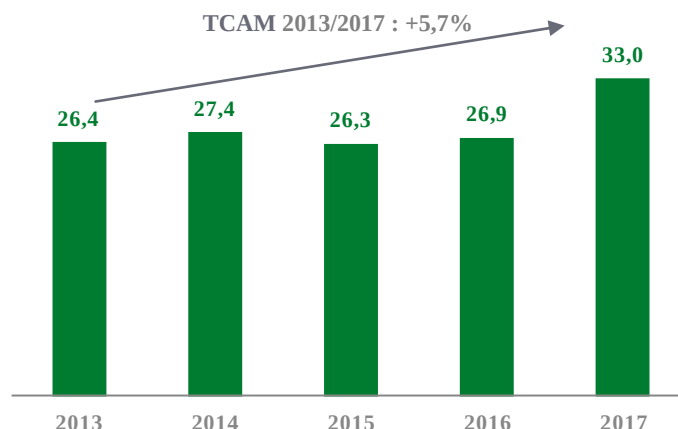
Evolution des volumes²⁹ de phosphates extraits (en millions de tonnes)



Source : OCP SA

L'évolution des volumes de phosphate traités sur les cinq dernières années est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des volumes de la production marchande – Phosphates traités - (en millions de tonnes)



Source : OCP SA

²⁹ Ces volumes sont exprimés en TSM (Tonne Sèche Marchande)

L'écart entre le tonnage traité et le tonnage extrait s'explique par l'écart entre la structure de la demande (phosphate riche) et celle du gisement (phosphates de teneurs variables) : la partie pauvre du phosphate extrait, « non enrichissable » par les procédés disponibles faisaient l'objet d'un stockage sur terrain naturel.

Le développement de nouveaux procédés d'enrichissement des couches pauvres et les investissements réalisés, en cours et ceux qui sont prévus permettront non seulement de réduire l'écart constaté, mais d'améliorer le taux de récupération des gisements.

Il a été constaté une tendance globalement haussière des volumes d'extraction et de production sur les cinq dernières années. Cette tendance s'explique principalement par la demande croissante des engrais en général, et des phosphates en particulier, due à une consommation soutenue stimulée par les besoins alimentaires et la production de bio-carburants.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes de phosphate extraits et traités au cours des trois derniers exercices :

En millions de tonnes	2015	2016	2017
Extraction	30,3	31,5	35,0
Traitement	26,2	26,9	33,0

Source : OCP SA

En 2017, 75% du phosphate est traité au niveau du site de Khouribga. L'importance de ce site se justifie par les facteurs historiques, géographiques, logistiques, techniques et par les niveaux de réserves importants du bassin d'Oulad Abdoun.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du phosphate traité par site sur la période 2015 – 2017 :

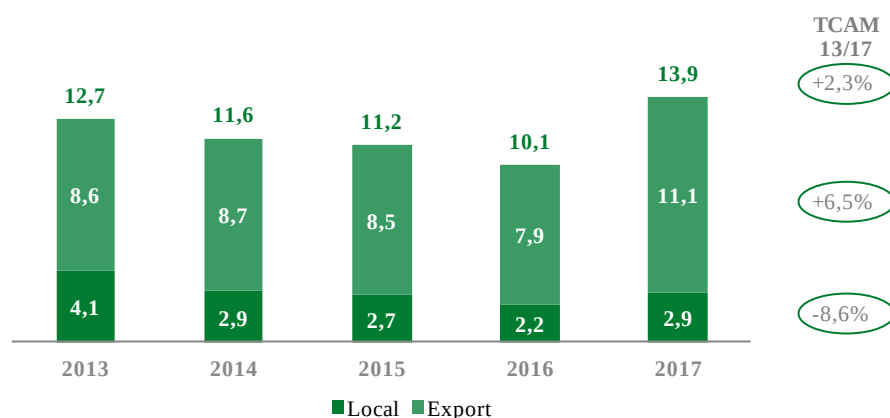
En millions de tonnes	2015	2016	2017
Traitement	26,2	26,9	33,0
Khouribga	18,6	18,9	24,9
Gantour	6,3	6,2	6,6
Phosboucraa	1,4	1,8	1,5

Source : OCP SA

V.1.2. EVOLUTION DES QUANTITES VENDUES

L'évolution des volumes de phosphate vendus entre 2013 et 2017 se présente comme suit :

Evolution des volumes de ventes entre export et local (en millions de tonnes)



Source : OCP SA, chiffres IFRS nets des intragroupes

Les ventes à l'export représentent 80% en 2017. Les ventes locales sont essentiellement composées des ventes aux Joint-Ventures du Groupe.

L'écart entre les volumes produits et les volumes vendus constitue exclusivement le volume utilisé pour la production d'engrais et d'acide phosphorique.

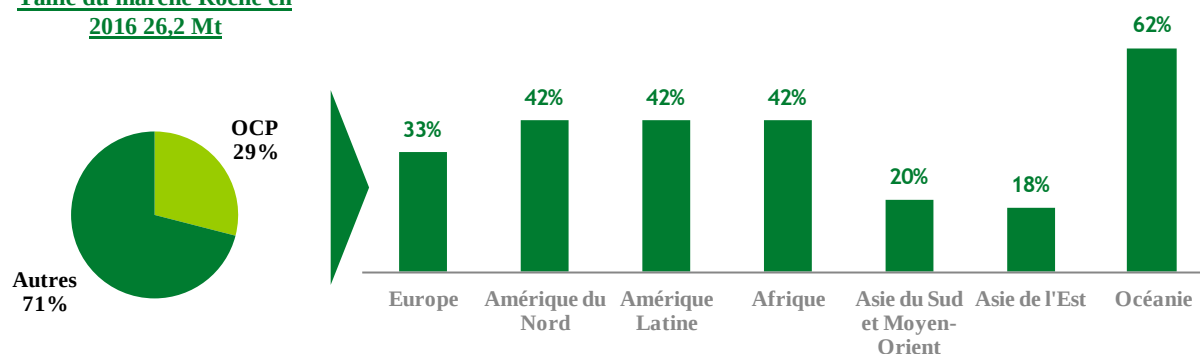
Parts de marché de la Roche :

Les parts de marché de roche du Groupe OCP en 2016 s'établissent à 29%.

Au titre de l'exercice 2016, les parts de marché les plus importantes du Groupe dans le phosphate brut sont en Océanie (62%), en Amérique du Nord (42%), en Amérique Latine (42%) et en Afrique (42%).

Part de marché importation de la roche par région en 2016

Taille du marché Roche en 2016 26,2 Mt



Source : Statistiques IFA définitives 2016, OCP

Il convient de préciser que le graphe ci-dessus reprend la part de marché OCP dans les importations des pays cités.

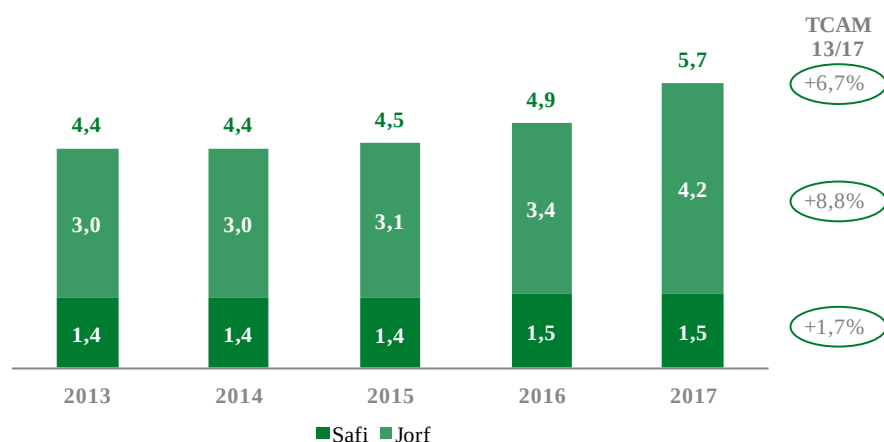
V.2. EVOLUTION DU SEGMENT ACIDE PHOSPHORIQUE

V.2.1. EVOLUTION DES QUANTITES PRODUITES

La production totale du Groupe OCP en acide phosphorique, à fin 2017, s'élève à 5,7 millions de tonnes P_2O_5 . Cette production a été réalisée au niveau du site de Jorf Lasfar pour 74% et au niveau de Safi pour 26%.

L'évolution des volumes d'acide phosphorique entre 2013 et 2017, toutes filiales confondues, est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des volumes de production d'acide phosphorique par site (en millions de tonnes P_2O_5)



Source : OCP SA

Sur la période 2013-2017, la production d'acide phosphorique affiche une croissance annuelle moyenne de 6,7% en raison principalement de la demande croissante d'engrais.

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes³⁰ produits d'acide phosphorique par site et filiales sur les trois derniers exercices :

En million de tonnes P ₂ O ₅	2015	2016	2017	TCAM 2015-2017
Site de Safi	1,4	1,5	1,5	3,5%
Site de Jorf Lasfar	2,2	2,7	3,4	24,3%
Jorf ³¹	1,8	1,9	1,9	2,7%
JFC V	0,3	0,4	0,4	15,5%
JFC I	0,1	0,3	0,5	123,6%
JFC II	-	0,1	0,4	NA
JFC III	-	-	0,2	NA
Total	3,6	4,2	4,9	16,7%

Source :OCP SA

Le site de Safi affiche une croissance annuelle moyenne de 3,5% entre 2015 et 2017, qui s'élève à 1,5 MT en 2017.

La production de Jorf Lasfar affiche une croissance annuelle moyenne de 24,3% entre 2015 et 2017, issue principalement de la hausse de production relative aux nouvelles unités JFC.

Evolution des volumes produits d'acide phosphorique pour certaines filiales mises en équivalence :

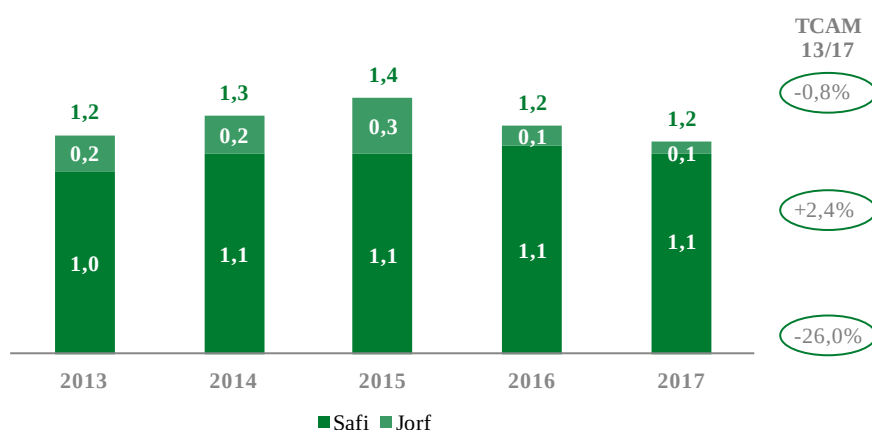
En million de tonnes P ₂ O ₅	2015	2016	2017	TCAM 2015-2017
IMACID	0,4	0,3	0,4	-
PMP	0,4	0,4	0,4	-
Total	0,8	0,7	0,8	-

V.2.2. EVOLUTION DES QUANTITES VENDUES

Les ventes d'acide phosphorique du Groupe OCP sont destinées quasi exclusivement au marché international. La part des ventes locales dans les ventes totales en acide phosphorique représente 8,3% en 2017.

L'évolution des volumes d'acide phosphorique vendus entre 2013 et 2017 se présente comme suit :

Evolution des volumes vendus d'acide phosphorique destiné à l'exportation par site (en millions de tonnes P₂O₅)



Source :OCP SA, chiffres IFRS nets des intragroupes

³⁰ Y compris les volumes d'acide phosphorique utilisé en tant qu'intrant pour la production des engrais

³¹ Correspond aux unités de OCP SA à Jorf

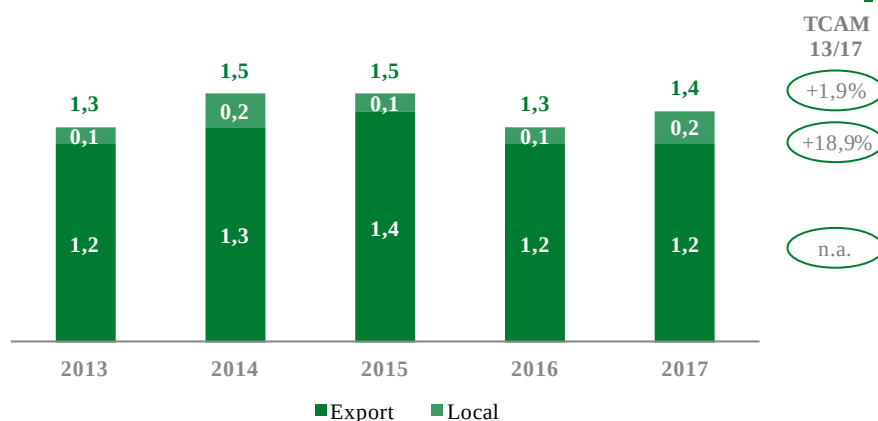
Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes exportés en acide phosphorique par site et par filiale sur les trois derniers exercices :

En million de tonnes P ₂ O ₅	2015	2016	2017	TCAM ₂₀₁₅₋₂₀₁₇
Jorf ³²	0,2	0,1	0,1	-29,3%
Safi ³³	1,1	1,1	1,1	-
JFC V ³⁴	0,1	0,07	0,03	-
Total	1,4	1,2	1,2	-7,4%

Source : OCP SA

L'évolution des volumes d'acide phosphorique vendus entre export et local entre 2013 et 2017 se présente comme suit :

Evolution des volumes vendus d'acide phosphorique entre export et local (en millions de tonnes P₂O₅)



Source : OCP SA

Les ventes d'acide phosphorique s'élèvent à 1,4 MT P₂O₅ en 2017, en croissance annuelle moyenne de 1,9% depuis 2013 tirée principalement par les ventes à l'export.

Les ventes d'acide phosphorique à l'export représentent la majeure partie des ventes globales, dont elles représentent 88% en 2017.

Part de marché en acide phosphorique

S'agissant des parts de marché dans l'acide phosphorique, le Groupe OCP était présent en 2016 sur trois régions principalement : en Asie du Sud (principalement l'Inde) avec 50% de parts de marché, en Asie de l'Est avec 50% de parts de marché également et en Europe avec 48% de parts de marché. Ces régions sont les principaux importateurs mondiaux d'acide phosphorique.

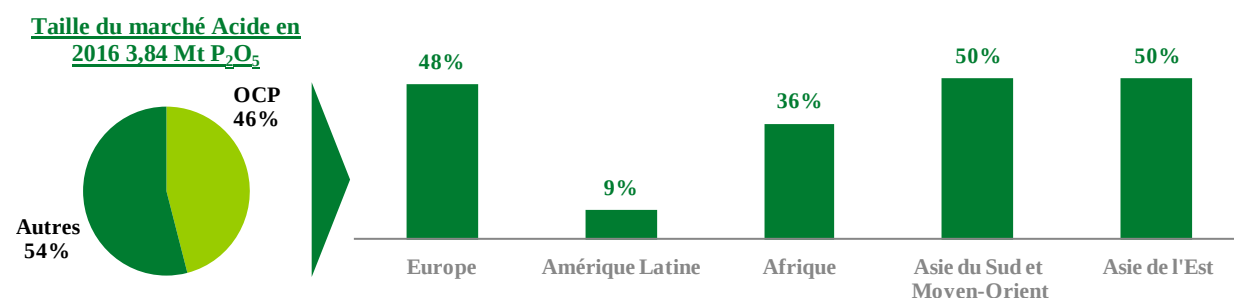
32 Correspond aux unités de OCP SA à Jorf Lasfar

33 Correspond aux unités de OCP SA à Safi

34 Les autres JFC produisent l'acide phosphorique pour leur propre besoin de production d'engrais

Par ailleurs, le Groupe affiche une part de marché globale en acide phosphorique en 2016 qui s'établit à 46%.

Part de marché importation de l'acide³⁵ phosphorique par région en 2016



Source : Statistiques IFA définitives 2016, OCP

Il convient de préciser que le graphe ci-dessus reprend la part de marché OCP dans les importations des pays cités.

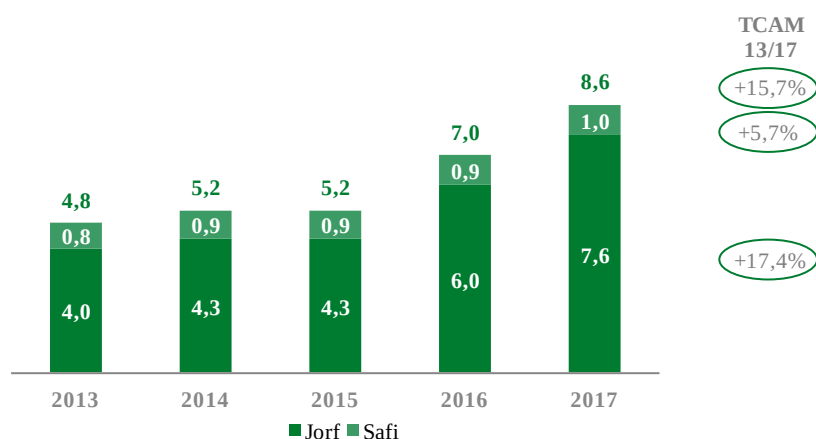
V.3. EVOLUTION DU SEGMENT ENGRAIS

V.3.1. EVOLUTION DES QUANTITES PRODUITES

La production totale du Groupe OCP en engrais s'élève à 8,6 millions de tonnes à fin 2017. Le site de Jorf Lasfar représente plus de 82% de la production globale en engrais en 2017.

L'évolution des volumes produits en engrais entre 2013 et 2017 est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des volumes de production d'engrais entre 2013-2017 (en millions de tonnes)



Source : OCP SA

Sur la période 2013-2017, la production d'engrais affiche une croissance annuelle moyenne de 15,7% en raison de la demande croissante d'engrais.

En 2017, la production d'engrais phosphatés sur le site de Jorf Lasfar a enregistré une hausse de 27% par rapport à 2016 en raison principalement de l'augmentation des volumes produits des engrais MAP et DAP à 1,9 et 2,9 millions de tonnes respectivement. Ceci s'explique essentiellement par le démarrage de l'usine d'engrais JFC II en juillet 2016 et le lancement de JFC III en Avril 2017.

³⁵ Excluant les exports de la Chine (Acide purifié)

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes de production d'engrais par site et par produit sur les trois derniers exercices :

En million de tonnes		2015	2016	2017	TCAM 2015-2017
Jorf Lasfar		4,3	6,0	7,6	32,9%
	TSP	0,2	0,2	0,3	22,5%
	DAP	1,8	2	2,9	26,9%
	NPK	0,6	0,8	1,2	41,4%
	NPS	0,3	0,4	0,4	15,5%
	ASP	0,4	0,4	0,9	50,0%
	MAP	1,1	2,2	1,9	31,4%
Safi		0,9	0,9	1,0	5,4%
	TSP	0,7	0,8	0,9	13,4%
	MCP/DCP	0,1	0,1	0,1	-
Total		5,2	7,0	8,6	28,6%

Source : OCP SA

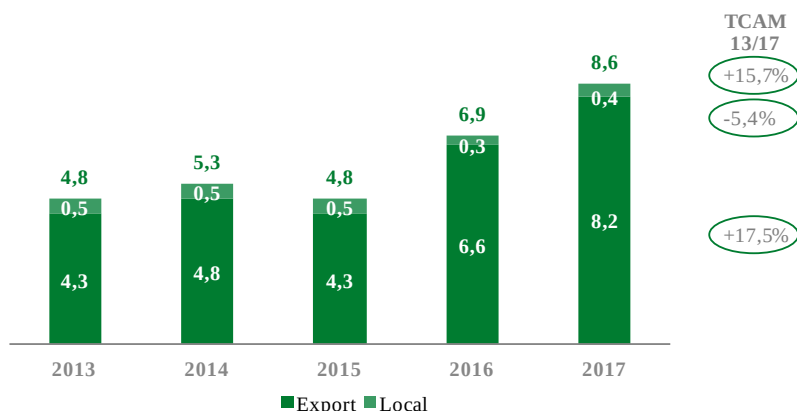
La production de Jorf affiche une croissance annuelle moyenne de 32,9% entre 2015 et 2017, issue principalement de la montée en puissance des JFC.

Le site de Safi a maintenu son niveau de production relativement stable entre 2015 et 2017, qui s'élève à 1 MT en 2017.

V.4. EVOLUTION DES QUANTITES VENDUES

L'évolution des volumes d'engrais vendus entre 2013 et 2017 se présente comme suit :

Evolution des volumes vendus en engrais (en millions de tonnes P_2O_5)

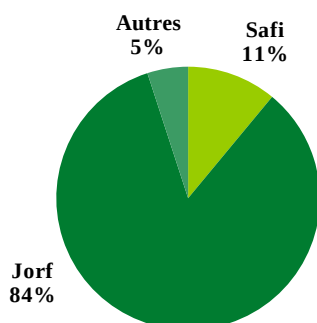


Source : OCP SA, chiffres IFRS nets des intragroupe

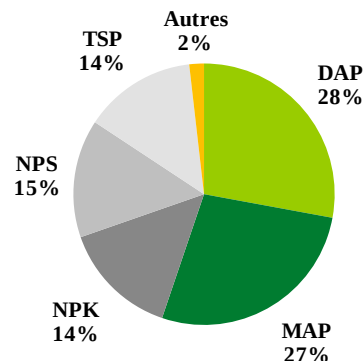
L'évolution des volumes d'engrais vendus par le Groupe OCP entre 2013 et 2017 suit la même tendance que la production.

La répartition des volumes d'engrais par site et par type de produit se présente comme suit

Répartition des volumes par site en 2017



Répartition des volumes par produit en 2017



Source : OCP SA

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes exportés en engrais par site et par produit sur les cinq derniers exercices :

En millions de tonnes P2O5	2013	2014	2015	2016	2017
Jorf Lasfar	3,5	3,8	3,4	5,4	6,9
TSP	0,2	0,2	0,1	0,2	0,3
MAP	1,7	1,4	1,1	2,1	2,1
DAP	1,4	1,5	1,2	1,5	2,1
NPK	0,1	0,3	0,4	0,7	1,1
NPS	0,2	0,2	0,3	0,6	1,2
ASP	-	0,1	0,3	0,2	0,1
ENGM	-	-	-	-	-
Safi	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9
TSP	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8
DCP	-	-	-	-	-
MCP	-	-	0,1	-	0,1
Autre³⁶	-	0,1	0,1	0,3	0,4
DAP	-	0,1	0,1	0,2	0,1
MAP	-	-	-	0,1	0,1
NPK	-	-	-	-	0,1
DCP	-	-	-	-	-
TSP	-	-	-	-	-
Autre	-	-	-	-	-
Total	4,3	4,7	4,3	6,5	8,2

Source : OCP SA chiffres IFRS nets des intragroupe

Au titre de l'exercice 2017, 84% des volumes exportés proviennent du site de Jorf Lasfar, et 11% du site de Safi. La stabilité de la production du site de Safi s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu de nouvelles unités de production créées sur la période.

³⁶ BSFT ; OCP Africa ; OCP Fertilizantes

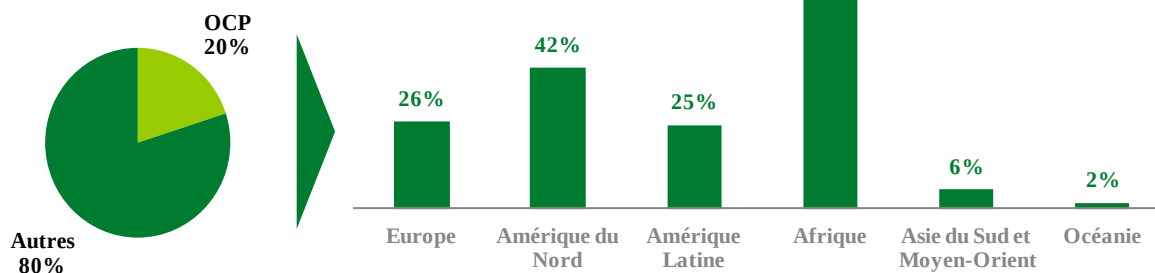
Part de marché en engrais phosphatés

La part de marché du Groupe OCP dans les exportations mondiales d'engrais phosphatés s'élève à 20% en 2016.

Concernant le segment des engrais phosphatés, le Groupe est présent à hauteur de 68% en Afrique, 42% en Amérique du Nord et 26% en Europe.

Part de marché importation de l'engrais phosphatés³⁷ par région en 2016

Taille du marché Engrais
phosphatés en 2016 13,44 Mt
 P_2O_5



Source : Statistiques IFA définitives 2016, OCP

Il convient de préciser que le graphe ci-dessus reprend la part de marché OCP dans les importations des pays cités.

³⁷ Excluant les NPKs car non couverts par l'IFA

V.5. EVOLUTION DES EXPORTATIONS DU GROUPE

Les exportations du Groupe par port entre 2015 et 2017 se présentent comme suit :

Exportations de roche (MT)	31 Décembre 2015		31 Décembre 2016		31 Décembre 2017	
	Volume	En % Total	Volume	En % Total	Volume	En % Total
Casablanca	6,7	79%	5,8	73%	9,1	82%
Laâyoune	1,3	16%	1,7	22%	1,5	14%
Safi	0,5	5%	0,4	5%	0,5	4%
Total	8,5	100%	7,9	100%	11,1	100%

Source : OCP SA

Exportations d'acide phosphorique (MT)	31 Décembre 2015		31 Décembre 2016		31 Décembre 2017	
	Volume	En % Total	Volume	En % Total	Volume	En % Total
Jorf Lasfar	0,3	21%	0,1	8%	0,1	8%
Safi	1,1	79%	1,1	92%	1,1	92%
Total	1,4	100%	1,2	100%	1,2	100%

Source : OCP SA

Exportations d'engrais (MT)	31-déc-15		31-déc-16		31-déc-17	
	Volume	En % Total	Volume	En % Total	Volume	En % Total
Jorf Lasfar	3,4	80%	5,4	83%	6,9	84%
<i>Dont</i>						
TSP	0,1	2%	0,2	4%	0,3	4%
DAP	1,2	29%	2,1	32%	2,1	26%
NPK	0,4	9%	1,5	23%	2,1	26%
MAP	1,1	26%	0,7	11%	1,1	13%
NPS	0,3	7%	0,6	9%	1,2	15%
Autre	0,3	7%	0,2	3%	0,1	1%
					0,0	
Safi	0,8	19%	0,9	13%	0,9	11%
<i>Dont</i>						
TSP	0,7	16%	0,8	13%	0,8	10%
DCP	-	0%	0,0	0%	0,0	0%
MCP	0,1	2%	0,0	1%	0,1	1%
Autre ³⁸	0,1	1%	0,3	4%	0,4	5%
<i>Dont</i>						
DAP	0,1	1%	0,2	3%	0,1	2%
MAP	-	0%	0,1	1%	0,1	1%
NPK	-	0%	0,0	0%	0,1	1%
DCP	-	0%	0,0	0%	0,0	0%
TSP	-	0%	-	0%	0,0	0%
Autre	-	0%	0,0	0%	0,0	0%
Total	4,3	100%	6,5	100%	8,2	100%

Source : OCP SA

³⁸ BSFT ; OCP Africa ; OCP Fertilizantes

V.6. SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS INDICATEURS D'ACTIVITÉ DU GROUPE OCP

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la production et des ventes de roche, acide phosphorique et engrais sur les trois derniers exercices :

Données (en millions de tonnes)	2015	2016	2017	TCAM ₂₀₁₅₋₂₀₁₇
Volume produit (traité)- Roche	26,3	26,9	33,0	12,0%
Volume vendu - Roche	11,2	10,1	13,9	11,5%
Volume produit – Acide phosphorique	4,5	4,9	5,7	12,5%
Volume vendu- Acide phosphorique	1,4	1,3	1,4	-1,5%
Volume produit - Engrais	5,2	7,0	8,6	28,6%
Volume vendu - Engrais	4,8	6,9	8,6	33,9%

Source : OCP SA

Partie VII. STRATEGIE ET POLITIQUES DU GROUPE OCP

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU GROUPE OCP

La stratégie du Groupe OCP vise à renforcer sa place en tant que premier producteur intégré de phosphates et de maintenir un positionnement flexible sur la chaîne de valeur (roche, acide, engrais), tout en renforçant son offre de produits dérivés. Pour ce faire, le Groupe a défini les axes stratégiques suivants :

I.1. LEADERSHIP PAR LES CAPACITES INDUSTRIELLES

Au vu de la croissance de la demande mondiale d'engrais et de la position compétitive du Groupe, OCP s'est engagé dans un important programme d'investissements visant à préempter la croissance de demande future et à renforcer sa position de leader sur l'ensemble de la chaîne de valeur, par le doublement de sa capacité minière et le triplement de sa capacité de transformation chimique.

OCP a ainsi engagé, en premier lieu, des investissements visant à accroître sa production de roche en développant trois nouvelles mines et en construisant quatre unités de bénéficiation sur les sites de Khouribga et Gantour, pour une capacité totale évoluant de 30 millions de tonnes en 2007, à 43 millions de tonnes en 2018 puis 57 millions de tonnes à horizon 2028.

En deuxième lieu, OCP a inauguré en 2014 un slurry pipeline d'une longueur de 187 km et d'une capacité annuelle pouvant aller jusqu'à 38 millions de tonnes de transport de pulpe de phosphate depuis les mines de Khouribga vers le site industriel de Jorf Lasfar. Le Groupe étudie également l'opportunité de construire un second pipeline reliant les mines de Gantour à Safi, sur une longueur de 155 km et d'une capacité annuelle pouvant atteindre 13 millions de tonnes. Ces slurry pipelines sont destinés à accroître la capacité de transport de minerai et contribuent par ailleurs à réduire considérablement non seulement les coûts unitaires de production du Groupe, mais aussi son empreinte carbone globale.

Enfin, le Groupe OCP procède actuellement à l'augmentation de ses capacités de production d'engrais et d'acide phosphorique, en plusieurs phases.

- La capacité totale de production d'engrais du Groupe passera de 4 millions de tonnes en 2007 à 12 millions de tonnes à fin 2018 à travers la construction de quatre unités intégrées à Jorf Lasfar (dont trois unités opérationnelles) d'une capacité d'un million de tonnes chacune.
- Sur le moyen terme, OCP amène 4 millions de tonnes d'engrais à Jorf Lasfar à travers la mise en service de la ligne F, ligne G, deux lignes de granulation et d'excellence opérationnelle.
- La construction d'un complexe chimique à Boucrâa ajoutera aux capacités du Groupe 1 million de tonnes d'engrais.
- En fonction de la demande et à horizon 2030, OCP prévoit la construction de sept nouvelles unités intégrées sur le site Safi.
- A l'issue de ces vagues d'investissements sur les sites de Jorf, Boucrâa et Safi, le Groupe aura une capacité totale de production d'engrais de 23 millions de tonnes à horizon 2028.

Sur ses deux marchés en plus forte croissance, à savoir l'Inde et l'Afrique, le Groupe entend également investir avec : a) une capacité de 3,8 millions de tonnes d'urée et de NPS en Ethiopie à horizon 2025 et, b) une capacité de 1 2 millions de tonnes de NPK en Inde en 2019 avec Khribco.

I.2. LEADERSHIP PAR LES COUTS

Le Groupe OCP fait partie des acteurs ayant les coûts de production les plus bas de l'industrie des phosphates. Dans le cadre de sa stratégie, le Groupe est activement engagé dans l'amélioration permanente de l'efficacité opérationnelle et la réduction du coût unitaire de ses opérations, en particulier ses activités minières et de transport par l'adoption de nouveaux processus, procédures et technologies. Ainsi, l'utilisation du slurry pipeline au lieu du train pour le convoyage de la roche permet de réduire sensiblement les coûts logistiques du Groupe. En outre, le développement de Jorf

Phosphate Hub permet au Groupe d'augmenter ses capacités de production tout en réalisant des économies d'échelle importantes, en s'appuyant notamment sur les plates-formes déjà existantes et en mutualisant certaines opérations industrielles.

I.3. AGILITE COMMERCIALE ET FLEXIBILITE INDUSTRIELLE

Du fait de sa présence sur les 3 maillons de la chaîne de valeur (roche, acide, engrais), et à travers ses actifs industriels, le Groupe OCP dispose d'une flexibilité industrielle importante qui est appelée à se renforcer à mesure que son programme d'investissements se déploie.

En augmentant ainsi sa capacité sur toute la chaîne de valeur, le Groupe sera en mesure de mieux répondre aux évolutions de la demande et des conditions de marché. Aujourd'hui, les engrais représentent une part importante du potentiel de croissance des marchés d'OCP portés notamment par le développement de nouveaux produits et de formules spécifiques/ « customisées ».

Le développement de la chaîne de valeur a permis une flexibilité inter-segments et au sein même du segment engrais.

Le Groupe entend également poursuivre la mise en place de partenariats stratégiques sources de synergies, permettant de compléter sa gamme de produits et sa position sur la chaîne de valeur. Il a ouvert des bureaux de représentation et des filiales dans un certain nombre de zones géographiques clés, dont la Chine, l'Éthiopie, le Nigéria, le Kenya, Singapour, les Emirats Arabes Unis, les États-Unis, le Brésil, l'Inde³⁹ et l'Argentine.

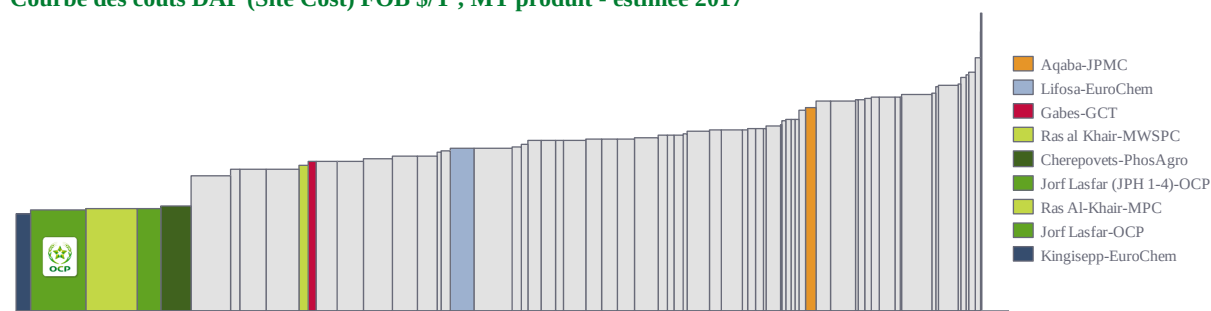
II. POLITIQUE COMMERCIALE ET D'APPROVISIONNEMENT

La politique commerciale du Groupe OCP s'articule autour de trois axes principaux en adéquation avec les piliers de la stratégie du Groupe :

II.1. CONTRIBUER A LA MAITRISE DES COÛTS

OCP bénéficie, grâce à la qualité et à la taille de ses réserves de phosphate et à son savoir-faire industriel, d'une position compétitive sur le marché d'exportation des engrais. Le programme de développement industriel en cours contribuera à renforcer davantage cette position, comme le montre la courbe des coûts ci-dessous.

Courbe des coûts DAP (Site Cost) FOB \$/T ; MT produit - estimée 2017



Source : CRU, 2017

Le Groupe OCP a, par ailleurs, mis en place une démarche de planification et d'optimisation de sa production, portée par l'entité Business Steering, qui vise à lui permettre d'anticiper au mieux les mouvements de marché et d'adapter sa production en conséquence, contribuant ainsi à l'adéquation entre les prévisions de vente et les capacités d'un outil industriel flexible, à la maîtrise des coûts opérationnels et à la maximisation de la marge.

³⁹ OCP détient un bureau de représentation à New Delhi en Inde dont l'activité est limitée à des prestations de conseils et de veille commerciale. Actuellement le bureau, n'a pas de personnalité morale et est géré par le Pôle commercial d'OCP.

Toutefois OCP redimensionne actuellement ce bureau de représentation pour le remplacer par une filiale qui fournira des services similaires avec un niveau d'expertise plus élevé.

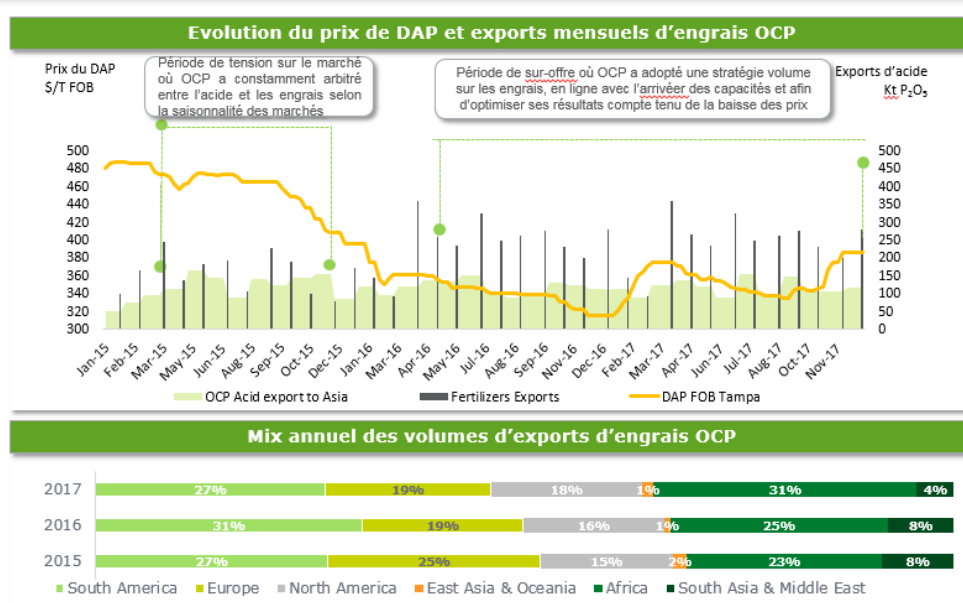
II.2. DONNER A OCP LE MAXIMUM DE FLEXIBILITE

OCP, à travers sa politique commerciale, s'est préparé ces dernières années à l'arrivée des nouvelles capacités d'engrais et à la mutation de son portefeuille clients et produits. Cette politique vise à donner au Groupe un maximum de flexibilité et se décline selon les axes suivants :

L'agilité commerciale :

Se positionner sur les marchés (Inde, Brésil, Afrique) et les segments (Acide et Engrais, Engrais de spécialités) à fort potentiel de croissance, tout en maintenant un équilibre global. En effet, la présence d'OCP sur les cinq continents est un atout de différenciation majeur pour le Groupe.

Capitaliser sur la flexibilité des portefeuilles produits et région : OCP vise à optimiser ses résultats en faisant valoir constamment sa position unique, et de plus en plus équilibrée, à la fois sur les trois segments (la roche, l'acide phosphorique et les engrais phosphatés) ainsi que sur le plan géographique (en 2017, la répartition des revenus était équilibrée entre les régions : 1/3 en Amérique, 1/3 en Asie et 1/3 en Europe & Afrique). La flexibilité et la diversification des portefeuilles représentent un atout majeur permettant de mitiger les effets de saisonnalité à travers le développement d'options d'arbitrage régional et/ou produit (acide vs engrais) pour mieux faire face aux aléas du marché.

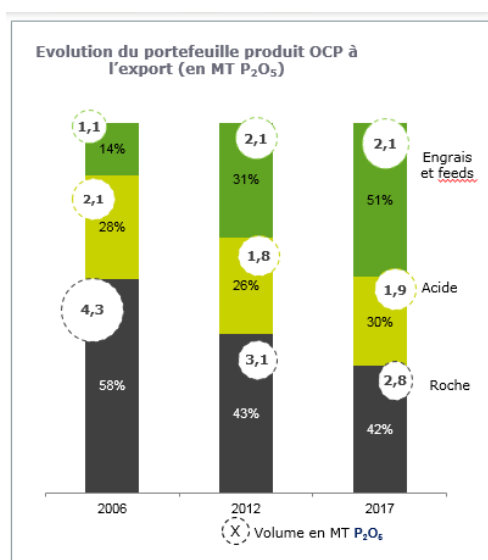
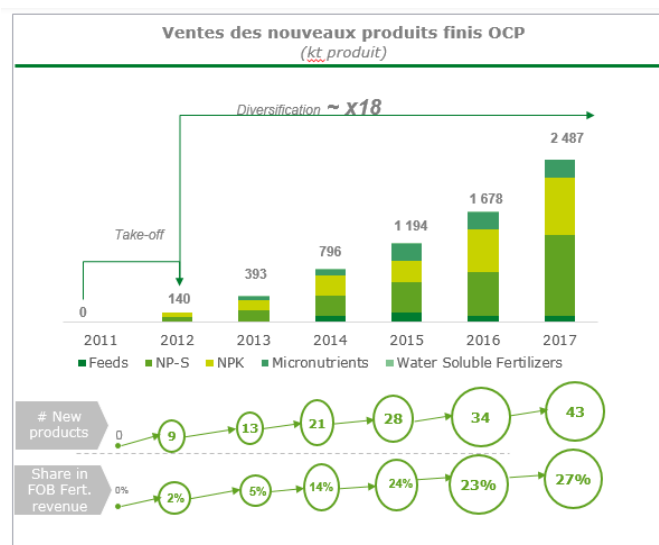


Source : OCP SA,

La diversification du portefeuille produit :

OCP développe de plus en plus de produits spécifiques, à plus forte valeur ajoutée et plus adaptés aux besoins des clients, et s'inscrit ainsi dans une tendance de « décommoditisation » des engrais phosphatés.

En l'espace de quelques années, les volumes de ventes des engrais de spécialités a plus que décuplé pour atteindre près du tiers du portefeuille (~2,5 MT sur un volume total de ~8,2 MT) :



Source : OCP SA,

La proximité du client final :

OCP se donne les moyens d'être au plus près du fermier et d'appréhender au mieux ses besoins spécifiques : Le Groupe a misé d'abord sur le développement de sa présence globale à l'international grâce aux bureaux de représentation, afin de renforcer la « business intelligence » et la connaissance des marchés porteurs. Ensuite, OCP poursuit sa quête vers une proximité accrue de l'utilisateur final, en développant des business models plus adaptés aux besoins spécifiques de certaines régions, notamment celles à fort potentiel.

En effet, outre le développement de ventes locales à travers des actifs de stockage et dans l'un des principaux distributeurs d'engrais au Brésil et le partenariat d'usine de production locale de produits spécifique avec la seconde plus grande coopérative en Inde (Kribhco) prévue en 2019, OCP a un programme ambitieux pour l'Afrique : la création de 14 filiales régionales pour renforcer les activités de proximité avec des partenaires locaux, le concept de la « maison du fermier » en Afrique, les partenariats avec le gouvernement Ethiopien en sont des exemples. D'autres business

models sont à l'étude, notamment au Nigéria, dans le but d'assurer un produit « taillé sur mesure » pour mieux répondre aux besoins du fermier.

Présence du Groupe OCP dans le monde



Source : OCP SA

II.3. UNE POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT COMPETITIVE

Les dépenses externes du Groupe OCP en matière d'approvisionnement représentent une part importante de ses coûts. Le soufre et l'ammoniac représentent les principales matières premières utilisées dans la production des engrais du Groupe.

Le tableau suivant présente les volumes de soufre et d'ammoniac utilisés par le Groupe et achetés auprès de fournisseurs tiers pour les périodes indiquées :

Données (en millions de tonnes)	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2015	2016	2017
Soufre consommé	4 664	4 893	5 540
Acide sulfurique consommé	837	1 426	1 564
Ammoniac consommé	805	1 073	1 408

Source OCP SA

Soufre et acide sulfurique

Le soufre représente la principale matière première utilisée dans la production de l'acide sulfurique, produit intermédiaire nécessaire à la production d'acide phosphorique. En 2017, le coût du soufre, liquide et solide, est le coût d'approvisionnement le plus élevé pour le Groupe avec un volume de 5,5 millions de tonnes. Selon l'IFA, le Maroc est le deuxième importateur de soufre à l'échelle mondiale.

Le soufre est un sous-produit de la désulfuration du pétrole et du gaz naturel. Le Groupe s'approvisionne en soufre auprès d'un certain nombre de grands fournisseurs basés au Moyen-Orient, dans les États de l'ancienne Union soviétique ainsi qu'en Amérique du Nord et en Europe. Le prix du soufre appliqué au Groupe par ses fournisseurs est généralement négocié sur une base trimestrielle ou annuelle dans le cadre de contrats d'approvisionnement à moyen terme.

Ammoniac

L'ammoniac sert à produire du MAP, du DAP et du NPK, ainsi que des engrais de spécialité comme les engrais enrichis en soufre et ceux enrichis en oligo-éléments.

En 2017, 2016 et 2015, le coût d’approvisionnement d’ammoniac représentait respectivement 19%, 20% et 21% des achats consommés.

Le Groupe achète l’ammoniac auprès d’un certain nombre de grands fournisseurs. En 2017, le Groupe a acheté environ 1,5 millions de tonnes d’ammoniac. Ses principales sources d’approvisionnement sont la Russie, l’Ukraine, l’Algérie et l’Espagne et ses sources secondaires le Trinidad & Tobago et le Moyen-Orient. Compte tenu du coût important du fret de l’ammoniac, le commerce d’ammoniac est régionalisé. Le transport nécessite des navires spécialisés et le coût du fret rend les sources lointaines d’approvisionnement généralement non compétitives. Le Groupe s’approvisionne en ammoniac principalement dans le cadre de contrats d’approvisionnement à moyen terme. Le Groupe a aussi parfois recours à l’ammoniac sur le marché spot.

Énergie

L’extraction du minerai phosphaté et à la production de roche et d’engrais phosphatés nécessitent une quantité importante d’énergie. En effet, l’électricité est indispensable au fonctionnement de divers équipements d’exploitation et de production minière. Par ailleurs, l’énergie thermique (vapeur et eau chaude) est essentielle au séchage de certains produits à travers la production d’air sec à haute température.

Le Groupe produit une partie de son énergie mais l’achète aussi auprès de divers fournisseurs locaux. En effet, les opérations de production d’engrais du Groupe sont, dans une certaine mesure, autosuffisantes en énergie, alors que les installations d’exploitation et de production de roche de ce dernier sont alimentées par l’achat d’énergie auprès de fournisseurs tiers.

Le Groupe est déterminé à accroître son efficacité énergétique et à développer des énergies de substitution. En effet, l’énergie produite par les activités de fabrication de produits chimiques est utilisée pour produire de l’énergie grâce à un système de récupération de chaleur qui convertit la chaleur (vapeur) dégagée par la production d’acide sulfurique en électricité. Le Groupe utilise ensuite cette électricité pour ses besoins internes. Ce programme de recyclage de l’énergie permet au Groupe de faire des économies et de réduire son empreinte carbone.

Le système de récupération de chaleur est généralisé au niveau des unités d’acide sulfurique du Groupe. Par ailleurs, une quantité importante de l’électricité consommée par le site de Boucraâ est d’origine éolienne. Enfin, le pipeline entre Khouribga et Jorf Lasfar devrait réduire davantage l’empreinte carbone de l’activité d’exploitation minière du Groupe.

Le tableau suivant présente des informations concernant la production d’électricité et de vapeur du Groupe ainsi que les achats auprès de fournisseurs et la consommation d’électricité du Groupe pour les périodes indiquées :

(en millions de kWh, sauf indication contraire)	2014	2015	2016	2017
Production d’électricité du Groupe	1 301,0	1267,8	1 497,9	2 070
Électricité achetée auprès de fournisseurs tiers	1 037,5	1136,6	1 243,00	1 431
Total	2 338,4	2404,4	2 740,9	3 501,3
Production d’énergie-vapeur (KT)	19 083	27 313	19 926	26 743

Source OCP SA

III. POLITIQUE D’INVESTISSEMENT

L’enveloppe globale dédiée au programme de développement industriel du Groupe, depuis son lancement en 2008 et à horizon 2030, est estimée à environ 200 milliards de dirhams.

Le programme, qui vise à doubler la capacité minière et à tripler la capacité de production chimique, prévoit notamment l’exploitation de trois nouvelles mines, l’aménagement d’infrastructures minières, la construction de deux pipelines de transport, reliant Khouribga à Jorf Lasfar (terminé en avril 2014) et Gantour à Safi, ainsi que l’aménagement du Jorf Phosphate Hub et du Safi Phosphate Hub. Le programme inclut également des investissements liés aux utilités, aux infrastructures de stockage, et aux infrastructures portuaires avec l’aménagement des ports de Jorf, Safi et Boucraa qui

visé à améliorer les capacités de chargement du Groupe pour accompagner la croissance de ses capacités.



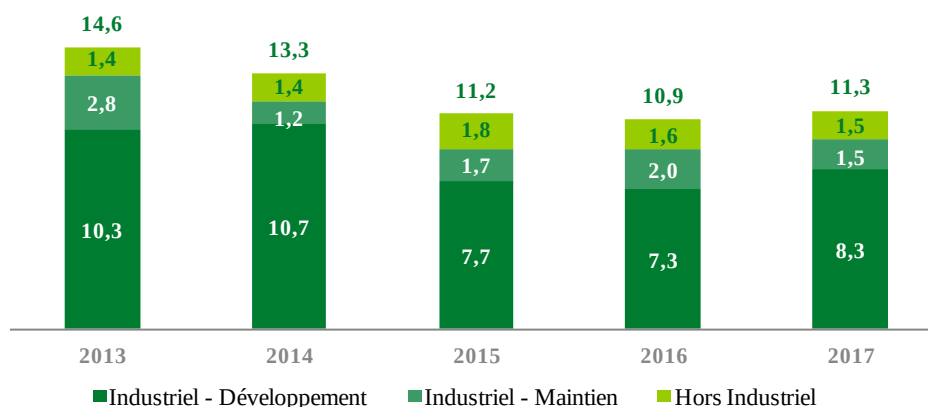
Source OCP SA

III.1. INVESTISSEMENTS REALISES PAR LE GROUPE OCP⁴⁰

Le montant total des investissements corporels réalisés au titre des cinq dernières années par le Groupe OCP s'élève à 61,2 Mrds MAD. Ceci traduit la forte orientation du Groupe vers des investissements structurants visant principalement l'augmentation des capacités en mine et en chimie et la réduction des coûts (investissement de développement).

L'évolution des décaissements par type d'investissement sur la période 2013-2017 se présente comme suit :

Evolution des décaissements par type d'investissement⁴¹ sur la période 2013-2017 (En Mrds MAD)



Source : OCP SA

⁴⁰ Périmètre retenu : OCP SA, JFC de I à V, PMP, Imacid et Emaphos

⁴¹ Prise en compte de la quote-part des investissements pour les sociétés non détenues à 100% par OCP SA

III.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES DURANT LES 4 DERNIERES ANNEES

Les principaux investissements réalisés ces 4 dernières années se présentent comme suit :

En milliards de dirhams	2014	2015	2016	2017
JFC I (nouvelle usine)	1,3	0,8	-	0,4
JFC II (nouvelle usine)	1,5	0,8	0,8	0,7
JFC III (nouvelle usine)	0,9	0,6	1,0	1,2
JFC IV (nouvelle usine)	0,5	0,7	0,8	1,0
Laveries / Mines	2,8	1,7	1,2	1,5
JPH Utilities	0,7	0,5	0,8	0,5
Nouvelles lignes sulfuriques	-	-	0,2	0,6
Unité de séchage à jorf lasfar (projet down stream)	1,0	0,5	0,3	0,4
Slurry Pipeline	0,4	0,3	0,1	-
Industriels	0,2	0,1	0,5	0,7
Adaptation	0,4	0,3	0,3	0,2
Programme Eau	0,2	0,1	0,3	0,2
Projet port jorf lasfar	0,7	0,2	0,5	0,4

Source : OCP SA

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution des décaissements relatifs au programme d'investissement, par site de production, sur la période 2014-2017 :

En milliards de dirhams	2014	2015	2016	2017
Khouribga	5,1	3,5	2,0	1,7
Gantour	0,8	1,0	1,3	1,2
Jorf	6,3	5,0	5,6	6,3
Safi	0,3	0,4	0,4	0,3
Phosboucraa	0,3	0,5	1,1	0,8
Siège et autres	0,4	0,8	0,6	0,9

Source : OCP SA

IV. RESSOURCES HUMAINES

IV.1. POLITIQUE CAPITAL HUMAIN DU GROUPE OCP

Le Groupe OCP a placé le Capital Humain au cœur de son développement. Le Capital Humain apparaît à cet égard comme un levier majeur pour la réalisation des ambitions stratégiques du Groupe et ce, à travers un environnement adapté permettant une gestion proactive. La vision du Capital Humain intègre sur la capacité durable des ressources humaines à créer de la valeur pour soutenir et pérenniser la position de leader du Groupe. Afin d'encourager la contribution de chacun, la méritocratie et le développement des collaborateurs sont au cœur de la politique RH.

IV.2. L'INTELLIGENCE COLLECTIVE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Une tendance qui s'est accentuée très nettement au cours de ces dernières années avec l'ambition de bâtir une organisation apprenante (« learning organisation ») permettant d'assurer au Groupe un avantage concurrentiel pérenne à travers la qualité de son Capital Humain.

Afin d'accompagner la stratégie ambitieuse de développement du Groupe, différentes campagnes de recrutement ont été menées par le Groupe avec l'intégration de plusieurs nouveaux collaborateurs au sein des différents métiers et à tous les niveaux organisationnels.

La montée en puissance du « Corporate Training Institute » créé en 2010 a permis le déploiement d'un programme substantiel de formation, témoignant ainsi de la ferme volonté du Groupe de faire du Capital Humain un élément clé de sa stratégie de développement. La formation est ainsi devenue un levier majeur de l'entreprise au service des ambitions du Groupe et du développement de ses collaborateurs.

IV.3. UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR UNE PRODUCTIVITE RH OPTIMALE

Conscient que son Capital Humain est la première richesse et la clé de réussite dans un environnement de plus en plus compétitif, le Groupe OCP offre à ses collaborateurs un environnement adéquat pour la réalisation de leur potentiel et développer leurs compétences en tenant compte de la diversité des activités et métiers (techniques, fonctionnels ou de développement) et de sa dimension.

IV.3.1. STRUCTURE DE L'EFFECTIF

a. REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE

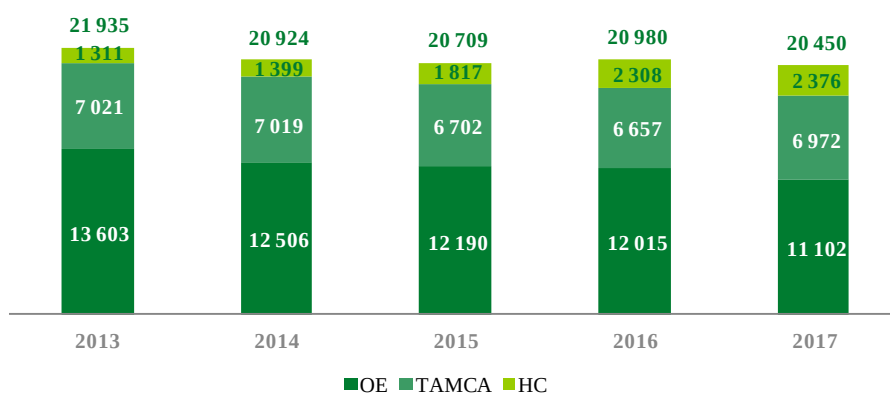
L'effectif du Groupe OCP s'élève au 31 décembre 2017 à 20 450 collaborateurs toutes catégories confondues, soit un rythme annuel décroissant sur la période 2013/ 2017 de 2,4%.

L'effectif se décompose en trois catégories :

- Les hors cadres (HC) ;
- Les techniciens, agents de maîtrise et cadres administratifs (TAMCA) ;
- Les ouvriers et employés (OE).

La répartition de la structure de l'effectif⁴² par catégorie entre 2013 et 2017 se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par catégorie entre 2013 et 2017



Source : OCP SA

Compte-tenu de la nature de l'activité, l'effectif est composé principalement d'ouvriers et d'employés, qui représentent 54% des salariés du Groupe en 2017.

Le taux d'encadrement Global⁴³ du Groupe OCP en 2017 est de 22% ; marquant ainsi une évolution positive de +37% par rapport à 2013 (le taux se situait à 16% en 2013). Le taux d'encadrement HC⁴⁴ a évolué à son tour favorablement en passant de 6% à 12% entre 2013 et 2017.

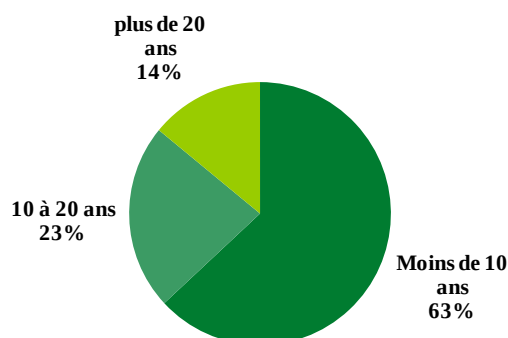
⁴² L'effectif global est établi sur une base consolidée IFRS incluant le personnel permanent et non permanent

⁴³ Taux d'encadrement Global = (Effectif TAMCA (Assistant Principal + Grande Maîtrise) + Effectif HC) / Effectif total

⁴⁴ Taux d'encadrement HC = Effectif HC / Effectif total

La répartition de l'effectif par ancienneté⁴⁵ se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par ancienneté en 2017



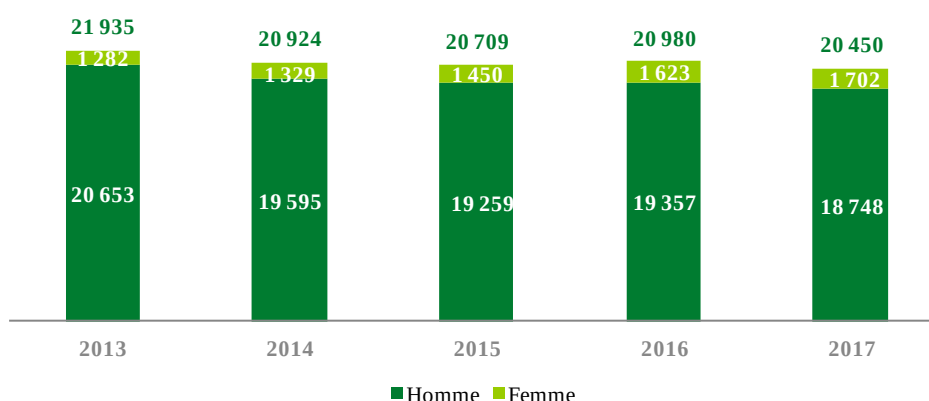
Source : OCP SA

La répartition des effectifs du Groupe OCP traduit ainsi l'importance accordée à la fois à l'expérience de collaborateurs confirmés mais également à l'apport des jeunes recrues, dotant ainsi le Groupe de ressources nécessaires à la réalisation de ses ambitieux objectifs stratégiques.

b. REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR GENRE

L'effectif du Groupe OCP⁴⁶ est majoritairement masculin. Les femmes représentent ainsi au 31/12/2017, 8% de l'effectif total, toutes catégories confondues. Toutefois, cette proportion est nettement plus importante au sein du personnel HC et atteint près de 32% au sein de ces activités.

Evolution de l'effectif par genre entre 2013 et 2017

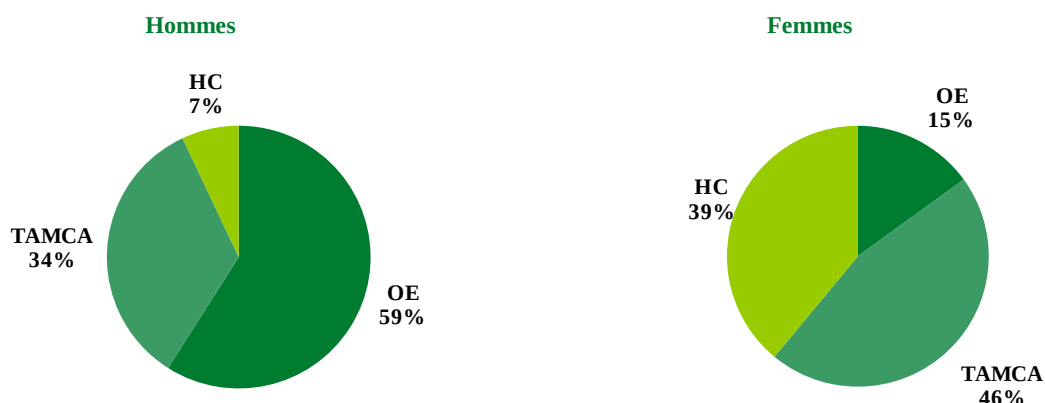


(*) Effectif 2013 retraité pour refléter les impacts de l'application d'IFRS 11
Source : OCP SA

⁴⁵ Le périmètre retenu comprend les filiales suivantes : OCP SA, EMAPHOS, IMACID, JFC I, JFC II, JFC III, JFC IV, JFC V, Sotreg et Phosboucraa

⁴⁶ L'effectif global est établi sur une base consolidée IFRS incluant le personnel permanent et non permanent

La répartition de l'effectif⁴⁷ par catégorie en fonction du genre au 31 décembre 2017 se présente comme suit :



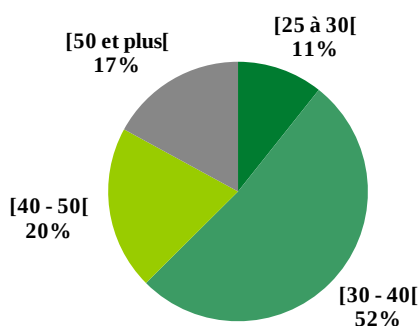
Source : OCP SA

Au 31 décembre 2017, 59% de l'effectif masculin est composé d'ouvriers et 46% des femmes appartiennent à la catégorie TAMCA.

c. REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CLASSE D'AGE⁴⁸

Au 31 décembre 2017, 63% de la population du Groupe OCP SA est âgée de moins de 40 ans. Le graphique ci-dessous précise la ventilation de l'effectif en 2017 selon les âges :

Répartition de l'effectif par tranche d'âge au 31 décembre 2017



Source : OCP SA

⁴⁷ Le périmètre retenu comprend les filiales suivantes : OCP SA, EMAPHOS, IMACID, JFC I, JFC II, JFC III, JFC IV, JFC V, Sotreg et Phosboucraa

⁴⁸ Le périmètre retenu comprend les filiales suivantes : OCP SA, EMAPHOS, IMACID, JFC I, JFC II, JFC III, JFC IV, JFC V, Sotreg et Phosboucraa

d. EVOLUTION DES RECRUTEMENTS⁴⁹

Hors cadres

Les évolutions professionnelles et géographiques offertes par le Groupe OCP sont multiples. L'organisation et la diversité des structures permettent en effet d'envisager un parcours transversal et varié.

L'évolution des recrutements des effectifs hors-cadres du Groupe OCP sur la période 2013-2017, se présente comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de nouvelles recrues	103	187	313	251	99

Source : OCP

Ouvriers, employés et techniciens

Le recours au recrutement du personnel OE (Ouvriers Employés) et TAMCA (Techniciens, Agents de Maîtrise, Cadres Administratifs) s'inscrit dans le cadre du renforcement quantitatif et qualitatif des activités.

Chaque collaborateur nouvellement recruté au sein du Groupe OCP suit un dispositif d'intégration et de formation adapté au poste occupé.

L'évolution des recrutements des effectifs OE et TAMCA du Groupe OCP sur la période 2013-2017 se présente comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de nouvelles recrues					
OE	34	25	236	198	3
TAMCA	117	163	335	285	25
Total	151	188	571	483	28

Source : OCP SA

e. EVOLUTION DES DEPARTS⁵⁰

Départ du personnel hors cadres

L'évolution des départs de l'effectif hors cadre du Groupe OCP sur la période 2013-2017 se présente comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de Départs					
Démissions	31	47	44	30	38
Départs à la retraite	17	30	39	23	37
Autres départs ⁵¹	46	19	28	32	12
Total	94	96	111	85	87

Source : OCP SA

⁴⁹ Le périmètre retenu comprend les filiales suivantes : OCP SA, EMAPHOS, IMACID, JFC I, JFC II, JFC III, JFC IV, JFC V, Sotreg et Phosboucraa

⁵⁰ Le périmètre retenu comprend les filiales suivantes : OCP SA, EMAPHOS, IMACID, JFC I, JFC II, JFC III, JFC IV, JFC V, Sotreg et Phosboucraa

⁵¹ Licenciement, Décès, Fin de contrat, détachement hors du Groupe

Départ des Ouvriers, employés et techniciens

L'évolution des départs de l'effectif Ouvriers, employés et techniciens du Groupe OCP sur la période 2013-2017 se présente comme suit :

Nombre de Départs	2013	2014	2015	2016	2017
Démissions	15	5	1	12	5
Départs à la retraite	970	1 146	929	739	624
Autres départs ⁵²	77	162	248	254	214
Total	1 062	1 313	1 178	1 005	843

Source : OCP SA

Evolution du taux de départ

Le taux de départ global est passé de 4,8 % en 2013 à 4,1% en 2017.

f. FORMATION DU PERSONNEL⁵³

La politique du Groupe OCP en matière de formation du personnel répond à une volonté stratégique de miser sur le Capital Humain comme levier de réussite du Groupe. Elle se fixe comme objectifs permanents : l'ajustement des compétences aux contenus des différents métiers et fonctions et à leur évolution, l'accompagnement des programmes de changement, l'accompagnement des mobilités promotionnelles ou transversales et l'optimisation de l'insertion professionnelle du personnel recruté.

Le « *Corporate Training Institute* » a été lancé, pour mettre à la disposition des collaborateurs et managers du Groupe un espace dédié au savoir. Il est au service des ambitions du Groupe et de ses nombreux chantiers de développement et a permis d'asseoir une nouvelle politique de formation en phase avec la vision de favoriser une meilleure compréhension de la stratégie du Groupe et de ses enjeux, proposer des formations permettant d'accompagner ces orientations stratégiques et accompagner les collaborateurs, dans leur évolution de carrière.

Au niveau des sites, le Groupe OCP a lancé un programme de création de cinq centres de formation en compétences industrielles, "Operational Skills Centers" sur ses différents sites d'implantation au Maroc. Il s'agit des centres de compétences Chimie de Jorf Lasfar et de Safi, des centres de compétences Mine de Khouribga et de Benguerir, et du centre de compétences Chimie et Mine de Laâyoune.

Les formations concernent les disciplines liées à l'industrie chimique et minière, relatives à l'HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement), l'extraction, la bénéficiation, la production sulfurique et phosphorique, les engrais, la mécanique, l'électricité et l'instrumentation.

En 2017, 4 840 actions de formation au total ont été réalisées auprès des collaborateurs, correspondant à 113 914 journées homme de formation.

⁵² Licenciement, Décès, Fin de contrat, détachement hors du Groupe

⁵³ Le périmètre retenu comprend les filiales suivantes : OCP SA, EMAPHOS, IMACID, JFC I, JFC II, JFC III, JFC IV, JFC V, Sotreg et Phosboucraa

Les principaux indicateurs relatifs au plan de formation suivi par les salariés du Groupe OCP sont résumés dans le tableau suivant :

Année	2013	2014 ⁵⁴	2015	2016	2017(*)
Nombre d'actions de formation réalisées	1 429	2898	3 565	3 488	4 840
Nombre de collaborateurs ayant suivi une formation	16 895	12 825	23 326	15 033	17 160
Nombre de journées Homme de formation	40 295	177 047	58 360	82 254	113 914
Budget en MMAD	105	80 ⁵⁵	60	60	113

(*) Budget formation TAMCA OE non intégré

Source : OCP SA

IV.4. POLITIQUE SOCIALE

L'offre sociale est définie dans le respect des orientations stratégiques du Groupe, de ses valeurs et du budget alloué. Elle s'articule essentiellement autour des trois axes majeurs ci-après :

Accession à la propriété

Depuis plusieurs années, le Groupe OCP offre des mesures d'aide à l'accession à la propriété pour ses employés à travers des actions dans ce domaine.

Animation socioculturelle et sportive

Pour répondre aux attentes de son personnel en activité, le Groupe OCP mobilise des moyens humains et matériels importants qui se caractérisent par la diversité des actions d'animation socioculturelle et par la mise en place d'infrastructures sociales et sportives dans les différents sites d'activités (clubs, foyers, terrains de sport, piscines, etc.).

Estivage

L'offre d'estivage OCP est constituée de centres d'estivage en propriété et de conventions hôtelières. Ainsi, les centres d'estivage OCP ont enregistré plus de 6 500 séjours en 2017.

Les conventions hôtelières ont permis d'apporter le complément de choix et de variété aux collaborateurs désirant séjourner dans des établissements touristiques au Maroc. Ainsi, près de 11 300 séjours dans les clubs, hôtels et résidences touristiques ont été enregistrés en 2017.

Convaincu que le bien-être au travail est un levier d'engagement et de performance globale, OCP ambitionne d'asseoir une offre sociale innovante, riche et variée, à forte valeur contributive à l'épanouissement de ses collaborateurs et de leurs familles. Cette offre sociale est construite de manière collaborative et déclinée localement selon les principes de proximité et de subsidiarité.

IV.5. COUVERTURE MEDICALE

Les collaborateurs du Groupe OCP bénéficient notamment d'une couverture médicale (soins de santé, soins dentaires, etc.).

Des partenariats et des conventions ont par ailleurs été mis en place afin de permettre d'enrichir l'offre de soins médicaux.

En outre, les centres médico-sociaux établis sur les sites d'implantation d'OCP ont été renforcés par le recrutement de médecins, d'infirmiers et d'assistants sociaux pour assurer une médecine générale de famille permettant de cerner toute la cartographie des pathologies pouvant atteindre les collaborateurs et leurs ayants droits. Ils fonctionnent comme des guichets uniques dont l'objectif est de drainer tous les besoins, de les traiter ou de les orienter vers l'établissement le plus adapté. Ils concentrent aussi leurs efforts sur la sensibilisation, la prévention et l'orientation des patients.

⁵⁴ L'importance des chiffres s'explique par la formation initiale des 5800 (OCP Skills)

⁵⁵ Budget formation TAMCA OE 2014 non intégré

IV.6. REGIME EDUCATIF

En 2017/2018, l'IPSE a assuré l'éducation et l'enseignement de 13 528 élèves. Le Groupe OCP a par ailleurs initié un vaste programme d'extension des unités existantes et de création de nouveaux établissements scolaires avec un objectif de généralisation de l'offre éducative de l'IPSE pour couvrir l'ensemble des demandes de scolarisation des enfants de collaborateurs OCP.

IV.7. POLITIQUE DE REMUNERATION

Le Groupe OCP rétribue la contribution de chacun de ses collaborateurs en proposant une rémunération globale attractive.

IV.7.1. OBJECTIFS GENERAUX

Les principes généraux de la politique de rémunération du Groupe OCP se présentent comme suit :

- Récompenser la contribution des collaborateurs
- Acquérir et fidéliser les meilleures compétences ;
- Être compétitif par rapport au marché ;
- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs globaux de l'entreprise ;
- Maîtriser les coûts d'évolution de la masse salariale.

IV.7.2. COMPOSANTES DU SYSTEME DE REMUNERATION

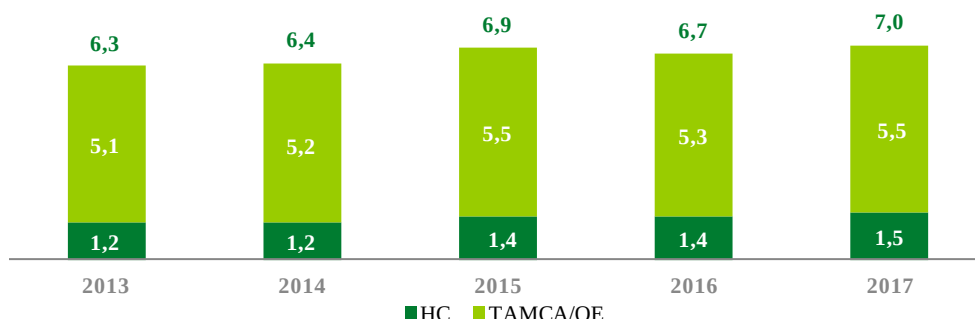
La rémunération au niveau du Groupe s'articule autour de 2 volets :

- Part fixe tenant compte du niveau de responsabilité du poste et du profil du collaborateur
- Part variable liée à la performance :
 - ✓ Individuelle liée à l'évaluation des résultats opérationnels et comportementaux du collaborateur ;
 - ✓ Collective liée aux résultats du Groupe.

IV.7.3. EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE⁵⁶

L'évolution de la masse salariale Hors-cadres et OE/TAMCA sur les cinq derniers exercices est résumée dans le graphe ci-dessous :

Evolution de la masse salariale depuis 2013 par catégorie (en MMMAD)



Source : OCP SA

IV.8. REGIME DE RETRAITE

Le personnel du Groupe est affilié au régime de retraite principales du «RCAR⁵⁷» et au régime de retraite complémentaire « RECORE⁵⁸».

Le régime de retraite principale «RCAR» est composé d'un régime de base (Régime général «RG») à prestations définies et d'un régime complémentaire à points (Régime complémentaire «RC»).

Le personnel OCP a également la possibilité de souscrire à un régime de retraite complémentaire auprès du Régime «RECORE» géré par la CNRA. Ce régime facultatif se constitue par le versement de cotisations d'affiliation qui sont transformées en points sur le compte de l'affilié.

IV.9. OCP SKILLS

En 2011, le Groupe OCP a mis en place OCP Skills, un programme de formation et de recrutement qui vise à améliorer l'employabilité des jeunes et à soutenir la stratégie de croissance du Groupe dans les régions dans lesquelles il opère.

OCP Skills a trois objectifs majeurs : (i) la mise à disposition de fonds, l'encadrement et le soutien de projets d'entrepreneuriat et de développement de la communauté ; (ii) la formation de 15 000 personnes afin d'améliorer l'employabilité des jeunes des régions où opère le Groupe, les formations étant assurées en partenariat avec différents établissements publics et privés ; et (iii) le recrutement de 5 800 personnes dans les différents sites du Groupe, avec une priorité pour les riverains des sites du Groupe et les enfants d'anciens salariés.

⁵⁶ Le périmètre retenu comprend les filiales suivantes : OCP SA, EMAPHOS, IMACID, JFC I, JFC II, JFC III, JFC IV, JFC V, Sotreg et Phosboucraa

⁵⁷ Régime Collectif d'Allocation de Retraites

⁵⁸ Régime Complémentaire de Retraites

V. POLITIQUE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Avec plus de 150 chercheurs dédiés, la fonction de R&D est au cœur de la stratégie de développement du Groupe. Les activités de R&D du Groupe sont axés sur trois domaines principaux : i) recherche et développement opérationnels, qui portent sur le développement de la production et des processus industriels, ii) recherche et développement de différenciation, qui concernent l'augmentation de la qualité et la diversification des produits, iii) recherche et développement de rupture, qui visent la mise au point de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques qui intègrent également les objectifs de préservation de l'environnement.

La direction de R&D a développé plusieurs partenariats avec des laboratoires et des centres de recherche de renommée mondiale dans le but de stimuler l'innovation dans l'industrie du phosphate. Le Groupe a également lancé un programme de recherche intégrée, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, afin d'améliorer la recherche nationale au Maroc dans le domaine des phosphates.

Parmi les grands projets, récents et en cours, de recherche et de développement du Groupe :

- La conception, le développement et l'amélioration des processus d'enrichissement des minerais du Groupe pour accroître l'efficacité des usines d'enrichissement du Groupe et pour développer de nouvelles technologies ;
- Le développement de procédés pour éliminer les impuretés de la roche et de l'acide phosphorique ;
- Le développement de nouveaux produits pour le marché agricole, y compris la création de produits pour divers types de sols et diverses conditions de croissance ;
- Le développement de nouvelles techniques d'extraction et de nouvelles technologies à utiliser dans les mines du Groupe.

En 2011, le Groupe a organisé le premier symposium international sur l'innovation et la technologie dans l'industrie du phosphate (« **Symphos** »), qui visait à réunir des experts, des industriels, des chercheurs, des équipementiers et des consultants du monde entier pour partager des idées et discuter des nouvelles techniques et technologies afin d'améliorer la production des produits du phosphate et de ses produits dérivés. D'autres éditions de Symphos ont été organisées depuis.

Hormis ses activités internes de R&D, le Groupe a également conclu des partenariats stratégiques pour développer de nouvelles activités en économie des connaissances. A titre d'exemple, la création en Joint-Venture avec Jacobs Engineering, d'une société d'ingénierie JESA ayant pour vocation d'accompagner le développement en cours du Groupe, et ultérieurement d'être leader d'ingénierie en Afrique.

Le Groupe s'est également engagé durant les dernières années dans la création et le développement de l'Université Mohammed VI Polytechnique dont la vocation principale est de porter la recherche à un niveau de classe mondiale. En 2017, le Groupe OCP a décidé de migrer son activité recherche vers l'université UM6P avec pour objectif de :

- Professionnaliser le métier de la recherche en le logeant dans une entité dont il constitue le cœur de métier.
- Explorer des domaines hautement technologiques à forte valeur ajoutée (Nanotechnologies, Biochimie, Smart Architecture, ...) en les mutualisant dans des écosystèmes plus larges.
- Coordonner pour les différentes thématiques les efforts de recherche au niveau national et ; augmenter leur potentiel au travers d'un partenariat académique avec les meilleures universités internationales.
- Accélérer la concrétisation industrielle des projets de recherche au travers de nouveaux dispositifs d'incubation de start-up et d'encouragement à l'intraprenariat.

Au titre de l'année 2017, les dépenses directes relatives aux activités R&D du Groupe s'élèvent à 164 millions MAD comparé à 121 millions MAD pour l'année 2016 et 137 millions MAD pour l'année 2015. Le budget 2018 pour les activités R&D du Groupe est estimé à 261 millions MAD.

VI. SYSTEME D'INFORMATION ET DE GESTION

Dans le cadre de la transformation digitale du Groupe, OCP s'est engagé, depuis 2017, dans un programme de transformation de ses systèmes d'information visant à :

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie digitale du Groupe et la décliner en feuille de route en cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe ;
- Mettre en place une infrastructure homogène, évolutive et répondant aux niveaux de services nécessaires pour les différents métiers et aux enjeux de la sécurité SI ;
- Promouvoir la culture digitale au sein du Groupe et insuffler de nouveaux modes de travail et de collaboration via le Digital ;
- Mettre en place des plateformes d'incubation permettant l'émergence d'initiatives innovantes et de nouveaux modes de fonctionnement.

L'architecture du Système d'Information du Groupe OCP découle de cette mission. Cette architecture est articulée autour d'un système de gestion intégré - Oracle E-Business Suite - qui couvre les domaines fonctionnels relatifs à la finance d'entreprise (comptabilité générale, comptabilités auxiliaires, gestion des immobilisations, gestion des projets et des budgets d'engagement, consolidations en normes marocaines et IFRS), achats, stocks, maintenance industrielle, ressources humaines et gestion commerciale. Ce système a fait l'objet d'un projet de refonte afin de profiter des apports de la nouvelle version d'Oracle E-Business Suite et de s'aligner aux nouveaux processus métiers. L'année 2017 a été marquée par le déploiement de 2 briques importantes pour la dématérialisation des processus de la Finance en amont et en aval de l'ERP. Le premier concerne la solution d'élaboration et de suivi budgétaire et la 2ème concerne le déploiement du E-Invoice, qui permet la dématérialisation du traitement des factures.

Par ailleurs, plusieurs projets visant à piloter toute la chaîne de valeur du Groupe ont été déployés sur la majorité des sites industriels incluant la plateforme MES (Manufacturing Execution System), une solution de suivi de l'activité d'extraction au niveau des sites miniers ainsi qu'une solution de gestion de la logistique aval, depuis la planification jusqu'à l'exécution des expéditions à l'export. Plusieurs initiatives ont visé également la digitalisation des fonctions support aux opérations industrielles notamment la digitalisation des laboratoires et le suivi de leurs activités ainsi que la digitalisation des standards et des normes HSE renforçant ainsi les dispositifs de prévention et les leviers de sensibilisation.

Outre cet environnement de gestion intégré, le Groupe OCP a déployé ces dernières années des solutions de pointe permettant d'accompagner l'évolution des différents métiers. Il s'agit notamment d'un nouveau portail fournisseurs permettant de dématérialiser le processus de consultation, une solution globale de gestion du développement RH, une infrastructure logicielle de gestion des applications mobiles, un système de gestion intégré visant à supporter l'activité des filiales OCP au Maroc et à l'international – SAP Business All in One – ainsi qu'un nouveau système de Reporting et de Business Intelligence visant à remonter des indicateurs globaux pour un meilleur pilotage des activités du Groupe. Des initiatives de refonte sont en cours notamment au niveau des Achats et des RH permettant de remettre l'end user au centre des priorités et redéfinir les solutions digitales en adéquation avec leurs attentes.

Plusieurs initiatives favorisant l'ancrage de la collaboration et de l'agilité ont vu également le jour à travers notamment le déploiement du nouveau digital workplace, qui constitue un réseau social d'entreprise favorisant l'échange et la collaboration. Un portail unique de services à destination de l'ensemble des collaborateurs sera également déployé permettant d'améliorer l'expérience collaborateur.

D'autres initiatives concernant l'ensemble des métiers sont prévues dans la roadmap de transformation digitale et qui couvre l'ensemble des métiers du Groupe avec une volonté de

développer de nouvelles capacités notamment l'analytics, le data management , l'intégration IT/OT...

Sur le volet infrastructure et exploitation, le Groupe a mis en œuvre plusieurs systèmes et technologies permettant la virtualisation des serveurs informatiques et l'augmentation des capacités de traitement et de stockage, la mise en place de services de communication et collaboration autour de la téléphonie sur IP (TOIP), l'industrialisation de la gestion des postes de travail et la mise à niveau du réseau WAN (Wide Area Network).

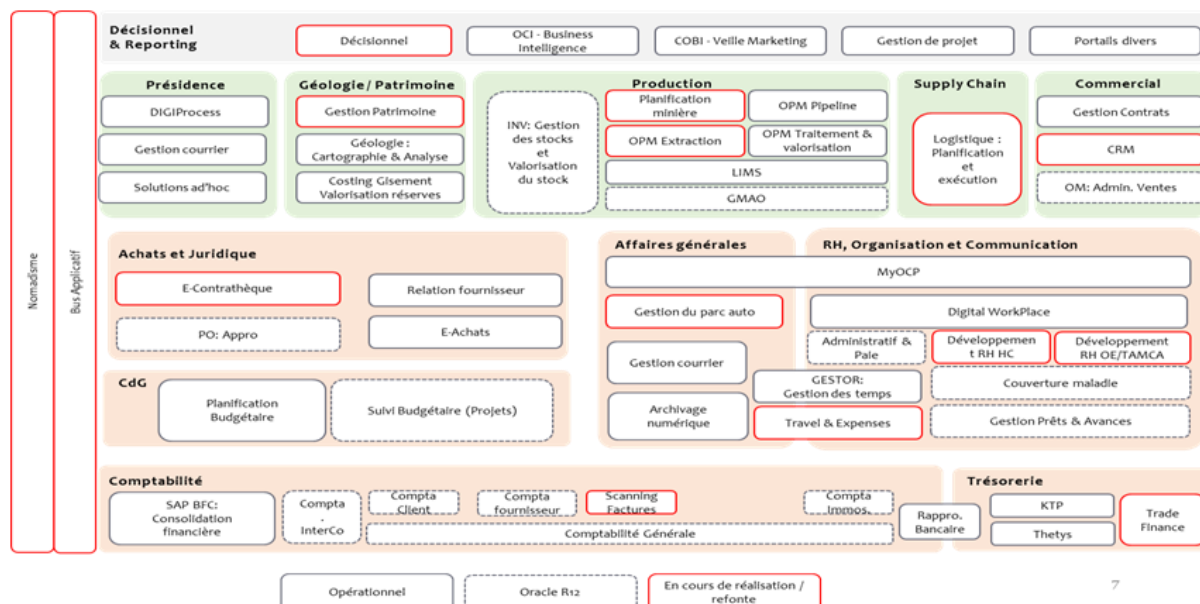
Le Groupe est également engagé dans plusieurs autres projets afin de renforcer la sécurisation du patrimoine informatique et industrialiser sa gestion, comme la mise en place d'un data center de secours, la virtualisation des postes de travail, la mise en place d'une supervision intégrée des différentes applications et équipements informatiques et la mise en place d'un plan de reprise informatique testé avec succès en 2014.

Sur le volet méthodologique du SI, le Groupe a déployé plusieurs démarches et normes issues des meilleures pratiques afin d'accompagner la réalisation des projets, industrialiser et améliorer la qualité de ses opérations. Ainsi, les processus du référentiel ITIL (Information Technology Infrastructure Library) sont déployés pour les opérations d'exploitation et des méthodologies spécifiques de gestion de projets et de conduite de changement sont mises en place afin d'assurer la réalisation et le déploiement des différents systèmes. Un programme de transformation est néanmoins en cours afin d'industrialiser davantage les processus SI et instaurer une culture de service.

Sur le volet de la sécurité du SI, le Groupe a mis en place un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) et a obtenu la certification ISO 27001. Ainsi, tous les projets et systèmes mis en place sont accompagnés de mesures pour la sécurisation des informations et l'application des règles de traçabilité et de contrôle d'accès.

Le schéma ci-dessous reprend les différentes briques applicatives du Système d'Information du Groupe OCP :

Architecture applicative du Système d'Information du Groupe OCP



Source : OCP SA, 2017

VII. POLITIQUE DE QUALITE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

VII.1. POLITIQUE QUALITE

La qualité fait partie intégrante de la stratégie du Groupe OCP. Dès 1986, cette mobilisation s'est traduite par l'introduction du concept de « Cercle de qualité » dans les sites de production. Des cycles de formation ont ainsi été organisés pour l'encadrement et les opérateurs.

Ces projets se sont poursuivis et, en 1990, le Groupe a initié le concept de « qualité totale » avec le souci du « zéro défaut ». Cinq ans plus tard, l'Assurance qualité a été mise en place encourageant le personnel concerné à focaliser son attention sur la traçabilité et la maîtrise des risques de dérives.

Avec la création de la Direction de la Qualité en 1995, le Groupe a donné une nouvelle impulsion à la démarche développée au niveau de ses directions. D'autres concepts ont été introduits par la suite (Total Productive Maintenance, auto-évaluation, analyse des processus, plans d'amélioration qualité, etc.), ainsi que des structures d'accompagnement (comité qualité, chef de projet qualité, etc.).

Pour atteindre les objectifs et mobiliser les agents, des programmes de sensibilisation et de formation ont été mis en place, complétés par des actions de promotion (forums, bulletins d'informations, visites de sites, journées d'échanges et de capitalisation, etc.).

VII.2. POLITIQUE SECURITE

La politique menée en matière de santé et de sécurité vise à assurer au personnel des conditions de travail sûres et satisfaisantes en leur garantissant un bon niveau d'hygiène.

Indissociable des enjeux économiques, la stratégie mise en place a permis à l'entreprise de réduire de façon significative le nombre des accidents du travail.

VII.2.1. ENGAGEMENTS

Depuis 1997, le Groupe OCP adhère au « Responsible Care », une initiative volontaire de l'industrie chimique pour l'amélioration continue en matière de sécurité, de santé et d'environnement, administré par l'ICCA⁵⁹, et au Maroc par la Fédération de la Chimie et de la Parachimie.

Une étape supplémentaire a été franchie en 2000 avec la mise en place d'un Système de Management Global et Intégré (SMGI) en matière de santé, sécurité et environnement. Conçu et élaboré à partir des conventions internationales, des normes européennes, des exigences nationales et des expériences capitalisées, ce système s'intègre parfaitement dans l'organisation en vigueur. Il développe des principes forts pour améliorer les performances de la sécurité dans l'entreprise : la responsabilité, la prévision, la prévention, la limitation.

En 2004, le Groupe OCP a adhéré aux principes de l'IFA (Association internationale de l'industrie des engrais) pour la sécurité dans les activités de production. Cet engagement a été signé à l'occasion du 72^{ème} congrès international de l'IFA qui s'est tenu en mai 2004 à Marrakech.

VII.2.2. REALISATIONS

En matière de sécurité, des actions sont conduites à tous les niveaux. Sur le plan technique, il s'agit de prévenir les risques en intégrant la dimension sécurité au moment du choix des procédés et des outils de travail. Sur le plan humain, les actions portent sur des modules de formation et de sensibilisation du personnel au respect des consignes, et sur des dotations en équipements de protection.

Au niveau de l'organisation, plusieurs initiatives sont menées : mise en œuvre de plans d'actions annuels, analyses des risques, contrôles systématiques par des organismes agréés, tournées d'inspection, élaboration de procédures et modes opératoires, etc.

⁵⁹ ICCA : International Council of Chemical Associations

Un suivi permanent permet de mesurer les progrès accomplis et, le cas échéant, d'appliquer les actions de correction ou de prévention appropriées.

En collaboration avec les pouvoirs publics et les fédérations professionnelles, le Groupe OCP participe enfin à un grand nombre d'actions de communication et de sensibilisation destinées à promouvoir le respect de la sécurité.

Pour atteindre ses objectifs en matière de sécurité au travail, le Groupe OCP s'est doté d'une structure organisationnelle adaptée. Ainsi, chaque site minier et chimique dispose d'un service dédié à la sécurité qui a pour principales missions : mettre en place le système de management et le programme de suivi, former le personnel, initier les projets d'amélioration, assurer la communication locale.

VII.3. POLITIQUE ENVIRONNEMENT

Le Groupe OCP place les enjeux environnementaux au cœur de sa stratégie et de ses préoccupations. Porté par une vision d'excellence, le Groupe aspire à atteindre une empreinte environnementale positive, et à assurer à ses collaborateurs et aux populations riveraines un environnement sain et durable. Le Groupe OCP agit pour transformer les problématiques et défis liés à ses activités en opportunités de création de valeur partagée avec ses parties prenantes et son écosystème.

VII.3.1. ENGAGEMENTS

Adoptant une logique d'amélioration continue, la politique Environnement est traduite en objectifs ambitieux avec des indicateurs mesurables permettant un reporting régulier et transparent. Ses actions en faveur d'une réduction importante de l'empreinte environnementale démontrent la détermination d'OCP à se conformer aux réglementations environnementales les plus strictes. L'optimisation croissante de l'utilisation des ressources naturelles, notamment hydriques, et la valorisation des déchets, traduisent un autre aspect de l'engagement fort du Groupe.

En outre, dans le but de partager cette culture environnementale qu'il juge essentielle, OCP mène de nombreuses actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement et à l'adoption de gestes éco-responsables à travers ses collaborateurs et ses communautés riveraines ainsi qu'à l'échelle nationale, en ciblant particulièrement les jeunes générations qui seront les acteurs de demain.

VII.3.2. REALISATIONS

La détermination d'OCP à améliorer continuellement ses performances environnementales est attestée par la mise en place de programmes ambitieux, à l'instar du Programme d'Excellence Environnementale (PEE) lancé en 2013 et qui, aligné sur sa stratégie d'excellence industrielle, a posé depuis les bases d'une nouvelle façon de penser les procédés industriels et les impacts de l'activité. Désormais, d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur, les systèmes de production sont analysés, repensés ou mis à niveau afin de se conformer aux réglementations en vigueur les plus strictes et d'être en ligne avec les meilleures pratiques internationales.

De nombreuses actions matérialisent l'engagement permanent du Groupe et des sites envers l'environnement :

- Mise en place de technologie innovante « Sulfacid » permettant la réduction de 90% en émissions de dioxyde de soufre des installations de production d'acide sulfurique conventionnelles.
- Mise en service du Slurry Pipeline entre Khouribga et Jorf Lasfar qui générera une économie de près de 3 Mm³ d'eau par an et un évitement à terme d'environ 930 000 t CO₂ eq ;
- Mise en service des trois stations à Khouribga, Benguerir et Youssoufia permettant l'épuration et la réutilisation de plus de 10 Mm³ /an d'eaux usées urbaines dans le lavage du phosphate ;

- Mise en service de la première phase de l'installation de dessalement d'eau de mer à Jorf Lasfar d'une capacité de 25 Mm³/an ;
- Consommation de l'électricité d'origine éolienne à Phosboucraâ couvrant plus de 90% de la consommation globale du site et une réduction de l'empreinte CO₂ de 50% ;
- Procédé de cogénération des installations chimiques (60 % de la consommation globale) ;
- La réhabilitation des sites miniers avec la plantation de 200 hectares par an ;
- Valorisation des déchets à valeur minérale et énergétique ;
- Renouvellement des Certifications Environnement ISO 14001 des activités de Jorf Lasfar, Khouribga et Safi ;
- Obtention de la Certification Protect & Sustain de l'IFA pour les sites de Gantour et Safi ;
- Obtention de la Certification selon la norme ISO 14064 / 2012 de l'Empreinte Carbone 2014 du Groupe.

VII.3.3. STRUCTURATION ET SUIVI

OCP considère que l'excellence industrielle ne peut être atteinte sans bénéficier d'expertises en matière de sécurité et d'environnement.

A ce titre, et en matière d'ingénierie des projets, de leur développement et gestion, OCP s'est approché de JESA (Jacobs Engineering SA), afin de créer une joint-venture permettant de s'appuyer, pour la réalisation de ses projets, sur un leader mondial de l'ingénierie.

En outre, afin de renforcer notre leadership en environnement et sur les questions de sécurité, OCP a collaboré avec DuPont en 2013, un leader mondial dans l'industrie, pour créer "DuPont OCP Opérations Consulting", une joint-venture dédiée à la performance industrielle.

Ces deux alliances avec des experts mondiaux de premier rang visent à aider OCP à atteindre des niveaux de sécurité, de performance et de développement durable de classe mondiale.

Pour la mise en œuvre de ces programmes et assurer une amélioration continue et un développement durable, une organisation HSE dédiée a été mise en place. Cela se traduit par l'intégration de la fonction HSE à tous les niveaux de la ligne hiérarchique, en commençant par l'Environnement et Sécurité Corporate rattachés au Directeur Général Adjoint, jusqu'aux entités HSE au niveau de chacune des unités opérationnelles.

Nos équipes HSE bénéficient également des compétences de l'Université Mohammed VI Polytechnique, université portée par le Groupe OCP à Benguerir, laquelle dispense des modules de formation ainsi que les meilleures pratiques en matière de HSE.

VII.3.4. AXES STRATEGIQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT

Conscient que le développement durable offre de nouvelles opportunités pour l'industrie du phosphate, le Groupe a intégré les dimensions sociales, environnementales et économiques à tous les niveaux de son activité. En effet, les investissements écologiques renforcent la compétitivité du Groupe tout en lui permettant de réduire son empreinte environnementale : réaliser des économies en eau et en énergie, de recycler et d'éliminer certains déchets, dans une approche durable et responsable.

L'engagement volontaire du Groupe OCP dans des programmes environnementaux vise à renforcer le respect des normes internationales les plus strictes et démontre son implication dans le développement durable.

Stratégie Eau du Groupe OCP

Dans le cadre de sa politique de développement, OCP a lancé en 2008 une nouvelle stratégie de transformation industrielle globale visant à doubler la capacité minière et tripler la capacité de transformation afin de répondre aux défis agricoles mondiaux.

En lançant cette stratégie de développement, OCP a placé la préservation des ressources naturelles au centre de ses préoccupations. L'enjeu majeur consiste à concilier trois objectifs : rationalisation de l'utilisation de l'eau, satisfaction des besoins actuels et futurs des installations minières et industrielles et intégration des exigences de développement des groupements urbains environnants. De 62 millions de m³ en 2010, ces besoins dépasseront à terme 160 millions m³ annuellement.

Ainsi, la « stratégie Eau » intégrée et durable le long de la chaîne de valeur, repose sur trois axes :

- Optimisation de l'utilisation de l'eau sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- Gestion optimale de l'utilisation des ressources en eau douce ;
- Mobilisation des ressources en eaux non conventionnelles.

Grâce à cette stratégie, plus de 60% de ses besoins industriels en eau seront ainsi satisfaits à partir des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées et eaux dessalées).

Optimisation de l'utilisation de l'eau sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Au niveau des installations minières, une réduction de 20 % de la consommation d'eau par tonne de roche enrichie grâce aux améliorations apportées au procédé d'enrichissement, mais également aux systèmes de séparation, de décantation et d'épandage.

Aussi, dans les installations de valorisation, une réduction de près de 25 % de la consommation spécifique d'eau des nouvelles unités de production d'acide phosphorique est assurée grâce à l'adoption des dernières techniques de recyclage de l'eau.

La technologie du Slurry Pipeline entre Khouribga et Jorf Lasfar générera à terme une économie de près de 3 Mm³ d'eau par an. L'acheminement, par slurry pipeline, du phosphate lavé sous forme de pulpe permet de réaliser d'importantes économies d'eau et d'énergie (le transport en train nécessite en effet de sécher le phosphate, puis de le ré humidifier à son arrivée). Ce mode de transport hydraulique est particulièrement écologique, la progression de la pulpe étant favorisée par la gravité naturelle, tandis que l'intégralité de l'eau servant à son transport est réutilisée au niveau des installations de valorisation des phosphates.

Gestion optimale de l'utilisation des ressources en eau douce

En appui au plan Maroc Vert et au plan national de l'eau, le Groupe favorise l'utilisation des eaux de surfaces en substitution des eaux souterraines.

Mobilisation des ressources en eaux non conventionnelles

Recyclage des eaux urbaines

Un programme ambitieux visant la réalisation de plusieurs stations d'épuration des eaux usées urbaines et leur réutilisation pour développer davantage le traitement et l'enrichissement des phosphates.

En effet, trois stations d'épuration des eaux usées (STEP) ont été réalisées à aujourd'hui par OCP : celle de Khouribga, opérationnelle depuis 2010 et celles de Benguerir et Yousseoufia, opérationnelles depuis début 2015. Au total, les trois stations permettent l'épuration et la réutilisation de plus de 10 Mm³ /an d'eaux usées urbaines dans le lavage du phosphate. En outre, une partie des eaux usées épurées au niveau de la STEP de Benguerir sert à l'arrosage des espaces verts de la ville verte Mohammed VI. Ces stations ont été conçues de façon à épurer les eaux usées suivant les techniques les plus avancées, permettant d'obtenir d'excellentes performances. Enfin, la valorisation du biogaz issu du processus de traitement des eaux usées permet une production d'électricité, couvrant les besoins énergétiques des STEP à hauteur de 20 %.

Dessalement d'eau de mer

Des unités tirant avantage des excédents énergétiques et utilisant le procédé d'osmose inverse. Ce procédé de production d'eau douce est maîtrisé par OCP depuis 2005, date de lancement de la station de Laâyoune.

En 2016, une nouvelle station de dessalement de Jorf Lasfar ayant pour capacité annuelle 25 Mm³ a été créée.

Par ailleurs, une nouvelle station est également prévue pour satisfaire les besoins en eau du programme de développement de Phosboucraa.

Stratégie du Groupe liée à l'énergie

Dans le cadre de son développement industriel à horizon 2030, et pour limiter l'impact de cette stratégie en termes de consommation d'électricité et d'émission de CO₂, le Groupe déploie une stratégie énergie basée sur le développement de la cogénération, la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et le recours à de l'énergie renouvelable non émettrice de carbone.

En 2018, plus de 75 % des besoins du Groupe seront satisfaits à partir de la cogénération (issues des réactions chimiques exothermiques) et de l'éolien à bas carbone. Ce taux atteindra près de 100% en 2028.

Le programme énergie vise à compléter cette source, par des sources renouvelables à travers des *Power Purchase Agreements*. Ces deux sources combinées couvriront en 2018, plus de 75% des besoins du Groupe en électricité et près de 100% à horizon 2028.

La production d'électricité par l'activité de transformation et efficacité énergétique

La cogénération se base sur la récupération de la chaleur dégagée par la production de l'acide sulfurique pour produire de l'énergie électrique sans aucune émission CO₂. Ainsi le triplement à terme des capacités de transformation se traduira automatiquement par l'extension des capacités de cogénération. A ceci s'ajoute la mise en place de mesures d'efficacité énergétique (pipeline, changement de combustibles,...).

Recours aux énergies renouvelables

Le programme énergie vise à compléter cette source, par des sources renouvelables à travers la multiplication des *Power Purchase Agreements* d'OCP avec des partenaires nationaux, avec un productible réservé de 100 GWh/an (approvisionnement actuel de Phosboucraa) et de 300 GWh/an supplémentaires en 2018.

La politique carbone

La politique carbone du Groupe est basée sur trois leviers principaux :

- L'actualisation de l'empreinte carbone, qui est de 3,4 Mt CO₂ eq en 2016 (certifiée), 3,2 Mt CO₂ eq en 2015 (certifiée) et 3,12 Mt CO₂ eq en 2014 (certifiée) ;
- L'adoption d'un plan d'action pour limiter ou réduire les émissions de carbone en prenant en compte les pistes de réduction en interne (efficacité énergétique, changement de combustible, énergies renouvelables, entre autres) ;
- La compensation, s'il y a lieu, du reste des émissions par des opportunités de réduction externes à l'entreprise, dans une approche volontaire.

OCP a été l'une des toutes premières entreprises africaines à réaliser le bilan carbone de ses activités. Ce calcul lui permet à la fois de suivre l'évolution de son empreinte carbone et de confirmer les réductions obtenues grâce aux différents projets mis en place. Basé sur la norme ISO 14064-1, le calcul de l'empreinte carbone intègre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités des sites miniers de Khouribga et Gantour (Benguerir-Youssoufia), celles des complexes industriels de Jorf Lasfar et de Safi, de Phosboucraâ, filiale du Groupe, ainsi que du

siège d'OCP à Casablanca. Réalisé en 2015 pour la 7ème fois, ce calcul a été soumis à vérification, cette année, par GUTcert, un organisme certificateur représentant d'AFNOR (Association Française de Normalisation). Politique financière

VII.3.5. POLITIQUE DE FINANCEMENT

La politique de financement du Groupe OCP vise à lui assurer la disponibilité des moyens financiers nécessaires à la réalisation de sa stratégie de développement dans les meilleures conditions de marché. A ce titre, une approche conservatrice en termes de liquidité est adoptée et consiste à maintenir un certain niveau de liquidité en sus de lignes de crédit avec des périodes de tirages suffisamment flexibles.

Cette politique vise également à diversifier les sources de financement du Groupe tout en favorisant la flexibilité et l'optimisation des coûts. Les options de financement par dette comptent notamment :

Un marché obligataire international offrant des opportunités de levée de fonds conséquentes sur des maturités très longues, en témoignent les émissions obligataires de 2014 et 2015 :

- ✓ En avril 2014, OCP SA a émis un emprunt obligataire de 1,85 milliards de dollars dont une tranche de 1,25 milliards de dollars remboursable in fine à 10 ans et une tranche de 600 millions d'USD remboursable in fine à 30 ans ;
- ✓ En Avril 2015, OCP SA a émis un emprunt obligataire de 1 milliard de dollars remboursable in fine à 10,5 ans.

De bonnes relations avec les banques locales qui lui permettent de sécuriser des crédits bilatéraux à moyen et long terme à des conditions attractives.

Des financements auprès de DFI (Development Financial Institutions) de premier rang (AFD, BEI, BID, BAD, KFW) adossés à des projets de développement. Ces partenaires offrent des maturités assez longues à des conditions compétitives.

Le marché obligataire local :

- ✓ En 2011, OCP a réalisé un emprunt obligataire d'un montant de 2,0 milliards de dirhams ;
- ✓ En 2016, OCP a réalisé un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement d'intérêt d'un montant de 5,0 milliards de dirhams.

VII.4. POLITIQUE DE COUVERTURE

L'exposition au risque de change du Groupe résulte essentiellement de la réalisation d'une grande partie de ses flux d'exploitation et de ses flux financiers dans des devises différentes de la devise de tenue de compte du Groupe (MAD), le dollar pour l'essentiel et l'euro.

Par ailleurs, le Groupe OCP réalise ses achats de matières premières (soufre et ammoniac), de services de fret et une partie substantielle de ses achats industriels en USD. Ainsi, le Groupe bénéficie d'une couverture naturelle de son risque de change.

Pour gérer la partie résiduelle de cette exposition, le Groupe a défini une stratégie de couverture adaptée à ces spécificités ainsi qu'un cadre de gouvernance permettant de la décliner. Il a mis en place un système intégré de gestion de trésorerie permettant d'identifier et mesurer le risque de change, ainsi qu'un module de gestion des instruments dérivés de couverture.

Cette stratégie de couverture du risque de change du Groupe s'articule autour des axes suivants :

- Horizon de hedging : les flux à couvrir contre les fluctuations de cours de change ne devraient pas dépasser une période bien définie.
- Assiette de hedging : les montants à couvrir sont plafonnés à une proportion de l'exposition nette bien définie.

- Instruments de Hedging : les instruments dérivés utilisés sont ceux autorisés dans le cadre de la réglementation de change en vigueur.

Partie VIII. ANALYSE FINANCIERE

Les tableaux présentés ci-dessous résument les données financières consolidées du Groupe relatives aux exercices 2015, 2016 et 2017. Ces données ont été extraites des états financiers consolidés du Groupe, préparés conformément aux normes IFRS et qui sont inclus dans cette note d'information.

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

I.1. BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

En application de l'avis n° 5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions du livre III, titre II de la circulaire de l'autorité marocaine des marchés de capitaux (AMMC), entrée en vigueur en octobre 2014, les états financiers consolidés du groupe OCP sont préparés en conformité avec les normes et interprétations élaborées respectivement par « l'International Accounting Standards Board (IASB) » et par l'« IFRS Interpretations Committee », qui ont été adoptées par l'Union européenne.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est le dirham marocain.

Les comptes consolidés du groupe OCP au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 mars 2018.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2017 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2016, à l'exception de l'évolution de la présentation des états financiers consolidés décrite ci-après et des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne applicables à partir du 1^{er} janvier 2017.

I.1.1. NORMES ET AMENDEMENTS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2017. Seuls quelques amendements de normes s'y appliquent obligatoirement :

- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre des pertes non réalisées » ;

La mise en œuvre de ces amendements n'a pas d'impact significatif au niveau du Groupe excepté pour l'évolution de la présentation d'informations relatives aux passifs issus des activités de financement introduite par l'amendement à IAS 7. Un tableau de réconciliation entre les soldes d'ouverture et de clôture des principaux passifs financiers du Groupe, distinguant les variations résultant des flux de trésorerie des variations sans contrepartie de trésorerie, est présenté en note 10 du rapport des auditeurs relatif à l'exercice 2017.

I.1.2. NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'IASB MAIS NON ENCORE APPLICABLES AU 31 DECEMBRE 2017

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2017 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long-terme dans des entreprises associés et coentreprises » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;

- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
- IFRIC 23 « Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat ».

Le groupe OCP réalise actuellement une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes, amendements de normes et interprétations.

IFRS 9 - Instruments financiers propose de nouvelles dispositions quant à la classification et l'évaluation des actifs financiers basées sur le modèle de gestion de l'entreprise et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers.

Chez OCP, la norme fera évoluer les modalités de dépréciation des actifs financiers du Groupe en imposant un modèle désormais basé sur les pertes attendues. La norme entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

OCP ne s'attend pas à avoir des impacts significatifs sur le classement et l'évaluation de ses actifs financiers. Les premières analyses de l'historique des pertes sur créances ne font pas ressortir d'impact matériel.

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients est la nouvelle norme régissant les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle remplacera les normes IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ainsi que les différentes interprétations existantes.

L'analyse conduite par le Groupe a porté sur un portefeuille représentatif des contrats-type de vente de la Roche, d'acides et d'engrais. Cette analyse a confirmé que la majorité des contrats est constituée d'une seule obligation de performance, consistant à livrer une quantité contractuelle de bien. Le transfert du contrôle s'effectue selon les incoterms utilisés : FOB (Free On Board), CFR (Cost and Freight) et DAT (Delivered At Terminal). Aucun impact n'est donc attendu par rapport à ces activités.

Toutefois, les analyses sur le chiffre d'affaires issu de l'activité Fret sont toujours en cours. Le Groupe finalisera ces analyses et également les travaux destinés à intégrer l'ensemble des nouvelles exigences de la norme en matière d'informations en annexes eu cours du premier semestre 2018.

La norme IFRS 15 entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

IFRS 16 « Contrats de location » modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplacera la norme et les interprétations IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. Alors que, selon les dispositions d'IAS 17, le traitement comptable des contrats de location est déterminé en fonction de l'appréciation du transfert des risques et avantages liés à la propriété de l'actif. IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs, impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location financement. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

L'évaluation des impacts potentiels sur les états financiers du Groupe est toujours en cours, les travaux étant complexes compte tenu de la volumétrie de contrats à revoir et du caractère décentralisé de la gestion des contrats de location.

L'application de cette nouvelle norme aura un impact à la hausse de l'endettement net et des actifs immobilisés et une amélioration de l'EBITDA.

I.1.3. UTILISATION DU JUGEMENT DE LA DIRECTION

La Direction du Groupe fait usage du jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et les interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées. En particulier, le Groupe a exercé son jugement sur la présentation dans l'état de la situation financière consolidée des actifs et passifs courants et non courants combinée avec une présentation selon l'ordre de liquidité. Au regard de la situation financière du Groupe, il a été considéré que le critère

pour la classification à l'intérieur des actifs et passifs courants et non courants reposant sur l'ordre de liquidité était plus pertinent, car conforme à la pratique de ses grands concurrents internationaux.

I.1.1. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHESES

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a nécessité de la part de la Direction du Groupe de faire des estimations et de formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes correspondantes.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent l'évaluation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, (notamment des immobilisations corporelles), le montant des provisions pour risques et des autres provisions liées à l'activité et aux obligations environnementales, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul et l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel. Le Groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, fondées sur les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories, de maturité équivalente à la durée des régimes.

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

II.1.1. METHODES DE CONSOLIDATION

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Groupe applique les normes de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 amendée.

La norme IFRS 10 « États financiers consolidés » redéfinit la notion de contrôle d'une entité sur la base de trois critères :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- L'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- Et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

Pour la détermination du contrôle, OCP réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Les partenariats sont désormais classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Au niveau du périmètre de consolidation du Groupe, l'application de la norme IFRS 11 aux partenariats a conduit à qualifier ceux-ci de coentreprises et à les consolider selon la méthode de la mise en équivalence.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

OCP ne détient pas d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 10.

II.1.2. METHODES DE CONVERSION

Conversion des états financiers des filiales étrangères

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas le dirham marocain sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en « Ecart de conversion » dans les capitaux propres.

Transactions en monnaie différente de la monnaie fonctionnelle

Ces transactions sont enregistrées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés correspondant à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat financier pour les opérations de financement et en résultat opérationnel pour les créances et dettes opérationnelles.

Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger et des couvertures correspondantes sont comptabilisés en « Ecart de conversion ». Ils sont comptabilisés en résultat lors de la perte de contrôle de l'activité à l'étranger.

II.1.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Aucune variation de périmètre de consolidation n'a eu lieu courant l'exercice 2017.

Entité	Pays d'implantation	Devise	31/12/2017		31/12/2016		31/12/2015	
			Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Industriel								
OCP S,A - Holding	Maroc	MAD	Mère (IG)	100,00	Mère (IG)	100,00	Mère (IG)	100,00
Jorf Fertilizer Company I - JFC I	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company II - JFC II	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company III - JFC III	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company IV - JFC IV	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company V - JFC V	Maroc	MAD	IG	60,00	IG	60,00	IG	100,00
Euro Maroc Phosphore- EMA	Maroc	MAD	ME	33,33	ME	33,33	ME	33,33
Indo Maroc Phosphore - IMA	Maroc	MAD	ME	33,33	ME	33,33	ME	33,33
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	Maroc	MAD	ME	50,00	ME	50,00	ME	50,00
Phosboucraa	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Paradeep Phosphates Ltd, - PPL	Inde	INR	ME	50,00	ME	50,00	ME	50,00
Groupe PRAYON	Belgique	EUR	ME	50,00	ME	50,00	ME	50,00
Trading								
OCP AFRICA	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00		
Black Sea Fertilizer Trading Company	Turquie	TRY	IG	70,00	IG	70,00	IG	70,00
OCP Fertilizantes	Brésil	BRL	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
SAFTCO	Suisse	USD	IG	100,00	IG	100,00		
Autres								
OCP International Coöperatieve U.A.	Pays-Bas	USD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
OCP International SAS	France	EUR	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Fondation OCP	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Fondation Phosboucraa	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00		
Université Mohammed VI Polytechnique	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00		
OCP Services	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Jacobs Engineering S,A - JESA	Maroc	MAD	ME	50,00	ME	50,00	ME	50,00
Centre d'Etudes et de Recherches des Phosphates Minéraux	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Dupont OCP Operations Consulting - DOOC	Maroc	MAD	ME	50,00	ME	50,00	ME	50,00
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM	Maroc	MAD	ME	51,00	ME	51,00	ME	51,00
Société d'Aménagement et de Développement Vert - SADV	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
OCP Innovation Fund For Agriculture - OIFFA	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Société de Transports Régionaux - SOTREG	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Société Marocaine d'Etudes Spéciales et Industrielles - SMESI	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00

Source : OCP SA

III. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Le tableau suivant reprend les données historiques du compte de résultat consolidé du Groupe OCP pour les exercices 2015, 2016 et 2017:

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES	48 503	42 471	47 747	14,2%	-11,0%
Production stockée	201	207	2 205	-2,6%	-90,6%
Achats consommés de matières et fournitures	-18 786	-15 207	-17 404	23,5%	-12,6%
Charges externes	-8 534	-6 823	-7 241	25,1%	-5,8%
Charges de Personnel	-8 478	-7 977	-8 093	6,3%	-1,4%
Impôts et taxes	-227	-217	-244	4,3%	-10,8%
Résultats des co-entreprises	337	123	358	>100%	-65,5%
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	-266	135	329	<-100%	-59,0%
Autres produits et charges récurrents	-27	63	0	<-100%	Ns
EBITDA	12 722	12 777	17 659	-0,4%	-27,6%
<i>Marge sur ebitda (Ebitda/CA)</i>	<i>26,2%</i>	<i>30,1%</i>	<i>37,0%</i>	<i>-3,9 pts</i>	<i>-6,9 pts</i>
Amortissements et pertes de valeur	-6 150	-4 475	-3 840	37,4%	16,6%
Résultat opérationnel récurrent	6 572	8 301	13 820	-20,8%	-39,9%
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-1 107	-1 707	145	-35,1%	<-100%
RESULTAT OPERATIONNEL	5 465	6 594	13 965	-17,1%	-52,8%
<i>Marge opérationnelle RO/CA</i>	<i>11,3%</i>	<i>15,5%</i>	<i>29,2%</i>	<i>-4,3 pts</i>	<i>-13,7 pts</i>
Coût de l'endettement brut	-1 388	-714	-591	94,5%	20,7%
Produits financiers des placements de trésorerie	220	311	228	-29,4%	36,3%
Coût de l'endettement net	-1 168	-402	-363	>100%	10,9%
Résultat de change sur opérations de financement	2 901	-579	-2 189	<-100%	-73,5%
Autres produits et charges financiers	-880	-160	-986	>100%	-83,7%
RESULTAT FINANCIER	853	-1 142	-3 537	<-100%	-67,7%
RESULTAT AVANT IMPOT	6 318	5 453	10 428	15,9%	-47,7%
<i>Marge avant impôts (RAI/CA)</i>	<i>13,0%</i>	<i>12,8%</i>	<i>21,8%</i>	<i>0,2 pts</i>	<i>-9,0 pts</i>
Impôts	-1 629	-1 673	-2 418	-2,6%	-30,8%
RESULTAT NET DE LA PERIODE	4 689	3 780	8 010	24,1%	-52,8%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>9,7%</i>	<i>8,9%</i>	<i>16,8%</i>	<i>0,8 pts</i>	<i>-7,9 pts</i>
Résultat net part du Groupe	4 567	3 779	8 011	20,9%	-52,8%
Résultat net, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	122	1		>100%	Ns
RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION en dirhams	53,41	45,96	97,52	16,2%	-52,9%

Source : OCP S.A

III.1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES CONSOLIDES :

L'évolution du chiffre d'affaires du Groupe OCP par famille de produits se présente comme suit pour les exercices 2015, 2016 et 2017:

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Phosphates	10 245	9 054	12 828	13,2%	-29,4%
Acide Phosphorique	7 273	8 196	11 367	-11,3%	-27,9%
Engrais	26 087	21 349	19 393	22,2%	10,1%
Autres produits	4 898	3 873	4 159	26,5%	-6,9%
Produits des activités ordinaires	48 503	42 471	47 747	14,2%	-11,0%

Source : OCP S.A

Au titre de l'exercice 2016, les produits des activités ordinaires consolidés s'établissent à 42 471 MMAD en baisse de 5 276 MMAD (-11,0%) par rapport à l'exercice 2015. Cette baisse est due essentiellement au recul des prix moyens de vente de tous les produits en raison des conditions défavorables sur le marché des phosphates.

La variation des produits des activités ordinaires résulte d'une baisse des produits provenant des ventes de phosphates pour -3 774 MMAD (-29,4%), une hausse des produits provenant des ventes

d'engrais pour 1 956 MMAD (+10,1%) et une baisse des produits provenant des ventes d'acide phosphorique pour -3 171 MMAD (-27,9%).

En 2017, les produits des activités ordinaires consolidés s'établissent à 48 503 MMAD en hausse de 6 032 MMAD (+14,2%) par rapport à l'exercice 2016, principalement due à l'augmentation des volumes vendus de la roche (+38,2%) et d'engrais (+24,9%).

Ventes nettes de phosphates

Le tableau ci-dessous détaille les prix et volumes de vente des phosphates :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Phosphates (en millions de dirhams) ^(*)	10 245	9 054	12 828	13,2%	-29,4%
Volumes (en milliers de tonnes)	13 918	10 073	11 250	38,2%	-10,5%
Prix moyen par tonne (en dollar US) ^(**)	76	92	117	-17,5%	-21,1%

^(*) Après élimination des ventes intragroupe (prix FOB).

^(**) Prix moyen par tonne calculé en rapportant les produits des ventes par les volumes vendus toutes qualités confondues

Source : OCP S.A

Entre 2015 et 2016, les ventes des phosphates ont enregistré une baisse de 3 774 MMAD. Cette baisse s'explique essentiellement par :

- Le recul des prix de vente de la roche (\$117/T FOB sur l'exercice 2015 contre \$92/T FOB sur l'exercice 2016) ;
- La baisse des volumes vendus de 10,5% entre 2015 et 2016.

Les ventes des phosphates ont enregistré une hausse de 1,2 milliard de dirhams entre l'exercice 2016 et l'exercice 2017. Hausse expliquée par :

- L'effet positif des volumes vendus de +38,2% par rapport à décembre 2016, suite à la récupération de parts de marché au niveau de l'Amérique Latine, de l'Europe et de l'Asie, ainsi que dans la désintégration de clients intégrés en leur offrant la roche à un prix intéressant (principalement le client mexicain FERTINAL) ;
- Les prix de vente de la roche poursuivent leur tendance baissière et s'établissent à \$76/T FOB à fin 2017 contre \$92/T FOB à fin 2016.

Ventes nettes d'acide phosphorique

Le tableau ci-dessous détaille les prix et volumes de vente d'acide phosphorique :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Ventes Nettes d'Acide phosphorique (en MMAD) (*)	7 273	8 196	11 367	-11,3%	-27,9%
volumes (en milliers de tonnes)	1 359	1 368	1 488	-0,7%	-8,0%
Prix moyen par tonne (en dollar US) ^(**)	553	613	786	-9,8%	-22,0%

^(*) Après élimination des ventes intragroupe (prix FOB).

^(**) Prix moyen par tonne calculé en divisant les produits des ventes par les volumes vendus toutes qualités confondues

Source : OCP S.A

Entre 2015 et 2016, les ventes d'acide phosphorique ont régressé de 3 170 MMAD. Cette baisse est principalement attribuable à :

- La baisse des prix moyens de vente de OCP (\$786/T en 2015 contre \$613/T en 2016) ;
- La baisse des volumes vendus de 8,0%.

En 2017, les ventes d'acide phosphorique ont régressé de 923 millions de dirhams par rapport à 2016.

Cette contre-performance est principalement due à :

- La baisse des prix moyens de vente de OCP (\$553/T en 2017 contre \$613/T en 2016) ;
- Les volumes vendus sont restés quasi stables entre les deux exercices de 2016 et 2017.

Ventes nettes d'engrais

Le tableau ci-dessous détaille les prix et volumes de vente d'engrais :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Ventes nettes ^(*) d'engrais (en MMAD)	26 087	21 349	19 393	22,2%	10,1%
volumes (en milliers de tonnes)	8 599	6 885	4 788	24,9%	43,8%
Prix moyen par tonne (en dollar US) ^(**)	314	317	415	-0,9%	-23,6%

^(*)Après élimination des ventes intragroupe (prix FOB).

^(**)Prix moyen par tonne calculé en divisant les produits des ventes par les volumes vendus toutes qualités confondues

Source : OCP S.A

Entre 2015 et 2016, les ventes d'engrais ont enregistré une augmentation de 1 956 MMAD. Cette augmentation est due principalement au renforcement de la stratégie de diversification des produits OCP, au développement des ventes en Afrique et au dynamisme fort des ventes en Amérique.

Cette augmentation a permis de compenser la baisse des prix due à la suroffre sur le marché international. En effet, les prix sur les marchés à l'export des engrais ont reculé de 27% entre l'exercice 2015 et l'exercice 2016.

Les ventes d'engrais ont enregistré une hausse de 4,7 milliards de dirhams entre l'exercice 2016 et l'exercice 2017, soit une hausse de 22 %. Cette hausse est due principalement à l'augmentation des volumes vendus principalement grâce à la continuité du renforcement de la stratégie « Afrique ».

Les prix de vente du Groupe ont enregistré une légère baisse de 0,9% en passant de \$317/T en décembre 2016 à \$314/T en décembre 2017.

Par ailleurs, sur le marché national, les volumes ont réalisé une hausse remarquable de +31% par rapport à l'exercice 2016. Cette tendance s'explique par la bonne saison agricole, mais également grâce au programme de "Promotion de l'Agriculture Nationale" (Plan Maroc Vert lancé depuis 2008). Ce programme favorise la vente des engrais aux agriculteurs en leur accordant des subventions et des facilités dans le cadre d'une stratégie visant un traitement de proximité grâce aux caravanes organisées annuellement depuis 2012 dans les régions cibles et ayant effectué des réalisations importantes sur l'année 2017.

Cette subvention est déduite du chiffre d'affaires d'engrais à hauteur de 311 millions de dirhams au cours de l'exercice 2016 et à hauteur de 344 millions de dirhams au cours de l'exercice 2017.

Autres produits

Les autres produits concernent principalement l'activité « Fret » et autres produits accessoires (vente de gypse, acide sulfurique, ammoniac, etc.)

III.2. VALEUR AJOUTÉE

Le tableau suivant reprend la valeur ajoutée consolidé du Groupe OCP pour les exercices 2015, 2016 et 2017

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Produit des activités ordinaires	48 503	42 471	47 747	14,2%	-11,0%
Production stockée	201	207	2 205	-2,6%	-90,6%
Production de l'exercice (1)	48 704	42 678	49 953	14,1%	-14,6%
Coût de production (2)	18 786	15 207	17 404	23,5%	-12,6%
MARGE DE PRODUCTION (1) - (2)	29 918	27 471	32 549	8,9%	-15,6%
Charges externes (3)	8 534	6 823	7 241	25,1%	-5,8%
VALEUR AJOUTÉE (1) - (2) - (3)	21 384	20 648	25 308	3,6%	-18,4%
Taux de valeur ajoutée (VA/CA)	44%	49%	53%	-4,5 pts	-4,4 pts

Source : OCP S.A

En 2016, la valeur ajoutée diminue de -18,4% pour s'établir à 20 648 MMAD contre 25 308 MMAD sur 2015.

En 2017, la valeur ajoutée augmente de 3,6% pour s'établir à 21 384 MMAD contre 20 648 MMAD en 2016. Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation du chiffres d'affaires de 14,2% (+6 032 MMAD) courant cette période.

Production stockée

Au cours de l'exercice 2016, la production stockée a enregistré une baisse en passant de 2 205 MMAD en 2015 à 207 MMAD en 2016 du fait du déstockage d'engrais et du recul du prix des matières premières au niveau mondial.

En 2017, le niveau de production stockée est resté constant.

Achats consommés de matières et fournitures

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des achats consommés de matières et fournitures du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Achats de matières et fournitures	439	272	38	61,4%	615,8%
Achats de matières premières	11 318	8 491	11 843	33,3%	-28,3%
Achats d'autres matières et fournitures consommables	2 475	2 570	2 954	-3,7%	-13,0%
Achats de fournitures non stockables	2 860	2 398	1 406	19,3%	70,5%
Achats de travaux, études et prestations de services	1 693	1 477	1 163	14,7%	27,0%
Achats consommés de matières et fournitures	18 786	15 207	17 404	23,5%	-12,6%

Source : OCP S.A

Les achats consommés de matières et fournitures à fin 2016 enregistrent une baisse de 2 197 MMAD soit une variation de -12,6% par rapport à fin 2015. Celle-ci résulte essentiellement de la baisse des achats de matières premières de 3 054 MMAD soit -25,8 %.

Entre 2016 et 2015, la variation des achats consommés de matières et fournitures se détaille comme suit :

- Les consommations de soufre ont baissé de 2,3 milliards de dirhams suite à la baisse des prix de la tonne (\$ 151/T CFR sur 2015 contre \$93/T CFR sur 2016). Les volumes quant à eux, ont augmenté de 5% (4,7 millions de tonnes sur 2015 contre 4,9 millions de tonnes sur 2016), en corrélation avec l'augmentation de la production d'acide phosphorique.
- Les consommations d'ammoniac affichent également une baisse de 391 millions de dirhams qui s'explique essentiellement par la baisse du prix moyen (\$ 431/T CFR au cours de 2015

contre \$ 279/T CFR au cours de 2016). Ce recul des prix a compensé l'augmentation de +33% des volumes consommés en 2016 par rapport à 2015 (1 073 KT courant 2016 contre 805 KT courant 2015) due à l'augmentation de la production d'engrais.

- La hausse des prestations de services de 313 millions de dirhams est due principalement à l'externalisation de la maintenance de certaines lignes de granulation à Jorf et au façonnage engrais et acide avec les coentreprises en plus de l'impact de la prestation au profit de l'Agence Nationale des Ports (ANP).

Entre 2016 et 2017, les achats de matières premières enregistrent une hausse de 2,5 milliards de dirhams (soit +29,2%). Cette variation provient essentiellement de la hausse des achats consommés de soufre et de l'ammoniac en cohérence avec l'augmentation de la production des engrais.

En effet, les consommations du soufre ont augmenté de 628 millions de dirhams suite à une hausse de 13% des volumes consommés entre 2016 et 2017, accentuée par la hausse des prix de la tonne (\$ 95/ T CFR sur 2017 contre \$ 93/ T CFR sur 2016).

Les consommations d'ammoniac affichent une hausse de 1 milliard de dirhams qui s'explique par l'effet combiné de la hausse des volumes consommés (+31% en 2017 par rapport à l'exercice 2016) et la hausse des prix à la tonne qui s'élèvent à \$290/T CFR au cours de 2017 contre \$ 279/ T CFR au cours de 2016.

La hausse des prestations de services est due principalement à l'augmentation des prestations de façonnage de OCP.SA avec les JVs.

Charges externes

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des charges externes du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Transport sur ventes	4 287	3 238	3 522	32,4%	-8,1%
Autres transports d'exploitation	1 028	870	498	18,2%	74,7%
Consulting et honoraires	464	442	339	23,7%	10,6%
Cotisations et dons	463	590	1 035	-21,5%	-43,0%
Entretiens et réparations	764	314	264	143,3%	18,9%
Locations et charges locatives	320	279	297	14,7%	-6,1%
Primes d'assurances	190	172	164	10,5%	4,9%
Autres charges externes	1 019	918	1 121	3,3%	-12,0%
Charges externes	8 534	6 823	7 241	25,1%	-5,8%

Source : OCP S.A

Entre 2015 et 2016 :

Les charges externes affichent une baisse de 418 MMAD (-5,8%) entre l'exercice 2015 et l'exercice 2016. Cette variation est principalement due à la baisse des frais de transport sur ventes ONCF de -327 MMAD suite au recul des volumes expédiés par train sur l'axe Khouribga/ Jorf Lasfar et à l'augmentation des volumes expédiés par pipeline.

Par ailleurs, l'augmentation des autres transports d'exploitation est essentiellement expliquée par les cotisations versées à l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) pour un montant de 400 millions de dirhams. Par cette cotisation, le groupe OCP contribue dans l'effort d'investissement et de maintenance des voies ferroviaires réalisées par l'ONCF.

Entre 2016 et 2017 :

La hausse des charges externes de 1,7 milliard de dirhams entre les deux exercices 2016 et 2017, s'explique principalement par l'augmentation des charges de transport maritime de 1 milliard de dirhams entre les deux exercices, en corrélation avec l'augmentation des volumes expédiés. De même, le poste « entretiens et réparations » enregistre une hausse de 450 millions de dirhams suite à

la révision des installations notamment dans les ateliers phosphorique et sulfurique, ainsi que la révision de Dragline au niveau du site de Khouribga.

III.3. EBITDA

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'EBITDA du Groupe OCP sur la période considérée :

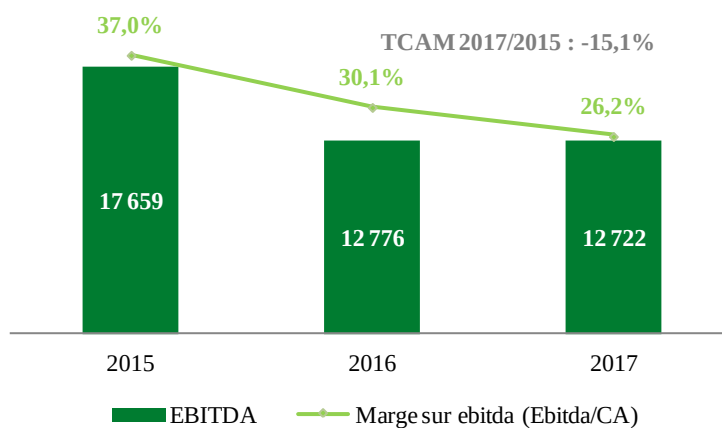
En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
VALEUR AJOUTE	21 384	20 648	25 308	3,6%	-18,4%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>44,1%</i>	<i>48,6%</i>	<i>53,0%</i>	<i>-4,5 pts</i>	<i>-4,4 pts</i>
Charges de Personnel	-8 478	-7 977	-8 093	6,3%	-1,4%
Impôts et taxes	-227	-217	-244	4,3%	-10,8%
Résultats des co-entreprises	337	123	358	173,0%	-65,5%
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	-266	135	329	-297,3%	-59,0%
Autres produits et charges récurrents	-27	63	0	-142,6%	Ns
EBITDA	12 722	12 776	17 659	-0,4%	-27,7%
<i>Marge sur ebitda (Ebitda/CA)</i>	<i>26,2%</i>	<i>30,1%</i>	<i>37,0%</i>	<i>-3,9 pts</i>	<i>-6,9 pts</i>

Source : OCP SA

L'EBITDA du Groupe OCP passe de 17 659 MMAD en 2015 à 12 776 MMAD en 2016 (-27,7%), soit une marge sur EBITDA passant de 37,0% à 30,1% entre les deux exercices 2015 et 2016. Cette variation s'explique par une baisse du chiffre d'affaires de 5 276 MMAD (-11,0%), et une baisse de 1 999 MMAD sur la production stockée, légèrement compensées par la baisse des achats consommés de matières et fournitures de 2 197 MMAD (-12,6%).

En 2017, l'EBITDA maintient le même niveau enregistré en 2016, 12 722 MMAD contre 12 776 MMAD courant 2016. La hausse du chiffre d'affaires en 2017 (+14,2%) a été compensée par la hausse des charges liées à l'exploitation et à la production, notamment les matières premières : Soufre (+628 MMAD), l'Ammoniac (+1 001 MMAD), corrélés avec la hausse des volumes produits courant l'année, et les charges énergétiques liées à la hausse des volumes de roche séchés pour l'export.

Evolution de l'EBITDA de 2015 à 2017 (MMAD)



Source : OCP SA

Charges de personnel

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution des charges de personnel et de l'effectif du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Salaires, traitements et charges sociales liées	6 669	6 611	6 386	0,9%	3,5%
Avantages de retraite et autres avantages au personnel	1 805	1 362	1 698	32,5%	-19,8%
Autres charges	4	4	8	-0,6%	-51,4%
Total des charges de personnel	8 478	7 977	8 093	6,3%	-1,4%

Source : OCP S.A

En nombre	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Personnel Hors cadre	2 376	2 308	1 817	2,9%	27,0%
Personnel Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres Administratifs	6 972	6 657	6 702	4,7%	-0,7%
Personnel Ouvriers et Employés	11 102	12 015	12 190	-7,6%	-1,4%
Effectif	20 450	20 980	20 709	-2,5%	1,3%

Source : OCP S.A

Les charges de personnel restent globalement stables entre l'exercice 2015 et l'exercice 2016. L'augmentation des salaires, due à la mise en œuvre du protocole d'accord 2016 au bénéfice du personnel techniciens, agents de maîtrise et cadres administratifs, est compensée par la baisse des autres primes et gratifications, des départs à la retraite et de la baisse des mesures d'accompagnement d'accès au logement au profit des agents OCP. De même, la masse salariale a dû être augmentée du fait de l'entrée en périmètre de l'Université Mohammed VI Polytechnique et OCP Africa courant 2016.

En 2016, l'effectif a enregistré une augmentation de 1% par rapport à fin décembre 2015 en passant de 20 709 à 20 980 agents. Cette hausse est due essentiellement au recrutement de nouveaux agents minoé par le départ à la retraite.

En 2017, Les charges de personnel ont augmenté de 502 millions de dirhams, soit +6,3% par rapport à l'exercice 2016. Cette variation concerne principalement le poste « Autres avantages au personnel » avec une hausse de 351 millions de dirhams relative aux mesures d'accompagnement d'accès au logement au profit des agents OCP.

La variation de l'effectif entre 2016 et 2017 est expliquée principalement par l'opération de la promotion des OE et TAMCA avec effet rétroactif depuis Septembre 2016.

Cette hausse a été en partie atténuée par l'impact des départs à la retraite de 638 agents en contrepartie d'un staffing de 333 agents et le renforcement de l'effectif chez l'Université Mohammed VI Polytechnique.

Résultat des co-entreprises

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat des coentreprises du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Paradeep Phosphates Limited	188	31	26	>100%	18,0%
Groupe Prayon	1	5	78	-86,4%	-93,6%
Pakistan Maroc Phosphore	83	88	159	-6,3%	-44,4%
Euro Maroc Phosphore	14	15	41	-4,6%	-64,8%
Indo Maroc Phosphore	57	-13	60	<-100%	<-100%
Dupont Ocp Operations Consulting	3	0	2	>100%	-99,8%
Jacobs Engineering S.A.	-2	-1	-5	-60%	75%
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan	-6	-2	-2	>100%	-35,7%
Résultat des co-entreprises	337	123	358	>100%	-65,6%

Source : OCP S.A

En 2016, les résultats des co-entreprises sont en baisse principalement suite à la baisse des résultats des sociétés Prayon, Pakistan Maroc Phosphore et Indo Maroc Phosphore.

En 2017, le résultat des co-entreprises a enregistré une variation positive considérable en passant de 123 MMAD en 2016 à 337 MMAD courant l'année 2017, principalement due à la hausse du résultat de Paradeep Phosphate Limited (188 MMAD en 2017 contre 31 MMAD en 2016) et Indo Maroc Phosphore (57 MMAD en 2017 contre -13 MMAD en 2016).

Autres produits et charges opérationnels récurrents

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat des autres produits et charges récurrents du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Résultat de change réalisé sur créances et dettes opérationnelles	-266	135	329	<-100%	-59,0%
Autres	-27	63	0	<-100%	>100%
Autres produits et charges opérationnels récurrents	-293	198	329	<-100%	-40,0%

Source : OCP S.A

Les autres produits et charges opérationnels récurrents se composent essentiellement des résultats de changes sur créances et dettes opérationnelles. L'évolution de ce poste est corrélée à l'évolution des parités dirhams/dollars américain. Le taux de change MAD/\$ est passé de 9,76 au 31 décembre 2015, à 9,80 au 31 décembre 2016 et à 9,69 en 2017.

III.4. RESULTAT OPERATIONNEL

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat opérationnel du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
EBITDA	12 722	12 776	17 659	-0,4%	-27,7%
<i>Marge sur ebitda (Ebitda/CA)</i>	<i>26,2%</i>	<i>30,1%</i>	<i>37,0%</i>	<i>-3,9 pts</i>	<i>-6,9 pts</i>
Amortissements et pertes de valeur	-6 150	-4 475	-3 840	37,4%	16,5%
Résultat opérationnel récurrent	6 572	8 301	13 820	-20,8%	-39,9%
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-1 107	-1 707	145	+35,1%	<-100%
RESULTAT OPERATIONNEL	5 465	6 594	13 965	-17,1%	-52,8%
<i>Marge opérationnelle RO/CA</i>	<i>11,3%</i>	<i>15,5%</i>	<i>29,2%</i>	<i>-4,2 pts</i>	<i>-13,7 pts</i>

Source : OCP S.A

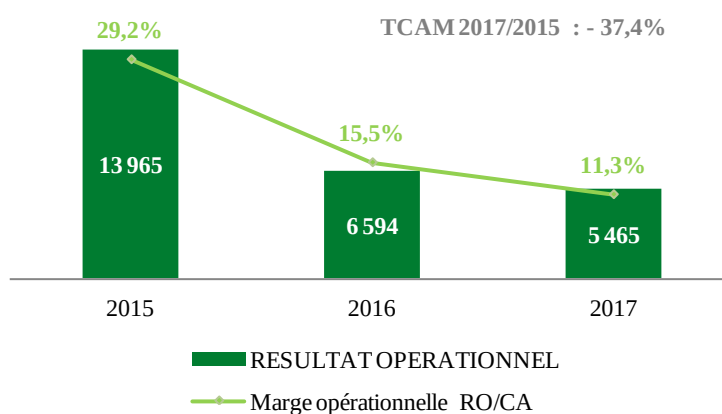
En 2016, le résultat opérationnel enregistre une baisse de -52,8% en passant de 13 965 MMAD à fin 2015 à 6 594 MMAD à fin 2016. Cette variation s'explique par la baisse de l'EBITDA (-4 883 MMAD soit -27,6%), accentuée par la baisse des autres produits et charges opérationnelles non récurrents (-1 707 MMAD en 2016 contre +145 MMAD en 2015).

En 2017, le résultat opérationnel enregistre une baisse de 17,1% en passant de 6 594 MMAD en 2016 à 5 465 MMAD. Cette diminution s'explique essentiellement par le maintien du même niveau d'EBITDA en contrepartie de la hausse de la ligne « Amortissements et pertes de valeur » de plus de 1 675 MMAD en 2017 par rapport à 2016, du fait de la mise en service des unités de production de JFC II et JFC III.

La marge opérationnelle à fin 2017 affiche une baisse de 4,3 points de base, en passant de 15,5% en 2016 à 11,3% en 2017.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du résultat opérationnel et de la marge opérationnelle sur les périodes 2015- 2017:

Evolution du résultat opérationnel entre 2015 et 2017 (MMAD)



Source : OCP SA

Amortissements et provisions

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des dotations nettes aux amortissements et aux provisions du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Dotations nettes aux amortissements	5 777	4 278	3 453	35,0%	23,9%
Dotations nettes aux provisions	373	198	387	88,9%	-48,9%
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	6 150	4 475	3 840	37,4%	16,6%

Source : OCP S.A

Courant 2016, OCP S.A a repris une provision pour redressement fiscal pour 74,5 MMAD, en contrepartie de la comptabilisation d'une charge d'impôt de 30 MMAD. Ce contrôle a concerné l'entité ex-Maroc Phosphore au titre de l'exercice 2011 (entité absorbée par OCP S.A en 2012).

Entre 2016 et 2017, les dotations nettes aux amortissements ont augmenté de 1 499 MMAD (+35,0%), principalement en raison de la mise en service des unités de production JFC 2 et JFC 3.

Autres produits et charges opérationnels non récurrents

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des autres produits et charges opérationnels non récurrents du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
+ Gains et pertes sur autres actifs	59	214	722	-72,5%	-70,4%
- Subventions et dons accordés	705	799	407	-11,8%	96,3%
+ Autres	-461	-1 122	-170	58,9%	<-100%
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-1 107	-1 707	145	35,1%	<-100%

Source : OCP S.A

Les produits et charges opérationnels non récurrents enregistrent une baisse de 1 852 millions de dirhams entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016.

En décembre 2016, l'OCP SA a fait l'objet d'une opération de vérification fiscale ayant porté sur les exercices de 2012 à 2015 pour l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu, et sur les exercices de 2008 à 2015 pour la TVA. Cette opération de contrôle fiscal a abouti un redressement fiscal de 950 millions de dirhams.

Les produits et charges opérationnels enregistrent une hausse de 600 millions de dirhams entre l'exercice 2016 et l'exercice 2017. Cette variation s'explique par :

- La réalisation courant l'exercice 2016 d'une plus-value de 259 millions de dirhams suite à la cession de la participation dans BCP.

III.5. RESULTAT FINANCIER

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat financier du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Charges d'intérêt sur emprunts	-1 372	-338	-338	>100%	0%
Charges d'intérêts sur location financement	-16	-8	-8	100%	0%
Coût de l'endettement brut	-1 388	-714	-591	94,5%	20,8%
Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	77	101	134	-23,8%	-24,6%
Autres produits d'intérêts	142	210	95	-32,4%	>100%
Produits financiers des placements de trésorerie	220	311	228	-29,3%	36,4%
Coût de l'endettement net	-1 168	-402	-363	>100%	10,7%
Résultat de change sur dettes et créances financières	2 901	-579	-2 189	<-100%	-73,6%
Autres produits et charges financiers	-880	-160	-986	<100%	-83,8%
RESULTAT FINANCIER	853	-1 142	-3 537	<-100%	+67,7%

Source : OCP S.A

En 2016, le résultat financier s'établit à -1 142 MMAD contre -3 537 MMAD en 2015 soit une hausse de 2 395 MMAD. Cette variation est expliquée par l'impact positif de la variation des taux de change moyens sur les emprunts et dettes financières libellés en dollar. En effet, la valeur du dollar a enregistré courant 2015 une forte augmentation en passant de 8,40 à fin décembre 2014 à 9,76 à fin décembre 2015. Cette valeur est restée pratiquement stable entre l'exercice 2015 et l'exercice 2016 (9,80 à fin décembre 2016)

L'amélioration du résultat financier du Groupe réalisé courant 2017 par rapport à 2016 est due principalement à la baisse du taux de change USD/MAD. Le taux de change moyen est passé de 9,76 courant 2015 à 9,80 en 2016, pour ensuite baisser à 9,69 en 2017.

III.6. RESULTAT NET

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat net du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
PRODUIT DES ACTIVITES OPERATIONELLES	48 503	42 471	47 747	14,2%	-11,0%
RESULTAT OPERATIONNEL	5 465	6 594	13 965	-17,1%	-52,8%
Marge opérationnelle RO/CA	11,3%	15,5%	29,2%	-4,3 pts	-13,7 pts
Coût de l'endettement brut	-1 388	-714	-591	94,5%	20,7%
Produits financiers des placements de trésorerie	220	311	228	-29,4%	36,3%
Coût de l'endettement net	-1 168	-402	-363	>100%	10,9%
Résultat de change sur opérations de financement	2 901	-579	-2 189	<-100%	-73,5%
Autres produits et charges financiers	-880	-160	-986	>100%	-83,7%
RESULTAT FINANCIER	853	-1 142	-3 537	<-100%	-67,7%
RESULTAT AVANT IMPOT	6 318	5 453	10 428	15,9%	-47,7%
Marge avant impôts (RAI/CA)	13,0%	12,8%	21,8%	0,2 pts	-9,0 pts
Impôts	-1 629	-1 673	-2 418	-2,6%	-30,8%
RESULTAT NET DE LA PERIODE	4 689	3 780	8 010	24,1%	-52,8%
Marge nette (RN/CA)	9,7%	8,9%	16,8%	0,8 pts	-7,9 pts
Résultat net part du Groupe	4 567	3 779	8 011	20,9%	-52,8%
Résultat net part, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	-122	-1	0	>100%	<-100%
RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION en dirhams	53	46	98	16,2%	-52,9%

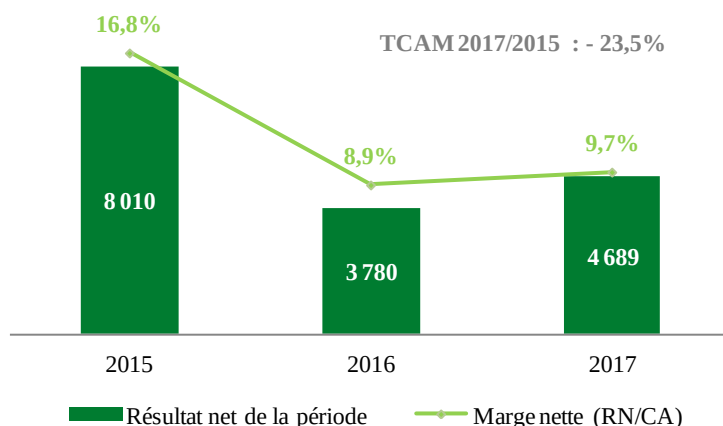
Source : OCP S.A

En 2016, le résultat net du groupe OCP affiche une baisse de 4 230 MMAD (soit -52,8%) par rapport à 2015, essentiellement suite à la baisse de l'EBITDA (- 4 883 MMAD) accentuée par la baisse des éléments non courants (-1 852 MMAD).

En 2017, le résultat net enregistre une augmentation de +909 MMAD par rapport au résultat net en 2016, en passant de 3 780 MMAD à 4 689 MMAD, en raison de l'effet compensé de la baisse du résultat opérationnel (-17,1% soit -1 129MMAD par rapport à 2016), et de l'augmentation du résultat financier (+853 MMAD réalisé en 2017 par rapport à -1 142 MMAD réalisé en 2016).

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution du résultat net et de la marge nette :

Evolution du résultat net (MMAD) et de la marge nette (%) de 2015 à 2017



Source : OCP SA

En 2016, le taux de marge nette recule de 7,9 points comparativement à 2015 pour s'établir à 8,9% contre 17%. Cette baisse est liée principalement à la baisse du résultat opérationnel à fin 2016.

En 2017, le taux de marge nette augmente de 0,8 point de base comparativement à 2016, afin de s'établir à 9,7% contre 8,9%. Cette légère hausse est due essentiellement à la non corrélation des performances de deux indicateurs (le résultat net augmente de 909 MMAD par rapport à la variation de +6 032 MMAD du chiffre d'affaires du groupe).

III.7. RESULTAT GLOBAL

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat global du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Résultat Net	4 689	3 780	8 010	24,0%	-52,8%
Ecart actuariels	130	-31	-62	>100%	+50,0%
Impôts	-24	5	12	<-100%	-58,3%
Eléments non recyclables en résultat	107	-26	-51	>100%	+49,0%
Réévaluation des actifs disponibles à la vente		-235	-479	100,0%	+50,9%
Ecart de conversion	-73	16	13	<-100%	23,1%
Impôts		49	96	-100,0%	-49,0%
CFH	-13	-10	-2	-30,0%	<-100%
Eléments recyclables en résultat	-86	-181	-373	+52,5%	+51,5%
Produits et charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres	20	-207	-423	<-100%	+51,1%
Résultat global consolidé	4 710	3 573	7 587	31,8%	-52,9%
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>4 588</i>	<i>3 572</i>	<i>7 587</i>	<i>28,4%</i>	<i>-52,9%</i>
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>122</i>	<i>1</i>		<i>>100%</i>	<i>Ns</i>

Source : OCP S.A

En 2016, le résultat global s'établit à 3 573 MMAD contre 7 587 MMAD en 2015, évolution attribuable principalement au recul du résultat net et au reclassement de gains comptabilisés en capitaux propres vers le résultat pour -259 MMAD lié à la cession des titres BCP.

Le résultat global réalisé courant 2017 ressort à 4 710 MMAD contre 3 573 MMAD réalisé en 2016. Cette évolution est due principalement à l'augmentation du résultat net et celle des écarts actuariels. La cession des titres BCP à fin 2016 a conduit au recyclage de la plus-value latente en résultat pour 259 millions de dirhams.

IV. SEGMENTS OPERATIONNELS

La présentation de l'information sectorielle du Groupe s'effectue par axe de production, conformément à l'organisation et au reporting interne du Groupe :

- Axe Nord (Khouribga – Jorf Lasfar) : Cet axe abrite la plateforme intégrée de transformation chimique de phosphate. Le phosphate extrait à Khouribga est transporté par Slurry Pipeline à Jorf Lasfar où il sera transformé en acide et en engrais. L'exportation des produits finis s'effectue au niveau du port OCP de Jorf Lasfar.
- Axe Centre (Yousseoufia et Benguérir – Safi et Phosboucraâ) : cet axe regroupe respectivement :
 - ✓ La plateforme intégrée de transformation chimique de phosphate. Le phosphate extrait à Yousseoufia et à Benguérir est transporté par voie ferroviaire à Safi où il est transformé en acide et en engrais. L'exportation des produits finis s'effectue au niveau du port de Safi et,
 - ✓ Le site d'extraction à Phosboucraâ. Le Phosphate qui y est extrait, est transporté par convoyeur au centre de traitement à Laâyoune, puis exporté par voie maritime à partir du port de Laâyoune.
 - ✓ Siège et autres activités : reprennent les activités Corporate ainsi que les activités des entités internationales.

Au sein d'OCP S.A., le transfert des phosphates de l'activité Roche vers l'activité Chimie est valorisé au coût de revient.

La performance de chaque segment opérationnel est évaluée à travers ses résultats

IV.1. INFORMATION SECTORIELLE DE L'EXERCICE 2015

Le tableau ci-dessous détaille le résultat opérationnel du Groupe OCP par segment opérationnel sur l'exercice 2015 :

En MMAD	Axe nord	Axe centre	Siège et autres activités	Eliminations inter-secteurs ⁶⁰	Exercice 2015
Produit des activités ordinaires	33 671	14 714	1 196	-1 834	47 747
Résultat opérationnel récurrent	13 276	5 143	- 4 603	-	13 820
Autres produits et charges non récurrents	568	-118	-305	-	145
Résultat opérationnel	13 844	5 025	- 4 908	-	13 965

Source : OCP S.A

IV.2. INFORMATION SECTORIELLE DE L'EXERCICE 2016

Le tableau ci-dessous détaille le résultat opérationnel du Groupe OCP par segment opérationnel sur l'exercice 2016 :

En MMAD	Axe nord	Axe centre	Siège et autres activités	Eliminations inter-secteurs ⁴⁰	Exercice 2016
Produit des activités ordinaires	29 538	12 628	1 856	-1 552	42 471
Résultat opérationnel récurrent	8 748	3 417	-3 865	-	8 301
Autres produits et charges non récurrents	-45		-1 662	-	-1 707
Résultat opérationnel	8703	3417	-5 527	-	6 594

Source : OCP S.A

IV.3. INFORMATION SECTORIELLE DE L'EXERCICE 2017

Le tableau ci-dessous détaille le résultat opérationnel du Groupe OCP par segment opérationnel sur l'exercice 2017 :

En MMAD	Axe Nord	Axe Centre	Siège et autres activités	Eliminations inter-secteurs ¹	Total consolidé de l'exercice 2017
Produit des activités ordinaires	36 897	11 253	2 403	-2 051	48 503
Résultat opérationnel récurrent	9 343	2 340	-5 111		6 572
Autres produits et charges non récurrents	293	-375	-1 026		-1 107
Résultat opérationnel	9 636	1 965	-6 136	0	5 465

Source : OCP S.A

⁶⁰ Relatives à l'annulation des transactions entre les filiales et les coentreprises consolidées

V. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE DU GROUPE OCP

Le tableau suivant présente les principaux postes du bilan consolidé du Groupe pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
ACTIF					
Actifs courants					
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	8 419	11 017	9 246	-23,6%	19,1%
% bilan	5,5%	7,3%	6,5%	-1,8pts	+0,8 pts
Actifs financiers de trésorerie	2 709	4 885	7 097	-44,5%	-31,2%
Stocks	10 343	9 956	10 224	3,9%	-2,6%
% bilan	6,7%	6,6%	7,2%	-0,1 pts	-0,6 pts
Créances clients	6 036	5 047	5 409	19,6%	-6,7%
% bilan	3,9%	3,3%	3,8%	-0,6pts	-0,5pts
Autres actifs courants	10 204	10 724	10 836	-4,9%	-1,0%
Total actifs courants	37 711	41 629	42 812	-9,4%	-2,8%
% bilan	24,5%	27,6%	30,2%	-3,1 pts	-2,6 pts
Actifs non courants					
Actifs financiers non courants	15 215	13 344	11 227	14,0%	18,9%
Participations dans les co-entreprises	3 726	3 464	3 436	7,6%	0,8%
Actifs d'impôt différé	16	12	195	NA	-94,1%
Immobilisations corporelles	97 015	92 234	83 981	5,2%	9,8%
% bilan	63,0%	61,1%	59,2%	+1,9 pts	+1,9 pts
Immobilisations incorporelles	322	230	187	40,1%	22,8%
Total actifs non courants	116 293	109 283	99 027	6,4%	10,4%
% bilan	75,5%	72,4%	69,8%	+3,1 pts	+2,6 pts
Total Actif	154 005	150 911	141 839	2,0%	6,4%

Source : OCP S.A

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
PASSIF					
Passifs courants					
Emprunts et dettes financières courants	7 935	5 954	4 798	33,3%	24,1%
% bilan	5,2%	3,9%	3,4%	+1,2 pts	+0,6 pts
Dettes financières résultantes des opérations Murabaha	818			NA	NA
Provisions courantes	263	188	142	40,4%	31,7%
Dette fournisseurs	13 706	14 370	13 945	-4,6%	3,04%
% bilan	8,9%	9,5%	9,8%	-0,6 pts	-0,3 pts
Autres passifs courants	5 268	5 159	7 412	2,1%	-30,4%
Total passifs courants	27 991	25 670	26 298	9,0%	-2,4%
% bilan	18,2%	17,0%	18,5%	-1,2 pts	-1,5 pts
Emprunts et dettes financières non courants	46 244	47 967	46 792	-3,6%	2,5%
% bilan	30,0%	31,8%	33,0%	-1,8 pts	-1,2 pts
Provisions non courantes pour avantages au personnel	4 307	4 562	4 477	-5,6%	1,9%
Autres provisions non courantes	521	445	449	17,2%	-1,0%
Passifs d'impôt différé	1 112	462	45	140,6%	937,6%
Total passifs non courants	52 184	53 436	51 763	-2,3%	3,2%
% bilan	33,9%	35,4%	36,5%	-1,5pts	-1,1 pts
Capital social	8 288	8 288	8 288	0,0%	0,0%
Primes liées au capital	18 698	18 698	18 698	0,0%	0,0%
Réserves consolidées part groupe	40 858	39 570	28 781	3,3%	37,5%
Résultat net part groupe	4 567	3 779	8 011	20,8%	-52,8%
Total Capitaux propres part du Groupe	72 411	70 335	63 776	3,0%	10,3%
Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	1 419	1 470	3	-3,5%	NA
Total Capitaux propres	73 830	71 805	63 779	2,8%	12,6%
% bilan	47,9%	47,6%	45,0%	+0,4 pts	+2,6 pts
Total passif et capitaux propres	154 005	150 911	141 839	2,0%	6,4%

Source : OCP S.A

V.1. ACTIFS COURANTS

Le tableau ci-dessous détaille les actifs courants du Groupe OCP sur les exercices 2015, 2016 et 2017:

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
ACTIF					
Actifs courants					
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	8 419	11 017	9 246	-23,6%	19,1%
Actifs financiers de trésorerie	2 709	4 885	7 097	-44,5%	-31,2%
Stocks	10 343	9 956	10 224	3,9%	-2,6%
Créances clients	6 036	5 047	5 409	19,6%	-6,7%
Autres actifs courants	10 204	10 724	10 836	-4,9%	-1,0%
Total actifs courants	37 711	41 629	42 812	-9,4%	-2,8%

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2016, les actifs courants s'élèvent à 41 629 MMAD en baisse de 3% par rapport au 31 décembre 2015 suite à l'effet de :

- La progression de la trésorerie et équivalents de trésorerie de 19% en passant de 9 246 MMAD à fin décembre 2015 à 11 017 MMAD à fin décembre 2016 ;
- La baisse des actifs financiers de trésorerie de 31 % qui se chiffrent à 4 885 MMAD au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, les actifs courants s'élèvent à 37 711 MMAD, soit une baisse de -9% par rapport au 31 décembre 2016. Cette baisse s'explique par :

- La baisse de la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » de -23,6%, en passant de 11 017 MMAD en décembre 2016 à 8 491 MMAD à fin décembre 2017 ;
- La baisse des autres actifs courants de -520 MMAD entre décembre 2016 et décembre 2017 expliquée principalement par une baisse de 789 MMAD de créances d'impôt exigible qui correspondent aux acomptes d'impôts sur les sociétés à imputer en fin d'exercice.

Actifs financiers courants

L'évolution des actifs financiers courants sur les exercices 2015, 2016, et 2017 se détaille comme suit :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Disponibilités	3 670	5 697	1 387	-35,6%	>100%
Equivalents de trésorerie	4 750	5 319	7 859	-10,7%	-32,3%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 419	11 017	9 246	-23,6%	19,1%
Actifs financiers de trésorerie	2 709	4 885	7 097	-44,5%	-31,2%
Total des actifs financiers courants	11 128	15 902	16 343	-30,0%	-2,7%

Source : OCP S.A

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme (échéance inférieure à trois mois). Ils correspondent à des placements à court terme en instruments monétaires évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Les actifs financiers de trésorerie correspondent essentiellement à des dépôts à terme supérieurs à trois mois contractés principalement par OCP SA pour 2,7 milliards au 31 décembre 2017 contre 4,8 milliards au 31 décembre 2016.

Il s'agit des placements dont les conditions de maturité et de revenu sont déterminées lors de leur mise en place et que le Groupe a l'intention et les moyens de conserver jusqu'à leurs échéances. Ils sont évalués au coût amorti. La rémunération des dépôts à terme est comptabilisée en résultat financier.

Stocks

Le détail des stocks pour les exercices 2015, 2016 et 2017, est présenté ci-dessous :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Matières et fournitures consommables	3 224	2 849	3 306	13,2%	-13,8%
dont dépréciation	-1 450	-1 391	-1 176	4,2%	18,3%
Produits d'en-cours	4 150	3 850	3 148	7,8%	22,3%
dont dépréciation	0	0	-17	NA	NA
Produits intermédiaires et produits résiduels	569	605	963	-5,9%	-37,2%
dont dépréciation	0	-11	-1	-95,8%	>100%
Produits finis	2 400	2 652	2 808	-9,5%	-5,5%
dont marchandises	-1	8	8	<-100%	NA
dont dépréciation	-231	-49	-95	>100%	-48,7%
Total des stocks	10 343	9 956	10 224	3,9%	-2,6%

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2016, le stock du Groupe reste quasiment stable par rapport au 31 décembre 2015 avec une légère baisse de 2,6%.

Les stocks à fin décembre 2017 ont enregistré une hausse de 387 millions de dirhams par rapport à fin décembre 2016 expliquée principalement par une augmentation de 375 millions de dirhams du stock de matières et fournitures consommables dont notamment le stockage de l'ammoniac.

A noter par ailleurs qu'une provision de dépréciation de certains stocks d'engrais a été enregistrée courant l'exercice 2017 pour 220 millions de dirhams.

Créances clients

Le détail des créances clients pour les exercices 2015, 2016 et 2017 est présenté ci-dessous :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Créances clients facturées	6 276	5 269	5 569	19,1%	-5,4%
Provisions - créances clients	-240	-222	-160	8,1%	38,8%
Créances clients nettes	6 036	5 047	5 409	19,6%	-6,7%

Source : OCP S.A

Les créances clients enregistrent une hausse de 989 millions de dirhams entre 2016 et 2017 en corrélation avec la hausse du chiffre d'affaire.

L'état des échéances des créances clients nettes au 31 décembre 2017 est détaillé comme suit :

En MMAD	Créances non échues	Créances échues			Total
		< 30 Jours	30 - 180 Jours	plus de 180 jours	
Créances clients nettes	4 564	59	421	992	6 036

Source : OCP S.A

Un suivi rigoureux des créances clients est effectué régulièrement lors du comité de créances afin d'anticiper tout retard de paiement, de déterminer les risques de non recouvrement et de procéder le cas échéant à la dépréciation de ces créances.

Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants pour les exercices 2015, 2016 et 2017 est présenté ci-dessous :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	3 047	3 414	4 016	-10,8%	-15,0%
Personnel	58	44	47	31,8%	-6,4%
Organismes sociaux	268	213	145	25,8%	46,5%
Etat (hors impôt sur les sociétés)	5 703	5 200	5 802	9,7%	-10,4%
Créances d'impôt exigible	106	895	46	-88,2%	>100%
Autres débiteurs	1 022	957	779	6,8%	22,8%
Total des autres actifs courants	10 204	10 724	10 836	-4,8%	-1,0%

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2016, le total des autres actifs courants reste quasiment stable par rapport au 31 décembre 2015 avec une légère baisse de 1,0%.

La ligne « Etat hors impôt sur les sociétés » regroupe principalement les lignes de TVA, la part courante du crédit de TVA, la taxe sur les exploitations minières, la contribution à la cohésion sociale (seulement pour l'exercice 2015. Cette contribution a été annulée à partir du 1er janvier 2016) et autres impôts et taxes. La part non courante du crédit TVA récupérable sur une période dépassant un an est comptabilisée dans « autres actifs financiers non courants ».

L'échéancier de ces créances d'impôts et taxes au 31 décembre 2016 est détaillé dans le tableau suivant :

(en millions de dirhams)	Total	Echus			
		Non échu	< 30 Jours	30 - 120 jours	> 120 jours
Etat, TVA	2 960	2 943	4		12
Crédit de TVA - Part courante	2 129	2 051			78
Etat, Autres impôts et taxes	111	78			33
Total	5 200	5 072	4		123

Source : OCP S.A

A fin décembre 2017, les autres actifs courants reculent de 520 millions de dirhams par rapport à fin décembre 2016. Cette baisse est expliquée principalement par une diminution de 789 millions de dirhams des créances d'impôt exigible qui correspondent aux acomptes d'impôt sur les sociétés à imputer pour la fin de l'exercice.

La ligne « Etat hors impôt sur les sociétés » regroupe principalement la TVA récupérable, la part courante du crédit de TVA, la taxe sur les exploitations minières et autres impôts et taxes.

L'échéancier de ces créances d'impôts et taxes au 31 décembre 2017 est détaillé dans le tableau suivant :

(en millions de dirhams)	Total	Echus			
		Non échu	< 30 Jours	30 - 120 jours	> 120 jours
Etat, TVA	2 829	2 770	0	2	55
Crédit de TVA - Part courante	2 729	1 118		1 587	23
Etat, Autres impôts et taxes	145	83		0	62
Total	5 703	3 971	0	1 589	140

Source : OCP S.A

V.2. ACTIFS NON COURANTS :

Le tableau ci-dessous détaille les actifs non courants du Groupe OCP sur les exercices 2015 et 2016 et 2017 :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Actifs non courants					
Actifs financiers non courants	15 215	13 344	11 227	14,0%	18,9%
Participations dans les co-entreprises	3 726	3 464	3 436	7,6%	0,8%
Actifs d'impôt différé	16	12	195	NA	-94,1%
Immobilisations corporelles	97 015	92 234	83 981	5,2%	9,8%
Immobilisations incorporelles	322	230	187	40,1%	22,8%
Total actifs non courants	116 293	109 283	99 027	6,4%	10,4%

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2016, les actifs non courants affichent un solde de 109 283 MMAD avec une hausse de 10% par rapport au 31 décembre 2015 sous l'effet de :

- La progression des actifs financiers non courants qui augmentent de 2 117 MMAD suite au reclassement de la partie non courante du crédit de TVA récupérable vers autres actifs non courants ;
- La hausse de 10% des immobilisations corporelles qui passent de 83 981 MMAD au 31 décembre 2015 à 92 234 MMAD au 31 décembre 2016 toujours dans le cadre du programme d'investissement du Groupe.

Au 31 décembre 2017, les actifs non courants enregistrent une hausse de 6% par rapport à fin décembre 2016, en passant de 109 283 MMAD au 31 décembre 2016 à 116 294 MMAD au 31 décembre 2017 sous l'effet de la hausse des immobilisations corporelles (+4,781 Milliards de MAD) par rapport au 31 décembre 2016 dans le cadre du programme d'investissement du groupe.

Actifs financiers non courants

Le tableau ci-dessous détaille les actifs financiers non courants du Groupe OCP sur les exercices 2015, 2016 et 2017 :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Actifs financiers disponibles à la vente	495	571	1 215	-13,4%	-53,0%
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	27	27	17	0,0%	57,3%
Créances sur cession d'immobilisations	42	87	139	-51,4%	-37,8%
Crédit de TVA	14 575	12 526	9 699	16,4%	29,1%
Autres créances financières	76	133	156	-43,0%	-14,7%
Total des actifs financiers non courants	15 215	13 344	11 227	14,0%	18,9%
<i>en % du total bilan</i>	<i>9,9%</i>	<i>8,8%</i>	<i>7,9%</i>		

Source : OCP S.A

Les actifs financiers non courants s'élèvent à 13 344 MMAD au 31 décembre 2016 contre 11 227 MMAD au 31 décembre 2015 soit une hausse de 2 118 MMAD. Cette variation s'explique par une hausse 2 828 MMAD dans la ligne du crédit de TVA récupérable sur une période dépassant un an.

Au 31 décembre 2017, le total des actifs financiers non courants affichent une hausse de 14% (+ 1,871 milliard de MAD) par rapport au 31 décembre 2016, en passant de 13 344 MMAD à 15 215 MMAD à fin décembre 2017. Cette variation s'explique essentiellement par la hausse de la ligne « Crédit de TVA ».

La part non courante du crédit TVA récupérable est comptabilisée dans « autres actifs financiers non courants ». A noter que le montant du crédit de TVA s'élève à 19,8 milliards de dirhams à fin décembre 2017. Suite à un changement d'estimation, ce crédit de TVA fait l'objet d'une actualisation sur une période prévisionnelle de 10 ans. La charge nette d'actualisation au titre de l'exercice 2017 est de -851 millions de dirhams contre -173 millions réalisé en 2016.

Participations dans les co-entreprises

Le tableau ci-dessous détaille les participations dans les co-entreprises sur la période 2015 - 2017:

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
PPL	1 079	910	883	18,6%	3,1%
Groupe PRAYON	1 061	1 048	1 070	1,3%	-2,1%
PAKISTAN MAROC PHOSPHORE	764	701	633	9,0%	10,8%
Euro Maroc Phosphore	141	167	167	-15,7%	-0,3%
Indo Maroc Phosphore	348	300	342	16,1%	-12,5%
Dupont Ocp Operations Consulting	20	18	18	14,9%	0,0%
JACOBS ENGINEERING	19	21	23	-10,0%	-5,9%
Société d'aménagement et de développement de Mazagan	294	300	301	-1,9%	-0,5%
Participation dans les co-entreprises	3 726	3 464	3 437	7,6%	0,8%

Source : OCP S.A

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles sur la période 2015 –2017 :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Terrains	4 983	5 012	4 680	-0,6%	7,1%
Constructions	24 885	26 006	18 505	-4,3%	40,5%
Installations techniques, matériel et outillage	63 141	52 768	44 610	19,7%	18,3%
Matériel de transport	259	269	271	-3,8%	-0,5%
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	1 512	1 275	738	18,5%	72,8%
Autres immobilisations corporelles	2 235	6 904	15 177	-67,6%	-54,5%
Total des immobilisations corporelles	97 015	92 234	83 981	5,2%	9,8%
<i>en % du total bilan</i>	<i>63,0%</i>	<i>61,1%</i>	<i>59,2%</i>		
Immobilisations en recherche et développement	47	6	8	>100%	-23,9%
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	21	19	20	10,1%	-5,6%
Licences et Logiciels	273	96	67	>100%	44,1%
Autres immobilisations incorporelles	-21	108	92	<-100%	17,5%
Total des immobilisations incorporelles	321	230	187	39,7%	22,9%
<i>en % du total bilan</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,1%</i>		

Source : OCP S.A

Au cours de l'exercice 2016, les immobilisations corporelles ont progressé de 8 253 MMAD (+9,8%). Cette variation porte essentiellement sur les installations techniques, matériel et outillage pour 8 158 MMAD ainsi que les constructions pour 7 501 MMAD.

Les principales augmentations de l'exercice 2016 portent sur les projets de construction des unités de production d'engrais JFC II, JFC III et JFC IV et d'un port à Jorf Lasfar, le développement et équipement d'une plateforme chimique via le projet intégré « JORF PHOSPHATE HUB », la réalisation sur le site Beni Amir d'une laverie pour le traitement des phosphates et l'équipement de la mine afin d'augmenter la capacité d'extraction, ainsi que la construction de l'Université Mohammed VI Polytechnique et du lycée d'excellence.

Au cours de l'exercice 2017, les immobilisations corporelles ont progressé de 4 781 MMAD (+5,2%). Cette variation porte essentiellement sur les installations techniques, matériel et outillage pour 10 373 MMAD.

Les principales augmentations réalisées courant l'année 2017 concernent les deux activités Mine et Chimie et portent sur les projets suivants :

Pour l'activité Mine :

- Construction d'une nouvelle ligne complète de production à la laverie Merah (capacité de 3 millions de tonnes par an) en qualités haute, moyenne et basse teneur ;

- Ouverture de la nouvelle mine de Béni Amir ayant une capacité de production de 5,5 millions de tonnes par an de phosphate en mode sélectif ;
- Mise en exploitation de la trémie semi-mobile II et amélioration du fonctionnement de la trémie semi-mobile I.

Pour l'activité Chimie :

- Continuité des investissements au niveau des JFC's à Jorf Lasfar, pour un total de 2,3 Milliards de MAD, essentiellement sur les JFCs 3 et 4;

Chaque unité intégrée de production d'engrais comprend :

- ✓ Une ligne sulfurique : 4 200 TMH/J d'acide sulfurique
 - ✓ Une centrale thermique de capacité 62 MW
 - ✓ Une ligne d'acide phosphorique de capacité 1 400 T P₂O₅ /J en (450 KT/an)
 - ✓ Une ligne d'engrais de capacité 3 000 T/J (1 MT/an d'équivalent DAP)
 - ✓ Un ensemble de bâtiments et de stockage
- Construction de 2 nouvelles lignes sulfuriques avec centrale intégrée. En 2017, l'avancement de la construction de la Ligne SAP D est estimé à 33%.
 - Adaptation des installations de l'atelier phosphorique pour réceptionner la pulpe. Revamping de l'atelier phosphorique de MP 3&4 pour usage de la pulpe de phosphate transportée par pipeline depuis la mine de Khouribga, et construction d'une nouvelle unité de 1400 T P₂O₅/J pour compenser le manque à produire des unités pendant les travaux d'adaptation.

V.3. CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des capitaux propres consolidés sur la période 2015- 2017 :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Capital social	8 288	8 288	8 288	0,0%	0,0%
Primes liées au capital	18 698	18 698	18 698	0,0%	0,0%
Réserves consolidées part groupe	40 858	39 570	28 780	3,3%	37,5%
Résultat net part groupe	4 567	3 779	8 011	20,8%	-52,8%
Total Capitaux propres part du Groupe	72 411	70 335	63 776	3,0%	10,3%
Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	1 419	1 470	3	-3,5%	NA
Total Capitaux propres	73 830	71 805	63 779	2,8%	12,6%

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres consolidés s'établissent à 71 805 MMAD du fait d'un résultat net de l'exercice pour 3 779 MMAD et d'une émission obligataire subordonnée perpétuelle d'un montant de 5 milliards de dirhams reclassée en réserves consolidées part groupe, conformément à la norme IAS32.11.

En 2017, les capitaux propres affichent un total de 73 830 MMAD, soit une augmentation de 2,1 milliards de MAD par rapport à 2016. Cette variation s'explique essentiellement par l'effet résultat net part groupe de la période (4,5 milliards de MAD), minorés de la distribution de 1,661 milliard de MAD de dividendes.



V.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En MMAD	Capital social	Primes liées au capital	Ecart actuariel	Titres super subordonnés	Autres réserves consolidées	Ecart de conversion	Actifs disponibles à la vente	Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sur co-entreprises (variation CFH)	Résultat net	Total capitaux propres Part Groupe	Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2014	8 288	18 698	(2 400)		27 223	(178)	570	16	5 077	57 294	296	57 589
Affectation du résultat de l'exercice 2014					5 077				(5 077)	-		-
Résultat global consolidé de l'exercice 2015			(51)			13	(383)	(2)	8 011	7 587	(0)	7 587
Variation de périmètre										-	(292)	- 292
Dividendes versés					(1 240)					(1 240)		- 1 240
Autres					134					134	(0)	134
Capitaux propres au 31 décembre 2015	8 288	18 698	(2 450)	-	31 195	(165)	186	14	8 011	63 776	3	63 779
Affectation du résultat de l'exercice 2015					8 011				(8 011)	-		-
Annulation actions propres										-		-
Résultat global consolidé de l'exercice 2016			(26)	-		16	(186)	(10)	3 779	3 572	1	3 573
Emission titres super subordonnés				5 000						5 000		5 000
Coupons titres super subordonnés				(4)						(4)		(4)
Variation de périmètre					536					536	1 467	2 003
Dividendes versés					(2 478)					(2 478)		- 2 478
Autres					(67)					(67)		- 67
Capitaux propres au 31 décembre 2016	8 288	18 698	(2 477)	4 996	37 197	(149)	0	3	3 779	70 335	1 470	71 805
Affectation du résultat de l'exercice 2016					3 779				(3 779)	-		-
Annulation actions propres										-		-
Résultat global consolidé de l'exercice 2017			107	-		(73)	-	(13)	4 567	4 588	122	4 710
Emission titres super subordonnés										-		-
Coupons titres super subordonnés				(179)						(179)		(179)
Variation de périmètre					-					-		-
Dividendes versés					(1 661)					(1 661)	(170)	(1 831)
Autres*					(672)					(672)	(3)	- 675
Capitaux propres au 31 décembre 2017	8 288	18 698	(2 370)	4 817	38 642	(223)	0	(9)	4 567	72 411	1 419	73 830

Source : OCP S.A

*Comprend principalement un ajustement cumulé sur plusieurs exercices des dotations aux amortissements des installations techniques

V.5. DETTES FINANCIERES ET ENDETTEMENT FINANCIER NET

Dettes financières

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes financières sur la période 2015 - 2017 :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Crédits gouvernementaux	67	65	66	2,7%	-1,4%
Crédits bancaires long terme part moins d'un an	5 288	5 336	3 810	-0,9%	40,1%
Dettes de location financement part moins d'un an	110	96	331	14,2%	-70,9%
Emission obligataire	2 000			Ns	Ns
Dettes financières résultantes des opérations Murabaha*	818			Ns	Ns
Découvert bancaire	33	8	176	>100%	-95,5%
Intérêts courus non échus	437	449	415	-2,7%	8,2%
Total dettes financières courantes	8 753	5 954	4 798	47%	24%
Crédits gouvernementaux	449	493	565	-9,0%	-12,7%
crédits bancaires long terme part plus d'un an	19 172	17 012	15 633	12,7%	8,8%
Emission obligataire	26 010	30 157	29 607	-13,8%	1,9%
Dettes de location financement part plus d'un an	239	305	986	-21,6%	-69,1%
Autres crédits	373			Ns	Ns
Total dettes financières non courantes	46 243	47 966	46 792	-3,6%	2,5%
Endettement financier brut	54 997	53 921	51 590	2,0%	4,5%
en % du total bilan	35,7%	35,7%	36,4%		

Source : OCP S.A

*Murabaha : Il s'agit des opérations commerciales et financières réalisées avec ITFC (International Islamic Trade Finance Corporation). Ces opérations portent sur le financement d'achat des matières premières.

Au 31 décembre 2016, les dettes financières ont enregistré une hausse de 2 330 MMAD (soit 4,5%) en passant de 51 590 MMAD à fin décembre 2015 à 53 921 MMAD à fin décembre 2016. Cette variation est due essentiellement à une augmentation de 1 526 MMAD des crédits financiers contractés pour financer les opérations courantes du Groupe et une augmentation de 1 378 MMAD sur les crédits financiers part plus d'un an.

Ci-après une description des autres principaux contrats de financement du Groupe au 31 décembre 2016 :

- En août 2016, OCP SA a conclu un emprunt d'un montant global de 2 milliards de dirhams à taux d'intérêt fixe et à échéance Juin 2021 avec la Banque Marocaine du Commerce Extérieur. L'encours au 31 décembre 2016 de cette ligne est de 500 millions de dirhams.
- En juin 2016, deux tirages de 700 millions de dirhams chacun ont été réalisés sur la convention conclue avec la Société Générale Marocaine des Banques d'un montant global de 1,5 milliard de dirhams en date du 14 janvier 2015. L'encours au 31 décembre 2016 de cette ligne est de 1,125 milliard de dirhams.
- En avril 2016, OCP SA a conclu un emprunt d'un montant global de 1 milliard de dirhams à taux d'intérêt fixe et à échéance avril 2021 avec le Crédit du Maroc. L'encours au 31 décembre 2016 de cette ligne est de 900 millions de dirhams.
- En 2016, quatre tirages d'un total de 46,3MUSD ont été réalisés sur la convention BID d'un montant global de 150MUSD, signé le 27 février 2013, relative au financement du projet d'extension et réhabilitation du port de Jorf Lasfar. L'encours au 31 décembre 2016 de cette ligne est de 138MUSD.
- En 2016, deux tirages de 675 millions de dirhams chacun ont été réalisés sur la convention conclue avec la Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie d'un montant global 1,5 milliard de dirhams en date du 16 janvier 2015 à taux d'intérêt fixe et à échéance janvier 2021. L'encours au 31 décembre 2016 de cette ligne est de 1 485 milliard de dirhams.
- En 2016, deux tirages de 500 millions de dirhams chacun ont été réalisés sur la convention conclue avec la Banque Centrale Populaire d'un montant global de 2 milliards de dirhams

en date du 19 mars 2015 à taux d'intérêt fixe et à échéance mars 2020. L'encours au 31 décembre 2016 de cette ligne est de 2 milliards de dirhams.

- En Juillet 2016, un tirage de 44,4 MUSD a été réalisé sur la convention BEI d'un montant global de 200 MEUR, signée en décembre 2011, relative au financement des laveries MEA et El Hallassa et les lignes sulfuriques de Jorf Lasfar. L'encours au 31 décembre 2016 de cette ligne est de 221 MUSD.
- En août 2015, un tirage de 178.8MUSD a été réalisé sur la convention KFW d'un montant global de 271MUSD, signée en septembre 2013, relative au financement du Programme Eau et adaptations MEA et DAOUI. L'encours au 31 décembre 2016 de cette ligne est de 254USD.

Au 31 décembre 2017, les dettes financières ont enregistré une hausse de 1 076 millions de dirhams (soit +2%) en passant de 53 921 MMAD à fin décembre 2016 à 54 997 MMAD à fin décembre 2017. Cette variation est due essentiellement à une augmentation de 2 800 MMAD des dettes financières courantes contractés pour financer les opérations courantes du Groupe, essentiellement l'émission obligataire de 2 000 millions de dirhams, et un recul de 1 723 MMAD sur dettes financières non courantes.

Ci-après une description des principaux contrats de financement du Groupe conclus courant l'exercice 2017 :

- Au 2^{ème} semestre 2017, trois tirages d'un total de 130 millions d'euros ont été réalisés sur la convention BEI d'un montant global de 130 millions d'euros, signée le 08 Octobre 2012. L'encours au 31 Décembre 2017 de cette ligne est de 130 millions d'euros.
- En novembre 2017, un tirage de 500 millions de dirhams a été réalisé sur la convention conclue avec CDM d'un montant global de 1,5 milliard de dirhams. L'encours au 31 décembre 2017 de cette ligne est de 1,2 milliard de dirhams.
- En août 2017, OCP SA a conclu un emprunt d'un montant global de 1,5 milliard de dirhams à taux d'intérêt fixe et à échéance Août 2024 avec la SGMB. L'encours au 31 décembre 2017 de cette ligne est de 1,5 milliard de dirhams.
- En juin 2017, OCP SA a conclu un emprunt d'un montant global de 3 milliards de dirhams à taux d'intérêt fixe et à échéance Juin 2024 avec AWB. L'encours au 31 décembre 2017 de cette ligne est de 3 milliards de dirhams.
- Au 1^{er} semestre 2017, deux tirages d'un total de 12,3 millions USD ont été réalisés sur la convention BID d'un montant global de 150 millions USD, signée le 27 février 2013, relative au financement du projet d'extension et réhabilitation du port de Jorf Lasfar. L'encours au 31 décembre 2017 de cette ligne est de 135 millions USD.
- En 2017, Deux tirages d'un total de 1,5 milliard de dirhams ont été réalisés sur la convention conclue avec la BMCE d'un montant global de 2 milliards de dirhams, signée le 03 août 2016. L'encours au 31 décembre 2017 de cette ligne est de 1,9 milliard de dirhams.

Les contrats de financement du Groupe contiennent des termes standards du marché y compris l'engagement de disposer au moins d'une notation « Investment Grade ». Cet engagement est à respecter pour 5 institutions : KFW, Banque européenne d'investissement, Agence française de développement, la Banque islamique de développement, Banque africaine de développement.

Dettes financières par taux et par maturité au 31 décembre 2017 :

Le tableau ci-dessous présente les dettes financières du Groupe OCP par taux et par maturité :

En MMAD	Taux d'intérêts	Taux d'intérêt moyen pondéré	Maturité résiduelle moyenne pondérée	2017
Crédits gouvernementaux				
Libellé en EUR	[1,30% - 2,50%]	2,09%		67
Crédits bancaires long terme part moins d'un an				
Libellé en USD	[2,39 - 4,15%]	3,51%		1 386
Libellé en MAD	[3% - 3,65%]	3,23%		3 633
Libellé en EUR	[1,12% - 4,47%]	3,36%		269
Dettes de location financement				
Libellé en MAD	[3,5 - 4,7%]	3,51%		110
Emission obligataire				
Libellé en MAD	4,46%	4,46%		2 000
Dettes financières résultantes des opérations MURABAHA				
Libellé en MAD	2,75%	2,75%		818
Intérêts courus non échus				437
Découvert bancaire				
Libellé en USD				33
Total dettes financières courantes				8 753
Crédits gouvernementaux				
Libellé en EUR	[1,30% - 2,50%]	2,28%	11	449
Crédits bancaires long terme part plus d'un an				
Libellé en EUR	[1,12% - 4,47%]	2,28%	7	2 931
Libellé en MAD	[3,00% - 3,65%]	3,45%	3	9 456
Libellé en USD	[2,94% - 4,15%]	3,57%	6	6 784
Dettes de location financement				
Libellé en MAD	[3,5% - 4,7%]	3,51%	2	239
Émission obligataire				
Libellé en MAD				
Libellé en USD	[4,50% - 6,88%]	5,49%	10	26 010
Autres crédits				373
Total dettes financières non courantes				46 244
Total dettes financières				54 997

Source : OCP S.A

Echéancier des dettes financières

Le tableau ci-dessous présente les encours de dettes moyen et long terme par échéance :

En MMAD	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total au 31 décembre 2017
Dettes moyen et long terme	8 753	17 159	29 084	54 997

Source : OCP S.A

Endettement financier net

Le tableau ci-dessous détaille l'endettement financier net sur la période 2015 -2017:

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Endettement financier brut	54 997	53 921	51 590	2,00%	4,50%
(-) Equivalents de trésorerie	4 750	5 319	7 859	-10,70%	-32,30%
(-) Disponibilités	3 670	5 697	1 387	-35,60%	>100%
(-) Actifs financiers de gestion de trésorerie	2 709	4 885	7 097	-44,50%	-31,20%
Endettement financier net	43 868	38 019	35 247	15,40%	7,90%

Source : OCP S.A

Compte tenu de ce qui précède l'endettement financier net du Groupe est passé de 35 247 MMAD au 31 décembre 2015, à 38 019 MMAD au 31 décembre 2016, pour ensuite atteindre le seuil de 43 868 MMAD au 31 décembre 2017.

V.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des provisions pour risques et charges sur la période 2015-2017 :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Provisions non courantes	4 828	5 007	4 926	-3,6%	1,6%
Provisions pour avantages au personnel	4 307	4 562	4 477	-5,6%	1,9%
Provisions pour risques environnementaux et réhabilitation des sites	294	277	211	6,1%	31,7%
Autres provisions non courantes	227	168	239	35,3%	-29,8%
Provisions courantes	263	188	142	40,4%	31,7%
Total des provisions pour risques et charges	5 092	5 194	5 069	-2,0%	2,5%

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2016, les provisions pour risques et charges s'établissent à 5 194 MMAD enregistrant ainsi une hausse de 126 MMAD par rapport au 31 décembre 2015 expliquée principalement par l'augmentation des provisions pour avantages au personnel (+85 MMAD entre les deux exercices 2015 et 2016).

Les provisions pour avantages au personnel couvrent l'engagement de OCP en termes :

- D'avantages postérieurs à l'emploi à savoir l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière, la couverture médicale post-emploi du personnel de OCP ;
- D'autres avantages à long terme. Sont notamment concernées les régimes fermés propre assureur concernant la garantie décès-invalidité et la convention des accidents de travail.

Les provisions pour risques environnementaux concernent un programme de réhabilitation agricole de mines épuisées mis au point par le Groupe OCP. Ce programme consiste en la réhabilitation de plus de 37 000 hectares de terres sur les trois sites de Khouribga, de Benguéir et de Youssoufia. Une large gamme de familles de cultures susceptibles d'y être cultivées a été répertoriée : (céréales, arbres fruitiers et forestiers, légumineuses et plantes pour biocarburants). L'échéance de ces provisions s'étale sur une durée de 23 ans.

En 2017, les provisions courantes affichent une hausse de 40% en passant de 188 MMAD au 31 décembre 2016 à 263 MMAD au 31 décembre 2017. Cette hausse est due essentiellement à la baisse des provisions pour avantages au personnel du fait de :

- L'augmentation du taux d'actualisation propre à l'allocation décès. Ce taux passe de 4,41% au 31 décembre 2016 à 4,58% au 31 décembre 2017 ;
- L'augmentation du taux d'actualisation propre aux plans médicaux. Ce taux passe de 4,11% au 31 décembre 2016 à 4,28% au 31 décembre 2017.

V.7. PASSIFS COURANTS HORS PROVISIONS ET DETTES FINANCIERES COURANTES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des autres passifs courants hors provisions et dette financières courantes sur la période 2015- 2017 :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Dettes commerciales*	13 706	14 370	13 945	-4,6%	3,0%
Clients créditeurs, avances et acomptes	442	1 061	780	-58,3%	36,1%
Etat	1 750	1 125	655	55,5%	71,8%
Dettes sociales	1 220	1 659	1 473	-26,5%	12,7%
Dettes d'impôt exigible	68	21	1 166	>100%	-98,2%
Autres créditeurs	1 788	1 291	3 339	38,5%	-61,3%
Passifs courants hors dettes financières	18 975	19 528	21 357	-2,8%	-8,6%

* Les dettes commerciales comprennent les dettes sur acquisition d'immobilisations et les dettes fournisseurs.

Source : OCP S.A

A fin décembre 2016, les autres passifs courants reculent de 1 829 MMAD soit -8,6% par rapport à fin décembre 2015, suite principalement à la baisse du poste « Dettes d'impôt exigible » qui s'explique par le paiement d'impôt relatif à 2015 pour 1 145 millions de dirhams combinée à la baisse des autres créditeurs qui est due essentiellement au paiement d'une avance sur les factures RCAR et CNRA pour 1,5 milliard de dirhams suite à l'externalisation de la caisse de retraite effectuée en 2014.

En 2017, les passifs courants hors dettes financières et provisions courantes affichent une légère baisse de 2,8% et s'élèvent à 18 975 MMAD contre 19 528 MMAD l'année précédente, impactés par l'effet compensé de la baisse des dettes commerciales et sociales, et la hausse des dettes vis-à-vis de l'Etat.

VI. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

L'évolution du tableau de flux de trésorerie du Groupe se présente de la manière suivante :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
EBITDA	12 722	12 777	17 660	-0,4%	-27,7%
Subventions et dons accordés	(705)	(799)	(407)	-11,8%	96,2%
Autres charges et produits non courants	(112)	(73)	(183)	53,1%	-60,1%
Autres charges non courantes des exercices antérieurs	(207)	(173)	19	20,0%	<-100%
Résultats des co-entreprises	(337)	(123)	(358)	>100%	-65,5%
Autres	(533)	(843)	72	-36,8%	<-100%
Marge brute d'autofinancement	10 829	10 766	16 803	0,6%	-35,9%
Incidence de la variation du BFR:	(2 371)	1 710	(7 297)	<-100%	<-100%
Stocks	(255)	328	(1 769)	<-100%	<-100%
Créances commerciales	(1 069)	381	1 001	<-100%	-61,9%
Dettes commerciales	(521)	1 151	(1 847)	<-100%	<-100%
Autres actifs et passifs courants	(526)	(150)	(4 682)	>100%	-96,8%
Impôts versés	(114)	(3 013)	(1 134)	-96,2%	>100%
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	8 345	9 463	8 372	-11,8%	13,0%
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 045)	(12 725)	(12 611)	-28,9%	0,9%
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	150	281	230	-46,5%	22,2%
Placements financiers nets	(705)	(790)	(2 249)	-10,8%	-64,9%
Incidence des variations de périmètre	(0)	2 000	(23)	<-100%	<-100%
Acquisition d'actifs financiers	(8)	(25)	(580)	-66,5%	-95,7%
Cession d'actifs financiers	-	534	1 065	<-100%	-49,9%
Dividende reçus	75	75	138	-0,2%	-45,7%
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(9 533)	(10 650)	(14 030)	-10,5%	-24,1%
Augmentation de capital					
Emission d'emprunt	7 257	6 863	13 755	5,7%	-50,1%
Emission de dettes financières résultantes des opérations Murabaha	818				
Remboursement d'emprunt	(5 277)	(4 106)	(4 496)	28,5%	-8,7%
Émission de titres super-subordonnés		5 000		<-100%	
Intérêts financiers nets versés	(2 379)	(2 172)	(2 096)	9,5%	3,6%
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	(1 661)	(2 478)	(1 240)	-33,0%	>100%
Dividendes payés aux minoritaires	(170)				
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(1 411)	3 107	5 923	<-100%	-47,5%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	(21)	18	(30)	<-100%	<-100%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 621)	1 939	236	<-100%	>100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	11 009	9 070	8 834	21,4%	2,7%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	8 388	11 009	9 070	-23,8%	21,4%
Variation de la trésorerie nette	(2 621)	1 939	236	<-100%	>100%

Source : OCP S.A

Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

En 2016, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'établissent à 9 463 MMAD, réalisant ainsi une hausse de 1 091 MMAD (+13%) par rapport au 31 décembre 2015. Cette variation est attribuable à l'amélioration de la variation du BFR à fin 2016 pour +9 007 millions de dirhams grâce essentiellement :

- Aux efforts du Groupe pour optimiser sa gestion du BFR notamment par l'initiation à fin 2016 d'un programme de recours à l'affacturage. Sur l'exercice 2016, un montant cumulé d'équivalent de 132 millions de dollars de créances a été cédé au titre de ce programme, et
- Au paiement RCAR (3 921 MMAD en 2015 contre 1 500 MMAD en 2016).

Cet impact positif de la variation du BFR est absorbé par le recul de la capacité d'autofinancement pour -6 037 millions de dirhams par rapport à décembre 2015 lié principalement à la baisse du résultat à fin décembre 2016.

En 2017, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'établissent à 8 345 MMAD, réalisant ainsi une baisse de -1 118 MMAD (-12%) par rapport au 31 décembre 2016. Cette baisse s'explique principalement par l'effet de la variation du BFR, ce dernier passe de +1 710 MMAD au 31 décembre 2016 à -2 371 MMAD au 31 décembre 2017.

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement

En 2016, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements s'élèvent à -10 650 MMAD, contre -14 030 MMAD en 2015. Cette variation s'explique principalement par la cession de 40% de la participation dans JFCV pour 2 milliards de dirhams ainsi que l'arrivée à échéance de dépôts à terme supérieure à 3 mois.

En 2017, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'élèvent à -9 533 MMAD contre -10 650 MMAD en 2016. Cette variation s'explique essentiellement par la baisse des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles en comparaison avec l'année précédente 2016.

Par ailleurs, la variation des placements financiers nets s'explique essentiellement par la variation des dépôts à terme à échéance supérieure à 3 mois ayant généré une trésorerie positive de 2 176 millions de dirhams et de l'accroissement de la partie du crédit TVA de 2,9 milliards de dirhams.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement

En 2016, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à 3 107 MMAD contre 5 924 MMAD en 2015 soit une variation de -48 % expliquée par l'effet compensé de :

- L'émission du deuxième emprunt obligataire au cours de l'exercice 2015.
- L'émission obligataire subordonnée perpétuelle d'un montant de 5 milliards de dirhams au cours de 2016.
- Le paiement de dividendes pour 2478 MMAD au titre de l'exercice 2016 contre 1 240 MMAD au titre de 2015.

En 2017, le groupe a versé un total de 1 661 MMAD de dividendes correspondant à un dividende net par action de 20,22 dirhams. Par ailleurs, le groupe a remboursé plusieurs lignes de crédit pour 5 277 MMAD.

VII. ETUDE DES EQUILIBRES FINANCIERS

VII.1. ETUDE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de l'équilibre financier du groupe OCP sur la période étudiée 2015-2017 :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Capitaux propres et passifs non courants	126 014	125 241	115 542	0,6%	8,4%
Actifs non courants	116 293	109 283	99 027	6,4%	10,4%
Fonds de roulement (FR)	9 722	15 958	16 515	-39,1%	-3,4%
Actifs courant (hors trésorerie)	29 291	30 612	33 565	-4,3%	-8,8%
Passif courant (hors trésorerie)	27 991	25 670	26 298	9,0%	-2,4%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	1 300	4 942	7 267	-73,7%	-32,0%
FR/BFR	7,3x	3,2x	2,2x		
Trésorerie nette	8 422	11 016	9 248	-23,5%	19,1%

Source : OCP S.A

A fin 2016, le fonds de roulement atteint 15 958 MMAD affichant ainsi une légère baisse de 3% par rapport à fin 2015.

Le besoin en fonds de roulement enregistre également une baisse de 2 325 MMAD comparé à fin 2015 justifiée principalement par le repli des actifs financiers de trésorerie, ces derniers n'étant pas reclassés en trésorerie.

En 2017, le fonds de roulement affiche une baisse de 39% par rapport à fin décembre 2016, en passant de 15 958 MMAD à 9 722 MMAD au 31 décembre 2017. Ce repli est dû essentiellement à la hausse des actifs non courants de 7 011 MMAD en 2017 par rapport à 2016, dont 4 781 MMAD des immobilisations corporelles.

Par ailleurs, le besoin en fonds de roulement affiche une baisse considérable de 3,6 milliards de dirhams.

VII.2. RENTABILITE DES FONDS PROPRES

La rentabilité des fonds propres et des actifs du Groupe OCP se présente comme suit sur la période 2015- 2017 :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Résultat net (1)	4 689	3 780	8 010	24,1%	-52,8%
Capitaux propres (2)	73 830	71 805	63 778	2,8%	12,6%
Total bilan (3)	154 005	150 911	141 839	2,0%	6,4%
Return On Equity (ROE) - (1)/(2)	6,4%	5,3%	12,6%	1,1pts	-7,3pts
Return On Assets (ROA) - (1)/(3)	3,0%	2,5%	5,6%	0,5pts	-3,1pts

Source : OCP S.A

A fin 2016, en raison de la baisse du résultat net consolidé (-52,8%), de la hausse des capitaux propres (+12,6%) et du total bilan (+6,4%), le ROE du Groupe régresse à 5% contre 13% en 2015, ainsi que le ROA qui baisse à 3% contre 6% en 2015.

A fin 2017, et en raison de la hausse du résultat net consolidé (+24,1%), de la hausse des capitaux propres (+2,8%) et du total bilan (+2%), le ROE du Groupe s'accroît de 1,1 pts par rapport à 2016, de même le ROA, ce dernier affiche une légère amélioration de 0,54 pts par rapport à l'année de base 2016.

VII.3. RATIOS DE LIQUIDITE

L'évolution des ratios de liquidité du Groupe OCP sur la période 2015- 2017 se présente comme suit :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	8 419	11 017	9 246	-23,6%	19,1%
Dettes financières courantes (B)	8 753	5 954	4 798	47,0%	24,1%
Passif courant hors dettes financières ⁽¹⁾ (C)	18 975	19 528	21 357	-2,8%	-8,6%
Liquidité immédiate (A)/(B+C)	30,4%	43,2%	35,4%	-12,9pts	7,9pts
Créances de l'actif courant ⁽²⁾ (D)	16 240	15 771	16 244	3,0%	-2,9%
Liquidité réduite (D)/(B+C)	58,6%	61,9%	62,1%	-3,3pts	-
Actif courant ⁽³⁾ (E)	29 292	30 612	33 565	-4,3%	-8,8%
Liquidité générale (E)/(B+C)	105,6%	120,1%	128,3%	-14,5pts	-8,2pts

Source : OCP S.A

(1) Comprend : les dettes commerciales (dettes fournisseurs et dettes sur acquisitions d'immobilisations) , clients créditeurs – avances et acomptes-, dettes sociales, Etat, dettes d'impôt exigible et autres créditeurs.

(2)Comprend : les créances clients nettes (Créances clients facturées – provisions sur créances clients), et le total des Autres actifs courants

(3)Total actif courant – Trésorerie & équivalents de trésorerie

Entre 2015 et 2016, les ratios de liquidité du Groupe évoluent comme suit :

- Le ratio de liquidité immédiate passe de 35% à fin 2015 à 43% à fin 2016, soit une amélioration de 7,9 pts. Cette progression s'explique essentiellement par une augmentation de 1 770 millions de dirhams (+19%) de la ligne « trésorerie et équivalents de trésorerie » sur la même période.
- Le ratio de liquidité réduite est resté stable à 62% entre fin 2015 et fin 2016.
- Le ratio de liquidité générale s'établit quant à lui à 120% en baisse de 8,2 pts par rapport à décembre 2015 en raison du recul des actifs courants (-9% sur la période étudiée) combiné à une quasi-stagnation des dettes et passifs courants.

Entre décembre 2016 et décembre 2017, les ratios de liquidité du Groupe évoluent comme suit :

- Le ratio de liquidité immédiate passe de 43% à fin 2016 à 30% à fin décembre 2017. Cette régression est due essentiellement à la baisse de la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » (-24%) ;
- Le ratio de liquidité réduite a connu une baisse de 3pts entre fin décembre 2016 et la fin de 2017 ;
- Le ratio de liquidité générale, quant à lui, affiche une baisse de 14 pts à fin décembre 2017 par rapport à 2016, pour s'établir à 106%, cette régression s'explique par la baisse des actifs courants.

VII.4. RATIOS D'ENDETTEMENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ratios d'endettement du Groupe OCP sur la période 2015-2017 :

En MMAD	2017	2016	2015	Var 17/16	Var 16/15
Endettement financier net (DN)	43 868	38 019	35 247	15,4%	7,9%
Capitaux propres (CP)	73 830	71 805	63 779	2,8%	12,6%
Gearing (DN)/(DN+CP)	37,3%	34,6%	35,6%	2,7pts	-1,0pts
Total bilan (B)	154 005	150 911	141 839	2,0%	6,4%
Ratio de solvabilité (DN)/(B)	28,5%	25,2%	24,9%	3,3pts	0,3pts
Charges d'intérêts (I)	1 388	714	591	94,5%	20,7%
Endettement brut (DB)	54 997	53 921	51 590	2,0%	4,5%
Coût de la dette (I)/(DB)	2,5%	1,3%	1,1%	1,2pts	0,2pts
Remboursements (R)	5 277	4 106	4 496	28,5%	-8,7%
EBITDA	12 722	12 777	17 659	-0,4%	-27,6%
Ratio de service de la dette (I+R)/EBITDA	52,4%	37,7%	28,8%	14,7pts	8,9pts
Adjusted Leverage (DN)/EBITDA	3,4	3,0	2,0		

Source : OCP S.A

En 2016, l'endettement net du Groupe augmente de 2 772MMAD (+15%), en passant de 35 247 MMAD en décembre 2015 à 38 019 MMAD en décembre 2016.

- Le Gearing du Groupe enregistre une baisse de 1 point pour s'établir à 35% à fin décembre 2016 contre 36% à fin décembre 2015.
- Le Leverage passe de 2 en 2015 à 2,98 en 2016, conséquence d'une baisse de l'EBITDA (-28%) accentuée par une croissance de la dette nette, et du crédit de TVA.

Au 31 décembre 2017, l'endettement net du Groupe augmente de 5 849 MMAD pour s'établir à 43 868 MMAD contre 38 019 MMAD au 31 décembre 2016, soit une augmentation de +15% :

- Le Gearing du Groupe ainsi que le ratio de solvabilité suivent cette tendance pour s'établir respectivement à 37% et 28% à fin décembre 2017, contre respectivement 35% et 25% à fin décembre 2016.
- Le Leverage passe de 3 en 2016 à 3,4 à fin décembre 2017, en raison de la hausse de l'endettement financier de 15 % par rapport à 2016.

Partie IX. PERSPECTIVES

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. INTRODUCTION

Le Groupe poursuit son programme de développement industriel lancé en 2008 et articulé autour des trois axes majeurs de la stratégie du groupe (leadership par les capacités, leadership par les coûts et flexibilité commerciale et industrielle). OCP continue à déployer son programme d'investissements annoncé visant à augmenter les capacités à travers l'ouverture de nouvelles mines et la mise en service de nouvelles unités chimiques de production. Le Groupe prévoit également de construire un second pipeline pour relier Gantour à Safi.

OCP vise également à développer ses activités en Afrique et à contribuer au développement du secteur agricole dans cette zone. A cet égard, le groupe a créé une filiale, OCP Africa, dédiée au développement de l'agriculture en Afrique et vouée à créer une plus grande proximité avec les agriculteurs africains. Cette démarche s'appuie notamment sur une meilleure intégration dans la chaîne de valeur agricole. Par ailleurs, le groupe prévoit d'investir dans des installations de production d'engrais en Afrique dont les intrants seront sourcés en Afrique et la production destinée au marché africain.

II. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL

L'enveloppe globale dédiée au programme de développement industriel depuis son lancement en 2008 et à horizon 2030 est estimée à environ 200 milliards de dirhams dont environ 80 milliards déjà engagés entre 2008 et 2017. Sur la période 2018-2030, cette enveloppe est de l'ordre de 120 milliards de dirhams dont environ 40 milliards de dirhams pour l'Axe Nord (constitué du site minier de Khouribga et du site chimique de Jorf Lasfar et du pipeline les reliant) et environ 80 milliards de dirhams pour l'Axe Centre (constitué du site minier de Gantour, du site chimique de Safi, du site minier de Boucrâa et des investissements liés au complexe chimique de Boucraa et de ses infrastructures portuaires).

II.1. INVESTISSEMENTS AXE NORD

Les projets miniers de la zone de Khouribga ont été engagés dans le cadre de l'amélioration de l'outil de production actuel et du développement des capacités supplémentaires nécessaires, et ce afin d'alimenter en phosphate les nouvelles unités de granulation dans le Hub de Jorf Lasfar.

L'augmentation de la capacité se fera grâce à l'ouverture de la mine d'Ouled Fares ainsi que le prolongement de la Mine Zone Centrale Nord (EZCN).

Le Groupe développe également des laveries utilisant les dernières technologies de traitement, l'enveloppe allouée aux Laveries Ouled Fares étant de 3,5 milliards de dirhams. Les laveries sont dotées de systèmes de décantation des boues et de recyclage des eaux usées, qui participent aux projets environnementaux également développés par le Groupe.

Les investissements au niveau de Jorf Lasfar concernent la mise en service graduelle d'unités de granulation intégrées dotées d'une capacité de 500 KT P_2O_5 chacune (équivalent à 1 million de tonnes DAP) permettant ainsi de consolider la position du Groupe sur le marché des engrais sur les 10 ans à venir.

Ces entités bénéficient d'une plateforme mutuelle offrant un certain nombre de services tels que la logistique et le stockage commun.

Ce projet intégré est quasi-autonome au niveau de sa consommation d'eau (97% provient du dessalement d'eau de mer) et d'électricité (par la vapeur générée par la combustion du soufre).

Aujourd'hui, trois unités appelées JFC I, JFC II et JFC III sont opérationnelles et une autre, JFC IV est prévue en 2018. En fonction de la demande et à horizon 2030, OCP prévoit la construction de quatre autres nouvelles unités sur la plateforme de Jorf Lasfar.

Sur le moyen terme, le Groupe capitalisera sur l'excellence opérationnelle au niveau de la plateforme de Jorf en lançant trois unités de granulation additionnelles de 1 MT chacune.

En plus des investissements chimiques, le Port de Jorf Lasfar bénéficie d'importants travaux d'extension pour lui permettre d'accueillir les trafics d'import et d'export d'OCP liés au programme de développement industriel en cours.

II.2. INVESTISSEMENTS AXE CENTRE

La mise en service du nouveau complexe SPH à Safi permettra de renforcer significativement la production de l'Axe Centre grâce à un outil de production optimisé et à des unités de production d'engrais mieux intégrées et dotées d'équipements de pointe.

Le projet SPH devrait par ailleurs bénéficier de la construction d'un nouveau port à Safi en cours. Le Groupe étudie également l'opportunité de construire un pipeline entre Gantour et Safi d'une longueur de 155 km.

D'autres projets sont également en cours de développement dont notamment l'extension de la conduite d'eau reliant le barrage Al Massira à Benguéir qui permettra au Groupe de couvrir la totalité de ses besoins en eau et évitera de puiser 5 millions de m³/an dans la nappe phréatique.

Les investissements au niveau de Boucrâa et de la région de Laâyoune permettront de redynamiser et développer l'écosystème de la région en la dotant d'une nouvelle usine chimique ayant une capacité de production d'un million de tonnes d'engrais par an. Cette installation sera dotée d'une unité de production d'acide sulfurique, une unité d'acide phosphorique ainsi qu'une unité de granulation. L'investissement inclut également un port et une plateforme dédiée aux utilités.

De nombreuses améliorations seront également apportées au site minier de Boucrâa afin de sécuriser les capacités de production et introduire de nouvelles méthodes d'extraction grâce à l'extension de parcs de stockage, le renouvellement des actifs et la mise en service d'une nouvelle unité de traitement.

Afin d'accompagner ce développement de l'activité, les installations portuaires de Laayoune seront améliorées grâce à l'ouverture d'un nouveau port abrité permettant le traitement des produits exportés et des matières importées

III. CAPACITES DE PRODUCTION DU GROUPE OCP A HORIZON 2028

Sur la base de ses estimations actuelles et conformément à son programme d'investissements, le Groupe prévoit que sa capacité de production annuelle de roche passera de 44 millions de tonnes en 2018, à 60 millions de tonnes en 2028. De même la capacité de production d'acide phosphorique du Groupe passera de 6,7 millions de tonnes P₂O₅ en 2018 à 9,0 millions de tonnes P₂O₅ en 2022 puis à 12 millions de tonnes P₂O₅ en 2028. Enfin, la capacité de production d'engrais du Groupe passera de 12 millions de tonnes en 2018 à 17 millions de tonnes en 2022 puis à 23 millions de tonnes en 2028. Ces augmentations de capacité devraient permettre au Groupe OCP de renforcer sa position de leader dans l'industrie des phosphates.

Partie X. FACTEURS DE RISQUE

I. RISQUES LIES A L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE ET DES ENGRAIS

I.1. LE GROUPE OPERE DANS UN SECTEUR CYCLIQUE

Le marché mondial des engrais et autres produits à base de phosphate connaît des déséquilibres périodiques entre l'offre et la demande. Les périodes de forte demande et de renchérissement des prix conduisent les acteurs du secteur à investir dans des nouvelles installations, augmentant ainsi la production. L'offre excédant la demande, il en résulte une surcapacité et une baisse des prix ce qui conduit à une restriction des investissements et au commencement d'un nouveau cycle.

I.2. LA DEMANDE D'ENGRAIS PEUT ETRE VOLATILE EN REPONSE A DES FACTEURS MACRO-ECONOMIQUES

Le Groupe est actif au niveau mondial et tente généralement de contrebalancer une baisse des ventes dans une région traversant des conditions économiques difficiles en augmentant les ventes dans d'autres régions où le contexte économique est plus favorable. Cette compensation peut s'avérer difficile, voire impossible, lorsque le ralentissement économique est généralisé.

I.3. L'ACTIVITE DU GROUPE EST TRES LIEE AU SECTEUR AGRICOLE

Les activités du Groupe reposent en grande partie sur le secteur agricole et sont affectées de manière considérable par les tendances qui influencent le secteur agricole en général, notamment les prix des produits agricoles, les conditions météorologiques défavorables et le caractère saisonnier.

Les facteurs suivants pourraient avoir un impact sur l'activité du Groupe OCP :

- La baisse des prix des produits agricoles qui conduit à la baisse de la production agricole, ce qui impacte la demande d'engrais et tire le prix des engrais vers le bas ;
- L'utilisation de produits de substitution pour améliorer le rendement agricole (comme les OGM par exemple) qui nécessitent l'application d'une quantité d'engrais plus réduite ;
- Les bouleversements de régimes météorologiques et les changements climatiques dans certaines régions pouvant conduire à la baisse de la demande des engrais ;
- La période d'application des engrais variant en fonction des régions, la demande varie fortement d'une saison à l'autre. Les comportements d'achat des fermiers et des distributeurs peuvent accentuer ce caractère saisonnier de l'activité.

I.4. LE GROUPE EST EXPOSE AUX POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Le Groupe est exposé aux politiques gouvernementales du Maroc, des pays vers lesquels il exporte et des pays d'approvisionnement en matières premières, notamment :

- Les taxes sur les importations et exportations des engrais et les quotas d'importation ou d'exportation du phosphate ;
- L'allocation de subventions aux agriculteurs ;
- Les politiques environnementales notamment celles qui ont trait aux métaux lourds ;
- Les barrières commerciales comme les droits antidumping et les quotas.

I.5. RISQUES LIES A L'INTENSITE CONCURRENTIELLE

Le Groupe fait face à une concurrence intense de la part de producteurs étrangers. La roche de phosphate, l'acide phosphorique et les engrais phosphatés sont échangés sur les marchés internationaux. Les clients fondent leurs décisions d'achat principalement sur le prix de livraison, le service à la clientèle, la qualité du produit et le temps de mise sur le marché.

Le Groupe concurrence un certain nombre de producteurs étrangers, y compris certains producteurs qui bénéficient d'un soutien gouvernemental en tant qu'entités publiques ou subventionnées par le gouvernement. Certains concurrents du Groupe peuvent avoir des avantages concurrentiels similaires, voire supérieurs, à ceux du Groupe.

Ces avantages comprennent le contrôle sur certaines matières premières ou l'accès à des matières premières à faible coût, l'accès à du financement à faible coût, la proximité géographique avec d'importants fournisseurs ou clients ou des relations commerciales de longue date avec les acteurs du marché international.

II. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE

II.1. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Le Groupe est engagé dans un programme d'investissement important à forte intensité capitalistique. Dans le cadre de ces projets, le Groupe est exposé à différents risques qui pourraient affecter sa capacité à exécuter son programme dans le respect du budget et des délais impartis et, par voie de conséquence, les gains d'efficacité et les réductions de coût escomptés du programme d'investissement.

Le financement du programme est assuré en partie par des cash-flows générés par l'activité mais aussi par des financements externes. L'activité du Groupe et sa situation financière pourraient être impactés si celui-ci se retrouve dans l'incapacité de lever les fonds nécessaires à des conditions de coût acceptables.

II.2. RISQUE LIÉ AUX JOINT-VENTURES

Le Groupe OCP conduit certaines de ses opérations de production dans le cadre de partenariats capitalistiques, se traduisant par des joint-ventures dans lesquelles il a parfois des intérêts minoritaires.

OCP, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, fait partie de plusieurs joint-ventures opérant principalement dans la production d'acide phosphorique et d'acide phosphorique purifié et il détient jusqu'à 50 % des intérêts dans la majorité de ces joint-ventures. Par conséquent, bien qu'il ait une certaine influence, OCP n'a pas le contrôle exclusif des opérations ou des actifs des joint-ventures et ne peut pas prendre de décisions importantes relatives à celles-ci unilatéralement. L'absence de participation majoritaire peut restreindre la capacité de l'émetteur à mettre en place des actions et peut entraîner un manque d'efficacité ou des retards dans les opérations ou la production, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, les résultats d'exploitation et la situation financière du Groupe.

II.3. TRANSPORT

Le coût de transport a un impact sur le coût global du produit. Ainsi, en cas de hausse des coûts de transport, les volumes de vente peuvent baisser. Le Groupe peut également être amené dans un tel cas de figure, à réduire ses marges pour que le prix global du produit reste compétitif.

La majeure partie des exportations du groupe est expédiée par voie maritime *via* les ports de Casablanca, Jorf Lasfar, Safi et le wharf de Laâyoune. En cas d'intempérie, ces installations peuvent connaître des perturbations ce qui peut rendre compliqué, voire impossible, l'exportation des produits du groupe ou l'importation des matières premières.

II.4. LA HAUSSE DES COÛTS DE PRODUCTION POURRAIT AVOIR UN IMPACT NÉGATIF SUR L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Le Groupe doit s'approvisionner en ammoniac et en soufre pour la production de dérivés du phosphate. Leur prix peut subir des variations, lesquelles peuvent avoir un impact sur la rentabilité du Groupe, en particulier si celui-ci ne parvient pas à répercuter cette hausse sur son prix de vente.

Au-delà du coût, toute interruption dans l'approvisionnement du Groupe en matières premières, en cas d'arrêt d'activité des fournisseurs par exemple ou en cas de problème de renégociation des contrats, aurait un impact négatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

II.5. RISQUE OPERATIONNEL LIE A L'INDUSTRIE

Le Groupe est exposé à un risque minier. Ce risque inclut, notamment, les risques liés aux opérations de dynamitage, les accidents liés aux activités de construction et l'effondrement des parois de la mine. La survenance d'un de ces risques pourrait avoir des conséquences sur les coûts de production et causer de sérieux dégâts humains et matériels.

Par ailleurs, l'activité du Groupe implique l'utilisation et le stockage de produits chimiques et de substances dangereuses dont l'impact sur l'environnement pourrait être désastreux en cas de fuite ou d'explosion.

II.6. RISQUE DE CATASTROPHE NATURELLE

Les installations du Groupe peuvent être endommagées du fait d'événements imprévus, y compris des catastrophes naturelles telles que des inondations ou incendies entraînant des dommages matériels, des sinistres ou des décès.

II.7. RISQUE DE CHANGE

L'exposition au risque de change du Groupe OCP résulte essentiellement du fait que la majeure partie de son chiffre d'affaires provient de ses ventes à l'export en USD. Par ailleurs, le Groupe OCP réalise ses achats de matières premières (soufre et ammoniac), de services de fret et une partie substantielle de ses achats industriels en USD. Par conséquent, le taux de change USD/MAD, en particulier une dépréciation du dollar US par rapport au dirham, peut avoir un impact négatif sur le résultat d'exploitation du Groupe. Par ailleurs, une appréciation du dollar entraînerait une hausse des charges d'intérêt sur la dette libellée en USD.

Le Groupe est aussi indirectement impacté par le taux de change auquel ses clients sont exposés. En cas d'appréciation du dollar US par rapport à la devise du client, le pouvoir d'achat de celui-ci diminue, et les ventes du Groupe en sont impactées.

II.8. RISQUE DE TAUX D'INTERET

Les taux d'intérêt dépendent de paramètres qui échappent au contrôle du Groupe, tels que les politiques monétaires des banques centrales, les conditions économiques et, de manière générale, les facteurs politiques.

Une hausse des taux d'intérêts entraînera l'augmentation des charges d'intérêts du Groupe, essentiellement celles liées aux dettes non encore contractées.

II.9. RISQUES LIES AUX FINANCEMENTS OU REFINANCEMENTS

OCP peut ne pas être en mesure d'obtenir du financement ou du refinancement pour ses emprunts actuels ou d'en obtenir à des conditions commerciales acceptables.

Au 31 décembre 2017, l'encours total des prêts et dettes financières du Groupe était de 55,0 milliards DH. Si les flux de trésorerie du Groupe sont insuffisants pour rembourser ses prêts et dettes financières, le Groupe devra renégocier ses prêts ou chercher à obtenir un financement alternatif auprès des marchés de capitaux.

La capacité du Groupe à obtenir du financement alternatif ou à renégocier ses prêts ou à le faire à des conditions commerciales acceptables dépend, entre autres, de l'état général des marchés de capitaux nationaux et internationaux. Si un financement alternatif devient nécessaire, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir un tel financement ou ne pas être en mesure de l'obtenir à des conditions commerciales acceptables.

III. RISQUES LIES AUX OBLIGATIONS OFFERTES

Les facteurs de risques liés aux obligations offertes listés ci-après ne sauraient être considérés comme étant exhaustif et pourraient ne pas couvrir l'intégralité des risques que comporterait l'investissement dans les obligations offertes.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement dans les obligations offertes est soumis aux principaux risques suivants :

III.1. RISQUE LIE A LA NATURE DES TITRES ET A LA TYPOLOGIE D'INVESTISSEURS AUXQUELS ILS S'ADRESSENT

Les titres peuvent ne pas être un investissement adapté à tous les investisseurs. Chaque investisseur doit faire sa propre analyse du caractère adapté d'un tel investissement, eu égard notamment à ses propres objectifs d'investissement et sa propre expérience, et à tout autre facteur qui pourrait être pertinent dans le cadre d'un tel investissement, soit lui-même soit avec l'aide d'un conseiller financier. Il est à noter que la souscription aux obligations est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain listés dans la présente note d'information. Par ailleurs, la négociation desdites obligations sur le marché secondaire est limitée aux investisseurs qualifiés listés dans la présente note d'information. (cf. Restrictions relatives à la négociabilité des titres)

Par ailleurs, il n'existe pas sur le marché marocain de titres similaires aux obligations offertes ainsi l'investisseur ne dispose pas de benchmark pour l'appréciation des conditions des obligations objet de la présente note d'information notamment en ce qui concerne la prime de risque offerte.

III.2. RISQUE LIE AU RANG DES TITRES

Les obligations émises sont des titres subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs aux titres constituent des engagements directs inconditionnels non assortis de sûretés et subordonnés et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l'émetteur. En cas de jugement d'un tribunal compétent décidant la liquidation judiciaire de l'émetteur, ou en cas de cession totale de l'entreprise à la suite d'une décision de redressement judiciaire, ou en cas de liquidation de l'émetteur pour toute autre raison, les droits des porteurs des titres à être payés au titre des titres sera subordonné au paiement en totalité des créanciers non-subordonnés de l'émetteur, des créanciers ordinairement subordonnés de l'émetteur. Ainsi, les porteurs de titres sont confrontés à un risque supérieur de non-remboursement par rapport aux détenteurs d'engagements non-subordonnés et ordinairement subordonnés de l'émetteur.

III.3. RISQUE LIE A LA NATURE PERPETUELLE DES TITRES

Les titres sont des obligations perpétuelles, sans date d'échéance spécifiée. L'émetteur n'est tenu de rembourser les titres à aucun moment. Les porteurs n'ont pas le droit d'exiger le remboursement des titres, sauf si un jugement est prononcé pour la liquidation judiciaire de l'émetteur ou pour la cession totale de l'entreprise à la suite d'une décision de redressement judiciaire concernant l'émetteur ou si l'émetteur est liquidé pour toute autre raison. Les investisseurs doivent donc comprendre que le principal des titres peut ne pas être remboursé.

III.4. RISQUE LIE AU REMBOURSEMENT ANTICIPE OPTIONNEL

Les titres constituent des obligations perpétuelles de l'émetteur et n'ont pas de date d'échéance déterminée, mais pourront être remboursés au gré de l'émetteur, selon les tranches, selon les tranches, à partir de la 10^{ème} année pour les Tranches A, B et C, 15^{ème} année pour la Tranche D et 20^{ème} année pour la Tranche E et à tout moment dans le cas de survenance d'un Evènement de Méthodologie de Notation (cf. Renseignements sur les titres à émettre - Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel). Ce remboursement anticipé pourrait avoir un impact sur la maturité prévue des titres et les conditions de réinvestissement des porteurs de titres.

Il est à noter que le remboursement anticipé est effectué au pair (principal et coupon payable) et pourrait intervenir à un moment où la valeur de marché de l'obligation est supérieure au montant offert par l'émetteur.

III.5. RISQUE LIE AU DIFFERE DE PAIEMENT DE COUPON

A toute Date de Paiement de Coupon, l'émetteur pourra, à son gré, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres, choisir de ne pas payer l'ensemble (mais pas une partie seulement) du Coupon Payable jusqu'à cette date. Tout non-paiement ne constituera pas un défaut de l'émetteur, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur. (cf. Renseignements sur les titres à émettre - Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur).

Le différé de paiement des intérêts bien que ceux-ci restent capitalisés expose les porteurs d'obligations à un risque de réinvestissement dans le cas où le différé interviendrait pendant une période où les taux sur le marché, pour un risque équivalent, seraient supérieurs au taux offert par les obligations de la présente note d'information.

III.6. RISQUE LIE A LA FLUCTUATION DES TAUX D'INTERET

La valeur des obligations est fonction, entre autres facteurs, des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Ainsi les fluctuations des taux d'intérêt sur le marché peuvent affecter négativement la valeur des obligations. Par ailleurs, l'existence d'options en faveur de l'émetteur (option de remboursement, option de différé d'intérêt...) fait que la sensibilité des obligations aux fluctuations des taux d'intérêt est différente de celle d'obligations non assorties d'option.

III.7. RISQUE LIE A LA SURVENANCE D'UN EVENEMENT DE METHODOLOGIE DE NOTATION

Un Événement de Méthodologie de Notation pourrait intervenir après l'émission des titres et autoriserait l'émetteur, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, à racheter les titres. (cf. Renseignements sur les titres à émettre – Autres Cas de Remboursement Anticipé Optionnel)

III.8. RISQUE LIE AU MONTANT DE DETTE QUE L'EMETTEUR PEUT EMETTRE OU GARANTIR

Aucune restriction n'existe dans les modalités des titres concernant le montant de dette que l'émetteur peut émettre ou garantir. L'émetteur et ses filiales et sociétés affiliées pourraient encourir de l'endettement additionnel ou octroyer des garanties relatives à de l'endettement de tiers, y compris de l'endettement ou des garanties ayant le même rang ou un rang supérieur aux titres. L'émission de tels titres ou de toute autre dette pourrait réduire les éventuels montants recouvrables par un porteur de titres lors d'une liquidation de l'émetteur pour toute raison et/ou pourrait accroître la probabilité d'un différé d'intérêts relatif aux titres concernés.

III.9. RISQUE LIE A LA LIQUIDITE ET A LA NEGOCIABILITE DES TITRES

Les obligations objet de la présente note font l'objet d'une restriction à la négociabilité sur le marché secondaire (cf. Restrictions relatives à la négociabilité des titres) cette limitation pourrait réduire la liquidité des obligations objet de la présente émission par rapport à d'autres obligations dont la négociation n'est pas restreinte.

Partie XI. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

I. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date du Visa de la présente Note D'information, le groupe OCP n'a pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de manière significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

II. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date du Visa de la présente Note D'information, le groupe OCP n'a pas de litige ou affaire contentieuse susceptible d'affecter de manière significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

Partie XII. ANNEXES

DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

I. COMPTES CONSOLIDES

I.1. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATIONS ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS

I.1.1. PRINCIPES COMPTABLES

BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de l'article III, paragraphe 2 de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), entrée en vigueur le 1er avril 2012, les états financiers consolidés du groupe OCP sont préparés en conformité avec les normes et interprétations élaborées respectivement par « L'International Accounting Standards Board (IASB) » et par l'« IFRS Interpretations Committee », qui ont été adoptées par l'Union européenne.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est le dirham marocain.

Les comptes consolidés du groupe OCP au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 mars 2018.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2017 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2016, à l'exception de l'évolution de la présentation des états financiers consolidés décrite ci-après et des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne applicables à partir du 1^{er} janvier 2017.

NORMES ET AMENDEMENTS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2017. Seuls quelques amendements de normes s'y appliquent obligatoirement :

- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre des pertes non réalisées » ;

La mise en œuvre de ces amendements n'a pas d'impact significatif au niveau du Groupe excepté pour l'évolution de la présentation d'informations relatives aux passifs issus des activités de financement introduite par l'amendement à IAS 7. Un tableau de réconciliation entre les soldes d'ouverture et de clôture des principaux passifs financiers du Groupe, distinguant les variations résultant des flux de trésorerie des variations sans contrepartie de trésorerie, est présenté en note 10. « Données relatives à l'endettement financier ».

NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTÉES PAR L'IASB MAIS NON ENCORE APPLICABLES AU 31 DECEMBRE 2017

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2017 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long-terme dans des entreprises associés et coentreprises » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
- IFRIC 23 « Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat ».

Le Groupe OCP réalise actuellement une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes, amendements de normes et interprétations.

IFRS 9 - Instruments financiers propose de nouvelles dispositions quant à la classification et l'évaluation des actifs financiers basées sur le modèle de gestion de l'entreprise et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers.

Chez OCP, la norme fera évoluer les modalités de dépréciation des actifs financiers du Groupe en imposant un modèle désormais basé sur les pertes attendues. La norme entre en vigueur au 1er janvier 2018.

OCP ne s'attend pas à avoir des impacts significatifs sur le classement et l'évaluation de ses actifs financiers. Les premières analyses de l'historique des pertes sur créances ne font pas ressortir d'impact matériel.

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients est la nouvelle norme régissant les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle remplacera les normes IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ainsi que les différentes interprétations existantes.

L'analyse conduite par le Groupe a porté sur un portefeuille représentatif des contrats-type de vente de la Roche, d'acides et d'engrais. Cette analyse a confirmé que la majorité des contrats est constituée d'une seule obligation de performance, consistant à livrer une quantité contractuelle de bien. Le transfert du contrôle s'effectue selon les incoterms utilisés : FOB (Free On Board), CFR (Cost and Freight) et DAT (Delivered At Terminal). Aucun impact n'est donc attendu par rapport à ces activités.

Toutefois, les analyses sur le chiffre d'affaires issu de l'activité Fret sont toujours en cours. Le Groupe finalisera ces analyses et également les travaux destinés à intégrer l'ensemble des nouvelles exigences de la norme en matière d'informations en annexes eu cours du premier semestre 2018.

La norme IFRS 15 entrera en vigueur au 1er janvier 2018.

IFRS 16 « Contrats de location » modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplacera la norme et les interprétations IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. Alors que, selon les dispositions d'IAS 17, le traitement comptable des contrats de location est déterminé en fonction de l'appréciation du transfert des risques et avantages liés à la propriété de l'actif. IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs, impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location financement. Elle entrera en vigueur au 1er janvier 2019.

L'évaluation des impacts potentiels sur les états financiers du Groupe est toujours en cours, les travaux étant complexes compte tenu de la volumétrie de contrats à revoir et du caractère décentralisé de la gestion des contrats de location.

L'application de cette nouvelle norme aura un impact à la hausse de l'endettement net et des actifs immobilisés et une amélioration de l'EBITDA.

UTILISATION DU JUGEMENT DE LA DIRECTION

La Direction du Groupe fait usage du jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et les interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées. En particulier, le Groupe a exercé son jugement sur la présentation dans l'état de la situation financière consolidée des actifs et passifs courants et non courants combinée avec une présentation selon l'ordre de liquidité. Au regard de la situation financière du Groupe, il a été considéré que le critère pour la classification à l'intérieur des actifs et passifs courants et non courants reposant sur l'ordre de liquidité était plus pertinent, car conforme à la pratique de ses grands concurrents internationaux.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHESES

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a nécessité de la part de la Direction du Groupe de faire des estimations et de formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes correspondantes.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent l'évaluation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, (notamment des immobilisations corporelles), le montant des provisions pour risques et des autres provisions liées à l'activité et aux obligations environnementales, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul et l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel. Le Groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, fondées sur les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories, de maturité équivalente à la durée des régimes.

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

II.1.1. METHODES DE CONSOLIDATION

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Groupe applique les normes de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 amendée.

La norme IFRS 10 « États financiers consolidés » redéfinit la notion de contrôle d'une entité sur la base de trois critères :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- L'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- Et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

Pour la détermination du contrôle, OCP réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Les partenariats sont désormais classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Au niveau du périmètre de consolidation du Groupe, l'application de la norme IFRS 11 aux partenariats a conduit à qualifier ceux-ci de coentreprises et à les consolider selon la méthode de la mise en équivalence.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

OCP ne détient pas d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 10.

II.1.2. METHODES DE CONVERSION

CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas le dirham marocain sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en « Ecart de conversion » dans les capitaux propres.

TRANSACTIONS EN MONNAIE DIFFERENTE DE LA MONNAIE FONCTIONNELLE

Ces transactions sont enregistrées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés correspondant à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat financier pour les opérations de financement et en résultat opérationnel pour les créances et dettes opérationnelles.

INVESTISSEMENT NET DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger et des couvertures correspondantes sont comptabilisés en « Ecart de conversion ». Ils sont comptabilisés en résultat lors de la perte de contrôle de l'activité à l'étranger.

II.1.3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Entité	Pays d'implantation	Devise	31/12/2017		31/12/2016		31/12/2015	
			Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Industriel								
OCP S,A – Holding	Maroc	MAD	Mère (IG)	100,00	Mère (IG)	100,00	Mère (IG)	100,00
Jorf Fertilizer Company I JFC I	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company II - JFC II	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company III - JFC III	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company IV - JFC IV	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company V - JFC V	Maroc	MAD	IG	60,00	IG	60,00	IG	100,00
Euro Maroc Phosphore- EMA	Maroc	MAD	ME	33,33	ME	33,33	ME	33,33
Indo Maroc Phosphore - IMA	Maroc	MAD	ME	33,33	ME	33,33	ME	33,33
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	Maroc	MAD	ME	50,00	ME	50,00	ME	50,00
Phosboucraa	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Paradeep Phosphates Ltd, - PPL	Inde	INR	ME	50,00	ME	50,00	ME	50,00
Groupe PRAYON	Belgique	EUR	ME	50,00	ME	50,00	ME	50,00
Trading								
OCP AFRICA	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00		
Black Sea Fertilizer Trading Company	Turquie	TRY	IG	70,00	IG	70,00	IG	70,00
OCP Fertilizantes	Brésil	BRL	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
SAFTCO	Suisse	USD	IG	100,00	IG	100,00		
Autres								
OCP International Coöperatieve U.A.	Pays-Bas	USD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
OCP International SAS	France	EUR	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Fondation OCP	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Fondation Phosboucraa	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00		
Université Mohammed VI Polytechnique	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00		
OCP Services	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Jacobs Engineering S,A - JESA	Maroc	MAD	ME	50,00	ME	50,00	ME	50,00
Centre d'Etudes et de Recherches des Phosphates Minéraux	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Dupont OCP Operations Consulting - DOOC	Maroc	MAD	ME	50,00	ME	50,00	ME	50,00
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM	Maroc	MAD	ME	51,00	ME	51,00	ME	51,00
Société d'Aménagement et de Développement Vert - SADV	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
OCP Innovation Fund For Agriculture - OIFFA	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Société de Transports Régionaux - SOTREG	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Société Marocaine d'Etudes Spéciales et Industrielles - SMESI	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00

II.2. ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES EN NORMES IFRS DE OCP SUR LES EXERCICES 2015, 2016 ET 2017

II.2.1. BILAN IFRS CONSOLIDE

En MMAD	2017	2016	2015
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	8 419	11 017	9 246
Actifs financiers de trésorerie	2 709	4 885	7 097
Stocks	10 343	9 956	10 224
Créances clients	6 036	5 047	5 409
Autres actifs courants	10 204	10 724	10 836
Total actifs courants	37 711	41 629	42 812
Actifs non courants			
Actifs financiers non courants	15 215	13 344	11 227
Participations dans les co-entreprises	3 726	3 464	3 436
Actifs d'impôt différé	16	12	195
Immobilisations corporelles	97 015	92 234	83 981
Immobilisations incorporelles	322	230	187
Total actifs non courants	116 293	109 283	99 027
Total Actif	154 005	150 911	141 839

En MMAD	2017	2016	2015
PASSIF			
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières courants	7 935	5 954	4 798
Dettes financières résultantes des opérations Murabaha	818		
Provisions courantes	263	188	142
Dette fournisseurs	13 706	14 370	12 358
Autres passifs courants	5 268	5 159	7 412
Total passifs courants	27 991	25 670	26 298
Emprunts et dettes financières non courants	46 244	47 967	46 792
Provisions non courantes pour avantages au personnel	4 307	4 562	4 477
Autres provisions non courantes	521	445	449
Passifs d'impôt différé	1 112	462	45
Total passifs non courants	52 184	53 436	51 763
Capital social	8 288	8 288	8 288
Primes liées au capital	18 698	18 698	18 698
Réserves consolidées part groupe	40 858	39 570	28 781
Résultat net part groupe	4 567	3 779	8 011
Total Capitaux propres part du Groupe	72 411	70 335	63 776
Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	1 419	1 470	3
Total Capitaux propres	73 830	71 805	63 779
Total passif et capitaux propres	154 005	150 911	141 839

II.2.2. COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDE

En MMAD	2017	2016	2015
PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES	48 503	42 471	47 747
Production stockée	201	207	2 205
Achats consommés de matières et fournitures	-18 786	-15 207	-17 404
Charges externes	-8 534	-6 823	-7 241
Charges de Personnel	-8 478	-7 977	-8 093
Impôts et taxes	-227	-217	-244
Résultats des co-entreprises	337	123	358
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	-266	135	329
Autres produits et charges récurrents	-27	63	0
EBITDA	12 722	12 777	17 659
Amortissements et pertes de valeur	-6 150	-4 475	-3 840
Résultat opérationnel récurrent	6 572	8 301	13 820
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-1 107	-1 707	145
RESULTAT OPERATIONNEL	5 465	6 594	13 965
Coût de l'endettement brut	-1 388	-714	-591
Produits financiers des placements de trésorerie	220	311	228
Coût de l'endettement net	-1 168	-402	-363
Résultat de change sur opérations de financement	2 901	-579	-2 189
Autres produits et charges financiers	-880	-160	-986
RESULTAT FINANCIER	853	-1 142	-3 537
RESULTAT AVANT IMPOT	6 318	5 453	10 428
Impôts	-1 629	-1 673	-2 418
RESULTAT NET DE LA PERIODE	4 689	3 780	8 010
Résultat net part du Groupe	4 567	3 779	8 011
Résultat net, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	122	1	
RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION en dirhams	53,41	45,96	97,52

II.2.3. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En millions de dirhams)	Capital social	Primes liées au capital	Ecart actuariel	Titres super subordonnés	Autres réserves consolidées	Ecart de conversion	Actifs disponibles à la vente	Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sur co-entreprises (variation CFH)	Résultat net	Total capitaux propres Part Group e	Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2015	8 288	18 698	(2 450)	-	31 195	(165)	186	14	8 011	63 776	3	63 779
Affectation du résultat de l'exercice 2015					8 011				(8 011)	-		-
Résultat global consolidé de l'exercice 2016			(26)	-		16	(186)	(10)	3 779	3 572	1	3 573
Emission titres super subordonnés				5 000						5 000		5 000
Coupons titres super subordonnés				(4)						(4)		(4)
Variation de périmètre(*)					536					536	1 467	2 003
Dividendes versés					(2 478)					(2 478)		(2 478)
Autres					(67)					(67)		(67)
Capitaux propres au 31 décembre 2016	8 288	18 698	(2 477)	4 996	37 197	(149)	-	3	3 779	70 335	1 470	71 805
Affectation du résultat de l'exercice 2016					3 779				(3 779)			
Résultat global consolidé de l'exercice 2017			107			(73)		(13)	4 567	4 588	122	4 710
Emission titres super subordonnés												
Coupons titres super subordonnés				(179)						(179)		(179)
Variation de périmètre(*)												
Dividendes versés					(1 661)					(1 661)	(170)	(1 831)
Autres					(672)					(672)	(3)	675
Capitaux propres au 31 décembre 2017	8 288	18 698	(2 370)	4 817	38 642	(223)	-	(9)	4 567	72 411	1 419	73 830

II.2.4. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(En millions de dirhams)	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat net	4 689	3 780	8 010
Ecarts actuariels	130	(31)	(62)
Impôts	(24)	5	12
Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sur entités mises en équivalence			
Eléments non recyclables en résultat	(107)	(26)	(51)
Ecarts de conversion	(73)	16	13
Réévaluation des actifs disponibles à la vente*		(235)	(479)
Impôts		49	96
Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sur entités mises en équivalence (CFH Variation)	(13)	(10)	(2)
Eléments recyclables en résultat	(86)	(181)	(373)
Produits et charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres	20	(207)	(423)
Résultat global consolidé	4 710	3 573	7 587
Dont part du Groupe	4 588	3 572	7 587
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	122	1	(0)

II.2.5. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE - IFRS CONSOLIDE

En MMAD	2017	2016	2015
EBITDA	12 722	12 777	17 660
Subventions et dons accordés	-705	-799	-407
Autres charges et produits non courants	-112	-73	-183
Autres charges non courantes des exercices antérieurs	-207	-173	19
Résultats des co-entreprises	-337	-123	0
Autres	-533	-843	-286
Marge brute d'autofinancement	10 829	10 766	16 803
Incidence de la variation du BFR:	-2 371	1 710	-7 297
Stocks	-255	328	-1 769
Créances commerciales	-1 069	381	1 001
Dettes commerciales	-521	1 151	-1 847
Autres actifs et passifs courants	-526	-150	-4 682
Impôts versés	-114	-3 013	-1 134
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	8 345	9 463	8 372
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-9 045	-12 725	-12 611
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	150	281	230
Placements financiers nets	-705	-790	-2 249
Incidence des variations de périmètre	0	2 000	-23
Acquisition d'actifs financiers	-8	-25	-580
Cession d'actifs financiers	-	534	1 065
Dividende reçus	75	75	138
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-9 533	-10 650	-14 030
Augmentation de capital			
Emission d'emprunt	7 257	6 863	13 755
Emission de dettes financières résultantes des opérations Murabaha	818		
Remboursement d'emprunt	-5 277	-4 106	-4 496
Émission de titres super-subordonnés		5 000	
Intérêts financiers nets versés	-2 379	-2 172	-2 096
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	-1 661	-2 478	-1 240
Dividendes payés aux minoritaires	-170		
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 411	3 107	5 923
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-21	18	-30
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-2 621	1 939	236
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	11 009	9 070	8 834
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	8 388	11 009	9 070
Variation de la trésorerie nette	-2 621	1 939	236

III. COMPTES SOCIAUX

III.1. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE AU 31/12/2017

III.1.1. ACTIF

IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS

Les immobilisations en non valeurs constituées par les frais d'acquisition des immobilisations représentent les dépenses occasionnées par l'acquisition des immobilisations corporelles ou incorporelles. Ce sont les droits de mutation et d'enregistrement, les frais d'interventions immobilières, les frais d'actes et de certificats.

La valeur d'entrée de ces éléments est comptabilisée hors taxes si la TVA est récupérable.

Elles sont amorties en totalité, dès le premier exercice comptable ou dans un délai maximum de cinq ans en fonction de leur nature et de l'importance de leur montant. Les éléments complètement amortis sont compensés avec les amortissements correspondants.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles représentent :

- les frais d'études, de recherches et de développement, constitués par l'ensemble de travaux et de services entrepris dans le but d'accroître la somme des connaissances scientifiques et techniques, et d'introduire de nouvelles applications. Ils représentent les dépenses qui correspondent à l'activité réalisée par l'entreprise pour son propre compte. Pour être portés à l'actif ces projets doivent être nettement individualisés, leur coût distinctement établi et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et financière.
- les brevets, licences, logiciels et droits similaires correspondant à des dépenses faites pour l'obtention de l'avantage représenté par la protection accordée au bénéficiaire du droit d'utilisation.

La valeur d'entrée de ces immobilisations est enregistrée en comptabilité hors taxes si la TVA est récupérable.

Les immobilisations incorporelles relatives aux frais d'étude et de recherches sont amorties sur une durée de deux ans, celles relatives aux licences et logiciels informatiques leur durée d'amortissement s'étale sur 5 ans.

Les postes relatifs aux frais d'étude, de recherches et de développement, complètement amortis, cessent de figurer au bilan. Ils sont compensés au début de l'exercice suivant avec les amortissements correspondants.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition, celles produites par l'Entreprise pour elle-même, à leur coût de production.

Ces coûts s'entendent hors TVA récupérable

Le coût d'acquisition est égal au prix d'achat majoré des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation. Ces frais recouvrent principalement les frais de transport, d'assurance, de transit, d'entrepôt, d'installation, de montage et les droits de douane.

La valeur d'acquisition des immobilisations payables en monnaies étrangères est convertie au Dirham au cours de change exprimé à la date de livraison.

Le coût de production des immobilisations réalisées par l'entreprise pour elle-même est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes et indirectes de production.

Toutefois, dans le cas exceptionnel d'un délai d'acquisition supérieur à un an, les frais financiers spécifiques de préfinancement se rapportant à cette période sont inclus dans le coût d'acquisition de ces immobilisations.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la valeur d'origine du bien (coût d'achat ou coût de réalisation) dès le premier jour du mois si la réception de l'immobilisation ou sa réalisation est effectuée avant le 16 du même mois, sinon, c'est le premier jour du mois qui suit la date de réception conforme) et ce, dans la limite des taux et durées indiqués par l'Administration Fiscale et admis par l'usage.

- Terrains nus : 0%
- Terrains de gisement : 3,33 à 20 %^(*)
- Agencements et aménagements de terrains : 10 %
- Autres terrains : 3,33%^(*)
- Bâtiments industriels : 5%
- Bâtiments portuaires : 5%
- Bâtiments administratifs : 5%
- Voies de terre : 5%
- Voies de fer : 5%
- Agencements et aménagements des constructions : 10%
- Constructions pour logements du Personnel : 4%
- Constructions pour œuvres sociales : 5%
- Installations d'eau : 10%
- Installations l'électricité : 10%
- Installations de téléphone : 10%
- Autres installations techniques : 10%
- Outillage : 20%
- Matériel léger : 10 %, 16,66 %, 20 %
- Gros matériel : 10%
- Matériel de transport : 10 %, 20 %, 25 %
- Mobilier de bureau : 10%
- Matériel de bureau : 20%
- Matériel informatique léger : 14,28%
- Gros matériel informatique : 10%
- Appareils ménagers : 20%
- Matériel de sport et équipements audiovisuels : 25%
- Matériel médical : 20%
- Mobilier médical : 10%
- Œuvres d'art : 0%

()Le taux retenu dépend de la durée prévisionnelle d'exploitation du gisement.*

Lors des retraits pour pertes, réformes ou cessions d'immobilisations corporelles, la valeur d'entrée des éléments sortis et les amortissements cumulés correspondants sont retirés des comptes.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent :

- les prêts immobilisés, qui à leur entrée dans le patrimoine, ont un délai de recouvrement supérieur à douze mois. Il s'agit essentiellement des prêts accordés au personnel dans le cadre de l'accession à la propriété et autres prêts à caractère social.
- les autres créances financières correspondant aux dépôts et cautionnements versés à des tiers à titre de garantie indisponible jusqu'à la réalisation ou d'une condition suspensive.
- les titres de participation dont la possession est utile à l'activité de l'entreprise notamment parce qu'elle permet d'exercer du contrôle ou de l'influence sur les sociétés émettrices.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

La provision pour dépréciation des titres de participation représente les moins-values constatées lors des comparaisons, entre leur valeur comptabilisée à l'entrée dans le patrimoine et celle de l'inventaire à la date de clôture de l'exercice.

La valeur actuelle des titres de participation est estimée en fonction du cours moyen du dernier mois s'ils sont cotés, de leur valeur probable de négociation, de leur valeur d'usage, ou de la valeur déterminée à partir de la situation financière de la filiale.

STOCKS

Matières et fournitures codifiées

Les stocks des matières et fournitures codifiées sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Le CMUP est calculé article par article après chaque entrée, au niveau de chaque Organisation Logistique (site).

La valorisation des entrées en stock est fonction des éléments suivants :

- Prix commande tenant compte :
 - ✓ des codes TVA
 - ✓ du taux de change
 - ✓ de la répartition des frais d'emballage, mise à FOB, ...
 - ✓ des formules de révision de prix.
- Montant des frais accessoires à l'achat calculé par article (transit, transport, ...)
- Montant de la douane calculé par article sur la base :
 - ✓ de la valeur d'achat de l'article (Achats à l'étranger)
 - ✓ du taux de la nomenclature douanière
 - ✓ de l'origine de la marchandise.

Lorsqu'il y a décalage entre la réception des matières et fournitures consommables et l'accusé de la facture correspondante (achats à payer) la valorisation des entrées en stock de ces biens est effectuée provisoirement sur la base du prix à la commande majoré d'un coefficient des frais d'approche.

A la fin de chaque exercice, une fois que les factures et provisions sont intégrées dans la comptabilité, le Système d'Information procède, par Organisation Logistique et commande, à un rapprochement des valeurs des frais d'approche relatifs à la valorisation prévisionnelle avec les frais d'approche afin de dégager les écarts d'entrées qui seront répartis en les consommations et le stock pour mettre à jour le CMUP des articles concernés.

Provisions pour dépréciation des stocks de matières et fournitures

Les provisions pour dépréciation des stocks de matières et fournitures sont calculées, par Organisation logistique (site), sur la base de la valeur actuelle du stock (valeur d'inventaire).

Cette valeur résulte d'une estimation qui s'apprécie en fonction de l'utilité, de la nature des biens, de l'ancienneté et de l'obsolescence des matières et fournitures.

Ainsi, à la date d'arrêté des comptes de l'exercice, une provision pour dépréciation est constatée au titre du stock des articles consommables codifiés non mouvementés en entrée depuis un certain nombre d'années :

- 10 % : Articles non mouvementés depuis 2 ans ;
- 20 % : Articles non mouvementés depuis 3 ans ;

- 30 % : Articles non mouvementés depuis 4 ans ;
- 40 % : Articles non mouvementés depuis 5 ans ;
- 50 % : Articles non mouvementés depuis 6 ans ;
- 60 % : Articles non mouvementés depuis 7 ans ;
- 70 % : Articles non mouvementés depuis 8 ans ;
- 80 % : Articles non mouvementés depuis 9 ans ;
- 90 % : Articles non mouvementés depuis 10 ans ;
- 100 % : Articles non mouvementés depuis 11 et plus ainsi que les autres articles déclarés inutilisables.

Stocks de produits (phosphates et produits dérivés)

L'évaluation des stocks des encours et des produits finis est faite au coût de production (prix de revient). Les charges de production qui entrent dans la détermination du coût de production s'entendent des dépenses engagées par l'entreprise au cours des opérations de traitement et de manutention pour amener le produit dans l'état et à l'endroit où il se trouve.

III.1.2. PASSIF

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

L'évaluation des provisions pour risques et charges établie dans le cadre du système propre assureur s'effectue comme suit :

L'évaluation des provisions pour risques et charges établie dans le cadre du système propre assureur s'effectue comme suit :

Barème propre assureur OCP

Types	taux en %	Assiettes
<u>ASSURANCE DE PERSONNES STATUTAIRES</u>		
<u>Personnel en activité</u>		
Accident de travail		
- Fonds de majoration des rentes		Conformément à la législation en vigueur
- Capital constitutif des rentes		
<u>Personnel retraité</u>		
1) Retraite		
<u>OS 800 du 29/03/1991</u>		
- Part patronale	17,66	1.10 du TP + PFA + AF
- Part salariale	8,00	1.10 du TP+ quote part PFA telle qu'elle est définie à l'article 40 de l'OS.
<u>OS 824 du 26/04/2001</u>		
- Part patronale	18,72	1.10 du TP + PFA + AF
- Part salariale	8,50	1,10 du TP+quote part PFA telle qu'elle est définie à l'article 41 de l'OS.
2) Maladie		
- Part patronale (RJ, RM & PH)	9,00	Principal des pensions
- Part salariale (RJ, RM & PH)	3,00	Principal des pensions

Barème propre assureur

PRESTATIONS GARANTIES ET PERSONNEL COUVERT	Taux en %	Assiettes
I- CONTRIBUTIONS PATRONALES		
1) Régime de remboursement des frais médicaux et produits pharmaceutiques : - Agents statutaires en activité - Personnel retraité	12,60 9,00	Traitement professionnel. Principal des pensions.
2) Prestations servies aux agents statutaires en activité - Allocations familiales - Indemnités journalières de maladie - Indemnités journalières en cas d'accident non régi par la législation sur les accidents de travail et les maladies professionnelles - Indemnités journalières de maternité - Indemnités de naissance - Allocation décès	20,00	Traitement professionnel
PRESTATIONS GARANTIES ET PERSONNEL COUVERT	Taux en %	Assiettes
3) Prestations servies en vertu de l'Ordre de Service 779 du 5 Avril 1985		
a) Prestations à long terme		Totalité de la rémunération perçue par l'agent
* a/c du 01/03/1993	4,8	
* a/c du 01/03/1994	5,4	
* a/c du 01/03/1995	6,08	
* a/c du 01/03/1996	7.93	
b) Prestations à court terme	0,67	Totalité de la rémunération perçue par l'agent, plafonnée à 6.000 DH
- Indemnités journalières de maladie		
- Indemnités journalières de maternité		
- Indemnités journalières de naissance		
- Indemnités journalières en cas d'accident non régi par législation sur les accidents de travail et les maladies professionnelles		
- Allocations de décès		
c) Allocations familiales et aide sanitaire		
* a/c du 01/03/1993	9,4	Totalité, de la rémunération perçue par l'agent
* a/c du 01/03/1994	9,15	
* a/c du 01/03/1995	8,87	
* a/c du 01/04/2002	7,5	
* a/c du 01/09/2005	6,5	
* a/c du 01/09/2007	6	
II/-COTISATIONS SALARIALES		
1)-Pensions servies en vertu de :		
l'Ordre de Service 800 du 29 Mars 1991	8	1,10 du TP +quote part de la PFA telle qu'elle est définie à l'Article 40 de l'OS
l'Ordre de Service 824 du 26 Avril 2001	8,5	1,10 du TP + quote part de la PFA telle qu'elle est définie à l'Article 41 de l'OS
2) Régime de remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques du personnel retraité (Note de Service 538 du 31 Décembre 1990 complétée par la Note 572 du 19 Octobre 1994)	3 ,00	Principal des pensions
3) Prestations servies en vertu de l'Ordre de Service 779 du 5 Avril 1985		
a) Prestations à long terme		Totalité de la rémunération perçue par l'agent, plafonnée à 5.000 DH
* a/c du 01/03/1993	2,4	
* a/c du 01/03/1994	2,7	
* a/c du 01/03/1995	3,04	
* a/c du 01/03/1996	3,96	
b) Prestations à court terme	0,33	Totalité de la rémunération perçue par l'agent, plafonnée à 6.000 DH

III.2. METHODE D'EVALUATION ET DE DETERMINATION DES ECARTS DE CONVERSION

III.2.1. DETTES DE FINANCEMENT ET CREANCES IMMOBILISEES

Lors de la réalisation, le montant initial exprimé en devises est converti et comptabilisé au Dirham au cours de change exprimé à la date de valeur.

Lors du règlement ou d'encaissement, la comparaison entre la contre-valeur du montant payé ou reçu et la contre-valeur historique, ou valeur de référence, entraîne la constatation d'une différence de change effective imputable aux charges financières ou aux produits financiers de l'exercice.

A la date de clôture de l'exercice, le montant des dettes de financement et des créances immobilisées libellées en monnaies étrangères est converti au Dirham sur la base du cours de change exprimé à cette date et est comparé à celui calculé au cours historique ou de référence inscrit dans les livres comptables.

Lorsque l'application du nouveau cours de change modifie la contre-valeur précédemment comptabilisée, les différences de change constatées par devise sont inscrites provisoirement aux comptes d'Ecarts de conversion - Actif ou Passif.

Toutefois, lorsque les pertes latentes sont attachées à une opération affectant plusieurs exercices, l'entreprise peut dans des cas exceptionnels et sous la responsabilité expresse des dirigeants procéder à l'étalement de ces pertes. Le montant à provisionner correspond à la perte latente étalée linéairement sur l'exercice et sur la durée restant à courir.

Cet étalement ne peut être retenu que si la perte de change semble raisonnablement ne pas devoir être récurrente.

Les écritures ainsi comptabilisées sont contrepassées à l'ouverture des comptes de l'exercice suivant.

III.2.2. CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

Les créances contractées en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées au Dirham à la date de facturation sur la base d'un cours moyen mensuel déterminé en fonction des cours de change exprimés durant le mois précédent. Ce cours moyen est corrigé éventuellement en fonction de l'évolution des cours de change.

Lors de l'encaissement de ces créances, les écarts constatés en Dirhams par rapport aux valeurs d'entrée, en raison de la variation des cours de change, constituent des pertes ou des gains de change définitifs à inscrire dans les charges financières ou les produits financiers de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances impayées exprimées en devises sont converties au Dirham sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application de ce taux de conversion a pour effet de modifier le montant précédemment converti et comptabilisé en Dirhams (valeur historique), les différences de change constatées sont inscrites provisoirement aux comptes d'Ecart de conversion - Actif ou Passif.

Les écritures ainsi comptabilisées sont contrepassées à l'ouverture des comptes de l'exercice suivant.

III.2.3. DETTES DU PASSIF CIRCULANT

Les dettes du passif circulant réalisées en devises sont converties et comptabilisées au cours de change correspondant à la date de valeur de chaque opération.

A la clôture de l'exercice, le montant des dettes impayées exprimé en devises est converti au Dirham sur la base du dernier cours de change de cet exercice.

Lorsque l'application de ce nouveau cours a pour effet de modifier les montants en Dirhams précédemment déterminés, les différences de change dégagées sont inscrites provisoirement aux comptes d'Ecart de conversion - Actif ou Passif.

Les écritures ainsi comptabilisées sont contrepassées à l'ouverture des comptes de l'exercice suivant

III.2.4. TRESORERIE

Les recettes et les dépenses réalisées en monnaies étrangères sont converties et enregistrées en comptabilité au cours de change correspondant à la date de valeur de chaque opération.

A la clôture de l'exercice, les liquidités en devises sont converties au Dirham sur la base du dernier cours de change. Les écarts de conversion constatés font l'objet de comptabilisation dans les comptes de charges ou de produits financiers.

III.3. EVALUATION DES ENGAGEMENTS SOCIAUX DU GROUPE OCP EN MATIERE DE RETRAITE ET MALADIE

III.3.1. FAITS MARQUANTS : RAPPEL SUR L'EXTERNALISATION DU REGIME INTERNE DE RETRAITE.

En 2008, une convention a été signée entre l'OCP et la CDG pour le transfert d'une première partie des prestations de retraite garanties par le régime interne de retraite OCP. Le montant de transfert a été évalué à environ 28 milliards de dirhams. Cette convention a traité aussi de la gestion pour le compte de l'OCP que la CNRA a pris en charge pour assurer le service des prestations Transférés au RCAR et garantis par l'OCP.

L'année 2010 a été marquée par la signature, avec la CDG, d'un avenant à ladite convention pour le transfert à la CNRA du reste des prestations garanties par le régime interne de retraite. Le montant de ce transfert est d'environ 7 milliard de dirhams.

Le dispositif de transfert, le périmètre et les modalités techniques définis dans la convention préservent les droits des pensionnés et des actifs, qui sont désormais affiliés au RCAR.

En 2014, le transfert des prestations retraite garanties par le régime interne de retraite de l'OCP a été achevé. Du coup, la seule prestation restant à la charge de l'OCP dans le cadre de son régime interne est l'Allocation Décès.

- Description des régimes
- Allocation Décès

Le régime interne de l'OCP garanti, en cas de décès d'un titulaire d'une pension principale ce régime, le versement d'une allocation décès à ses ayants droit. Le montant de cette allocation est égal à trois fois le montant mensuel de la pension perçue par l'agent avec un minimum 10 000 Dh.

III.3.2. DESCRIPTION DES REGIMES

Allocation Décès

Le régime interne de l'OCP garanti, en cas de décès d'un titulaire d'une pension principale de ce régime, le versement d'une allocation décès à ses ayants droit. Le montant de cette allocation est égal à trois fois le montant mensuel de la pension perçue par l'agent avec un minimum de 10 000 Dh.

Régime d'assurance maladie

Le régime d'assurance maladie assure au profit des retraités, des membres de leurs familles charge ainsi qu'aux titulaires des pensions de réversion la couverture des risques maladie travers le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques.

III.3.3. PARAMETRES ET HYPOTHESES

Les engagements sociaux sont calculés sur la base des paramètres et hypothèses actuarielles suivants :

- Table de mortalité pour la retraite et maladie : TMG-CIMR
- Taux d'inflation des frais médicaux : 1,00%
- Taux de revalorisation des prestations indexées : 2,75%
- Taux nominal d'actualisation de l'engagement Maladie : 4,28%

- Taux nominal d'actualisation de l'engagement AD : 4,58%.
- Taux de turnover : 0% ; application du système de la coordination entre régimes de retraite

III.3.4. METHODES D'EVALUATION

L'évaluation de ces engagements sociaux au 31/12/2017 respecte la méthode de la « Projected Unit Crédit Method with Service Prorate », encore appelée méthode prospective avec calcul au prorata de l'ancienneté actuelle sur l'ancienneté au terme, en conformité avec les principes édictés par la norme IAS 19 révisée.

III.3.5. ANALYSE DES ENGAGEMENTS NON COUVERTS

Variation de la dette actuarielle (en DH)

	2017		
	Retraite	Maladie	Total
Engagement au 1/1 (-)	441 346 360	3 315 556 354	3 756 902 714
Charges liées à l'actualisation des engagements	19 463 374	136 269 366	155 732 741
Prestations payées, net de cotisations	-26 622 160	395 900 567	369 278 407
Droits acquis sur la période	5 745 865	48 711 747	54 457 612
Ecart actuariel du passif	-47 932 976	-58 833 975	-106 766 950
Engagement au 31/12 (+)	445 244 784	3 045 802 926	3 491 047 710

Variation du Fonds de retraite et du Fonds d'assurance maladie

	2017		
	Régime Retraite	Régime Maladie	Total
FROP au 1/1	441 346 360	3 315 556 354	3 756 902 714
Cotisations au titre de l'exercice (CS & PP)	0	234 766 282	234 766 282
Intérêts réalisés	11 739 813	88 193 799	99 933 612
Autres éléments (Quote par CNSS ...)	5 671 221	0	5 671 221
Prestations payées	-26 622 160	630 666 849	604 044 689
FROP au 31/12	485 379 555	3 007 849 586	3 493 229 141

Analyses des engagements non couverts

	2017		
	Régime Retraite	Régime Maladie	Total
Engagement évalué au 31/12	445 244 784	3 045 802 926	3 491 047 710
FROP au 31/12	485 379 555	3 007 849 586	3 493 229 141
Solde au 31/12	-40 134 771	37 953 340	-2 181 431

III.4. ETATS DE SYNTHESES SOCIAUX DE OCP SA SUR LES EXERCICES 2015, 2016 ET 2017

III.4.1. BILAN SUR LES EXERCICES 2015, 2016 ET 2017

BILAN 2015

ACTIF (en dirhams)	2015			2014
	Brut	Amrt & Prov	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR (A)	1 288 007 964	400 267 800	887 740 164	559 801 609
Frais préliminaires	0	0	0	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	900 933 132	367 014 373	533 918 759	306 159 707
Primes de remboursement des obligations	387 074 832	33 253 427	353 821 405	253 641 902
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	1 785 971 477	175 612 941	1 610 358 537	1 400 884 237
Immobilisations en recherche et développement	16 908 144	15 083 789	1 824 355	3 276 720
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	166 346 527	142 304 291	24 042 235	22 386 399
Fonds commercial	1 100 648 153	0	1 100 648 153	1 100 648 153
Autres immobilisations incorporelles	502 068 653	18 224 860	483 843 793	274 572 964
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	99 155 460 207	30 202 377 666	68 953 082 541	75 149 560 384
Terrains	3 531 926 091	868 986 816	2 662 939 274	2 666 730 960
Constructions	15 366 716 259	7 710 854 943	7 655 861 316	6 748 472 268
Installations techniques, matériel et outillage	46 504 297 842	20 567 845 004	25 936 452 838	24 956 790 769
Matériel de transport	347 998 441	266 695 073	81 303 368	66 495 065
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	815 318 038	651 870 229	163 447 809	154 557 218
Autres immobilisations corporelles	215 859 717	136 125 601	79 734 116	98 059 617
Immobilisations corporelles en cours	32 373 343 819		32 373 343 819	40 458 454 486
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	13 359 502 886	198 089 892	13 161 412 993	6 517 054 548
Prêts immobilisés	13 312 736	2 034 232	11 278 504	11 300 898
Autres créances financières	55 981 144	880 297	55 100 847	109 543 964
Titres de participation	13 290 209 006	195 175 363	13 095 033 643	6 396 209 686
Autres titres immobilisés	0		0	0
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)	4 387 288 160	0	4 387 288 160	2 117 265 116
Diminution des créances immobilisées			0	0
Augmentation des dettes financières	4 387 288 160		4 387 288 160	2 117 265 116
TOTAL I (A+B+C+D+E)	119 976 230 694	30 976 348 299	88 999 882 394	85 744 565 893
STOCKS (F)	9 873 757 937	1 330 258 952	8 543 498 985	7 351 467 367
Marchandises	0	0	0	0
Matières et fournitures	4 514 406 550	1 325 857 768	3 188 548 782	3 576 590 818
Produits en cours	2 247 754 738	0	2 247 754 738	1 886 819 413
Produits intermédiaires et produits résiduels	891 748 175		891 748 175	652 331 788
Produits finis	2 219 848 475	4 401 184	2 215 447 291	1 235 725 348
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT(G)	45 888 389 569	191 275 364	45 697 114 205	29 115 438 900
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	3 850 126 494	0	3 850 126 494	5 390 949 129
Clients et comptes rattachés	7 385 094 991	159 057 109	7 226 037 882	7 685 851 573
Personnel	64 957 581	27 688 221	37 269 361	38 325 808
Organismes sociaux	474 377 030		474 377 030	589 776 418
Etat (Comptes d'impôts et taxes)	13 760 585 852		13 760 585 852	14 235 228 417
Comptes filiales du Groupe OCP	0		0	0
Autres débiteurs	20 256 562 454	4 530 035	20 252 032 419	1 127 665 954
Comptes de régularisation, Actif	96 685 167		96 685 167	47 641 601
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	13 661 753 843		13 661 753 843	8 677 243 822
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	20 791 114		20 791 114	32 823 523
(Eléments circulants)			0	0
TOTAL II (F+G+H+I)	69 444 692 463	1 521 534 316	67 923 158 147	45 176 973 613
TRESORERIE - ACTIF	948 165 563		948 165 563	2 114 608 821
Chèques et valeurs à encaisser	232 687 703		232 687 703	154 520 187
Banques, T.G. et C.C.P.	714 360 569		714 360 569	1 959 280 811
Caisses, Régies d'avances et accreditifs	1 117 292		1 117 292	807 823
TOTAL III	948 165 563	0	948 165 563	2 114 608 821
TOTAL GENERAL I+II+III	190 369 088 720	32 497 882 616	157 871 206 104	133 036 148 328

Passif	2015	2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital, fonds de dotation	8 287 500 000	8 287 500 000
moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Primes d'émission, de fusion d'apport	18 697 810 117	18 697 810 117
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserve légale	828 750 000	828 750 000
Autres réserves	33 890 400 000	28 825 400 000
Report à nouveau	484 364	190 857
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	6 994 910 501	6 315 877 257
Total capitaux propres (A)	68 699 854 982	62 955 528 231
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	49 875 832 709	37 316 437 962
Emprunts obligataires	30 301 640 000	18 777 465 000
Crédits gouvernementaux et crédits acheteurs	638 490 115	721 130 307
Crédits financiers	18 935 702 593	17 817 842 655
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	6 119 705 075	4 905 924 479
Provisions pour risques	1 591 362 322	724 856 031
Provisions pour charges	285 616 866	217 802 505
Engagements sociaux	4 242 725 887	3 963 265 943
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	148 076 117	82 365 238
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement	148 076 117	82 365 238
TOTAL I (A+B+C+D+E)	124 843 468 883	105 260 255 911
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	32 748 066 867	27 616 558 134
Fournisseurs et comptes rattachés	10 329 482 957	12 551 442 071
Clients créditeurs, avances et acomptes	1 250 723 660	813 860 258
Personnel	898 668 596	823 289 658
Organismes sociaux	1 262 243 414	1 155 001 702
Etat - Impôts et taxes	1 709 235 033	478 021 229
Autres créanciers	16 891 547 322	11 478 384 877
Comptes de régularisation-passif	406 165 886	316 558 340
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	163 036 589	56 153 168
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulant) (H)	28 638 324	103 180 136
TOTAL II (F+G+H)	32 939 741 781	27 775 891 437
TRESORERIE - PASSIF	87 995 440	980
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (solde créditeur)	87 995 440	980
TOTAL III	87 995 440	980
TOTAL GENERAL I+II+III	157 871 206 104	133 036 148 328

BILAN 2016

ACTIF (en dirhams)	2016			2015
	Brut	Amrt & Prov	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR (A)	1 573 751 681	668 695 393	905 056 288	887 740 164
Frais préliminaires	1 681 864		1 681 864	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 184 994 985	609 053 699	575 941 286	533 918 759
Primes de remboursement des obligations	387 074 832	59 641 694	327 433 138	353 821 405
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	1 608 981 038	207 688 190	1 401 292 848	1 610 358 537
Immobilisations en recherche et développement	16 908 144	16 027 045	881 099	1 824 355
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	182 936 208	158 425 741	24 510 467	24 042 235
Fonds commercial	1 100 648 153		1 100 648 153	1 100 648 153
Autres immobilisations incorporelles	308 488 533	33 235 404	275 253 129	483 843 793
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	104 368 720 086	35 606 686 782	68 762 033 304	68 953 082 541
Terrains	3 652 405 175	927 288 254	2 725 116 922	2 662 939 274
Constructions	19 872 543 790	8 559 914 665	11 312 629 125	7 655 861 316
Installations techniques, matériel et outillage	58 153 917 941	24 931 861 621	33 222 056 320	25 936 452 838
Matériel de transport	378 158 142	296 631 873	81 526 269	81 303 368
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	961 112 691	735 891 585	225 221 106	163 447 809
Autres immobilisations corporelles	217 265 395	155 098 785	62 166 610	79 734 116
Immobilisations corporelles en cours	21 133 316 952		21 133 316 952	32 373 343 819
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	14 926 326 246	243 544 753	14 682 781 493	13 161 412 993
Prêts immobilisés	9 200 377	26 000	9 174 377	11 278 504
Autres créances financières	55 766 227	464 060	55 302 167	55 100 847
Titres de participation	14 861 359 642	243 054 692	14 618 304 950	13 095 033 643
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)	4 951 487 198		4 951 487 198	4 387 288 160
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières	4 951 487 198		4 951 487 198	4 387 288 160
TOTAL I (A+B+C+D+E)	127 429 266 249	36 726 615 118	90 702 651 131	88 999 882 394
STOCKS (F)	9 730 850 257	1 491 948 654	8 238 901 603	8 543 498 985
Marchandises				
Matières et fournitures	4 153 362 127	1 491 559 233	2 661 802 894	3 188 548 782
Produits en cours	3 071 300 702	0	3 071 300 702	2 247 754 738
Produits intermédiaires et produits résiduels	492 458 019		492 458 019	891 748 175
Produits finis	2 013 729 409	389 421	2 013 339 988	2 215 447 291
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT(G)	44 458 768 641	226 656 842	44 232 111 799	45 697 114 205
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	3 154 183 538		3 154 183 538	3 850 126 494
Clients et comptes rattachés	8 205 036 605	221 097 576	7 983 939 028	7 226 037 882
Personnel	34 702 701	1 029 231	33 673 471	37 269 361
Organismes sociaux	604 645 894		604 645 894	474 377 030
Etat (Comptes d'impôts et taxes)	15 746 716 451		15 746 716 451	13 760 585 852
Comptes filiales du Groupe OCP				
Autres débiteurs	16 640 776 917	4 530 035	16 636 246 882	20 252 032 419
Comptes de régularisation, Actif	72 706 534		72 706 534	96 685 167
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	9 313 730 419		9 313 730 419	13 661 753 843
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	44 920 768		44 920 768	20 791 114
Eléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	63 548 270 084	1 718 605 496	61 829 664 589	67 923 158 147
TRESORERIE - ACTIF	2 701 016 556		2 701 016 556	948 165 563
Chèques et valeurs à encaisser	132 329 256		132 329 256	232 687 703
Banques, T.G. et C.C.P.	2 567 697 224		2 567 697 224	714 360 569
Caisses, Régies d'avances et accreditifs	990 075		990 075	1 117 292
TOTAL III	2 701 016 556		2 701 016 556	948 165 563
TOTAL GENERAL I+II+III	193 678 552 889	38 445 220 614	155 233 332 275	157 871 206 104

Passif	2016	2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital, fonds de dotation	8 287 500 000	8 287 500 000
moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Primes d'émission, de fusion d'apport	18 697 810 117	18 697 810 117
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	828 750 000	828 750 000
Autres réserves	33 890 456 115	33 890 400 000
Report à nouveau	4 495 000 000	484 364
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	950 940 987	6 994 910 501
Total capitaux propres (A)	67 150 457 219	68 699 854 982
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	58 719 141 006	49 875 832 709
Emprunts obligataires	35 822 050 000	30 301 640 000
Crédits gouvernementaux et crédits acheteurs	719 525 223	638 490 115
Crédits financiers	22 177 565 783	18 935 702 593
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	6 494 518 294	6 119 705 075
Provisions pour risques	1 874 133 416	1 591 362 322
Provisions pour charges	277 740 925	285 616 866
Engagements sociaux	4 342 643 952	4 242 725 887
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	123 430 620	148 076 117
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement	123 430 620	148 076 117
TOTAL I (A+B+C+D+E)	132 487 547 139	124 843 468 883
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	22 445 179 243	32 748 066 867
Fournisseurs et comptes rattachés	11 780 850 329	10 329 482 957
Clients créditeurs, avances et acomptes	1 996 671 641	1 250 723 660
Personnel	529 101 263	898 668 596
Organismes sociaux	1 330 781 019	1 262 243 414
Etat - Impôts et taxes	974 939 396	1 709 235 033
Autres créanciers	5 379 471 565	16 891 547 322
Comptes de régularisation-passif	453 364 029	406 165 886
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	232 176 006	163 036 589
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulant) (H)	68 427 232	28 638 324
TOTAL II (F+G+H)	22 745 782 481	32 939 741 781
TRESORERIE - PASSIF	2 655	87 995 440
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (solde créditeur)	2 655	87 995 440
TOTAL III	2 655	87 995 440
TOTAL GENERAL I+II+III	155 233 332 275	157 871 206 104

BILAN 2017

ACTIF (en dirhams)	2017			2016
	Brut	Amrt & Prov	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR (A)	1 635 325	884 922 971	750 401 955	905 056 288
Frais préliminaires	1 894 576	0	1 894 576	1 681 864
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 246 355 517	798 965 108	447 390 409	575 941 286
Primes de remboursement des obligations	387 074 832	85 957 863	301 116 970	327 433 138
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	1 792 745 464	255 988 285	1 536 757 179	1 401 292 848
Immobilisations en recherche et développement	62 779 467	19 464 908	43 314 560	881 099
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	250 556 357	185 333 620	65 222 737	24 510 467
Fonds commercial	1 100 648 153	0	1 100 648 153	1 100 648 153
Autres immobilisations incorporelles	378 761 486	51 189 757	327 571 729	275 253 129
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	110 115 125 145	42 390 859 361	67 724 265 784	68 762 033 304
Terrains	3 800 387 654	979 571 014	2 820 816 640	2 725 116 922
Constructions	23 669 747 733	9 535 630 818	14 134 116 915	11 312 629 125
Installations techniques, matériel et outillage	67 142 766 888	30 398 407 247	36 744 359 641	33 222 056 320
Matériel de transport	390 282 760	324 253 395	66 029 365	81 526 269
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	1 058 000 143	760 307 331	297 692 811	225 221 106
Autres immobilisations corporelles	1 679 579 913	392 689 556	1 286 890 358	62 166 610
Immobilisations corporelles en cours	12 374 360 054	0	12 374 360 054	21 133 316 952
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	15 881 412 136	385 674 076	15 495 738 060	14 682 781 493
Prêts immobilisés	14 795 221	26 000	14 769 221	9 174 377
Autres créances financières	55 641 227	464 060	55 177 167	55 302 167
Titres de participation	15 810 975 688	385 184 015	15 425 791 673	14 618 304 950
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)	2 701 031 947	0	2 701 031 947	4 951 487 198
Diminution des créances immobilisées	0	0	0	0
Augmentation des dettes financières	2 701 031 947	0	2 701 031 947	4 951 487 198
TOTAL I (A+B+C+D+E)	132 125 639 617	43 917 444 691	88 208 194 926	90 702 651 131
STOCKS (F)	9 901 465 022	1 738 942 282	8 162 522 740	8 238 901 603
Marchandises	0	0	0	0
Matières et fournitures	4 242 504 416	1 515 775 801	2 726 728 615	2 661 802 894
Produits en cours	3 415 735 340	0	3 415 735 340	3 071 300 702
Produits intermédiaires et produits résiduels	409 653 202	0	409 653 202	492 458 019
Produits finis	1 833 572 064	223 166 481	1 610 405 583	2 013 339 988
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	2 795 150 769	0	2 795 150 769	3 154 183 538
Clients et comptes rattachés	9 306 177 242	221 855 927	9 084 321 315	7 983 939 028
Personnel	45 069 831	1 029 231	44 040 600	33 673 471
Organismes sociaux	666 277 123	0	666 277 123	604 645 894
Etat (Comptes d'impôts et taxes)	17 672 280 737	0	17 672 280 737	15 746 716 451
Comptes filiales du Groupe OCP				0
Autres débiteurs	19 735 988 388	4 530 035	19 731 458 353	16 636 246 882
Comptes de régularisation, Actif	11 662 574	0	11 662 574	72 706 534
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	7 307 264 705		7 307 264 705	9 313 730 419
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	102 203 328		102 203 328	44 920 768
(Eléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	67 543 539 718	1 966 357 475	65 577 182 243	61 829 664 589
TRESORERIE - ACTIF	2 335 279 075	0	2 335 279 075	2 701 016 556
Chèques et valeurs à encaisser	112 013 267	0	112 013 267	132 329 256
Banques, T.G. et C.C.P.	2 222 458 425	0	2 222 458 425	2 567 697 224
Caisses, Régies d'avances et accreditifs	807 382	0	807 382	990 075
TOTAL III	2 335 279 075	0	2 335 279 075	2 701 016 556
TOTAL GENERAL I+II+III	202 004 458 410	45 883 802 166	156 120 656 244	155 233 332 275

Passif	2017	2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital , fonds de dotation	8 287 500 000	8 287 500 000
moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Primes d'émission, de fusion d'apport	18 697 810 117	18 697 810 117
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserve légale	828 750 000	828 750 000
Autres réserves	37 660 000 000	33 890 456 115
Report à nouveau	664 602	4 495 000 000
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	514 632 180	950 940 987
Total capitaux propres (A)	65 989 356 899	67 150 457 219
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	58 559 933 955	58 719 141 006
Emprunts obligataires	33 583 517 500	35 822 050 000
Crédits gouvernementaux et crédits acheteurs	590 885 105	719 525 223
Crédits financiers	24 385 531 350	22 177 565 783
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	5 410 379 955	6 494 518 294
Provisions pour risques	1 027 470 438	1 874 133 416
Provisions pour charges	294 510 457	277 740 925
Engagements sociaux	4 088 399 059	4 342 643 952
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	824 272 628	123 430 620
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement	824 272 628	123 430 620
TOTAL I (A+B+C+D+E)	130 783 943 437	132 487 547 139
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	24 812 185 512	22 445 179 243
Fournisseurs et comptes rattachés	14 152 372 895	11 780 850 329
Clients créditeurs, avances et acomptes	1 694 240 555	1 996 671 641
Personnel	478 177 031	529 101 263
Organismes sociaux	1 421 866 366	1 330 781 019
Etat - Impôts et taxes	1 395 734 697	974 939 396
Autres créanciers	5 227 256 176	5 379 471 565
Comptes de régularisation-passif	442 537 792	453 364 029
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	351 180 497	232 176 006
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulant) (H)	29 766 778	68 427 232
TOTAL II (F+G+H)	25 193 132 787	22 745 782 481
TRESORERIE - PASSIF	143 580 020	2 655
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (solde créditeur)	143 580 020	2 655
TOTAL III	143 580 020	2 655
TOTAL GENERAL I+II+III	156 120 656 244	155 233 332 275

III.4.2. COMPTES DES PRODUITS ET CHARGES 2015,2016 ET 2017

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES DE L'EXERCICE 2015

NATURE (en Dirhams)	OPERATIONS CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	PROPRES A L'EXERCICE			
	1	2	3 = 1+2	5
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	8 838 678	0	8 838 678	17 538 086
Ventes de biens et services produits	47 454 562 511	165 730 980	47 620 293 490	39 298 570 015
Variation de stocks de produits (+-) (1)	1 579 469 357	0	1 579 469 357	275 721 697
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0	21 682 579	21 682 579	-41 284
Subventions d'exploitation			0	
Autres produits d'exploitation	175 000	0	175 000	52 500
Reprises d'exploitation et transferts de charges	1 363 715 331	25 522 985	1 389 238 316	1 210 272 173
TOTAL I	50 406 760 877	212 936 543	50 619 697 421	40 802 113 187
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises	5 676 007	0	5 676 007	14 072 234
Achats consommés (2) de matières et fournitures	17 168 747 975	32 170 194	17 200 918 168	15 528 263 622
Autres charges externes	8 272 845 778	22 956 736	8 295 802 514	7 379 240 556
Impôts et taxes	226 308 120	-981 865	225 326 255	206 004 582
Charges de personnel	7 108 707 753	-8 520 643	7 100 187 110	6 431 458 556
Autres charges d'exploitation	2 013 893	322 883	2 336 776	8 026 409
Dotations d'exploitation	5 403 355 562	491 261 328	5 894 616 890	4 369 371 635
TOTAL II	38 187 655 087	537 208 633	38 724 863 720	33 936 437 593
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			11 894 833 701	6 865 675 594
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	137 637 109	0	137 637 109	286 955 226
Gains de change	1 184 930 592	11 259	1 184 941 851	770 475 291
Intérêts et autres produits financiers	422 199 357	62 083 280	484 282 637	453 179 532
Reprises financières, transferts de charges	1 621 550 292	0	1 621 550 292	1 287 216 073
TOTAL IV	3 366 317 349	62 094 539	3 428 411 888	2 797 826 121
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	2 426 054 713	990 394	2 427 045 107	1 448 563 875
Pertes de change	822 107 641	3 121 109	825 228 750	263 888 664
Autres charges financières	-1 917 160	601 504	-1 315 656	-2 437 070
Dotations financières	1 371 339 344	0	1 371 339 344	481 461 602
TOTAL V	4 617 584 539	4 713 007	4 622 297 546	2 191 477 071
RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-1 193 885 658	606 349 050
RESULTAT COURANT (III + VI)			10 700 948 042	7 472 024 645
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations	13 965 072 653	-110 500	13 964 962 153	499 313 151
Subvention d'équilibre			0	
Reprises sur subventions d'investissement			0	
Autres produits non courants	71 152 379	192 930 682	264 083 061	588 351 761
Reprises non courantes, transferts de charges	121 581 125	32 246 796	153 827 922	4 165 275 698
TOTAL VIII	14 157 806 158	225 066 978	14 382 873 136	5 252 940 610
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	12 526 484 235	0	12 526 484 235	204 092 123
Subventions accordées	224 958 116	0	224 958 116	243 319 101
Autres charges non courantes	2 541 913 937	214 386 288	2 756 300 225	4 508 076 582
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	138 533 542	0	138 533 542	160 758 765
TOTAL IX	15 431 889 830	214 386 288	15 646 276 118	5 116 246 572
RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-1 263 402 982	136 694 038
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X)			9 437 545 061	7 608 718 683
IMPOTS SUR LES RESULTATS			2 442 634 560	1 292 841 426
RESULTAT (NET XI-XII)			6 994 910 501	6 315 877 257

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES DE L'EXERCICE 2016

NATURE (en Dirhams)	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 5
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	5 756 142	0	5 756 142	8 838 678
Ventes de biens et services produits	39 503 981 556	186 863 803	39 690 845 359	47 620 293 490
Variation de stocks de produits (+-) (1)	219 525 424	0	219 525 424	1 579 469 357
Immobilisations produites par l'entreprise par elle-même	10 540 189	0	10 540 189	21 682 579
Subventions d'exploitation			0	0
Autres produits d'exploitation				175 000
Reprises d'exploitation et transferts de charges	1 728 534 930	7 351 790	1 735 886 720	1 389 238 316
TOTAL I	41 468 338 240	194 215 593	41 662 553 833	50 619 697 421
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises	21 649 295	0	21 649 295	5 676 007
Achats consommés (2) de matières et fournitures	14 792 107 894	5 081 180	14 797 189 074	17 200 918 168
Autres charges externes	7 168 277 465	38 486 449	7 206 763 915	8 295 802 514
Impôts et taxes	218 537 603	-18 253 507	200 284 096	225 326 255
Charges de personnel	6 948 074 031	4 249 361	6 952 323 392	7 100 187 110
Autres charges d'exploitation	12 364 488	13 973 348	26 337 836	2 336 776
Dotations d'exploitation	6 838 349 635	591 204 377	7 429 554 012	5 894 616 890
TOTAL II	35 999 360 412	634 741 208	36 634 101 619	38 724 863 720
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			5 028 452 214	11 894 833 701
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	154 974 370	0	154 974 370	137 637 109
Gains de change	524 752 574	0	524 752 574	1 184 941 851
Intérêts et autres produits financiers	627 450 090	22 757 380	650 207 469	484 282 637
Reprises financières, transferts de charges	2 339 467 546	0	2 339 467 546	1 621 550 292
TOTAL IV	3 646 644 580	22 757 380	3 669 401 960	3 428 411 888
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	2 549 019 216	64 041	2 549 083 258	2 427 045 107
Pertes de change	433 819 371	0	433 819 371	825 228 750
Autres charges financières	1 381 205	269 829	1 651 034	-1 315 656
Dotations financières	1 703 766 353	0	1 703 766 353	1 371 339 344
TOTAL V	4 687 986 146	333 870	4 688 320 016	4 622 297 546
RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-1 018 918 056	-1 193 885 658
RESULTAT COURANT (III + VI)			4 009 534 158	10 700 948 042
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations	3 330 967 773	-37 668	3 330 930 105	13 964 962 153
Subvention d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	40 671 794	23 828 867	64 500 661	264 083 061
Reprises non courantes, transferts de charges	83 735 773	0	83 735 773	153 827 922
TOTAL VIII	3 455 375 340	23 791 199	3 479 166 539	14 382 873 136
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	2 967 261 516		2 967 261 516	12 526 484 235
Subventions accordées	381 674 559	327 411	382 001 969	224 958 116
Autres charges non courantes	2 040 979 173	72 085 093	2 113 064 266	2 756 300 225
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	80 531 714	0	80 531 714	138 533 542
TOTAL IX	5 470 446 961	72 412 504	5 542 859 465	15 646 276 118
RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-2 063 692 926	-1 263 402 982
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X)			1 945 841 232	9 437 545 061
IMPOTS SUR LES RESULTATS			994 900 245	2 442 634 560
RESULTAT (NET XI-XII)			950 940 987	6 994 910 501

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES DE L'EXERCICE 2017

NATURE (en Dirhams)	OPERATIONS CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	PROPRES A L'EXERCICE	1	3 = 1+2	5
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	315 699 595	0	315 699 595	5 756 142
Ventes de biens et services produits	46 303 542 693	72 438 786	46 375 981 479	39 690 845 359
Variation de stocks de produits (+-) (1)	81 472 477	0	81 472 477	219 525 424
Immobilisations produites par l'entpes p/ elle-même	-32 400	0	-32 400	10 540 189
Subventions d'exploitation	0	0	0	0
Autres produits d'exploitation	100 000	0	100 000	0
Reprises d'exploitation et transferts de charges	1 789 770 923	5 351 898	1 795 122 821	1 735 886 720
TOTAL I	48 490 553 289	77 790 684	48 568 343 972	41 662 553 833
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises	307 165 304	0	307 165 304	21 649 295
Achats consommés (2) de matières et fournitures	20 030 167 512	15 865 160	20 046 032 671	14 797 189 074
Autres charges externes	8 285 838 619	26 626 974	8 312 465 593	7 206 763 915
Impôts et taxes	213 681 306	315 897	213 997 203	200 284 096
Charges de personnel	7 319 335 402	1 225 282	7 320 560 685	6 952 323 392
Autres charges d'exploitation	1 138 613	0	1 138 613	26 337 836
Dotations d'exploitation	8 263 850 995	937 626 151	9 201 477 147	7 429 554 012
TOTAL II	44 421 177 752	981 659 464	45 402 837 216	36 634 101 619
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			3 165 506 756	5 028 452 214
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	214 918 500	0	214 918 500	154 974 370
Gains de change	520 532 304	0	520 532 304	524 752 574
Intérêts et autres produits financiers	573 808 737	4 354 180	578 162 917	650 207 469
Reprises financières, transferts de charges	2 464 980 310	0	2 464 980 310	2 339 467 546
TOTAL IV	3 774 239 851	4 354 180	3 778 594 031	3 669 401 960
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	2 619 736 270	9 564 855	2 629 301 126	2 549 083 258
Pertes de change	665 362 535	4 240 448	669 602 983	433 819 371
Autres charges financières	89 822	0	89 822	1 651 034
Dotations financières	948 907 822	0	948 907 822	1 703 766 353
TOTAL V	4 234 096 450	13 805 303	4 247 901 753	4 688 320 016
RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-469 307 722	-1 018 918 056
RESULTAT COURANT (III + VI)			2 696 199 035	4 009 534 158
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations	847 380 076	0	847 380 076	3 330 930 105
Subvention d'équilibre	0	0	0	0
Reprises sur subventions d'investissement	0	0	0	0
Autres produits non courants	40 310 633	24 330 183	64 640 816	64 500 661
Reprises non courantes, transferts de charges	9 181 400	0	9 181 400	83 735 773
TOTAL VIII	896 872 109	24 330 183	921 202 292	3 479 166 539
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	923 241 255	0	923 241 255	2 967 261 516
Subventions accordées	295 417 004	0	295 417 004	382 001 969
Autres charges non courantes	742 069 498	111 504 474	853 573 972	2 113 064 266
Dotations non courantes aux Amortissements et aux provisions	95 328 958	0	95 328 958	80 531 714
TOTAL IX	2 056 056 715	111 504 474	2 167 561 189	5 542 859 465
RESULTAT NON COURANT (VIII- X)			-1 246 358 897	-2 063 692 926
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X)			1 449 840 137	1 945 841 232
IMPOTS SUR LES RESULTATS			935 207 957	994 900 245
RESULTAT (NET XI-XII)			514 632 180	950 940 987

III.4.3. TABLEAUX DE FINANCEMENT DES EXERCICES 2015, 2016 ET 2017

TABLEAUX DE FINANCEMENT 2015

MASSES	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	Variation a - b	
			Emplois c	Ressources d
Financement permanent	124 843 468 883	105 260 255 911	0	19 583 212 972
Moins actif immobilisé	88 999 882 394	85 744 565 893	3 255 316 501	0
FONDS DE ROULEMENT (A)	35 843 586 489	19 515 690 017	0	16 327 896 471
Actif circulant	67 923 158 147	45 176 973 613	22 746 184 533	0
Moins passif circulant	32 939 741 781	27 775 891 437	0	5 163 850 344
Besoin de financement global (4-5) (B)	34 983 416 366	17 401 082 176	17 582 334 190	0
TRESORERIE NETTE (actif-passif) (A - B)	860 170 123	2 114 607 841	0	1 254 437 718

	EXERCICE 2015		EXERCICE 2014	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
AUTOFINANCEMENT (A)		11 241 163 010		1 682 295 313
Capacité d'autofinancement		12 491 746 760		5 432 389 063
Distribution de bénéfices	1 250 583 750		3 750 093 750	
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISAT (B)		14 027 177 320		503 693 453
Cessions d'immobilisations incorporelles		0		0
Cessions d'immobilisations corporelles.		12 899 617 457		199 375 601
Cessions d'immobilisations financières		1 065 344 696		299 937 550
Récupération sur créances immobilisées		62 215 166		4 380 302
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROP. ET ASSIM (C)		827 327 559		0
Augmentations de capital, apports		0		0
Subventions d'investissements				
Provisions Durable Pour Risques et Charges		827 327 559		0
AUMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		13 852 408 798		20 519 788 666
(nettes de primes de remboursement)				
Total I - ressources stables (A+B+C+D)		39 948 076 687		22 705 777 432
II. Emplois stab.de l'exercice (Flux)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	19 080 234 253		19 431 538 796	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	226 419 653		79 631 822	
Acquisition d'immobilisations corporelles.	11 557 725 672		19 101 982 050	
Acquisition d'immobilisations financières	7 288 470 743		241 542 190	
Récupération sur créances immobilisées	7 618 185		8 382 734	
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (G)	592 788 453		833 064 969	
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (H)	3 497 331 683		2 347 753 000	
EMPLOIS EN NON VALEURS (I)	449 825 827		484 526 142	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H+I)	23 620 180 216	0	23 096 882 907	0
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	17 582 334 190	0	0	2 344 594 223
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	0	1 254 437 718	1 953 488 749	0
TOTAL GENERAL	41 202 514 406	41 202 514 406	25 050 371 656	25 050 371 656

TABLEAUX DE FINANCEMENT 2016

MASSES	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	Variation a - b	
			Emplois c	Ressources d
Financement permanent	132 487 547 139	124 843 468 883	0	7 644 078 256
Moins actif immobilisé	90 702 651 131	88 999 882 394	1 702 768 737	0
FONDS DE ROULEMENT (A)	41 784 896 008	35 843 586 489	0	5 941 309 520
Actif circulant	61 829 664 589	67 923 158 147	0	6 093 493 558
Moins passif circulant	22 745 782 481	32 939 741 781	10 193 959 300	
Besoin de financement global (4-5) (B)	39 083 882 108	34 983 416 366	4 100 465 742	0
TRESORERIE NETTE (actif-passif) (A - B)	2 701 013 901	860 170 123	1 840 843 778	0

	EXERCICE 2016		EXERCICE 2015	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
AUTOFINANCEMENT (A)		4 590 073 820		11 241 163 010
Capacité d'autofinancement		7 090 412 570		12 491 746 760
Distribution de bénéfices	2 500 338 750		1 250 583 750	
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISAT (B)		3 340 162 381		14 027 177 320
Cessions d'immobilisations incorporelles		0		0
Cessions d'immobilisations corporelles.		2 796 786 373		12 899 617 457
Cessions d'immobilisations financières		534 143 733		1 065 344 696
Récupération sur créances immobilisées		9 232 276		62 215 166
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROP. ET ASSIM. (C)		439 108 915		827 327 559
Augmentations de capital, apports		0		0
Subventions d'investissements				
Provisions Durable Pour Risques et Charges		439 108 915		827 327 559
AUMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		11 860 047 453		13 852 408 798
(nettes de primes de remboursement)				
Total I - ressources stables (A+B+C+D)		20 229 392 569		39 948 076 687
II. Emplois stab.de l'exercice.(Flux)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOB. (E)	10 059 074 857		19 080 234 253	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	28 304 840		226 419 653	
Acquisition d'immobilisations corporelles.	8 179 537 861		11 557 725 672	
Acquisition d'immobilisations financières	1 846 327 157		7 288 470 743	
Récupération sur créances immobilisées	4 905 000		7 618 185	
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (G)	350 223 248		592 788 453	
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (H)	3 605 583 690		3 497 331 683	
EMPLOIS EN NON VALEURS (I)	273 201 253		449 825 827	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H+I)	14 288 083 049	0	23 620 180 216	0
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	4 100 465 742	0	17 582 334 190	0
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	1 840 843 778	0	0	1 254 437 718
TOTAL GENERAL	20 229 392 569	20 229 392 569	41 202 514 406	41 202 514 406

TABLEAUX DE FINANCEMENT 2017

Masses	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	Variation a - b	
			Emplois c	Ressources d
Financement permanent	130 783 943 437	132 487 547 139	1 703 603 702	0
Moins actif immobilisé	88 208 194 926	90 702 651 131	0	2 494 456 205
FONDS DE ROULEMENT (A)	42 575 748 512	41 784 896 008	0	790 852 503
Actif circulant	65 577 182 243	61 829 664 589	3 747 517 655	0
Moins passif circulant	25 193 132 787	22 745 782 481	0	2 447 350 306
Besoin de financement global (4-5) (B)	40 384 049 456	39 083 882 108	1 300 167 349	0
TRESORERIE NETTE (actif-passif) (A - B)	2 191 699 055	2 701 013 901	0	509 314 845

	EXERCICE 2017		EXERCICE 2016	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
AUTOFINANCEMENT (A)		5 560 330 465		4 590 073 820
Capacité d'autofinancement		7 236 062 965		7 090 412 570
Distribution de bénéfices	1 675 732 500		2 500 338 750	
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISAT. (B)		852 173 932		3 340 162 381
Cessions d'immobilisations incorporelles		0		0
Cessions d'immobilisations corporelles.		847 380 076		2 796 786 373
Cessions d'immobilisations financières		0		534 143 733
Récupération sur créances immobilisées		4 793 856		9 232 276
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROP. ET ASSIM. (C)		300 818 782		439 108 915
Augmentations de capital, apports		0		0
Subventions d'investissements				
Provisions Durable Pour Risques et Charges		300 818 782		439 108 915
AUMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		8 068 626 654		11 860 047 453
(nettes de primes de remboursement)				
Total I - ressources stables(A+B+C+D)		14 781 949 834		20 229 392 569
II. Emplois stables l'exercice.(Flux)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOB. (E)	7 942 565 901		10 059 074 857	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	183 764 426		28 304 840	
Acquisition d'immobilisations corporelles.	6 798 921 729		8 179 537 861	
Acquisition d'immobilisations financières	949 616 046		1 846 327 157	
Récupération sur créances immobilisées	10 263 700		4 905 000	
.REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (G)	565 043 356		350 223 248	
.REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (H)	5 276 536 446		3 605 583 690	
.EMPLOIS EN NON VALEURS (I)	206 951 626		273 201 253	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H+I)	13 991 097 330	0	14 288 083 049	0
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	1 300 167 349	0	4 100 465 742	0
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	0	509 314 845	1 840 843 778	0
TOTAL GENERAL	15 291 264 679	15 291 264 679	20 229 392 569	20 229 392 569

III.4.4. ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.) DES EXERCICES 2015, 2016 ET 2017

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.) 2015

TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R.) (En Dirhams)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Ventes de marchandises (en l'état)	8 838 678	17 538 086
Achats revendus de marchandises	5 676 007	14 072 234
MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	3 162 672	3 465 852
PRODUCTION DE L'EXERCICE	49 221 445 426	39 574 250 428
Ventes de biens et services produits	47 620 293 490	39 298 570 015
Variation stocks de produits	1 579 469 357	275 721 697
Immobilisations et articles codifiés produites par l'entreprise pour elle - même	21 682 579	-41 284
CONSOMMATION DE L'EXERCICE	25 496 720 682	22 907 504 178
Achats consommés de matières et fournitures	17 200 918 168	15 528 263 622
Autres charges externes	8 295 802 514	7 379 240 556
VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	23 727 887 415	16 670 212 102
Subventions d'exploitation	0	0
Impôts et taxes	225 326 255	206 004 582
Charges de personnel	7 100 187 110	6 431 458 556
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	16 402 374 050	10 032 748 965
OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
Autres produits d'exploitation	175 000	52 500
Autres charges d'exploitation	2 336 776	8 026 409
Reprises d'exploitation : transferts de charges	1 389 238 316	1 210 272 173
Dotations d'exploitation	5 894 616 890	4 369 371 635
Production d'articles codifiés mis en stocks		
RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	11 894 833 701	6 865 675 594
RESULTAT FINANCIER	-1 193 885 658	606 349 050
RESULTAT COURANT (+ ou -)	10 700 948 042	7 472 024 645
RESULTAT NON COURANT	-1 263 402 982	136 694 038
Impôts sur les résultats	2 442 634 560	1 292 841 426
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	6 994 910 501	6 315 877 257

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) (En Dirhams)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Résultat net de l'exercice	6 994 910 501	6 315 877 257
Bénéfice +	6 994 910 501	6 315 877 257
Perte -		
Dotations d'exploitation	4 350 679 339	3 089 183 011
Dotations financières	1 350 548 230	448 638 123
Dotations non courantes	138 533 542	128 511 969
Reprises d'exploitation	37 097 195	5 201 124
Reprises financières	432 637 305	84 123 446
Reprises non courantes	83 658 932	4 165 275 698
Produits des cessions d'immobilisations	13 964 962 153	499 313 151
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations sorties	14 175 430 734	204 092 123
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	12 491 746 760	5 432 389 063
Distributions de bénéfices	1 250 583 750	3 750 093 750
AUTOFINANCEMENT	11 241 163 010	1 682 295 313

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.) 2016

TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R.) (En Dirhams)	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Ventes de marchandises (en l'état)	5 756 142	8 838 678
Achats revendus de marchandises	21 649 295	5 676 007
MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	-15 893 154	3 162 672
PRODUCTION DE L'EXERCICE	39 920 910 972	49 221 445 426
Ventes de biens et services produits	39 690 845 359	47 620 293 490
Variation stocks de produits	219 525 424	1 579 469 357
Immobilisations et articles codifiés produites par l'entreprise pour elle - même	10 540 189	21 682 579
CONSOMMATION DE L'EXERCICE	22 003 952 988	25 496 720 682
Achats consommés de matières et fournitures	14 797 189 074	17 200 918 168
Autres charges externes	7 206 763 915	8 295 802 514
VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	17 901 064 830	23 727 887 415
Subventions d'exploitation	0	0
Impôts et taxes	200 284 096	225 326 255
Charges de personnel	6 952 323 392	7 100 187 110
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	10 748 457 342	16 402 374 050
OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
Autres produits d'exploitation	0	175 000
Autres charges d'exploitation	26 337 836	2 336 776
Reprises d'exploitation : transferts de charges	1 735 886 720	1 389 238 316
Dotations d'exploitation	7 429 554 012	5 894 616 890
Production d'articles codifiés mis en stocks		
RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	5 028 452 214	11 894 833 701
RESULTAT FINANCIER	-1 018 918 056	-1 193 885 658
RESULTAT COURANT (+ ou -)	4 009 534 158	10 700 948 042
RESULTAT NON COURANT	-2 063 692 926	-1 263 402 982
Impôts sur les résultats	994 900 245	2 442 634 560
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	950 940 987	6 994 910 501

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) (En Dirhams)	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Résultat net de l'exercice	950 940 987	6 994 910 501
Bénéfice +	950 940 987	6 994 910 501
Perte -		
Dotations d'exploitation	5 802 976 061	4 350 679 339
Dotations financières	1 658 861 544	1 350 548 230
Dotations non courantes	79 521 521	138 533 542
Reprises d'exploitation	92 077 955	37 097 195
Reprises financières	1 297 532 850	432 637 305
Reprises non courantes	83 735 773	83 658 932
Produits des cessions d'immobilisations	3 330 930 105	13 964 962 153
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations sorties	3 402 389 141	14 175 430 734
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	7 090 412 570	12 491 746 760
Distributions de bénéfices	2 500 338 750	1 250 583 750
AUTOFINANCEMENT	4 590 073 820	11 241 163 010

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.) 2017

TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R.) (En Dirhams)	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Ventes de marchandises (en l'état)	315 699 595	5 756 142
Achats revendus de marchandises	307 165 304	21 649 295
MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	8 534 291	-15 893 154
PRODUCTION DE L'EXERCICE	46 457 421 556	39 920 910 972
Ventes de biens et services produits	46 375 981 479	39 690 845 359
Variation stocks de produits	81 472 477	219 525 424
Immobilisations et articles codifiés produites par l'entreprise pour elle - même	-32 400	10 540 189
CONSOMMATION DE L'EXERCICE	28 358 498 264	22 003 952 988
Achats consommés de matières et fournitures	20 046 032 671	14 797 189 074
Autres charges externes	8 312 465 593	7 206 763 915
VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	18 107 457 582	17 901 064 830
Subventions d'exploitation	0	0
Impôts et taxes	213 997 203	200 284 096
Charges de personnel	7 320 560 685	6 952 323 392
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	10 572 899 695	10 748 457 342
OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
Autres produits d'exploitation	100 000	0
Autres charges d'exploitation	1 138 613	26 337 836
Reprises d'exploitation : transferts de charges	1 795 122 821	1 735 886 720
Dotations d'exploitation	9 201 477 147	7 429 554 012
Production d'articles codifiés mis en stocks		
RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	3 165 506 756	5 028 452 214
RESULTAT FINANCIER	-469 307 722	-1 018 918 056
RESULTAT COURANT (+ ou -)	2 696 199 035	4 009 534 158
RESULTAT NON COURANT	-1 246 358 897	-2 063 692 926
Impôts sur les résultats	935 207 957	994 900 245
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	514 632 180	950 940 987

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) (En Dirhams)	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Résultat net de l'exercice	514 632 180	950 940 987
Bénéfice +	514 632 180	950 940 987
Perte -		
Dotations d'exploitation	7 322 513 885	5 802 976 061
Dotations financières	846 720 454	1 658 861 544
Dotations non courantes	95 328 958	79 521 521
Reprises d'exploitation	24 932 005	92 077 955
Reprises financières	1 584 880 286	1 297 532 850
Reprises non courantes	9 181 400	83 735 773
Produits des cessions d'immobilisations	847 380 076	3 330 930 105
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations sorties	923 241 255	3 402 389 141
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	7 236 062 965	7 090 412 570
Distributions de bénéfices	1 675 732 500	2 500 338 750
AUTOFINANCEMENT	5 560 330 465	4 590 073 820

III.4.5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ETAT DES DEROGATIONS (A 2)

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017		
ETAT A 2 : ETAT DES DEROGATIONS		
INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I/ Dérogations aux principes comptables fondamentaux : II/ Dérogations aux méthodes d'évaluation III/ Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NEANT

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES (A 3)

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017		
ETAT A 3 : ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
i/ Changements affectant les méthodes d'évaluation : ii/ Changements affectant les règles de présentation : Aucun changement		NEANT

DETAIL DES NON – VALEURS (B1)

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017		
ETAT B 1 : DETAIL DES NON - VALEURS		
COMPTE PRICIPAL	INTITULE	MONTANT
211	FRAIS PRELIMINAIRES	
2113	Frais d'augmentation du Capital	
2117	Autres frais préliminaires	1 894 576
212	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	
2121	Frais d'acquisition d'Immobilisations	203 979 932
2125	Frais d'émission des emprunts	322 396 050
2128	Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	719 979 535
2130	Primes de remboursement des obligations	387 074 832
	TOTAL	1 635 324 926

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES (B2)

ETAT B 2 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES				Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017				
NATURE	MONTANT BRUT DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION		virement	DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN D'EXERCICE
		Acquisition	Prod. de l'entreprise pour elle même		cession	retrait	virement	
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS (A)	1 573 751 681	206 951 626		0	0	-2 472 457	-142 905 925	1 635 324 926
Frais Préliminaires	1 681 864	212 712						1 894 576
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 184 994 985	206 738 914				-2 472 457	-142 905 925	1 246 355 517
Primes de remboursement des obligations	387 074 832							387 074 832
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	1 608 981 038	183 764 426		180 530 314	0	0	-180 530 314	1 792 745 464
Immobilisations en recherche et développement	16 908 144	1 318 225		44 553 098			0	62 779 467
Brevets, marques, droits et val. similaires	182 936 208	1 653 996		65 966 153				250 556 357
Fonds commercial & Autres immobilisations incorporelles	1 100 648 153			0				1 100 648 153
Autres immobilisations incorporelles en cours	308 488 533	180 792 204		70 011 062			-180 530 314	378 761 486
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	104 368 720 086	6 798 921 729		12 940 901 966	-1 195 422 597	0	-12 797 996 041	110 115 125 145
Terrains	3 652 405 175	11 135 981		142 905 925	-1 958 884		-4 100 544	3 800 387 654
Constructions	19 872 543 790	729 754 735		3 102 354 519	-34 804 271		-101 040	23 669 747 733
Installations techniques, matériel et outillage	58 153 917 941	1 145 916 623		8 208 351 950	-365 419 626			67 142 766 888
Matériel de transport	378 158 142	7 548 442		7 918 457	-2 324 114		-1 018 168	390 282 760
Mobilier, matériel de bureau et aménagements div.	961 112 691	158 272 362		29 999 706	-91 384 618			1 058 000 143
Autres immobilisations corporelles	217 265 395	12 943 110		1 449 371 408				1 679 579 913
Immobilisations corporelles en cours	21 133 316 952	4 733 350 476			-699 531 084		-12 792 776 289	12 374 360 054
TOTAL : (A+B+C)	107 551 452 805	7 189 637 781		13 121 432 280	-1 195 422 597	-2 472 457	-13 121 432 280	113 543 195 534

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS (B 2 BIS)

ETAT B 2 bis : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS								
Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017								
NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice 2		Amortissements sur immobilisations sorties	Reprises des amortissements	Amts except.	régularisation	Cumul d'amortissement fin exercice
		de l'exercice	sur exercices antérieurs					
	1	2	3	4	5	6		7=1+2+3-4-5+6
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS (A)	668 695 393	262 409 230	3 312 339	-2 472 457	-47 021 535	0	0	884 922 971
		0	0	0	0	0		
Frais préliminaires	0							0
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	609 053 699	211 480 005	3 312 339	-2 472 457	-22 408 479			798 965 108
Primes de remboursement des obligations	59 641 694	50 929 224			-24 613 056			85 957 863
		0	0	0	0	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	207 688 190	43 501 942	4 798 152	0	0	0		255 988 285
	0							0
Immobilisation en recherche et développement	16 027 045	3 439 410	-1 547			0		19 464 908
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	158 425 741	18 997 954	7 909 926			0		185 333 620
Fonds commercial	0					0		0
Autres immobilisations incorporelles	33 235 404	21 064 579	-3 110 227			0		51 189 757
				0	0	0		0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	35 606 686 782	6 129 361 786	929 515 660	-272 181 341	-2 523 527	0	0	42 390 859 361
	0							0
Terrains	927 288 254	52 282 761				0	0	979 571 014
Constructions	8 559 914 665	872 829 033	127 423 366	-24 518 143		0	-18 103	9 535 630 818
Installations techniques, matériel et outillage	24 931 861 621	5 075 095 305	548 159 480	-154 203 736	-2 523 527	0	18 103	30 398 407 247
Matériel de transport	296 631 873	24 429 215	5 516 421	-2 324 114		0		324 253 395
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	735 891 585	83 780 339	31 770 755	-91 135 349		0		760 307 331
Autres immobilisations corporelles	155 098 785	20 945 133	216 645 638			0	0	392 689 556
TOTAL : (A+B+C)	36 483 070 365	6 435 272 958	937 626 151	-274 653 798	-49 545 061	0	0	43 531 770 616

(*) l'encours des immobilisations fait l'objet d'une provision statistique d'amortissement de l'ordre de 217 MMAD

TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS (B3)

ETAT B 3 : TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS					Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017		
Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
2 017	211-212	2 472 457	2 472 457			0	
	228	0	0	0	0	0	0
	231	1 958 884	0	1 958 884		0	1 958 884
	232	34 804 271	24 518 143	10 286 128	105 865 266	95 579 138	
	233	365 419 626	154 203 736	211 215 890			211 215 890
	234	2 324 114	2 324 114	0			
	235	91 384 618	91 135 349	249 269			249 269
	239	699 531 084		699 531 084	741 514 809	41 983 725	
Total général		1 197 895 053	274 653 798	923 241 255	847 380 076	137 562 864	213 424 043

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (B4) DES EXERCICES 2015, 2016 ET 2017

Tableau des titres de participation relatif à l'exercice 2015

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE	DEV	CAPITAL SOCIAL (EN DEVISE)	PARTICI- PATION (EN %)	PRIX D'ACQUI- SITION GLOBAL	PROVISIONS	VALEUR COMPTABLE NETTE	EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA STE EMETTRICE			PRODUITS INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE
								DATE DE CLOTURE	SITUATION NETTE	RESULTAT NET	
* SOCIETES MAROCAINES											
- IMACID	CHIMIE	MAD	619 998 000	33	206 666 000	0	206 666 000	31/12/2015	865 356 436	194 013 260	29 346 572
- EMAPHOS	CHIMIE	MAD	180 000 000	33	60 000 000	0	60 000 000	31/12/2015	467 893 079	127 854 354	70 020 000
- PAKISTAN MAROC PHOSPHORE	CHIMIE	MAD	800 000 000	50	400 000 000	0	400 000 000	31/12/2015	902 949 844	320 680 035	
- JORF FERTILIZER COMPANY V	CHIMIE	MAD	1 300 000 000	100	1 155 128 000	0	1 155 128 000	31/12/2015	778 009 594	28 860 238	
- PHOSPHATES DE BOUCRAA	MINES	MAD	1 000 000 000	100	1 398 960 000	0	1 398 960 000	31/12/2015	6 388 854 243	358 667 884	
- CERPHOS	ETUDES	MAD	7 400 000	100	148 683 000	139 697 204	8 985 796	31/12/2015	7 916 159	729 918	
- SMESI	ENGINEERING	MAD	20 000 000	100	67 055 913	47 133 861	19 922 051	31/12/2015	19 802 051	-6 381 836	
- SOTREG	TRANSPORT	MAD	56 000 000	100	225 000 000	0	225 000 000	31/12/2015	250 268 606	-11 024 723	
- COMATAM	MARITIME	MAD	300 000	100	300 000	0	300 000	31/12/2015	695 115	-85 990	
- OCP AFRICA	ENGRAIS/SERVICES	MAD	300 000	100	300 000	12 586	287 414	31/12/2015	146 709	-18 888	
- BCP	BANCAIRE	MAD	1 731 419 000	1	275 176 521	0	275 176 521	31/12/2015	24 343 086 000	1 725 620 000	38 270 537
- OCP SERVICES	IMMOBILIER/ SERVICES	MAD	72 000 000	100	87 193 743	1 686 638	85 507 105	31/12/2015	64 048 023	-10 316 088	
- FONDATION SOCIALE GROUPE OCP	SOCIAL	MAD	100 000	100	100 000	0	100 000	31/12/2015	76 000	-3 000	
- SIDETSA	TOURISTIQUE	MAD	6 100 000	25	1 525 000	1 525 000	0				
- STE D'EXPL.PYROTINE S DE KETARA	MINES	MAD	35 000 000	12	4 200 000	4 200 000	0				

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE	DEV	CAPITAL SOCIAL (EN DEWISE)	PARTICI- PATION (EN %)	PRIX D'ACQUI- SITION GLOBAL	PROVISIONS	VALEUR COMPTABLE NETTE	EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA STE EMETTRICE			PRODUITS INSCRITS AU CPC 'DE L'EXERCICE
								DATE DE CLOTURE	SITUATIO N NETTE	RESULTA T NET	
- STOZ	TOURISME	MAD	1 000 000	35	350 000	350 000	0	31/12/2000	190 284	-3 415	
- STE CIVILE & IMM.DE LA MAISON D'ETUDIANTS DE PARIS	IMMOBILIER	MAD	258 000	17	45 000	45 000	0	-	0	0	
- JESA	ENGINEERING	MAD	45 000 000	50	22 500 000	0	22 500 000	31/12/2015	750 683 626	224 115 591	
- DuPont OCP Operations Consulting	CONSEIL	MAD	50 000 000	50	25 000 000	0	25 000 000	31/12/2015	35 605 652	4 533 934	
- OCP, INNOVATION FUND FOR AGRICULTURE (OIFFA)	FONDS D'INVESTISSEM ENT	MAD	200 000 000	100	200 000 000	0	200 000 000	31/12/2015	199 965 372	2 890 625	
- SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT VERT (SADV)	PROMOTION IMMOBILIERE	MAD	865 000 000	100	865 000 000	0	865 000 000	31/12/2015	815 459 250	-23 281 538	
- SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE MAZAGAN	PROMOTION IMMOBILIERE	MAD	608 382 000	51	310 274 800	0	310 274 800	31/12/2015	590 516 675	-6 721 526	
- JORF FERTILIZER COMPANY I	CHIMIE	MAD	3 000 000 000	100	3 000 000 000	0	3 000 000 000	31/12/2015	2 366 606 366	-579 654 395	
- JORF FERTILIZER COMPANY II	CHIMIE	MAD	3 000 000 000	100	3 000 000 000	0	3 000 000 000	31/12/2015	2 977 491 045	1 491 045	
- JORF FERTILIZER COMPANY III	CHIMIE	MAD	1 000 000 000	100	250 000 000	0	250 000 000	31/12/2015	244 031 636	2 031 636	
- JORF FERTILIZER COMPANY IV	CHIMIE	MAD	1 000 000 000	100	250 000 000	0	250 000 000	31/12/2015	244 150 861	2 150 861	
TOTAL (A)					11 953 457 977	194 650 289	11 758 807 688				137 637 109

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE	DEV	CAPITAL SOCIAL (EN DEVISE)	PARTICI- PATION (EN %)	PRIX D'ACQUI- SITION GLOBAL	PROVI- SIONS	VALEUR COMPTABLE NETTE	EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA STE EMETTRICE			PRODUITS INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE
								DATE DE CLOTURE	SITUATION NETTE	RESULTAT NET	
* SOCIETES ETRANGERES											
- OCP INTERNATIONAL SAS	IMMOBILIER	EUR	6 213 338	100	69 272 337		69 272 337	31/12/2015	4 585 666	-965 389	
- STE DE TRANSP.& D'AFFRET.-STAR	MARITIME	EUR	84 500	100	524 472	524 472	0	31/12/2014	-1 504 709	-147 309	
- STE CHIMIQUE PRAYON RUPEL (PRAYON)	INDUSTRIEL	EUR	43 000 000	50	164 724 140		164 724 140	31/12/2015	71 741 000	3 944 000	
- ZUARI MAROC PHOSPHORE PVT.Lmtd(ZMPL)	ENGRAIS	ROPI E	3 596 324 560	50	403 740 176		403 740 176	31/03/2015	2 976 941 000ROPIE	- 521 000ROPIE	
- STE TUNISIENNE DES ENGRAIS PULVERISES (STEP)	ENGRAIS	DIN	35 000	1	602	602	0				
- MAISON DES MINES DES PONTS ET CHAUSSEES	IMMOBILIER	EUR	60 000	0	1 000		1 000				
- OCP DE ARGENTINA	BUREAU REPRESENTA- TION	ARS	5 000 000	92	8 811 552		8 811 552	31/12/2014	4 293 832,21 ARS	817 664,84 ARS	
- OCP INTERNATIONAL COOPERATIEVE U.A.	HOLDING D'INVESTISSEMENT	USD	64 933 238	100	689 676 749		689 676 749	31/12/2015	63 941 495	-291 931	
TOTAL (B)					1 336 751 029	525 074	1 336 225 955				
TOTAL GENERAL (A+B)					13 290 209 006	195 175 363	13 095 033 643				
											137 637 109

Tableau des titres de participation relatif à l'exercice 2016

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE	DEV	CAPITAL SOCIAL (EN DEVISE)	PARTICI- PATION (EN %)	PRIX D'ACQUI- SITION GLOBAL	PROVISIONS	VALEUR COMPTABLE NETTE	EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA STE EMETTRICE			PRODUITS INSCRITS AU CPC 'DE L'EXERCICE
								DATE DE CLOTURE	SITUATION NETTE	RESULTAT NET	
* SOCIETES MAROCAINES											
- IMACID	CHIMIE	MAD	619 998 000	33	206 666 000	0	206 666 000	31/12/2016	763 753 519	8 039 617	29 966 570
- EMAPHOS	CHIMIE	MAD	180 000 000	33	60 000 000	0	60 000 000	31/12/2016	462 464 103	39 571 024	15 000 000
- PAKISTAN MAROC PHOSPHORE	CHIMIE	MAD	800 000 000	50	400 000 000	0	400 000 000	31/12/2016	985 640 868	122 691 023	20 000 000
- JORF FERTILIZER COMPANY V	CHIMIE	MAD	1 302 043 000	60	1 155 128 000	0	1 155 128 000	31/12/2016	3 089 164 982	326 356 658	
- PHOSPHATES DE BOUCRAA	MINES	MAD	1 000 000 000	100	1 398 960 000	0	1 398 960 000	31/12/2016	6 443 649 586	52 995 344	
- CERPHOS	ETUDES	MAD	7 400 000	100	148 683 000	140 907 160	7 775 840	31/12/2016	7 775 840	-207 685	
- SMESI	ENGINEERING	MAD	20 000 000	100	67 055 913	47 154 364	19 901 549	31/12/2016	19 901 549	-3 651	
- SOTREG	TRANSPORT	MAD	56 000 000	100	225 000 000	0	225 000 000	31/12/2016	178 672 704	8 404 098	80 000 000
- COMATAM	MARITIME	MAD	300 000	100	300 000	0	300 000	31/12/2016	724 517	29 402	
- OCP AFRICA	ENGRAIS/SERVIC ES	MAD	50 300 000	100	50 300 000	0	50 300 000	31/12/2016	-46 905 817	-84 116 200	
- BCP	BANCAIRE	MAD	1 822 546 560	0	0	0	0	31/12/2015	26 803 005 000	1 830 200 000	10 007 800
- OCP SERVICES	IMMOBILIER/SER VICES	MAD	72 000 000	100	87 193 743	1 686 638	85 507 105	31/12/2015	63 185 069	-8 756 578	
- FONDATION SOCIALE GROUPE OCP	SOCIAL	MAD	100 000	100	100 000	0	100 000	31/12/2016	73 000	-3 000	

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE	DEV	CAPITAL SOCIAL (EN DEVISE)	PARTICI- PATION (EN %)	PRIX D'ACQUI- SITION GLOBAL	PROVISIONS	VALEUR COMPTABLE NETTE	EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA STE EMETTRICE			PRODUITS INSCRITS AU CPC 'DE L'EXERCICE
								DATE DE CLOTURE	SITUATION NETTE	RESULTAT NET	
- SIDETSA	TOURISTIQUE	MAD	6 100 000	25	1 525 000	1 525 000	0				
- STE D'EXPL.PYROTINES DE KETARA	MINES	MAD	35 000 000	12	4 200 000	4 200 000	0				
- STOZ	TOURISME	MAD	1 000 000	35	350 000	350 000	0	31/12/2000	190 284	-3 415	
- STE CIVILE & IMM.DE LA MAISON D'ETUDIANTS DE PARIS	IMMOBILIER	MAD	258 000	17	45 000	45 000	0	-	0	0	
- JACOBS ENGINEERING S.A	ENGINEERIN G	MAD	45 000 000	50	22 500 000	0	22 500 000	31/12/2016	919 098 119	167 720 753	
- DUPONT OCP OPERATIONS CONSULTING	CONSEIL	MAD	50 000 000	50	25 000 000	0	25 000 000	31/12/2016	35 614 056	8 404	
- OCP, INNOVATION FUND FOR AGRICULTURE (OIFFA)	FONDS D'INVESTISSE MENT	MAD	200 000 000	100	200 000 000	0	200 000 000	31/12/2016	202 167 900	2 423 909	
- SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT VERT	PROMOTION IMMOBILIERE	MAD	865 000 000	100	865 000 000	0	818 338 545	31/12/2016	818 338 544	1 158 272	
- SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE MAZAGAN	PROMOTION IMMOBILIERE	MAD	608 382 000	51	310 274 800	0	310 274 800	31/12/2016	587 377 340	-4 964 182	
- JORF FERTILIZER COMPANY I	CHIMIE	MAD	3 000 000 000	100	3 000 000 000	0	3 000 000 000	31/12/2016	1 844 035 869	-536 005 387	
- JORF FERTILIZER COMPANY II	CHIMIE	MAD	3 000 000 000	100	3 000 000 000	0	3 000 000 000	31/12/2016	2 663 032 786	-320 458 259	
- JORF FERTILIZER COMPANY III	CHIMIE	MAD	1 000 000 000	100	1 000 000 000	0	1 000 000 000	31/12/2016	999 377 527	3 345 891	
- JORF FERTILIZER COMPANY IV	CHIMIE	MAD	1 000 000 000	100	1 000 000 000	0	1 000 000 000	31/12/2016	996 765 769	614 908	
TOTAL (A)					13 228 281 456	195 868 162	12 985 751 838				154 974 370

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE	DEV	CAPITAL SOCIAL (EN DEVISE)	PARTICI- PATION (EN %)	PRIX D'ACQUI- SITION GLOBAL	PROVISION S	VALEUR COMPTABLE NETTE	EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA STE EMETTRICE			PRODUITS INSCRITS AU CPC 'DE L'EXERCICE
								DATE DE CLOTURE	SITUATION NETTE	RESULTAT NET	
* SOCIETES ETRANGERES											
- OCP INTERNATIONAL SAS	IMMOBILIER	EUR	6 213 338	100	69 272 337		69 272 337	31/12/2016	4 039 858	-887 830	
- STE DE TRANSP.& D'AFFRET.-STAR	MARITIME	EUR	84 500	100	524 472	524 472	0	31/12/2014	-1 504 709	-147 309	
- STE CHIMIQUE PRAYON RUPEL (PRAYON)	INDUSTRIEL	EUR	43 000 000	50	164 724 140		164 724 140	31/12/2016	75 375 000	3 419 000	
- ZUARI MAROC PHOSPHORE PVT.Lmtd(ZMPL)	ENGRAIS	INR	3 596 324 560	50	403 740 176		403 740 176	31/03/2016	2 977 161 000INR	220 000INR	
- STE TUNISIENNE DES ENGRAIS PULVERISES (STEP)	ENGRAIS	DIN	35 000	1	602	602	0				
- MAISON DES MINES DES PONTS ET CHAUSSEES	IMMOBILIER	EUR	60 000	0	1 000		1 000				
- OCP RESEARCH LLC	BUREAU REPRESENTATION	USD	270 000	100	2 644 407		2 644 407				
- OCP DE ARGENTINA	BUREAU REPRESENTATION	ARS	5 000 000	92	8 811 552		8 811 552	31/12/2014	4 293 832,21 ARS	817 664,84 ARS	
- OCP INTERNATIONAL COÖPERATIEVE U.A.	HOLDING D'INVESTISSEMENT	USD	91 485 849	100	983 359 499		983 359 499	31/12/2016	90 397 466	-34 153	
TOTAL (B)					1 633 078 186	525 074	1 632 553 112				
TOTAL GENERAL (A+B)					14 861 359 642	243 054 692	14 618 304 950	154 974 370			

Tableau des titres de participation relatif à l'exercice 2017

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE	DEV	CAPITAL SOCIAL (EN DEVISE)	PARTICI- PATION (EN %)	PRIX D'ACQUI- SITION GLOBAL	PROVISIONS	VALEUR COMPTABL E NETTE	EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA STE EMETTRICE			PRODUITS INSCRITS AU CPC 'DE L'EXERCICE
								DATE DE CLOTURE	SITUATION NETTE	RESULTAT NET	
* SOCIETES MAROCAINES											
- IMACID	CHIMIE	MAD	619 998 000	33	206 666 000	0	206 666 000	31/12/2017	907 203 965	179 666 498	14 879 952
- EMAPHOS	CHIMIE	MAD	180 000 000	33	60 000 000	0	60 000 000	31/12/2017	396 515 400	54 051 297	40 000 000
- PAKISTAN MAROC PHOSPHORE	CHIMIE	MAD	800 000 000	50	400 000 000	0	400 000 000	31/12/2017	1 068 056 490	122 415 623	20 000 000
- JORF FERTILIZER COMPANY V	CHIMIE	MAD	1 302 043 000	60	1 155 128 000	0	1 155 128 000	31/12/2017	3 121 384 758	337 458 218	140 038 548
- PHOSPHATES DE BOUCRAA	MINES	MAD	1 000 000 000	100	1 398 960 000	0	1 398 960 000	31/12/2017	6 231 876 920	-213 572 667	
- CERPHOS	ETUDES	MAD	7 400 000	100	148 683 000	141 191 520	7 491 480	31/12/2017	7 491 480	-351 726	
- SMESI	ENGINEERIN G	MAD	20 000 000	100	67 055 913	46 855 439	20 200 473	31/12/2017	20 200 473	195 777	
- SOTREG	TRANSPORT	MAD	56 000 000	100	225 000 000	0	225 000 000	31/12/2017	186 647 122	7 974 418	
- COMATAM	MARITIME	MAD	500 000	100	300 000	0	300 000	31/12/2017	690 868	-35 088	
- OCP AFRICA	ENGRAIS/SER VICES	MAD	366 183 800	100	450 300 000	0	450 300 000	31/12/2017	377 451 852	21 123 588	
- OCP SERVICES	IMMOBILIER/ SERVICES	MAD	72 000 000	100	87 193 743	39 568 427	47 625 316	31/12/2017	50 409 285	-3 955 419	
- FONDATION SOCIALE GROUPE OCP	SOCIAL	MAD	100 000	100	100 000	0	100 000	31/12/2016	73 000	-3 000	
- SIDETSA	TOURISTIQUE	MAD	6 100 000	25	1 525 000	1 525 000	0	-	0	0	
- SOCIETE D'EXPLOITATIO N PYROTINES DE KETARA	MINES	MAD	35 000 000	12	4 200 000	4 200 000	0	-	0	0	
- STOZ	TOURISME	MAD	1 000 000	35	350 000	350 000	0	31/12/2000	190 284	-3 415	

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE	DEV	CAPITAL SOCIAL (EN DEVISE)	PARTICIPATION (EN %)	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL	PROVISIONS	VALEUR COMPTABLE NETTE	EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA STE EMETTRICE			PRODUITS INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE
								DATE DE CLOTURE	SITUATION NETTE	RESULTAT NET	
- STE CIVILE & IMM.DE LA MAISON D'ETUDIANTS DE PARIS	IMMOBILIER	MAD	258 000	17	45 000	45 000	0	-	0	0	
- JACOBS ENGINEERING S.A	ENGINEERING	MAD	45 000 000	50	22 500 000	0	22 500 000	31/12/2017	1 046 738 443	127 640 386	
- DUPONT OCP OPERATIONS CONSULTING	CONSEIL	MAD	50 000 000	50	25 000 000	0	25 000 000	31/12/2017	40 932 336	5 318 278	
- OCP, INNOVATION FUND FOR AGRICULTURE (OIFFA)	FONDS D'INVESTISSEMENT	MAD	200 000 000	100	200 000 000	0	200 000 000	31/12/2017	176 540 037	-23 562 348	
- SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT VERT	PROMOTION IMMOBILIERE	MAD	865 000 000	100	865 000 000	86 972 990	778 027 010	31/12/2017	778 027 010	-23 154 791	
- SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE MAZAGAN	PROMOTION IMMOBILIERE	MAD	608 382 000	51	310 274 800	0	310 274 800	31/12/2017	575 998 773	-13 203 413	
- JORF FERTILIZER COMPANY I	CHIMIE	MAD	3 250 000 000	100	3 250 000 000	0	3 250 000 000	31/12/2017	1 737 783 607	-367 670 872	
- JORF FERTILIZER COMPANY II	CHIMIE	MAD	3 000 000 000	100	3 000 000 000	0	3 000 000 000	31/12/2017	2 512 667 059	-156 365 727	
- JORF FERTILIZER COMPANY III	CHIMIE	MAD	1 000 000 000	100	1 000 000 000	0	1 000 000 000	31/12/2017	672 095 361	-329 282 166	
- JORF FERTILIZER COMPANY IV	CHIMIE	MAD	1 000 000 000	100	1 000 000 000	0	1 000 000 000	31/12/2017	985 242 957	-13 522 812	
- TEAL TECHNOLOGY SERVICES	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION/SERVICES	MAD	15 000 000	49	7 350 000	0	7 350 000	31/12/2017	14 851 713	6 060 439	
TOTAL (A)					13 885 631 456	320 708 376	13 564 923 080				214 918 500

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE	DEV	CAPITAL SOCIAL (EN DEVISE)	PARTICI-PATION (EN %)	PRIX D'ACQUI-SITION GLOBAL	PROVISIONS	VALEUR COMPTABLE NETTE	EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA STE EMETTRICE			PRODUITS INSCRITS AU CPC 'DE L'EXERCI CE
								DATE DE CLOTURE	SITUATION NETTE	RESULTAT NET	
* SOCIETES ETRANGERES											
- OCP INTERNATIONAL SAS	IMMOBILIER/SERVIC ES	EUR	30 420 914	100	361 538 383	63 950 565	297 587 818	31/12/2017	26 289 164	-4 183 305	
- STE DE TRANSPORT & D'AFFRETEMENT	MARITIME	EUR	84 500	100	524 472	524 472	0	31/12/2014	-1 504 709	-147 309	
- STE CHIMIQUE PRAYON RUPEL	INDUSTRIEL	EUR	43 000 000	50	164 724 140		164 724 140	31/12/2017	75 456 000	480 000	
- ZUARI MAROC PHOSPHORE PVT.Lmtd	ENGRAIS	INR	3 596 324 560	50	403 740 176		403 740 176	31/03/2017	2 974 240 000INR	-2 922 000INR	
- STE TUNISIENNE DES ENGRAIS PULVERISES	ENGRAIS	DIN	35 000	1	602	602	0				
- MAISON DES MINES DES PONTS ET CHAUSSEES	IMMOBILIER	EUR	60 000	0	1 000		1 000				
- OCP RESEARCH LLC	BUREAU REPRESENTATION	USD	270 000	100	2 644 407		2 644 407	31/12/2017	-613 324,02 USD	-75 055,19 USD	
- OCP DE ARGENTINA	BUREAU REPRESENTATION	ARS	5 000 000	92	8 811 552		8 811 552	31/12/2016	4,081,634 ARS	84,276 ARS	
- OCP INTERNATIONAL COOPERATIEVE U.A.	HOLDING D'INVESTISSEMENT	USD	96 435 233	100	983 359 499		983 359 499	31/12/2017	95 716 436	-141 368	
TOTAL (B)					1 925 344 232	64 475 639	1 860 868 593				
TOTAL GENERAL (A+B)					15 810 975 688	385 184 015	15 425 791 673	214 918 500			

TABLEAU DES PROVISIONS (B5)

Tableau des provisions 2015

N A T U R E	MONTANT DEBUT EXERCICE	D O T A T I O N S			PART PATRONALE, PART SALARIALE, CAPITALISATION ET VIREMENT	R E P R I S E S			PAIEMENTS ET REGULARI- SATIONS	MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOI- TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		D'EXPLOI- TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		
1. PROVISIONS P/DEPREC.DE L'ACTIF IMMOB.	166 237 738		32 592 658				740 503			198 089 892
2. PROVISIONS REGLEMENTEES	0									0
3. PROVI. DURABLES P/RISQUES & CHARGES (RETRAITE)	3 388 775 808				513 963 260				244 859 529	3 657 879 539
3. PROVI. DURABLES P/RISQUES & CHARGES (DEPART RETRAITE)	574 490 134				10 356 214					584 846 348
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (EMPRUNT)	407 283 746		1 270 456 740				407 283 746			1 270 456 740
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (CF)	0			74 561 093						74 561 093
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES SJ	105 938 744	19 540 327		30 809 044				8 694 925		147 593 190
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DEFICIT FILIALES	26 563 715			16 273 427				26 563 715		16 273 427
PROVISIONS POUR RISQUES PROPRES ASSUREUR	185 069 826			16 889 978	303 008 085				347 928 924	157 038 966
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (ENVIRONNEMENT)	217 802 506			0				6 746 733		211 055 773
SOUS TOTAL (A)	5 072 162 217	19 540 327	1 303 049 397	138 533 542	827 327 559	0	408 024 249	42 005 373	592 788 453	6 317 794 967

N A T U R E	MONTANT DEBUT EXERCICE	D O T A T I O N S			PART PATRONALE, PART SALARIALE, CAPITALISATION ET VIREMENT	R E P R I S E S			PAIEMENTS ET REGULARI- SATIONS	MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOI- TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		D'EXPLOI- TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		
4-PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	0									0
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (STOCKS)	1 208 895 650	1 330 258 952				1 208 895 650				1 330 258 952
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (CLIENTS ET COMPTES RATTACHES)	151 414 640	72 551 226				64 908 757				159 057 109
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (PERSONNEL)	27 688 221									27 688 221
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (AUTRES DEBITEURS)	74 699 025			0				70 168 990		4 530 035
5. PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGES (4506)	0									0
CLIENTS ARMATEURS	16 499 033		17 136 607				16 499 033			17 136 607
FOURNISSEURS ETRANGERS	16 324 446		3 654 507				16 324 446			3 654 507
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4508)	0									0

N A T U R E	MONTANT DEBUT EXERCICE	D O T A T I O N S			PART PATRONALE, PART SALARIALE, CAPITALISATION ET VIREMENT	R E P R I S E S			PAIEMENTS ET REGULARI- SATIONS	MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOI- TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		D'EXPLOI- TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		
FOURNISSEURS	450 000									450 000
TVA	22 211 585	141 127 372				22 211 585				141 127 372
STOKS	49 376									49 376
AUTRES PROVIONS (SAISIES ARRETS....)	618 727									618 727
6. PROVISIONS P/DEPREC.DES COMPTES DE	0									0
TRESORERIE	0									0
SOUS TOTAL (B)	1 518 850 703	1 543 937 551	20 791 114	0	0	1 296 015 992	32 823 479	70 168 990	0	1 684 570 906
TOTAL (A+B)	6 591 012 920	1 563 477 878	1 323 840 511	138 533 542	827 327 559	1 296 015 992	440 847 728	112 174 363	592 788 453	8 002 365 873

Tableau des provisions 2016

N A T U R E	MONTANT DEBUT EXERCICE	D O T A T I O N S			PART PATRONALE, PART SALARIALE, CAPITALISATION ET VIREMENT	R E P R I S E S			PAIEMENTS ET REGULARI- SATIONS	MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOI- TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		D'EXPLOI- TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		
1. PROVISIONS P/DEPREC.DE L'ACTIF IMMOB.	198 089 892		47 891 915	26 000			2 463 054			243 544 753
2. PROVISIONS REGLEMENTEES	0									0
3. PROVI. DURABLES P/RISQUES & CHARGES (retraite)	3 657 879 539				284 562 188				185 539 013	3 756 902 714
3. PROVI. DURABLES P/RISQUES & CHARGES (départ retraite)	584 846 348				894 890					585 741 238
provisions pour risques et charges (emprunt)	1 270 456 740		1 559 968 306				1 270 456 740			1 559 968 306
provisions pour risques et charges (CF)	74 561 093							74 561 093		0
provisions pour risques et charges SJ	147 593 190	661 075		11 643 823				9 174 680		150 723 408
provisions pour risques et charges deficit filiales	16 273 427									16 273 427
provisions pour risques propres assueur	157 038 966			1 161 709	153 651 837				164 684 235	147 168 276
provisions pour risques et charges (Environnement)	211 055 773			66 685 153						277 740 925
SOUS TOTAL (A)	6 317 794 967	661 075	1 607 860 221	79 516 684	439 108 915	0	1 272 919 794	83 735 773	350 223 248	6 738 063 047

N A T U R E	MONTANT DEBUT EXERCICE	D O T A T I O N S			PART PATRONALE, PART SALARIALE, CAPITALISATION ET VIREMENT	R E P R I S E S			PAIEMENTS ET REGULARI- SATIONS	MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOI- TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		D'EXPLOI- TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		
4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	0									0
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (stocks)	1 330 258 952	1 495 960 418				1 334 270 716				1 491 948 654
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (clients et comptes rattaches)	159 057 109	77 540 697				15 500 229				221 097 576
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (personnel)	27 688 221			1 010 193		27 669 183				1 029 231
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (autres débiteurs)	4 530 035									4 530 035
5. provisions pour pertes de changes (4506)	0									0
CLIENTS ARMATEURS	17 136 607		21 702 832				17 136 607			21 702 832
FOURNISSEURS ETRANGERS	3 654 507		23 201 977				3 654 507			23 201 977
provisions pour risques et charges (4508)	0									0

N A T U R E	MONTANT DEBUT EXERCICE	D O T A T I O N S			PART PATRONALE, PART SALARIALE, CAPITALISATION ET VIREMENT	R E P R I S E S			PAIEMENTS ET REGULARI- SATIONS	MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOI- TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		D'EXPLOI- TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		
FOURNISSEURS	450 000									450 000
TVA	141 127 372	52 673 243				8 051 115				185 749 500
STOKS	49 376	403 594								452 970
AUTRES PROVISIONS (SAISIES ARRETS....)	618 727									618 727
6. PROVISIONS P/DEPREC.DES COMPTES DE TRESORERIE	0									0
SOUS TOTAL (B)	1 684 570 906	1 626 577 951	44 904 809	1 010 193	0	1 385 491 244	20 791 114	0	0	1 950 781 502
TOTAL (A+B)	8 002 365 873	1 627 239 026	1 652 765 029	80 526 878	439 108 915	1 385 491 244	1 293 710 908	83 735 773	350 223 248	8 688 844 548

Tableau des provisions 2017

N A T U R E	MONTANT DEBUT EXERCICE	D O T A T I O N S			PART PATRONALE, PART SALARIALE, CAPITALISATION ET VIREMENT	R E P R I S E S			PAIEMENTS ET REGULARI- SATIONS	MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOI- TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		D'EXPLOI- TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		
1. PROVISIONS P/DEPREC.DE L'ACTIF IMMOB.	243 544 753		142 428 247	0		0	298 925			385 674 076
2. PROVISIONS REGLEMENTEES	0									0
3. PROVI. DURABLES P/RISQUES & CHARGES (retraite)	3 756 902 714				97 752 181				363 607 185	3 491 047 710
3. PROVI. DURABLES P/RISQUES & CHARGES (départ retraite)	585 741 238				11 610 111					597 351 349
provisions pour risques et charges (emprunt)	1 559 968 306		653 362 982				1 559 968 306			653 362 982
provisions pour risques et charges (CF)	0			50 000 000						50 000 000
provisions pour risques et charges SJ	150 723 408	544 000		27 340 883				9 181 400		169 426 891
provisions pour risques et charges déficit filiales	16 273 427									16 273 427
provisions pour risques propres assureur	147 168 276			1 218 543	191 456 490				201 436 171	138 407 138
provisions pour risques et charges (Environnement)	277 740 925			16 769 532				0		294 510 457
SOUS TOTAL(A)	6 738 063 047	544 000	795 791 230	95 328 958	300 818 782	0	1 560 267 230	9 181 400	565 043 356	5 796 054 030

N A T U R E	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			PART PATRONALE, PART SALARIALE, CAPITALISATION ET VIREMENT	REPRISES			PAIEMENTS ET REGULARI- SATIONS	MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOI -TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		D'EXPLOI -TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	0									0
PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (STOCKS)	1 491 948 654	1 738 942 282				1 491 948 654				1 738 942 282
PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (CLIENTS ET COMPTES RATTACHES)	221 097 576	78 299 048				77 540 697				221 855 927
PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (PERSONNEL)	1 029 231			0						1 029 231
PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (AUTRES DEBITEURS)	4 530 035							0		4 530 035
PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGES (4506)	0									0
CLIENTS ARMATEURS	21 702 832		91 852 535				21 702 832			91 852 535
FOURNISSEURS ETRANGERS	23 201 977		10 334 833				23 201 977			10 334 833
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4508)	0									0

N A T U R E	MONTANT DEBUT EXERCICE	D O T A T I O N S			PART PATRONALE, PART SALARIALE, CAPITALISATION ET VIREMENT	R E P R I S E S			PAIEMENTS ET REGULARI- SATIONS	MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOI- TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		D'EXPLOI- TATION	FINANCIERES	NON COURANTES		
Fournisseurs	450 000									450 000
TVA	185 749 500	61 721 932								247 471 432
Stocks	452 970									452 970
Autres provisions (saisies arrêts....)	618 727									618 727
Provisions p/deprec.des comptes de										
Trésorerie	0									0
Sous total (b)	1 950 781 502	1 878 963 262	102 187 368	0	0	1 569 489 351	44 904 809	0	0	2 317 537 972
Total (a+b)	8 688 844 548	1 879 507 262	897 978 598	95 328 958	300 818 782	1 569 489 351	1 605 172 039	9 181 400	565 043 356	8 113 592 002

TABLEAU DES CREANCES (B6) DES EXERCICES 2015, 2016 ET 2017

Tableau des créances 2015

COMPTE	CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
			PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES	C/V DES MONTANTS EN DEVISES*	MONTANTS VIS AVIS DE L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES PAR LES EFFETS
	CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	69 293 880	67 094 989	2 198 891	0	50 346 000	0	50 439 392	0
241	PRETS IMMOBILISES	13 312 736	11 113 845	2 198 891					
248	AUTRES CREANCES FINANCIERES	55 981 144	55 981 144			50 346 000		50 439 392	
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	45 888 389 569	4 099 891 935	41 788 497 633	193 253 327	5 277 635 483	13 851 985 325	23 564 381 293	264 663 552
341	FOURNISSEURS DEBITEURS ,AVANCES ET ACOMPTE	3 850 126 494		3 850 126 494		1 665 504 812		1 916	
342	CLIENTS ,ARMATEURS ET COMPTES RATTACHES	7 385 094 991		7 385 094 991	161 035 072	3 528 196 089	50 703 808	3 198 713 487	264 663 552
343	PERSONNEL	64 957 581		64 957 581	27 688 221				
344	ORGANISMES SOCIAUX	474 377 030		474 377 030			40 695 666	390 420 383	
345	ETAT (IMPOTS ET TAXES)	13 760 585 852		13 760 585 852			13 760 585 852		
348	AUTRES DEBITEURS	20 256 562 454	4 099 891 935	16 156 670 519	4 530 035	83 934 583		19 975 245 507	
349	COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF-	96 685 167		96 685 167					

Tableau des créances des exercices 2016

COMPTE	CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
			PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES	C/V DES MONTANTS EN DEVISES*	MONTANTS VIS AVIS DE L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES PAR LES EFFETS
	CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	64 966 604	60 761 227	4 205 377	0	50 346 000	0	51 302 706	0
241	PRETS IMMOBILISES	9 200 377	4 995 000	4 205 377					
248	AUTRES CREANCES FINANCIERES	55 766 227	55 766 227			50 346 000		51 302 706	
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	44 458 768 641	8 299 332 755	36 159 435 886	228 634 805	4 626 689 592	16 012 577 239	22 292 234 335	0
341	FOURNISSEURS DEBITEURS ,AVANCES ET ACOMPTE	3 154 183 538		3 154 183 538		1 572 530 491	110 996 961	19 442 793	
342	CLIENTS ,ARMATEURS ET COMPTES RATTACHES	8 205 036 605		8 205 036 605	223 075 539	2 937 098 218		5 394 401 700	
343	PERSONNEL	34 702 701		34 702 701	1 029 231				
344	ORGANISMES SOCIAUX	604 645 894		604 645 894			154 863 827	446 632 550	
345	ETAT (IMPOTS ET TAXES)	15 746 716 451		15 746 716 451			15 746 716 451		
348	AUTRES DEBITEURS COMPTES DE	16 640 776 917	8 299 332 755	8 341 444 162	4 530 035	117 060 883		16 431 757 293	
349	REGULARISATION - ACTIF-	72 706 534		72 706 534					

Tableau des créances des exercices 2017

COMPTE	CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
			PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES	C/V DES MONTANTS EN DEVISES*	MONTANTS VIS AVIS DE L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES PAR LES EFFETS
	CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	70 436 448	65 852 827	4 583 621		50 346 000		51 302 706	
241	PRETS IMMOBILISE	14 795 221	10 211 600	4 583 621					
248	AUTRES CREANCES FINANCIERES	55 641 227	55 641 227			50 346 000		51 302 706	
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	50 232 606 663	6 947 095 012	43 285 511 651	222 301 787	5 136 495 923	17 929 651 612	25 716 105 269	4 611 660
341	FOURNISSEURS DEBITEURS, AVANCES ET ACOMPTE	2 795 150 769		2 795 150 769		1 175 506 576	72 392 347	37 705 775	
342	CLIENTS, ARMATEURS ET COMPTES RATTACHES	9 306 177 242		9 306 177 242	222 301 787	3 931 356 097		5 559 756 526	4 611 660
343	PERSONNEL	45 069 831		45 069 831					
344	ORGANISMES SOCIAUX	666 277 123		666 277 123			184 978 528	477 875 375	
345	ETAT (IMPOTS ET TAXES)	17 672 280 737		17 672 280 737			17 672 280 737		
348	AUTRES DEBITEURS	19 735 988 388	6 947 095 012	12 788 893 376		29 633 250		19 640 767 594	
349	COMPTES DE REGULARISATION -ACTIF-	11 662 574		11 662 574					

TABLEAU DES DETTES (B7)

Tableau des dettes 2015

COMPTE	DETTE	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
			PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES	C/V DES MONTANTS EN DEVISES*	MONTANTS VIS AVIS DE L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES PAR LES EFFETS
	DETTE DE FINANCEMENT	49 875 832 709	46 500 312 416	3 375 520 293	0	41 658 546 995	0	1 000 000 000	0
141	EMPRUNTS OBLIGATAIRES	30 301 640 000	30 301 640 000			28 301 640 000			
148	AUTRES DETTES DE FINANCEMENT	19 574 192 709	16 198 672 416	3 375 520 293		13 356 906 995		1 000 000 000	
	DETTE DU PASSIF CIRCULANT	32 748 066 867	0	32 748 066 867	0	1 515 043 709	4 603 508 212	14 672 865 259	0
441	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 329 482 957		10 329 482 957		1 114 065 457	589 617 896	2 205 100 791	
442	CLIENTS ,ARMATEURS AVANCES ET ACOMPTE	1 250 723 660		1 250 723 660		346 920 549		755 252 566	
443	PERSONNEL	898 668 596		898 668 596					
444	ORGANISMES SOCIAUX	1 262 243 414		1 262 243 414			269 186 672	805 617 744	
445	ETAT (IMPOTS ET TAXES)	1 709 235 033		1 709 235 033			1 709 235 033		
448	AUTRES CREANCIERS	16 891 547 322		16 891 547 322		54 057 703	2 035 468 611	10 906 894 157	
449	COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF-	406 165 886		406 165 886					

Tableau des dettes 2016

COMPTE	DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
			PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES	C/V DES MONTANTS EN DEVISES*	MONTANTS VIS AVIS DE L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES PAR LES EFFETS
	DETTES DE FINANCEMENT	58 719 141 006	50 296 913 924	8 422 227 082	0	41 540 426 721	0	2 000 000 000	0
141	EMPRUNTS OBLIGATAIRES	35 822 050 000	32 800 950 000	3 021 100 000		28 822 050 000			
148	AUTRES DETTES DE FINANCEMENT	22 897 091 006	17 495 963 924	5 401 127 082		12 718 376 721		2 000 000 000	
	DETTES DU PASSIF CIRCULANT	22 445 179 243	0	22 445 179 243	0	1 719 001 171	2 917 533 269	7 963 194 772	0
441	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	11 780 850 329		11 780 850 329		573 609 294	747 947 583	2 514 253 841	
442	CLIENTS, ARMATEURS AVANCES ET ACOMPTE	1 996 671 641		1 996 671 641		236 532 730		1 359 935 676	
443	PERSONNEL	529 101 263		529 101 263					
444	ORGANISMES SOCIAUX ETAT (IMPOTS ET TAXES)	1 330 781 019		1 330 781 019			472 383 959	844 033 447	
445		974 939 396		974 939 396			974 939 396		
448	AUTRES CREANCIERS	5 379 471 565		5 379 471 565		554 299 358	722 262 331	3 244 971 809	
449	COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF-	453 364 029		453 364 029		354 559 789			

Tableau des dettes 2017

COMPTE	DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
			PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES	C/V DES MONTANTS EN DEVISES*	MONTANTS VIS AVIS DE L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES PAR LES EFFETS
	DETTES DE FINANCEMENT	58 559 933 955	51 204 847 628	7 355 086 327		38 396 236 013		1 714 285 714	
141	EMPRUNTS OBLIGATAIRES	33 583 517 500	31 583 517 500	2 000 000 000		26 583 517 500			
148	AUTRES DETTES DE FINANCEMENT	24 976 416 455	19 621 330 128	5 355 086 327		11 812 718 513		1 714 285 714	
	DETTES DU PASSIF CIRCULANT	24 812 185 512		24 812 185 512		2 263 910 063	3 511 872 479	9 899 616 581	
441	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	14 152 372 895		14 152 372 895		1 398 265 839	866 021 828	4 275 068 116	
442	CLIENTS, ARMATEURS AVANCES ET ACOMPTE	1 694 240 555		1 694 240 555		252 369 462		1 368 144 472	
443	PERSONNEL	478 177 031		478 177 031					
444	ORGANISMES SOCIAUX	1 421 866 366		1 421 866 366			512 494 056	875 387 914	
445	ETAT (IMPOTS ET TAXES)	1 395 734 697		1 395 734 697			1 395 734 697		
448	AUTRES CREANCIERS	5 227 256 176		5 227 256 176		278 461 842	737 621 897	3 381 016 080	
449	COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF-	442 537 792		442 537 792		334 812 920			

MONTANTS DES SURETES REELLES DONNEES OU REÇUES (B8)

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2)(3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE RECUE A LA DATE DE CLOTURE

SURETES DONNEES NEANT

SURETES RECUES NEANT

TOTAL

0

0

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT –BAIL (B9)

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT EXERCICE	MONTANT EXERCICE PRECEDENT
ENCOURS D'ACCREDITIFS OUVERTS	1 134 863 563	1 067 618 495
ENGAGEMENTS DONNES : CAUTIONS	165 808 900	80 000 000
TOTAL (1)	1 300 672 463	1 147 618 495

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT EXERCICE	MONTANT EXERCICE
EMPRUNTS GARANTIS PAR L'ETAT	516 615 734	558 478 401
ENGAGEMENTS RECUS DES ETS FINANCIERS	2 707 271 394	5 479 655 782
AUTRES ENGAGEMENTS RECUS : CAUTIONS	7 372 509 584	7 992 961 942
TOTAL (2)	10 596 396 713	14 031 096 125

ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL(C1)

EXERCICE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017							
Nom, prénom ou raison sociales des principaux associés (1)	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part social	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
L'ETAT MAROCAIN		77 999 992	77 999 992	100			7 799 999 200
La Banque Centrale Populaire	101, Boulevard Zerkouni. Casablanca	1 674 570	765 853	100			76 585 300
S.A.D.V	Hay Erraha, rue Al Abtal, N° 2-4, Casablanca	729 300	729 300	100			72 930 000
Infra Maroc Capital	37, Bd Abdelatif Benkadour, Casablanca	2 471 130	2 471 130	100			247 113 000
Upline Infrastructure Fund	Espace Porte. D'anfa, 3, Rue Bab El Mansour Immeuble C, 1er Étage - Casablanca	0	908 717	100			90 871 700
M. Mostafa TERRAB	OCP SA -Hay Erraha, rue Al Abtal, N° 2-4, Casablanca	1	1	100			100
M. Abdelkader AMARA	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement	1	1	100			100
M. Mohamed BOUSSAID	Ministère de l'Economie et des Finances	1	1	100			100
M. Mohamed SADIKI	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	1	1	100			100
M. Moulay Hafid ELALAMY	Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique	1	1	100			100
M. Mohamed HASSAD	Ministère de l'Intérieur	1	1	100			100
M. Salaheddine MEZOUAR	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	1	1	100			100
M. Mohamed LOUAFA	Ministre Délégué auprès du Chef de Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance	1	1	100			100
Total		82 875 000	82 875 000				8 287 500 000

ETAT D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DES EXERCICES 2015, 2016 ET 2017 (C2)

Etat d'affectation des résultats intervenue en 2015

(En Dirhams)		EXERCICE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	
	MONTANT		MONTANT
ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		AFFECTATION DES RESULTATS	
(Décision du 19 Mai 2017)		Réserve légale	
Report à nouveau	190 857	Autres réserves	5 065 000 000
Résultats nets des exercices antérieurs en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	6 315 877 257	Dividendes	1 250 583 750
		Résultat net en instance d'affectation	
Autres Prélèvements		Report à nouveau	484 364
TOTAL	6 316 068 114	TOTAL	6 316 068 114

Etat d'affectation des résultats intervenue en 2016

(En Dirhams)		EXERCICE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	
		MONTANT	MONTANT
ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		AFFECTATION DES RESULTATS	
(Décision du 19 Mai 2017)		Réserve légale	
Report à nouveau	484 364	Autres réserves	56 115
Résultats nets des exercices antérieurs en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	6 994 910 501	Dividendes	2 500 338 750
		Résultat net en instance d'affectation	
Autres Prélèvements		Report à nouveau	4 495 000 000
TOTAL	6 995 394 865	TOTAL	6 995 394 865

Etat d'affectation des résultats intervenue en 2017

(En Dirhams)	EXERCICE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017		
	MONTANT		MONTANT
ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	AFFECTATION DES RESULTATS		
(Décision du 19 Mai 2017)		Réserve légale	
Report à nouveau	4 495 000 000	Autres réserves	3 769 543 885
Résultats nets des exercices antérieurs en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	950 940 987	Dividendes	1 675 732 500
		Résultat net en instance d'affectation	
Autres Prélèvements		Report à nouveau	664 602
TOTAL	5 445 940 987	TOTAL	5 445 940 987

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS**Datation**

DATE DE CLOTURE (1) : 31 DECEMBRE 2017

DATE D'ETABLISSEMENT DES ETATS DE SYNTHESE (2) :

20 MARS 2018

(1) JUSTIFICATION EN CAS DE CHANGEMENT DE LA DATE DE
CLOTURE DE L'EXERCICE

(2) JUSTIFICATION EN CAS DE DEPASSEMENT DU DELAI
REGLEMENTAIRE DE TROIS MOIS PREVU POUR L'ELABORATION
DES ETATS DU SYNTHESE

Evénements nés postérieurement a la clôture de l'exercice non rattachables a cet exercice et connus avant la 1ere communication externe des états de synthèse

DATES	INDICATION DES EVENEMENTS
	NEANT

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE N°.....
EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES OCP SA

Destinataire : [] Date : []

Dénomination ou Raison sociale : **Nom du teneur de compte :**
N° de compte : **Dépositaire :**
Téléphone : **Fax :**
Code d'identité¹ : **Qualité souscripteur² :**
Nom et Prénom signataire : **Nature de documents exigés :**
Siège social : **Fonction :**
Adresse (si différente du siège social) : **Mode de paiement :**

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

Emetteur OCP SA
Valeur nominale 100.000 dirhams
Nombre d'obligations émises 50 000 titres
Jouissance [....]
Remboursement [....]
Taux facial

	Tranche A Non cotée Révisable 10 ans avec 1 ^{ère} option de remboursement à 10 ans	Tranche B Cotée Révisable 10 ans avec 1 ^{ère} option de remboursement à 10 ans	Tranche C Non cotée Révisable 52 semaines avec 1 ^{ère} option de remboursement à 10 ans	Tranche D Non cotée Révisable 15 ans avec 1 ^{ère} option de remboursement à 15 ans et révisable 10 ans au-delà de la première date d'option de remboursement	Tranche E Non cotée Révisable 20 ans avec 1 ^{ère} option de remboursement à 20 ans
Nombre de titres demandés					
Montant global en dirhams					
Prime de risque souscrite					
Taux souscrit					

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission obligataire subordonnée perpétuelle d'OCP SA à hauteur du montant total ci-dessus.

Par la présente, le Souscripteur déclare :

- avoir pris connaissance que l'allocation se fera selon la méthode d'adjudication dite à la française ;
- autoriser le Teneur de Comptes-Titres à débiter son compte du montant correspondant aux Obligations qui lui seront attribuées afin de créditer le compte de l'Emetteur désigné à cet effet ;

- avoir pris connaissance et avoir accepté les termes de la note d'information ayant obtenu le visa de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (la "**Note d'Information**"), en ce compris notamment les caractéristiques des titres à émettre et le contrat d'Emission ; et
- avoir pris connaissance que la commission d'admission à la Bourse de Casablanca s'élève à 0,05‰ HT du montant des souscriptions, plafonnée à 10 000 dirhams HT. La TVA appliquée est de 10%.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des Obligations.

Cachet et signature du Souscripteur

Avertissement :

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

Une note d'information visée par l'AMMC est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse de Casablanca »

1	Code d'identité :	Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM
2	Qualité du souscripteur	A OPCVM B Compagnies financières C Etablissements de crédit D Entreprises d'assurance et de réassurance E Caisse de Dépôt et de Gestion F Organisme de retraite et de pension

RAPPORTS DE NOTATION

IV. RAPPORT DE NOTATION S&P - 27 JUIN 2017

S&P Global
Ratings

RatingsDirect®

OCP S.A.

Primary Credit Analyst:

Gaetan Michel, Paris 33-1-4420-6726; gaetan.michel@spglobal.com

Secondary Contacts:

Paulina Grabowiec, London (44) 20-7176-7051; paulina.grabowiec@spglobal.com

G.Andrew A Stillman, CFA, London (44) 20-7176-7036; andrew.stillman@spglobal.com

Table Of Contents

Rationale

Outlook

Our Base-Case Scenario

Company Description

Business Risk

Financial Risk

Liquidity

Government Influence

Ratings Score Snapshot

Reconciliation

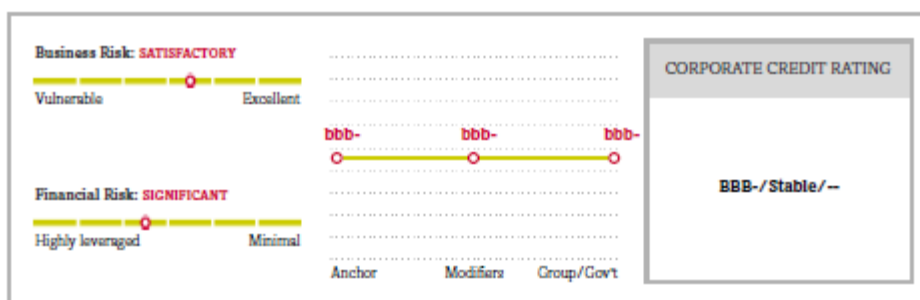
Related Criteria And Research

WWW.STANDARDANDPOORS.COM/RATINGSDIRECT

JUNE 27, 2017 1

1874825 | 301657771

OCP S.A.



Rationale

Business Risk: Satisfactory	Financial Risk: Significant
- Leader in extraction and production of phosphate products worldwide, owning by far the largest global reserves, and enjoying a very favorable cost position. - Continuous development into more-value-added phosphate-based fertilizers, offering production flexibility. - Very strong links with the Moroccan government, a factor we regard as credit-supportive. - Exposure to highly volatile prices for phosphates, depressed by global overcapacities, and externally sourced sulfur and ammonia. - Concentration of assets in Morocco, where we see moderately high country risk.	- Prudent balance sheet targeting net debt to EBITDA of 2.5x, although credit metrics remain materially exposed to underlying product price swings. - Adjusted funds from operations to debt of 25%-30% over the cycle, which is commensurate with the stand-alone credit profile and the rating. - Perceived very ambitious and long-term capital expansion strategy, weighing on free cash flows. - Supportive financial policy, supported by track record of credit-protective management actions.

Outlook: Stable

S&P Global Ratings' outlook on Moroccan fertilizer producer OCP S.A. is stable. It reflects the outlook on Morocco and our view that the company will prudently balance further upcoming expansion capital expenditures (capex) with phosphate price developments, to preserve funds from operations (FFO) to debt, as adjusted by S&P Global Ratings, of about 25%-30% over the cycle. We believe volume-driven EBITDA growth in 2017 and 2018, despite likely weak market prices, and leverage management actions should enable the group to maintain this level of FFO to debt, which we view as commensurate with the rating and our current assessment of the company's stand-alone credit profile (SACP). We currently view headroom under the SACP as very limited, after particularly depressed credit ratios in 2016.

Downside scenario

We would take a negative rating action in the next 12-24 months if we anticipate any additional pressure that hold adjusted FFO to debt below 25% over a prolonged period. This could stem in particular from worsening market conditions in phosphate and fertilizers markets, although we currently view the industry at a low point in the cycle. Rating pressure could also arise from larger-than-expected investments or the absence of management's actions to steer ratios back in line with the rating from 2017.

If we were to revise down the SACP to 'bb+', the 'BBB-' rating would remain unchanged given the one-notch uplift we would apply for government support.

We would lower the rating on OCP if we downgraded Morocco, since we do not believe OCP can be rated higher than the sovereign given its strong ties with the government.

Upside scenario

An upgrade is currently remote given the limited headroom with the current SACP and the sovereign rating which we view as a cap.

Our Base-Case Scenario

We factor in a continued increase in production of phosphate rock, acid, and fertilizers over 2017-2018, translating in increased EBITDA despite steady low prices. We expect investments to remain very high in the coming years, of which a significant portion remains at management's discretion. Timing of these, together with balance sheet optimization measures, should therefore help steer leverage back in line with the rating by 2017 and thereafter, in our view.

Assumptions	Key Metrics			
• About 10 Moroccan dirham (MAD)/U.S. dollar exchange rate. • Continuous fertilizers consumption growth, notably in key regions Latin America and Africa, supported by stable crop fundamentals. • New capacities in 2017, including from OCP and in Saudi Arabia, combined with Chinese exports availability resulting in continued, although moderating pressure on phosphate prices: 5%-10% decline in rock prices versus 2016 (after a 22% contraction in 2016 year-on-year), and a 0%-3% decline in diammonium phosphate (DAP) prices (after a 27% decline in 2016 year-on-year). • Increased production and sales volumes, notably in rock (3.0 million tons) and fertilizers (3.8 million tons) with the full ramp-up of OCP's JFC-2, 3, and 4 complexes, possibly at cost of lower selling prices. • Fairly stable EBITDA margin in 2017 versus 2016 of about 30%, as reported, reflecting improving cost position and operating efficiency, economies of scale, stable prices of sulfur and ammonia, and excluding potential non-recurring items (subsidies granted, or operating tax impacts in 2016). • Fairly stable and high capex in 2017 of about MAD13.5 billion, planned to peak in 2018. We view at least MAD3 billion of these being easily deferrable. • Significant working capital build-up in line with production ramp-up, partly mitigated by receivables and payables management actions. • Prudent dividend policy. • Potential balance sheet optimization measures.	2016A	2017E	2018E	
	EBITDA (bil. MAD)*	11.6	14.3-14.6	18.0-18.5
	FFO to debt (%)*	18.4	24.0-26.0	Greater than 25
	Debt to EBITDA (x)*	3.8	2.7-3.3	2.5-3.0

Notes: All figures adjusted by S&P Global Ratings and rounded. FFO—Funds from operations.
MAD—Moroccan dirham. A—Actual. E—Estimate.

Company Description

Based in Casablanca, Morocco, OCP Group is the largest global producer of phosphate rock and the second-largest producer of phosphate-based fertilizers. The group owns by far the largest phosphate reserves globally (estimated 75%), with currently 18 million ton rock export capacity translating into a reserves life of several centuries and 12 million ton fertilizer capacity (MAP, DAP, TSP, others). Activities are organized across two main segments located in Morocco:

- Northern axis including extraction in Khouribga transported through pipeline to Jorf Lasfar chemical platform and exported from the port; and
- Central axis including extraction in Youssoufia/Benguerir transported by carriage to the Safi chemical platform and exported from the port. Extraction at Phosboucrââ.

In 2016 the group reported revenues of MAD42.5 billion (about USD4.3 billion), of which roughly one-third from Europe and Africa, one-third from Americas, and the remaining one-third from Asia. About 50% of revenues came from fertilizers sales, 21% from rock, and 19% from intermediate phosphoric acid sales. The company posted adjusted EBITDA in 2016 of MAD11.6 billion (USD1.2 billion), or about 27.4% adjusted EBITDA margin, after non-recurring items. The group employed about 21,000 people at end-2016, and is 95% owned by the Moroccan government.

Business Risk: Satisfactory

The group benefits from very large phosphate rock reserves, a favorable and improving cost position, supportive long-term trends in the industry, and production flexibility across rock, acid, and various fertilizer compositions. Conversely, its operating performance is largely exposed to highly volatile prices for phosphates and for ammonia and sulfur, which are sourced externally. We view the industry as cyclical and exposed to structural overcapacities.

OCP is credited with possessing more than 75% of the global phosphate rock reserves, ensuring several centuries of production. We view its cost position as very favorable within the industry, owing to the geology of reserves, open-pit operations, short distances and efficient logistics. This has been helped by significant phase 1 investments, realized in recent years, including the construction of the slurry pipeline linking Khouribga extraction sites to the Jorf Lasfar chemical platform, involving sizing and optimizing product flow (mine extensions, washing plants, water sourcing), as well as building significant capacities in fertilizer units and export capacities from the Jorf port. Raw material access is therefore very competitive, in our view, while the share of more-value added fertilizers increased materially in total group earnings. We understand OCP retains production flexibility across the value chain, with direct sales arbitrage of rock, acid, and fertilizers, and within the fertilizers segment with the development of diverse product formulae closer to customers' needs. As such, we view the group's business risk profile as marginally improving over time, supported by strong profitability, even in down cycle conditions.

Long-term demand trends for fertilizers are also favorable in our view, reflecting increased fertilizer usage in most developing regions owing to the shrinkage of arable lands, especially of prime quality, changing diets, and a growing global population. We anticipate low-single-digit market growth in the coming years, mostly from emerging countries, of which Africa and Latin America are key regions for the OCP group, we understand. We expect more moderate, if any expansion in various developed markets—such as North America and Europe—seen as mostly mature, competitive, and subject to stricter regulations.

Nevertheless, we view the group as relatively concentrated by product line, industry, and end market, while assets are all concentrated in Morocco. We factor in the high cyclical nature of fertilizers markets and subsequent impacts on OCP's profitability over time. For example, EBITDA dropped 45% in 2013, or 30% in 2016 year-on-year. The global phosphate market is currently oversupplied, subject to the availability of Chinese exports, while additional capacities are expected to come on line in 2017. Material demand swings are also possible from one year or quarter to another.

OCP S.A.

given the sensitivity to seasonal conditions, inventory levels, regulation, crop prices, government subsidies, and exchange rates. OCP is also largely exposed to externally sourced sulfur and ammonia, unlike some competitors in Russia, the U.S., and the Middle East, which are vertically integrated.

Finally, we view moderately high country risk in Morocco, although the country has demonstrated sociopolitical stability and economic resilience, for example in the regional context of the Arab spring. OCP benefits from a favorable tax rate of 17.5% on exports, which represents the bulk of revenues. OCP pays no royalties or specific taxes, despite one-off charges incurred in 2016 agreed with the fiscal administration on past operations. OCP benefits from state-granted monopoly on all phosphate reserves, North and South of Morocco, where mines are located.

Our Base-Case Operating Scenario

- 15%-20% revenue growth in 2017, as we expect increased volumes to outpace price pressures, moderating to mid-single digit in 2018 onwards. This also reflects expansion strategy in key regions, notably Africa and Latin America.
- About 30% EBITDA margin in 2017, which we continue to view as low cycle conditions, potentially increasing thereafter on normalizing price trends, rising share of fertilizers, and cost management.

Peer comparison

Table 1

OCP S.A. -- Peer Comparison

Industry Sector: Chemical Cos

	OCP S.A.	PhosAgro PJSC	The Mosaic Co.	Potash Corp. of Saskatchewan Inc.	Agrium Inc.
Rating as of June 27, 2017	BBB-/Stable/—	BBB-/Negative/—	BBB-/Stable/—	BBB+/Stable/A-2	BBB/Watch Pos/A-2
	—Average of past three fiscal years—				
(Mil. Mixed currency)	MAD	RUB		US\$	
Revenues	43,884.7	166,866.0	8,371.3	5,950.0	14,834.0
EBITDA	12,770.3	64,717.8	1,911.1	2,335.5	2,020.2
Funds from operations (FFO)	9,036.7	53,092.1	1,566.1	1,863.0	1,543.3
Net income from cont. oper.	5,622.3	27,561.7	775.6	1,043.0	790.7
Cash flow from operations	7,715.1	48,005.1	1,843.3	2,096.0	1,676.0
Capital expenditures	14,946.7	34,541.0	888.0	1,052.0	1,311.0
Free operating cash flow	(7,231.6)	13,464.1	955.4	1,044.0	365.0
Discretionary cash flow	(9,709.9)	(3,819.2)	571.3	(7.4)	(95.0)
Cash and short-term investments	15,336.0	24,065.7	1,441.3	112.7	679.3
Debt	37,392.5	106,729.2	3,635.1	5,503.3	5,547.5
Equity	63,557.7	61,412.5	9,969.4	8,457.7	6,220.7
Adjusted ratios					
EBITDA margin (%)	29.1	38.8	22.8	39.3	13.6

WWW.STANDARDANDPOORS.COM/RATINGSDIRECT

JUNE 27, 2017 6

1874825 | 301657771

Table 1

OCP S.A. – Peer Comparison (cont.)

Industry Sector: Chemical Cos

	OCP S.A.	PhosAgro PJSC	The Mosaic Co.	Potash Corp. of Saskatchewan Inc.	Agrium Inc.
Return on capital (%)	10.2	35.7	7.1	10.3	10.7
EBITDA interest coverage (x)	5.4	15.6	9.0	9.2	7.2
FPO cash int. cov. (X)	7.3	13.1	11.1	11.0	7.8
Debt/EBITDA (x)	2.9	1.6	1.9	2.4	2.7
FPO/debt (%)	24.2	49.7	43.1	33.9	27.8
Cash flow from operations/debt (%)	20.6	45.0	50.7	38.1	30.2
Free operating cash flow/debt (%)	(19.3)	12.6	26.3	19.0	6.6
Discretionary cash flow/debt (%)	(26.0)	(3.6)	13.7	(0.1)	(1.7)

MAD–Moroccan dirham. RUB–Russian ruble.

Financial Risk: Significant

Our assessment of OCP's financial risk profile takes into account the underlying industry's cyclicality, which translates into volatile credit metrics. This combines with our view of an aggressive long-term expansion strategy resulting in recurring high capex and negative free cash flows, leaving limited deleveraging potential on top of above-mentioned EBITDA growth. We understand that management retains full control on the long-term timing and amount of future investments, although a large portion of it may be committed over a medium-term time frame during which prices can evolve greatly. We saw in particular 2016 capex remaining relatively high in contrast to abruptly deteriorated market conditions, given their strategic importance in order to finalize phase 1 expansion. We expect management to continue balance prudently investments and operating performance, and to secure capex funding well in advance, in order to limit debt increases and cash pile depletion. We expect the group to recover and maintain adjusted FFO to debt of about 25%-30% from 2017 on, a level we view as commensurate with the rating and the SACP.

We view the group's financial policy as strongly committed to the current rating level, therefore targeting 2.5x net debt to EBITDA, corresponding to about 30% FFO to debt, high end of our guided range. Our guidance of 25%-30%, within the significant financial risk profile metrics range, incorporates a degree of volatility. Management actions in order to achieve this range include in our view delaying capex, reducing dividends, monetizing assets, entering into partnerships, or taking balance sheet-protective actions. These would be considered consistent with the company's growth strategy, given the depressed credit metrics in 2016.

Our Base-Case Cash Flow And Capital Structure Scenario

- Continued high capex in 2017 of about MAD13.4 billion, possibly rising up to MAD19 billion in 2018 if new projects are undertaken, subject to industry developments.
- Large working capital build-ups in line with high volume strategy.
- Prudent dividend distributions.
- Potential asset sales, including partial capital opening in minorities on some non-core assets, or balance sheet-preserving measures.

Financial summary

Table 2

OCP S.A. – Financial Summary

Industry Sector: Chemical Cos

	--Fiscal year ended Dec. 31--				
	2016	2015	2014	2013	2012
(Mil. MAD)					
Revenues	42,471.0	47,747.0	41,436.0	39,956.0	59,473.0
EBITDA	11,622.0	16,493.0	10,196.0	10,276.0	19,063.0
Funds from operations (FFO)	8,110.2	11,783.6	7,282.4	8,238.2	15,701.2
Net income from continuing operations	3,779.0	8,011.0	5,077.0	7,087.0	13,641.0
Cash flow from operations	7,673.2	6,719.6	8,752.4	6,625.2	10,907.2
Capital expenditures	12,725.0	12,611.0	19,504.0	19,977.0	12,979.0
Free operating cash flow	(5,051.8)	(5,891.4)	(10,751.6)	(13,351.8)	(2,071.8)
Discretionary cash flow	(7,529.8)	(7,131.4)	(14,468.6)	(19,348.8)	(6,793.8)
Cash and short-term investments	15,902.0	16,343.0	13,763.0	10,067.0	27,959.0
Debt	44,080.0	38,675.8	29,416.6	18,042.3	2,995.2
Equity	69,305.0	63,778.0	57,590.0	54,867.0	51,808.0
Adjusted ratios					
EBITDA margin (%)	27.4	34.5	24.6	25.7	32.1
Return on capital (%)	6.9	13.9	10.3	13.8	33.7
EBITDA interest coverage (x)	4.3	6.9	5.3	13.7	15.7
FFO cash int. cov. (x)	5.0	6.8	21.7	13.0	N.M.
Debt/EBITDA (x)	3.8	2.3	2.9	1.8	0.2
FFO/debt (%)	18.4	30.5	24.8	45.7	524.2
Cash flow from operations/debt (%)	17.4	17.4	29.8	36.7	364.2
Free operating cash flow/debt (%)	(11.5)	(15.2)	(36.5)	(74.0)	(69.2)
Discretionary cash flow/debt (%)	(17.1)	(18.4)	(49.2)	(108.3)	(226.8)

MAD--Moroccan dirham.

Liquidity: Adequate

We assess OCP's liquidity as adequate, based on a ratio of sources over uses well above 1.2x over the next 12 months, supported by significant cash balances and committed credit lines. We also factor in the company's prudent liquidity management and track record of access to capital markets, including in Morocco. We understand that no covenant applies at the current rating level.

Below, our estimates of OCP's principal liquidity sources and uses as of Dec. 31, 2016.

Principal Liquidity Sources	Principal Liquidity Uses
• MAD16 billion of cash and short-term investments available at end-2016. • About MAD2.3 billion available committed credit lines with over 12 months to maturity. • About MAD12 billion estimated cash FFO.	• Debt maturities of about MAD3.7 billion. • Working capital build-up of estimated MAD3 billion. • About MAD13.4 billion in capex (of which a portion we understand is not committed) of the aforementioned MAD3 billion. • Prudent dividend distributions.

Government Influence

We consider OCP to be a government-related entity (GRE), given that the government of Morocco owns almost 95% of the group, and OCP has very close links with the state. The ratings on OCP are constrained by the long-term rating on Morocco.

We consider that extraordinary government support to OCP is very likely, given our view of OCP's:

- Very important role for the Moroccan economy. Although OCP operates as a profit seeking company in a competitive environment, we believe its default or its credit stress leading to a disruption of its activities would have a significant impact to the Moroccan economy and standing in financial markets, and
- Very strong links with the Moroccan government, which we view as a strong and stable shareholder for OCP. The government has a track record of providing support to its GREs in most circumstances, and we understand that it is not contemplating a privatization of OCP over the medium term. The company's Board of Directors comprises mainly representatives of the government. A considerable deterioration of OCP's creditworthiness will significantly affect the government's reputation, because the government and OCP are publicly associated through strong political involvement and high degree of government oversight.

Ratings Score Snapshot

Corporate Credit Rating

BBB-/Stable/-

Business risk: Satisfactory

OCP S.A.

- Country risk: Moderately high
- Industry risk: Moderately high
- Competitive position: Strong

Financial risk: Significant

- Cash flow/Leverage: Significant

Anchor: bbb-

Modifiers

- Diversification/Portfolio effect: Neutral (no impact)
- Capital structure: Neutral (no impact)
- Financial policy: Neutral (no impact)
- Liquidity: Adequate (no impact)
- Management and governance: Satisfactory (no impact)
- Comparable rating analysis: Neutral (no impact)

Stand-alone credit profile : bbb-

- Related government rating: BBB-
- Likelihood of government support: Very high (no impact)

Reconciliation

Table 3

Reconciliation Of OCP S.A. Reported Amounts With S&P Global Ratings' Adjusted Amounts (Mil. MAD)

--Fiscal year ended Dec. 31, 2016--

OCP S.A. reported amounts							
	Debt	Shareholders' equity	EBITDA	Operating income	Interest expense	EBITDA	Cash flow from operations
Reported	53,921	70,335	11,069	6,594	714	11,069	9,463
S&P Global Ratings' adjustments							
Interest expense (reported)	—	—	—	—	—	(714)	—
Interest income (reported)	—	—	—	—	—	311	—
Current tax expense (reported)	—	—	—	—	—	(1,017)	—
Intermediate hybrids reported as equity	2,500	(2,500)	—	—	—	—	—
Postretirement benefit obligations/deferred compensation	2,945.0	—	—	—	202.0	(278.8)	307.2
Surplus cash	(15,502)	—	—	—	—	—	—
Capitalized interest	—	—	—	—	1,813	(1,813)	—
Dividends received from equity investments	—	—	75	—	—	75	—

WWW.STANDARDANDPOORS.COM/RATINGSDIRECT

JUNE 27, 2017 10

1874825 | 301657771

Table 3

Reconciliation Of OCP S.A. Reported Amounts With S&P Global Ratings' Adjusted Amounts (Mil. MAD) (cont.)							
Asset retirement obligations	221	—	—	—	—	—	—
Non-operating income (expense)	—	—	—	311	—	—	—
Reclassification of interest and dividend cash flows	—	—	—	—	—	—	(2,097)
Non-controlling Interest/Minority interest	—	1,470	—	—	—	—	—
EBITDA - Income (expense) of unconsolidated companies	—	—	(123)	(123)	—	(123)	—
EBITDA - Gain/(Loss) on disposals of PP&E	—	—	(214)	(214)	—	(214)	—
EBITDA - Foreign Exchange gain/(loss)	—	—	(135)	(135)	—	(135)	—
EBITDA - Other	—	—	950	950	—	950	—
EBIT - Income (expense) of unconsolidated companies	—	—	—	123	—	—	—
Total adjustments	(9,836.0)	(1,030.0)	553.0	912.0	2,015.0	(2,958.8)	(1,789.8)
S&P Global Ratings' adjusted amounts							
	Debt	Equity	EBITDA	EBIT	Interest expense	Funds from operations	Cash flow from operations
Adjusted	44,085.0	69,305.0	11,622.0	7,506.0	2,729.0	8,110.2	7,673.2

MAD—Moroccan dirham.

Related Criteria And Research

Related Criteria

- Criteria - Corporates - General: 2008 Corporate Criteria: Rating Each Issue - April 15, 2008
- General Criteria: Guarantee Criteria - October 21, 2016
- General Criteria: Use Of CreditWatch And Outlooks - September 14, 2009
- General Criteria: Methodology: Management And Governance Credit Factors For Corporate Entities And Insurers - November 13, 2012
- General Criteria: Country Risk Assessment Methodology And Assumptions - November 19, 2013
- General Criteria: Methodology: Industry Risk - November 19, 2013
- Criteria - Corporates - General: Methodology And Assumptions: Liquidity Descriptors For Global Corporate Issuers - December 16, 2014
- General Criteria: Methodology For Linking Long-Term And Short-Term Ratings - April 07, 2017
- General Criteria: Group Rating Methodology - November 19, 2013
- Criteria - Corporates - General: Corporate Methodology: Ratios And Adjustments - November 19, 2013
- Criteria - Corporates - General: Corporate Methodology - November 19, 2013
- Criteria - Corporates - Industrials: Key Credit Factors For The Commodity Chemicals Industry - December 31, 2013
- General Criteria: Criteria Clarification On Hybrid Capital Step-Ups, Call Options, And Replacement Provisions - October 22, 2012
- Criteria - Insurance - General: Hybrid Capital Handbook: September 2008 Edition - September 15, 2008
- General Criteria: Rating Government-Related Entities: Methodology And Assumptions - March 25, 2015

OCP S.A.

Business And Financial Risk Matrix

Business Risk Profile	Financial Risk Profile					
	Minimal	Modest	Intermediate	Significant	Aggressive	Highly leveraged
Excellent	aaa/aa+	aa	a+/a	a-	bbb	bbb-/bb+
Strong	aa/aa-	a+/a	a-/bbb+	bbb	bb+	bb
Satisfactory	a/a-	bbb+	bbb/bbb-	bbb-/bb+	bb	b+
Fair	bbb/bbb-	bbb-	bb+	bb	bb-	b
Weak	bb+	bb+	bb	bb-	b+	b/b-
Vulnerable	bb-	bb-	bb-/b+	b+	b	b-

Ratings Detail (As Of June 27, 2017)

OCP S.A.

Corporate Credit Rating BBB-/Stable/—

Senior Unsecured BBB-

Corporate Credit Ratings History

20-May-2014 BBB-/Stable/—

03-Apr-2014 BBB-/Negative/—

*Unless otherwise noted, all ratings in this report are global scale ratings. S&P Global Ratings' credit ratings on the global scale are comparable across countries. S&P Global Ratings' credit ratings on a national scale are relative to obligors or obligations within that specific country. Issue and debt ratings could include debt guaranteed by another entity, and rated debt that an entity guarantees.

Additional Contact:

Industrial Ratings Europe; Corporate_Admin_London@spglobal.com

Copyright © 2017 by Standard & Poor's Financial Services LLC. All rights reserved.

No content (including ratings, credit-related analyses and data, valuations, model, software or other application or output therefrom) or any part thereof (Content) may be modified, reverse engineered, reproduced or distributed in any form by any means, or stored in a database or retrieval system, without the prior written permission of Standard & Poor's Financial Services LLC or its affiliates (collectively, S&P). The Content shall not be used for any unlawful or unauthorized purposes. S&P and any third-party providers, as well as their directors, officers, shareholders, employees or agents (collectively S&P Parties) do not guarantee the accuracy, completeness, timeliness or availability of the Content. S&P Parties are not responsible for any errors or omissions (negligent or otherwise), regardless of the cause, for the results obtained from the use of the Content, or for the security or maintenance of any data input by the user. The Content is provided on an "as is" basis. S&P PARTIES DISCLAIM ANY AND ALL EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR USE, FREEDOM FROM BUGS, SOFTWARE ERRORS OR DEFECTS, THAT THE CONTENT'S FUNCTIONING WILL BE UNINTERRUPTED, OR THAT THE CONTENT WILL OPERATE WITH ANY SOFTWARE OR HARDWARE CONFIGURATION. In no event shall S&P Parties be liable to any party for any direct, indirect, incidental, exemplary, compensatory, punitive, special or consequential damages, costs, expenses, legal fees, or losses (including, without limitation, lost income or lost profits and opportunity costs or losses caused by negligence) in connection with any use of the Content even if advised of the possibility of such damages.

Credit-related and other analyses, including ratings, and statements in the Content are statements of opinion as of the date they are expressed and not statements of fact. S&P's opinions, analyses, and rating acknowledgment decisions (described below) are not recommendations to purchase, hold, or sell any securities or to make any investment decisions, and do not address the suitability of any security. S&P assumes no obligation to update the Content following publication in any form or format. The Content should not be relied on and is not a substitute for the skill, judgment and experience of the user, its management, employees, advisors and/or clients when making investment and other business decisions. S&P does not act as a fiduciary or an investment advisor except where registered as such. While S&P has obtained information from sources it believes to be reliable, S&P does not perform an audit and undertakes no duty of due diligence or independent verification of any information it receives.

To the extent that regulatory authorities allow a rating agency to acknowledge in one jurisdiction a rating issued in another jurisdiction for certain regulatory purposes, S&P reserves the right to assign, withdraw, or suspend such acknowledgment at any time and in its sole discretion. S&P Parties disclaim any duty whatsoever arising out of the assignment, withdrawal, or suspension of an acknowledgment as well as any liability for any damage alleged to have been suffered on account thereof.

S&P keeps certain activities of its business units separate from each other in order to preserve the independence and objectivity of their respective activities. As a result, certain business units of S&P may have information that is not available to other S&P business units. S&P has established policies and procedures to maintain the confidentiality of certain nonpublic information received in connection with each analytical process.

S&P may receive compensation for its ratings and certain analyses, normally from issuers or underwriters of securities or from obligors. S&P reserves the right to disseminate its opinions and analyses. S&P's public ratings and analyses are made available on its Web sites, www.standardandpoors.com (free of charge), and www.ratingsdirect.com and www.globalcreditportal.com (subscription) and www.spcapitaliq.com (subscription) and may be distributed through other means, including via S&P publications and third-party redistributors. Additional information about our ratings fees is available at www.standardandpoors.com/usratingsfees.

STANDARD & POOR'S, S&P and RATINGSDIRECT are registered trademarks of Standard & Poor's Financial Services LLC.

WWW.STANDARDANDPOORS.COM/RATINGSDIRECT

JUNE 27, 2017 13

1874825 | 301657771

V. RAPPORT DE NOTATION FITCH RATINGS - 07 NOVEMBRE 2017



FITCH AFFIRMS OCP AT 'BBB-'; OUTLOOK NEGATIVE

Fitch Ratings-London-07 November 2017: Fitch Ratings has maintained the Negative Outlook on Morocco-based phosphate producer OCP S.A.'s Long-Term Issuer Default Rating (IDR). OCP's Long-Term IDR and senior unsecured ratings have both been affirmed at 'BBB-'.

The 'BBB-' rating incorporates a one-notch uplift for state support (Morocco, BBB-/Stable), in line with Fitch's parent and subsidiary rating methodology. OCP's business profile is supported by its vertical integration, competitive cost position, exceptionally large ore reserves and leading market positions. However, its financial metrics have deteriorated to a level which is no longer commensurate with a 'BBB-' standalone credit profile due to a combination of supply-driven pricing pressure, high expansionary capex and accumulated VAT credit owing from the state. Our base-case forecasts funds from operations (FFO) adjusted net leverage sustainably above our 3.0x sensitivity for a 'BBB-' rating in 2017-2020.

The Negative Outlook reflects Fitch's view that OCP's standalone credit metrics do not offer significant headroom for further market-driven pressures or other unexpected headwinds. Upsides on the current rating case include the potential reimbursement or securitisation of the sizeable VAT liabilities accumulated by the state against the group.

KEY RATING DRIVERS

Rating Linkage With Morocco: OCP's 'BBB-' ratings incorporate a one-notch uplift to reflect Fitch's view that it is likely to receive exceptional support from the state should its creditworthiness deteriorate materially. This is particularly the case as it is approaching the completion of the first phase of its investment programme (MAD58 billion spent as at 30 June 2017) and because of its large bank debt and status as Morocco's largest non-financial corporate issuer of international bonds (USD2.8 billion outstanding). The linkage is moderate and reflects the fact that, despite its 94% state ownership, OCP is run as an independent profit-oriented entity with no legal ties to the state.

Leverage Constrains Credit Profile: OCP's FFO net adjusted leverage rose to 5.5x at end-2016, against our 4.5x forecast, due to a combination of weak market conditions, high expansionary capex and a build-up of VAT credit arrears from the state. The gradual deleveraging to our 3.0x negative sensitivity for a 'BBB-' credit is no longer expected to materialise in the next three years and we forecast net leverage between 3.5x and 4.0x over 2017-2020. Our rating case does not assume any VAT credit cash inflows and we expect that protracted supply-driven pricing pressure will be partly offset by OCP's ramp-up of new capacity. Capex will remain high as the group invests into the next phases of its programme.

Our base case assumes that prices will remain low as further capacity ramps up in 2018 at OCP and Maaden. OCP's cost position as well as its diversification into new phosphate-derivative products will continue to support its ability to load volumes in a weak price environment and we expect EBITDA margins to gradually increase from 28% to 30% over 2017-2020.

Cost Competitiveness Supports Profitability: OCP's profitability is supported by its self-sufficiency in phosphate rock production and by incremental cost savings from the increased capacity utilisation of its slurry pipeline. We assume procurement costs will rise, but we expect them to increase at a slower rate than growth in production volumes, which should support improvement in per unit costs, which will partially offset the weakness in end-product prices.

Progress on Capex: OCP is approaching the completion of the first phase of its 2008-2025 MAD179 billion investment programme, including the slurry pipeline, the expansion of mine capacity (open pit), beneficiation and granulation plants and the expansion of port infrastructure. As at 30 June 2017, MAD58 billion had been spent. The group's plans also included the construction of four identical fully integrated fertiliser production units of 1mt each. Successful completion of the overall programme and associated efficiency improvement is a key support for the ratings.

EU Cadmium Restrictions: The potential impact of the EU's proposed cadmium restrictions is not currently captured in OCP's ratings as the timeline for their implementation remains uncertain and challenges are likely to arise beyond the rating horizon. The European Parliament recently backed an EC proposal to limit cadmium levels in fertilisers to 60mg/kg, 40 mg/kg after six years (against the three proposed by the EC) and to 20 mg/kg after sixteen years (against twelve). North and West African phosphate reserves have a high cadmium content and a 40mg limit would affect OCP's EU exports or require the development of decadmiation technology.

Key Man Risk: The departure of Mostafa Terrab, OCP's CEO and chairman, and resulting succession risk could put pressure on the ratings.

DERIVATION SUMMARY

OCP's 'BBB-/Negative' rating incorporates a one-notch uplift for state support (Morocco, 'BBB-/Stable'). The group's standalone credit profile is constrained by its weak financial metrics. OCP's business profile however is supported by its vertical integration, competitive cost position, exceptionally large ore reserves, and leading market positions in phosphoric acid and phosphate rock and commensurate with that of peers in the 'BBB' category. The Mosaic Company (BBB-/Stable) is the world's largest integrated phosphate producer and the world's fourth-largest potash producer. Its IDR was downgraded from 'BBB' in January 2017 on expectations of a slower recovery in fertiliser prices and deleveraging towards 3.0x over the rating horizon. Other peers include PhosAgro (BB+/Positive), Russia's largest phosphate fertiliser producer, whose unconstrained rating of 'BBB' (Russian corporate governance discount) reflect its low-cost mining operations and forecast low leverage following the completion of its capex programme.

KEY ASSUMPTIONS

Fitch's key assumptions within our rating case for the issuer include:

- volume growth over 2017-2020 as new assets developed under the capex programme become operational, nearly 20% volume increase in 2017 and 2018, then 10% in 2019 and 8% in 2020;
- EBITDA margins to remain around 30% as savings from lower transportation costs resulting from the commissioning of the slurry pipeline are offset by increased raw materials and energy costs;
- capex: MAD13 billion in 2017, MAD17 billion in 2018, MAD14 billion in 2019 and MAD9 billion in 2020;

- no VAT credit refunds from the government assumed over the rating horizon;
- annual dividends ranging between MAD1.3 billion and MAD1.8bn in 2017-2020
- we also assume MAD10 billion from non-operational measures in 2018 to mitigate high leverage.

RATING SENSITIVITIES

Developments that May, Individually or Collectively, Lead to Positive Rating Action

Stabilisation of the Outlook:

- FFO adjusted net leverage trending below 4.0x from 2019

Developments that May, Individually or Collectively, Lead to Negative Rating Action

- FFO adjusted net leverage remaining above 4.0x from 2019 onwards
- Departure of Mr Terrab and resulting succession risk
- Pressure on Morocco's ratings accompanied by evidence of upstreaming of cash (dividends, taxation) or adverse strategic changes to the credit standing of the group
- Adverse development in EU cadmium restriction regulations materially impacting OCP

LIQUIDITY

Adequate Liquidity: As of June 2017, OCP reported cash and cash equivalent reserves of MAD9.9 billion against short-term debt of MAD6.2 billion. Under our base case, free cash flow is expected to remain negative due to high capex levels and we assume that OCP will continue to access the domestic and international bank and debt capital markets for its investment and refinancing needs. Other cash requirements include contributions to dividend payments, which we believe can be tailored to match fluctuations in the group's cash flow generation.

Contact:

Principal Analyst
Maria Yakushina
Associate Director
+ 44 20 3530 1315 Fitch Ratings Ltd
30 North Colonnade,
Canary Wharf
London E14 5GN

Supervisory Analyst
Myriam Affri
Senior Director
+44 20 3530 1919

Committee Chairperson
Max Edelson
Senior Director
+7 495 956 9901

Summary of Financial Statement Adjustments -

We adjusted MAD132 million drawn under the factoring programme in 2016 to the total amount of debt

We assessed MAD5 billion hybrid instrument issued in 2016 as 50% equity credit

We reclassified MAD11 billion fixed assets and other payables from trade payables to other payables

We excluded MAD123 million income from associates from the operating profit
MAD8 million overdraft was reclassified to debt from cash.

For regulatory purposes in various jurisdictions, the supervisory analyst named above is deemed to be the primary analyst for this issuer; the principal analyst is deemed to be the secondary.

Media Relations: Adrian Simpson, London, Tel: +44 203 530 1010, Email:
adrian.simpson@fitchratings.com.

Additional information is available on www.fitchratings.com. For regulatory purposes in various jurisdictions, the supervisory analyst named above is deemed to be the primary analyst for this issuer; the principal analyst is deemed to be the secondary.

Applicable Criteria

Corporate Rating Criteria (pub. 07 Aug 2017)

<https://www.fitchratings.com/site/re/901296>

Parent and Subsidiary Rating Linkage (pub. 31 Aug 2016)

<https://www.fitchratings.com/site/re/886557>

ALL FITCH CREDIT RATINGS ARE SUBJECT TO CERTAIN LIMITATIONS AND DISCLAIMERS. PLEASE READ THESE LIMITATIONS AND DISCLAIMERS BY FOLLOWING THIS LINK: [HTTPS://WWW.FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](https://www.fitchratings.com/understandingcreditratings). IN ADDITION, RATING DEFINITIONS AND THE TERMS OF USE OF SUCH RATINGS ARE AVAILABLE ON THE AGENCY'S PUBLIC WEB SITE AT WWW.FITCHRATINGS.COM. PUBLISHED RATINGS, CRITERIA, AND METHODOLOGIES ARE AVAILABLE FROM THIS SITE AT ALL TIMES. FITCH'S CODE OF CONDUCT, CONFIDENTIALITY, CONFLICTS OF INTEREST, AFFILIATE FIREWALL, COMPLIANCE, AND OTHER RELEVANT POLICIES AND PROCEDURES ARE ALSO AVAILABLE FROM THE CODE OF CONDUCT SECTION OF THIS SITE. DIRECTORS AND SHAREHOLDERS RELEVANT INTERESTS ARE AVAILABLE AT [HTTPS://WWW.FITCHRATINGS.COM/SITE/REGULATORY](https://www.fitchratings.com/site/regulatory). FITCH MAY HAVE PROVIDED ANOTHER PERMISSIBLE SERVICE TO THE RATED ENTITY OR ITS RELATED THIRD PARTIES. DETAILS OF THIS SERVICE FOR RATINGS FOR WHICH THE LEAD ANALYST IS BASED IN AN EU-REGISTERED ENTITY CAN BE FOUND ON THE ENTITY SUMMARY PAGE FOR THIS ISSUER ON THE FITCH WEBSITE.

Copyright © 2017 by Fitch Ratings, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. 33 Whitehall Street, NY, NY 10004. Telephone: 1-800-753-4824, (212) 908-0500. Fax: (212) 480-4435. Reproduction or retransmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved. In issuing and maintaining its ratings and in making other reports (including forecast information), Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information relied upon by it in accordance with its ratings methodology, and obtains reasonable verification of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given jurisdiction. The manner of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisers, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and competent third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings and reports should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating or a report will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisers are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings and its reports, Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and attorneys with respect to legal and tax matters. Further, ratings and forecasts of financial and other information are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As a result, despite any verification of current facts, ratings and forecasts can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating or forecast was issued or affirmed.

The information in this report is provided "as is" without any representation or warranty of any kind, and Fitch does not represent or warrant that the report or any of its contents will meet any of the requirements of a recipient of the report. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion and reports made by Fitch are based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings and reports are the collective work product of Fitch and no individual, or group of individuals, is solely responsible for a rating or a report. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have shared authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at any time for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US\$1,000 to US\$750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will rate all or a number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US\$10,000 to US\$1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act of 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers.

For Australia, New Zealand, Taiwan and South Korea only: Fitch Australia Pty Ltd holds an Australian financial services license (AFS license no. 337123) which authorizes it to provide credit ratings to wholesale clients only. Credit ratings information published by Fitch is not intended to be used by persons who are retail clients within the meaning of the Corporations Act 2001.

CONTRAT D'EMISSION



ENTRE
OCP S.A
ET
L'INVESTISSEUR

CONTRAT D'EMISSION D'OBLIGATIONS
SUBORDONNEES PERPETUELLES

[•] AVRIL 2018

CONTRAT D'EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES



ENTRE LES SOUSSIGNES

1. **OCP S.A.**, société anonyme de droit marocain, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 40327, dont le siège social est situé 2-4 rue Al Abtal, Hay Erraha, 20200 Casablanca, Maroc, dûment représentée aux fins des présentes par Madame Ghislane GUEDIRA, agissant en qualité de Directeur Exécutif Finance et Contrôle de Gestion dûment habilitée aux fins des présentes ;

ci-après dénommée "OCP" ou l'"Emetteur", d'une part,

ET

2. [Dénomination ou Raison sociale], qualité du souscripteur [•],[code identité], dont le siège social est situé [Adresse], dûment représentée aux fins des présentes par [Nom et prénom du signataire], agissant en qualité de [Fonction] dûment habilitée aux fins des présentes ;

ci-après dénommé(e) l'"Investisseur", d'autre part,

Ci-après, désignées collectivement les "Parties" et individuellement une "Partie".

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

- A. Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de développement, OCP a lancé un programme d'investissement d'envergure portant sur un montant d'environ 200 milliards de dirhams sur la période 2008-2030. Ce programme d'investissement est financé par des fonds propres et de l'endettement. Afin de satisfaire une partie de ces besoins en financement, OCP a décidé de recourir à un emprunt obligataire subordonné national. Ce recours s'inscrit dans une stratégie visant à optimiser l'accès au marché des capitaux et à diversifier les sources de financement.
- B. A cet égard, le Conseil d'Administration d'OCP, réuni en date du 14 mars 2017, a approuvé le principe, pour OCP, de recourir à un emprunt obligataire national, en une ou plusieurs fois, en une ou plusieurs tranches d'un montant global maximum en principal de cinq milliards de dirhams (5.000.000.000 MAD).
- C. Le Conseil d'Administration d'OCP a décidé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée à l'effet d'autoriser ladite émission.
- D. A cet effet, l'Assemblée Générale Ordinaire d'OCP, tenue en date du 22 juin 2017, a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire national, en une ou plusieurs Tranches, d'un montant maximum en principal de cinq milliards de dirhams (5.000.000.000 MAD) sous la forme d'obligations subordonnées perpétuelles, cotées ou non cotées, avec des dates de rachat prédéterminées, et marquées par une augmentation de la prime de risque à chaque date de rachat (*step-up*) (les "**Obligations**"), en application des dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (l'"**Emission**").

- E. L'Assemblée Générale Ordinaire d'OCP, après avoir fixé le cadre des caractéristiques et modalités de l'Emission, a conféré au Président du Conseil d'Administration d'OCP, tous les pouvoirs aux fins de procéder à la réalisation de l'Emission (en ce compris la possibilité de limiter le montant de l'Emission au montant effectif des souscriptions reçues).
- F. L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire d'OCP est valable pour une durée d'un an à compter de la date de tenue de ladite Assemblée.
- G. Le présent contrat d'émission d'obligations subordonnées perpétuelles, annexé à la Note d'Information, est conclu entre l'Emetteur et l'Investisseur aux fins de définir, sur la base et en complément des Décisions Sociales (tel que ce terme est défini ci-après), les caractéristiques et les conditions de l'Emission ainsi que les modalités de souscription à l'Emission par l'Investisseur (le "Contrat").

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV :



1. DEFINITIONS

Pour les besoins du présent Contrat, les termes commençant par une majuscule ont, sauf stipulations contraire le sens qui leur est attribué ci-après :

"AMMC "	désigne l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
"Bulletin de Souscription"	désigne le bulletin de souscription des Obligations souscrites par l'Investisseur, substantiellement dans la forme du modèle joint à la Note d'Information ;
"Contenu en Capitaux Propres"	désigne la part admise des Obligations dans les fonds propres de l'Emetteur ;
"Compte d'Intérêts"	(i) Nul à la date du premier paiement (ii) Aux Dates de Paiement de Coupon suivantes, égal au produit de : - Coupon Payable à la Date de Paiement de Coupon précédente moins coupon payé à la Date de Paiement de Coupon précédente ; et $(1 + \text{Taux d'Intérêt Nominal applicable à la période} \times \text{nombre de jours exact} (\ll J \gg) / 365 \text{ ou } 366 \text{ (si année bissextile)})$ pour les Tranches A, B, D et E $(1 + \text{Taux d'Intérêt Nominal applicable à la période} \times J / 360)$ pour la Tranche C
"Contrat"	a le sens qui lui est attribué au paragraphe G du Préambule ;
"Coupon de Base"	désigne le produit : $\text{Taux d'Intérêt Nominal applicable à la période} \times \text{Montant de l'Emission} \times \text{nombre de jours exact} / 365 \text{ ou } 366 \text{ (si année bissextile)}$ pour les Tranches

"Coupon Payable"	A, B, D et E et Taux d'Intérêt Nominal applicable à la période x Montant de l'Emission x nombre de jours exact / 360 pour la Tranche C; désigne, à chaque date de Paiement du Coupon, le Coupon Payable qui sera déterminé comme la somme de : (i) Coupon de Base ; et (ii) Compte d'Intérêts
"Date de Jouissance"	désigne le 14 mai 2018
"Date de Paiement de Coupon"	désigne la date d'anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 14 mai de chaque année ou le 1 ^{er} Jour Ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas un jour ouvré.
"Date(s) de Révision de Taux"	désigne pour les Tranches A, B : le 14 mai 2028 (Date de Jouissance + 10 ans) inclus et au-delà tous les 10 ans ; désigne pour la Tranche C : les dates d'anniversaire à compter de la Date de Jouissance ; désigne pour la Tranche D : le 14 mai 2033 (Date de Jouissance + 15 ans) inclus et au-delà tous les 10 ans ; désigne pour la Tranche E : le 14 mai 2038 (Date de Jouissance + 20 ans) inclus et au-delà tous les 20 ans
"Décisions Sociales"	désigne les décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 14 mars 2017 et l'Assemblée Générale Ordinaire d'OCP en date du 22 juin 2017 relatives à l'Emission et la déclaration du Président du Conseil d'Administration en date du 23 avril 2018 ;
"Dépositaire Central"	désigne Maroclear, dépositaire central des valeurs mobilières, créée par la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, promulguée par le Dahir n°1-93-246 du 9 janvier 1997, telle que modifiée et complétée ;
"Jour Ouvré"	désigne un jour de bourse ;
"Montant de l'Emission"	désigne le produit : Valeur nominale Unitaire x le nombre total des titres émis pour toutes les tranches ;
"Note d'Information"	désigne la Note d'Information ayant obtenu le visa de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété ;





"Obligations"	a le sens qui lui est attribué au paragraphe D du Préambule ;
"Organismes Chargés du Placement"	désigne (i) CDG Capital, Société anonyme de droit marocain, immatriculée au Registre de Commerce de de Rabat sous le n°62 905, dont le siège social est situé Immeuble Mamounia, Place Moulay Hassan, Rabat ; (ii) Attijariwafa Bank, Société anonyme de droit marocain immatriculée au registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 333, dont le siège social est situé à 2, Boulevard Moulay Youssef, 20000 - Casablanca; (iii) Banque Centrale Populaire, Société anonyme de droit marocain immatriculée au registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 28173 , dont le siège social est situé à 101, Bd Mohammed Zerktouni - Casablanca et (iv) BMCE Bank of Africa, Société anonyme de droit marocain immatriculée au registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 92517, dont le siège social est situé à 140, Avenue Hassan II – Casablanca
"Période de Souscription"	désigne la période de souscription à l'Emission ouverte auprès des Organismes Chargés du Placement du 02 mai au 04 mai 2018 inclus ;
"Première Date d'Option de Remboursement"	désigne le 14 mai 2028 (Date de jouissance + 10 ans) pour toutes les Tranches A, B et C désigne le 14 mai 2033 (Date de Jouissance + 15 ans) pour la Tranche D désigne le 14 mai 2038 (Date de Jouissance + 20 ans) pour la Tranche E ;
"Prime de Risque"	désigne la prime de risque qui sera retenue après l'allocation ;
"Représentant de la Masse des Obligataires"	a le sens qui lui est attribué à l'article 4.6.1 ;
"Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur"	a le sens qui lui est attribué à l'article 4.2.4 ;
"Step-up Applicable"	désigne pour les Tranches A, B, et C : (i) avant la Première (1ère) Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, aucun step-up ne sera ajouté à la Prime de Risque ; (ii) à compter du 14 mai 2028 (Date de Jouissance + 10 ans) inclus, un premier step-up de 25 points de base



(pbs) sera ajouté à la Prime de Risque ("Step-Up 1").

- (iii) A compter du 14 mai 2048 (Date de Jouissance + 30 ans) inclus, un step-up additionnel de 75 points de base (pbs), ajouté à la Prime de Risque et au Step-Up 1, sera appliqué;

désigne pour la Tranche D:

- (i) avant la Première (1ère) Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, aucun step-up ne sera ajouté à la Prime de Risque ;
- (ii) à compter du 14 mai 2033 (Date de Jouissance + 15 ans) inclus, un premier step-up de 25 points de base (pbs) sera ajouté à la Prime de Risque ("Step-Up 1").
- (iii) A compter du 14 mai 2053 (Date de Jouissance + 35 ans) inclus, un step-up additionnel de 75 points de base (pbs), ajouté à la Prime de Risque et au Step-Up 1, sera appliqué ;

désigne pour la Tranche E:

- (i) avant la Première (1ère) Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, aucun step-up ne sera ajouté à la Prime de Risque ;
- (ii) à compter du 14 mai 2038 (Date de Jouissance + 20 ans) inclus, un premier step-up de 25 points de base (pbs) sera ajouté à la Prime de Risque ("Step-Up 1").
- (iii) A compter du 14 mai 2058 (Date de Jouissance + 40 ans) inclus, un step-up additionnel de 75 points de base (pbs), ajouté à la Prime de Risque et au Step-Up 1, sera appliqué.

"Taux d'Intérêt Nominal"

a le sens qui lui est attribué à l'article 4.2.2;

"Taux de Référence"

a le sens qui lui est attribué à l'article 4.2.1;

"Tranche A"

a le sens qui lui est attribué à l'article 3.2 (i) ;

"Tranche B"

a le sens qui lui est attribué à l'article 3.2 (ii) ;

"Tranche C"

a le sens qui lui est attribué à l'article 3.2 (iii) ;

"Tranche D"

a le sens qui lui est attribué à l'article 3.2 (iv) ;

"Tranche E"

a le sens qui lui est attribué à l'article 3.2 (v) ;

2. OBJET

Le présent Contrat, annexé à la Note d'Information, est conclu entre l'Emetteur et l'Investisseur aux fins de définir, sur la base et en complément des Décisions Sociales (tel que ce terme est défini ci-après), les caractéristiques et les conditions de l'Emission ainsi que les modalités de souscription à l'Emission par l'Investisseur. Les Parties conviennent que les modalités et conditions des Obligations sont détaillées dans la Note d'Information et déclarent accepter et adhérer à toutes les règles, modalités et conditions contenues dans la Note d'Information.

3. CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

3.1 Nature des Obligations

Les Obligations sont sous la forme au porteur, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central et inscrites auprès des affiliés habilités.

Les Obligations constituent des obligations perpétuelles de l'Emetteur et n'ont pas de date d'échéance déterminée, mais pourront être remboursées au gré de l'Emetteur dans les conditions décrites au présent Contrat.

3.2 Nombre – Valeur Nominale – Emission par Tranches

L'Emission porte sur un maximum de 50.000 (cinquante mille) Obligations d'une valeur nominale de 100.000 MAD (cent mille dirhams), d'un montant global maximum de 5.000.000.000 MAD (cinq milliards de dirhams) réparti comme suit :

- (i) Une tranche « A » à taux révisable tous les 10 ans, non cotée, avec une première option de remboursement au 10^{ème} anniversaire, d'un plafond de 5 000 000 000 MAD (cinq milliards de dirhams) et d'une valeur nominale de 100 000 MAD (cent mille dirhams) ("**Tranche A**") ;
- (ii) Une tranche « B » à taux révisable tous les 10 ans, cotée à la Bourse de Casablanca, avec une première option de remboursement au 10^{ème} anniversaire, d'un plafond de 5 000 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 MAD ("**Tranche B**") ;
- (iii) Une tranche « C » à taux révisable annuellement, non cotée, avec une première option de remboursement au 10^{ème} anniversaire, d'un plafond de 5 000 000 000 MAD (cinq milliards de dirhams) et d'une valeur nominale de 100 000 MAD (cent mille dirhams) ("**Tranche C**") ;
- (iv) Une tranche « D » à taux révisable 15 ans pour la première période précédant la première date d'option de remboursement et révisable tous les 10 ans au-delà, non cotée, avec une première option de remboursement au 15^{ème} anniversaire, d'un plafond de 5 000 000 000 MAD (cinq milliards de dirhams) et d'une valeur nominale de 100 000 MAD (cent mille dirhams) ("**Tranche D**") ;
- (v) Une tranche « E » à taux révisable tous les 20 ans, non cotée, avec une première option de remboursement au 20^{ème} anniversaire, d'un plafond de 5 000 000 000 MAD (cinq milliards de dirhams) et d'une valeur nominale de 100 000 MAD (cent mille dirhams) ("**Tranche E**").

Le montant total adjugé sur les cinq Tranches ne devra en aucun cas excéder la somme de 5.000.000.000 MAD (cinq milliards de dirhams).



3.3 Négociabilité des Obligations

La souscription initiale aux Obligations est strictement réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis dans la Note d'Information. La négociation au marché secondaire est strictement réservée aux investisseurs qualifiés définis tels que dans la Note d'Information. Toute négociation des Obligations sur le marché secondaire entraînera adhésion aux conditions d'Emission et de transfert des droits attachés à chaque Obligation telles qu'elles résultent notamment des décisions sociales, du présent Contrat et de la Note d'Information.

Les Obligations sont négociables de gré à gré pour les Tranches A, C, D et E et sur la Bourse de Casablanca pour la Tranche B, entre investisseurs qualifiés tels que définis par la Note d'Information. Par ailleurs, il est strictement interdit à l'Emetteur et l'Investisseur d'offrir, vendre ou revendre les Obligations sur le territoire des Etats-Unis ou à toute personne résidente aux Etats-Unis.

3.4 Rang et Subordination des Obligations

3.4.1 Les Obligations sont des titres subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs aux Obligations constituent des engagements directs inconditionnels non assortis de sûretés et subordonnés de dernier rang et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l'Emetteur. Aussi, en cas de liquidation de l'Emetteur le remboursement des Obligations et des Coupons Payables par l'Emetteur est conditionné au désintéressement préalable de tous ses créanciers privilégiés ou chirographaires et toute autre dette (autres que les titres de même rang).

3.4.2 En cas de jugement du tribunal compétent décidant la liquidation judiciaire de l'Emetteur ou la cession totale de l'entreprise à la suite d'une décision de redressement judiciaire concernant l'Emetteur ou en cas de liquidation de l'Emetteur pour toute autre raison, les paiements aux créanciers de l'Emetteur seront effectués, selon l'ordre de priorité indiqué ci-dessous (dans chaque cas, dans la mesure où cela est juridiquement valable, sous réserve du paiement complet des créanciers prioritaires) et aucun paiement du principal et des intérêts (y compris le Compte d'Intérêts) relatif aux Obligations ne pourra être fait avant le paiement complet des porteurs de toute autre dette (autres que les titres de même rang).

Aussi, (i) les créanciers non-subordonnés au titre des engagements non-subordonnés de l'Emetteur et (ii) les créanciers ordinairement subordonnés au titre des engagements subordonnés ordinaires de l'Emetteur, seront payés en priorité par rapport aux créanciers de l'Emetteur au titre des Obligations.

3.5 Langage de remplacement

L'Emetteur a l'intention de maintenir les Obligations dans la partie permanente de sa structure de capital. En conséquence, l'Emetteur a l'intention de financer tout Remboursement des Obligations, à la date de leur Remboursement, ou dans un intervalle de 6 mois préalable à ladite date de Remboursement, par une émission de titres de capital, ou de titres de rang *pari-passu* dont les termes confèreraient un traitement au moins équivalent au niveau de Contenu en Capitaux Propres des Obligations remboursées.

4. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

Les Parties déclarent accepter l'ensemble des règles, modalités et conditions contenues dans la Note d'Information. Toute cession des Obligations sur le marché secondaire entraînera

4.1 Emission réservée

L'Emission est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain listés ci-dessous :

- (i) les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM),
- (ii) les compagnies financières,
- (iii) les établissements de crédit,
- (iv) les compagnies d'assurance et de réassurance,
- (v) la Caisse de Dépôt et de Gestion, et
- (vi) les organismes de retraite et de pension.



4.2 Intérêts

4.2.1 Le Taux de Référence est défini comme suit :

- (a) Pour les Tranches A et B, le Taux de référence est :

Avant la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, le Taux d'Intérêt Nominal est déterminé en référence au taux calculé à partir de la courbe primaire des taux des Bons du Trésor (BDT) au 27 mars 2018 sur une maturité de 10 ans, soit 3,23%.

A partir et au-delà de la Première Date d'Option de Remboursement, celle-ci étant incluse, et à chaque Date de Révision de Taux, le taux d'intérêt sera révisé à un nouveau taux calculé ou observé lors de la dernière séance d'adjudication, 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, à partir de la courbe primaire des taux des BDT sur une maturité de 10 ans. Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjudgé lors de l'avant dernière séance.

Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 10 ans précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 10 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon.

Le nouveau Taux d'Intérêt Nominal sera publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon et transmis à la Bourse de Casablanca 5 Jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon.

Dans le cas où le taux BDT 10 ans n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence BDT 10 ans se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle).

- (b) Pour la Tranche C : A chaque date d'anniversaire, le Taux de Référence est :



Le Taux d'Intérêt Nominal sera observé ou calculé en référence au taux BDT 52 semaines (taux monétaire) à partir de la courbe primaire (taux monétaire) adjudgé lors de la dernière séance d'adjudication précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon.

Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjudgé lors de l'avant dernière séance.

Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 52 semaines précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 52 semaines telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon.

Dans le cas où le taux BDT 52 semaines n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du Taux de Référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est :

$$(((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact})} - 1) \times 360/k) ; \text{ où } k : \text{maturité du taux actuariel qu'on souhaite transformer}$$

Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours (si année bissextile).

Le Taux de Référence sera publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon et transmis à la Bourse de Casablanca 5 Jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon.

Pour la première année, le taux de référence déterminé en référence à la courbe primaire des taux BDT 52 semaines (taux monétaire) calculé au 03 avril 2018 et ressort à 2,30%.

(c) Pour la Tranche D :

Avant la Première Date de Révision de Taux celle-ci étant exclue, le Taux d'Intérêt Nominal est déterminé en référence au taux calculé à partir de la courbe primaire des taux des Bons du Trésor (BDT) au 13 mars 2018 sur une maturité de 15 ans, soit 3,67%.

A partir et au-delà de la Première Date de Révision de Taux, celle-ci étant incluse, et à chaque Date de Révision de Taux, le taux d'intérêt sera révisé à un nouveau taux calculé ou observé lors de la dernière séance d'adjudication, 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, à partir de la courbe primaire des taux des BDT sur une maturité de 10 ans.

Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjudgé lors de l'avant dernière séance.

Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 10 ans précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des



taux de référence du marché secondaire des BDT 10 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon.

Le nouveau Taux d'Intérêt Nominal sera publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon.

Dans le cas où le taux BDT 10 ans n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence BDT 10 ans se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle).

(d) Pour la Tranche E :

Avant la Première Date de Révision de Taux celle-ci étant exclue, le Taux d'Intérêt Nominal est déterminé en référence au taux calculé à partir de la courbe primaire des taux des Bons du Trésor (BDT) au 27 mars 2018 sur une maturité de 20 ans, soit 3,98%.

A partir et au-delà de la Première Date de Révision de Taux, celle-ci étant incluse, et à chaque Date de Révision de Taux, le taux d'intérêt sera révisé à un nouveau taux calculé ou observé lors de la dernière séance d'adjudication, 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, à partir de la courbe primaire des taux des BDT sur une maturité de 20 ans. Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjugé lors de la séance précédente.

Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 20 ans précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 20 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon.

Le nouveau Taux d'Intérêt Nominal sera publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon.

Dans le cas où le taux BDT 20 ans n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence BDT 20 ans se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 20 ans (base actuarielle).

4.2.2 Calcul du taux d'intérêts

- (a) Un taux d'intérêts sera dû par l'Emetteur à l'Investisseur selon les termes et conditions du Taux de Référence.
- (b) Avant la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au Taux de Référence, augmenté d'une Prime de Risque fixée à l'issue de l'allocation (le "Taux d'Intérêt Nominal").

A partir et au-delà et à chaque Date de Révision de Taux celle-ci étant incluse, le Taux d'Intérêt Nominal sera révisé à un nouveau Taux de Référence,

augmenté d'une Prime de Risque fixée à l'issue de l'allocation et du Step-up Applicable.

4.2.3 Paiement du Coupon Payable



- (a) Les Coupons Payables seront servis annuellement à chaque date anniversaire de la Date de Jouissance de l'Emission soit le 14 mai de chaque année ou le premier Jour Ouvré suivant, si ce dernier n'est pas un Jour Ouvré.
- (b) A la discrétion de l'Emetteur, le paiement du Coupon Payable pourra être différé sous réserve d'en avoir informé (i) les porteurs de titres, à travers à l'établissement centralisateur dépositaire des titres, (ii) le(s) Représentant (s) de la Masse des Obligataires, (iii) l'AMMC et (iv) la Bourse de Casablanca et (v) par avis publié dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires précédant la date de règlement, son paiement interviendra lors du paiement d'un Coupon Payable ultérieur. L'option de l'Emetteur de différer le paiement du Coupon Payable ne pourra porter que sur l'intégralité du Coupon Payable à la Date de Paiement du Coupon. Tout différé de paiement du Coupon Payable sur une Tranche entraîne un différé de paiement du Coupon Payable sur toutes les Tranches.

Tout différé de paiement ne constituera pas un défaut de l'Emetteur, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur, telle que décrite à l'article 4.2.4 ci-après

4.2.4 Si l'Emetteur, à sa discrétion, a choisi de différer le paiement de Coupon Payable il n'est plus en droit de :

- déclarer ou payer des dividendes sur des actions de l'Emetteur au titre de l'exercice en cours, payer un intérêt sur une Tranche de même rang que les Obligations,
- rembourser, annuler, acheter ou racheter des titres au même rang que les Obligations, ou les actions ordinaires.

(Ensemble la "Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur").

4.3 Remboursement anticipé des Obligations

- (a) Remboursement anticipé à compter de la Première Date d'Option de Remboursement

A compter de la Première Date d'Option de Remboursement (celle-ci étant incluse) et à chaque Date de Révision de Taux, l'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé, pour toutes les Tranches, l'Investisseur, par notification écrite contre accusé de réception à l'établissement centralisateur dépositaire des titres, (ii) le(s) Représentant (s) de la Masse des Obligataires, (iii) l'AMMC et (iv) pour les Tranches A et B, la Bourse de Casablanca et par avis publié dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser l'intégralité des Obligations souscrites par l'Investisseur, au pair, majorés du Coupon Payable. Cette offre de remboursement anticipé des Obligations faite par l'Emetteur à l'Investisseur sera ferme et irrévocable.



(b) Autre cas de remboursement anticipé

En cas de réalisation de l'évènement décrit ci-après, l'Emetteur pourra rembourser l'intégralité de l'Emission au pair, toutes Tranches confondues, ainsi que le Coupon Payable à la date fixée pour le remboursement, sous réserve (i) d'en avoir informé l'Investisseur à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'établissement centralisateur dépositaire des titres, à l'AMMC, à la Bourse de Casablanca et (ii) de la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires :

- Si à tout moment, l'Emetteur reçoit, soit directement soit au travers d'une publication par l'agence concernée, la confirmation écrite d'une quelconque agence de notation dont l'Emetteur bénéficie d'une notation sollicitée, qu'un amendement ou un changement est intervenu concernant les critères de crédit en capital de ladite agence de notation, cet amendement ou ce changement donnant lieu à un plus faible crédit en capital pour les titres par rapport au crédit en capital attribué à la date d'émission, ou si le crédit en capital n'est pas attribué à la date d'émission, à la date à laquelle le crédit en capital est attribué pour la première fois (un "Evènement de Méthodologie de Notation").

4.4 Absence de garanties

L'Emission ne fait l'objet d'aucune garantie.

4.5 Absence de notation

L'Emission ne fait l'objet d'aucune notation.

4.6 Masse des obligataires – Assimilation

4.6.1 La masse des obligataires détenteurs d'Obligations est représentée par un ou plusieurs mandataires élus par l'assemblée générale ordinaire des obligataires d'OCP dans un délai maximum d'un (1) an à compter de l'ouverture de la Période de Souscription (le **"Représentant de la Masse des Obligataires"**).

4.6.2 Le Président du Conseil d'Administration, conformément aux pouvoirs qui lui ont été attribués par l'Assemblée Générale le 22 juin 2017, a décidé de désigner le cabinet Hdid consultants représenté M. Mohamed HDID, associé gérant, 4 rue Maati Jazouli, Casablanca, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'Obligations de Tranche A et B regroupés en une seule masse, de la Tranche C, de la Tranche D, et de la Tranche E, et ce en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la période de souscription aux Obligations.



- 4.6.3 Les Obligations émises dans le cadre de l'Emission ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'émissions antérieures d'OCP. Au cas où l'Emetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des Obligations, il pourra, sans requérir le consentement de l'Investisseur et des porteurs ultérieurs, à condition que leurs contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives à l'Emission, permettant ainsi l'unification de la gestion et de la négociation des Obligations et des titres ultérieurs émis par l'Emetteur.

5. DECLARATIONS ET GARANTIES

A la date de signature du présent Contrat, chaque Partie fait les déclarations stipulées au présent article 5 (*Déclarations et Garanties*) au profit de l'autre Partie.

5.1 Statut

- (a) Chaque Partie est un organisme dûment immatriculé et existant valablement au regard du droit marocain.
- (b) Chaque Partie a la capacité requise pour être valablement propriétaire de ses actifs et pour exercer son activité, telle qu'elle l'exerce actuellement.

5.2 Force obligatoire

Les obligations qui incombent aux Parties au titre du présent Contrat sont conformes à la loi, valables et leur sont opposables.

5.3 Relation avec d'autres obligations

La signature du Contrat par les Parties et l'exécution des obligations qui en découlent ne sont, et ne seront, contraires :

- (a) à aucune loi ou réglementation qui leur est applicable ; et
- (b) à aucun de leurs documents constitutifs (ou documents équivalents).

5.4 Pouvoir et Capacité

Chaque Partie a la capacité de signer et d'exécuter le Contrat et d'exécuter les obligations qui en découlent ; chaque Partie a effectué toutes les formalités nécessaires à cet effet.

5.5 Prise de connaissance de la Note d'Information

Chaque Partie reconnaît avoir pris connaissance et accepter les stipulations de la Note d'Information dont le présent Contrat constitue une partie intégrante.

La souscription aux Obligations et l'acquisition desdites Obligations entraîneront automatiquement adhésion de chaque souscripteur ou de chaque acquéreur des Obligations au présent Contrat et aux règles, aux modalités et conditions contenues dans la Note d'Information. Par ailleurs, tous nouveaux acquéreurs des Obligations sur le marché secondaire seront présumés adhérer aux dispositions du présent contrat d'Emission et aux règles, aux modalités et conditions contenues dans la Note d'Information.



6. DUREE DU CONTRAT

Le présent Contrat lie les Parties jusqu'au remboursement complet des Obligations.

7. INDEPENDANCE DES CLAUSES DU CONTRAT

Le présent Contrat sera réputé divisible et la nullité ou l'impossibilité d'exécuter tout terme ou stipulation de celui-ci n'affectera pas la validité ni la force exécutoire du présent Contrat ou de tout autre terme ou stipulation de celui-ci.

En outre, à la place de tout terme ou stipulation nul ou non exécutoire, les Parties y substitueront une stipulation valable ou exécutoire aussi proche que possible de la stipulation nulle ou non exécutoire.

8. DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

8.1 Le Contrat est soumis et devra être interprété conformément au droit marocain.

8.2 Il est expressément convenu que tout litige entre les Parties au Contrat relatif à la conclusion, l'interprétation, la validité, les effets ou l'exécution du Contrat sera portée exclusivement devant le Tribunal de Commerce de Casablanca.

Fait à Casablanca, le 23 avril 2018 en trois exemplaires originaux



OCP SA

Représentée par Madame Ghislane GUEDIRA

[Investisseur]

Représenté(e) par [•]